This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNS. 105 A 23

L'OBSERVATEUR ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETE

ENTRE

MILORD ALL'EYE

ET

MILORD ALL'EAR.

Singulâ quæque notando. Hor.

TOME SECOND.

A LONDRES,
Chez JOHN ADAMSON.
M. DCC. LXXVII.

TABLE DES LETTRES DU SECOND VOLUME.

L'OBSERVATEUR ANGLOIS.

LETTRE III. *Sur la retraite de M. le duc de la Vrilliere ; sur la Marquiſe de Langeac, & ſur l'élévation de M. de Malesherbes au miniſtere.* page 1

LETTRE IV. *Sur la maladie ſinguliere d'un Curé : ſur le danger de la continence chez les prêtres ; Mémoire de celui-là très-curieux ; Ouvrage qu'il ſe propoſe de donner au public.* 18

RELATION *d'une maladie ſinguliere, arrivée à M. Blanchet, Curé de Cours, près la Réolle en Guyenne, pour avoir gardé une continence trop parfaite ; faite par lui-même.* 20

LETTRE V. *Suite du Mémoire du Curé de Cours, près la Réolle en Guyenne.* 43

LETTRE VI. *Sur le procès-criminel entre le Maréchal Duc de Richelieu & Madame la Préſidente de Saint-Vincent.* 74

LETTRE VII. *Probabilités pour & contre, dans l'affaire du Maréchal Duc de Richelieu, contre Madame la Préſidente de Saint-Vincent, & quelques Anecdotes y relatives.* 102

LETTRE VIII. *Sur la Dame Gourdan ; ſur une Femme de condition, arrêtée chez elle ; Procès ſingulier à cette occaſion ; Anecdotes, &c.* 136

UNS. 105 A - 23

miniſtere auprès du roi (*f*). Mais on ne s'impatientoit pas moins de le voir toujours en place. On m'a communiqué un quatrain, où l'on le lui diſoit durement, qui n'indique pas un grand génie dans le ſatirique, mais étoit une expreſſion groſſiere du vœu général (*g*). On portoit le dégoût de ſon exiſtence juſqu'à prématurer ſa mort, & à lui compoſer des épitaphes. On m'en a montré deux (*h*), dont la meilleure eſt vraiment plai-

---

(*f*) Voici comme on raconte le fait dans un journal du nouveau regne, ſous la date du 16 octobre 1774.

" Il paroît décidé aujourd'hui que M. le duc de la „ Vrilliere reſtera en place juſqu'après le ſacre. „ Quand il a été queſtion de ſtatuer définitivement „ ſur ſon ſort, on eſt convenu de ſa nullité, qu'il „ ne feroit rien d'eſſentiel, & qu'on lui conſerveroit „ ſimplement le miniſtere des lettres de cachet; „ miniſtere odieux, dont il avoit juſqu'alors porté „ l'iniquité. *Oui*, répondit S. M., *d'autant mieux „ que je compte n'en point donner.* Au ſurplus, M. de „ Maurepas a promis de veiller ſur lui, & d'em„ pêcher qu'on ne ſurprît ſa religion, comme on a „ fait ſi ſouvent.

(*g*) Miniſtre ſans talent, & ſujet ſans vertu,
Homme plus avili qu'un mortel ne peut l'être;
Pour te retirer, dis, réponds-donc, qu'attends-tu?
Je te vois : qu'on te jette enfin par la fenêtre.

(*h*) Voici la premiere, plus dure :

Ci-gît dans ce petit tombeau,
Le petit Monſieur Phélippeau,
Qui fut, malgré ſa taille ronde,
Compté parmi les grands du monde;
Parce qu'il étoit, ce dit-on,
Petit génie & grand fripon.

ſante, & vous amuſera. Elle porte ſur les trois noms de Phélippeaux (*i*), Saint-Florentin & la Vrilliere, qu'il avoit :

Ci-gît un petit homme, à l'air aſſez commun,
Ayant porté trois noms, ſans en laiſſer aucun.

Je ne m'étendrai pas ſur ſon perſonnel, dont mon prédéceſſeur a parlé d'une maniere conforme à tout ce que j'en ai entendu dire. C'eſt plus que jamais une machine aſſez bien conſtituée, quant aux reſſorts phyſiques, mais ſans énergie, ſans intelligence, ſans ame. Il étoit d'autant plus urgent de lui inſinuer la néceſſité de la retraite, qu'il tomboit dans une véritable enfance. Et depuis qu'il a ceſſé ſes fonctions, il pleure continuellement, & ne peut s'habituer à la ſolitude qui l'entoure. Toute ſa conſolation eſt de végéter chez la marquiſe de Langeac. Mais comme il n'a plus de graces à accorder, des lettres de cachet dont elle puiſſe faire trafic, il lui devient fort à charge, & elle le ſupporte très-impatiemment.

Ce ſeroit ici le lieu peut-être, Milord, de vous entretenir de cette femme qui a fait tant de bruit & tant de mal. Mais

(*i*) Ce premier eſt le nom de famille.

TABLE DES LETTRES DU SECOND VOLUME.

L'OBSERVATEUR ANGLOIS.

LETTRE III. *Sur la retraite de M. le duc de la Vrilliere ; ſur la Marquiſe de Langeac, & ſur l'élévation de M. de Malesherbes au miniſtere.* page 1

LETTRE IV. *Sur la maladie ſinguliere d'un Curé : ſur le danger de la continence chez les prêtres ; Mémoire de celui-là très-curieux ; Ouvrage qu'il ſe propoſe de donner au public.* 18

RELATION *d'une maladie ſinguliere, arrivée à M. Blanchet, Curé de Cours, près la Réolle en Guyenne, pour avoir gardé une continence trop parfaite ; faite par lui-même.* 20

LETTRE V. *Suite du Mémoire du Curé de Cours, près la Réolle en Guyenne.* 43

LETTRE VI. *Sur le procès-criminel entre le Maréchal Duc de Richelieu & Madame la Préſidente de Saint-Vincent.* 74

LETTRE VII. *Probabilités pour & contre, dans l'affaire du Maréchal Duc de Richelieu, contre Madame la Préſidente de Saint-Vincent, & quelques Anecdotes y relatives.* 102

LETTRE VIII. *Sur la Dame Gourdan ; ſur une Femme de condition, arrêtée chez elle ; Procès ſingulier à cette occaſion ; Anecdotes, &c.* 136

ſon hiſtoire eſt enveloppée de trop de fables & de contradictions, pour que je puiſſe m'arrêter à ce que j'en ai appris. Je ne vous rapporterai que ce que j'en ai vu par moi-même, & les faits d'ailleurs ſur leſquels on s'accorde. Elle ſe nommoit madame Sabbatin (*k*), lorſqu'elle commença à captiver le miniſtre en queſtion. Il n'eſt pas étonnant qu'elle l'ait ſubjugué : c'eſt une des belles femmes qu'on puiſſe voir. Elle eſt d'une grande taille, elle a le port majeſtueux, mais un regard dur, qu'elle adouciſſoit ſans doute pour l'amant qu'elle vouloit enlacer. Elle s'eſt bien conſervée juſques aujourd'hui ; & quoiqu'ayant plus de 50 ans, elle plaît encore, ou plutôt elle irrite les déſirs, par l'annonce d'un tempérament fougueux, qui ſe manifeſte dans toute l'habitude de ſon corps. Avec ces heureuſes diſpoſitions, & les talents vigoureux du *Petit-Saint* (*l*), il

(*k*) Ou *Sabbatini*, car l'envoyé de Modene, dont elle étoit maîtreſſe, ou femme, ſe nommoit ainſi. Mais le public a trouvé plus plaiſant de raccourcir ce mot en celui de *Sabbatin*.

(*l*) C'eſt ainſi qu'on déſignoit par abréviation à la cour, M. le duc de la Vrilliere, lorſqu'il s'appeloit le comte de St. Florentin. Voyez ſur cela & ſur ce miniſtre la deuxieme lettre de l'*obſervateur Hollandois*.

devoit néceſſairement provenir une lignée de leur union. Elle fut favoriſée d'une grande fécondité. La tendreſſe paternelle ne permit pas au comte de laiſſer plus long-temps ſes bâtards ſans état. Le remede étoit difficile, en ce qu'ils étoient doublement adultérins, au gré de ceux qui veulent que madame Sabbatin ait été mariée, & ne fût pas veuve. Quoi qu'il en ſoit, un homme puiſſant ſous un monarque corrompu, leve tous les obſtacles. Il ſe trouva un gentilhomme aſſez vil pour épouſer la concubine du miniſtre, & reconnoître comme ſiens les fruits de leur libertinage; ce n'eſt pas tout, pour conſentir à ne pas jouir de la beauté dont il devenoit l'époux, à la voir du pied des autels, où il venoit de lui donner ſa main & ſon nom, ſe ſouſtraire à ſes ardeurs, & couronner tant de crimes par un troiſième adultere (*m*). Elle, au contraire, en tira une nouvelle fierté; & s'illuſtrant de ſon infamie, prétendit, par une équivoque, s'enter ſur une famille encore

(*m*) Le premier, à l'égard de M. Sabbatin, ſon premier mari; le ſecond, avec le duc de la Vrilliere, qui n'étoit pas encore veuf; & le troiſieme, envers M. de Langeac, qu'elle venoit d'épouſer.

plus distinguée (*n*). Si ce projet ne réussit pas au gré de ces désirs, elle remplit le plus essentiel, & ses enfants jouirent non-seulement des avantages de la société, mais acquirent les honneurs dont leur naissance adoptive les rendoit susceptibles. Afin de constater plus authentiquement leur origine brillante, elle en fit recevoir un chevalier de Malthe.

Ces enfants de l'amour, devenus ceux de la fortune & de la gloire, sont au nombre de cinq, dont trois se sont déjà fait connoître. Le premier, appelé marquis de Langeac, est au service. Quoiqu'il n'ait pas vu le feu, il a déjà le prix du sang des guerriers; il est chevalier de Saint Louis & colonel: il est fameux par plusieurs aventures qui ont fait bruit, si elles ne lui ont pas fait honneur (*o*).

Le second est entré dans l'église, & non content d'aspirer aux dignités de cet ordre, il ambitionne les distinctions

(*n*) Le vrai nom de son mari est l'*Espinasse*. Il y a eu un procès au parlement; & madame de Langeac a eu permission de porter ce nom comme possédant la terre qui le lui donne, mais en déclarant en même temps qu'elle reconnoissoit n'avoir aucune prétention à se dire de la maison de Langeac.

(*o*) Entre autre pour s'être battu à l'opéra, contre le sieur Guerin, chirurgien, entremetteur du prince de Conti.

littéraires. A peine sorti du college, il vit son front novice ceint d'une couronne académique (*p*) ; & sans doute il auroit bientôt siégé dans le fauteuil, si le duc de la Vrilliere fût resté en place.

Enfin une fille charmante a comblé les vœux de ses parents : elle est pleine de graces, d'esprit & de finesse. Elle a épousé, il y a un an, un homme de qualité (*q*), & plaide déjà en séparation contre lui. Elle se plaint de sévices & mauvais traitements ; & l'autre prétend que, trop habile à marcher sur les traces de sa mere, elle commence à fournir elle-même un exemple scandaleux.

C'est tenir trop long-temps, Milord, vos regards sur le pere, sa maîtresse & sa postérité (*r*) : l'un tombera bientôt

---

(*p*) En 1768, on fut si indigné de la partialité témoignée par l'académie à cette occasion, qu'un plaisant fit l'épigramme suivante :

De par le roi : qu'on trouve ces vers beaux !
Signé *Louis*, & plus bas *Phélippeaux*.

(*q*) M. le marquis de Chambonas. On dit dans le temps que la mere du jeune homme étant allée avec son fils faire part du mariage au maréchal duc de Biron, leur parent, ce seigneur-ci, très-haut, en fut si piqué, qu'en leur présence il fit monter son Suisse, & lui dit : " quand madame ou monsieur se " présenteront pour me voir, vous leur direz que " je n'y suis pas. "

(*r*) Il reste encore deux autres garçons en bas âge. En 1770, le bruit ayant couru que M. de St.

dans l'oubli qu'il mérite, & les autres rentreront dans l'obscurité dont ils n'auroient pas dû sortir. Il ne restera de tout cela qu'un long amas d'horreurs & d'atrocités, dont sera marquée dans l'histoire l'administration du premier, immuable sous le regne le plus changeant, & sortant de place avec sécurité, ainsi que le ministre le plus vertueux.

Je m'arrêterai avec complaisance sur son successeur, & sans revenir sur ce que vous avez appris précédemment (*s*), j'ajouterai quelques anecdotes qu'on m'a racontées. On parloit depuis quelque temps de ce magistrat pour l'admettre au conseil : on disoit que M. le comte de Maurepas, sentant l'âge s'avancer, & ne voulant point laisser son royal pupille

---

Florentin, fait duc, vouloit avoir des descendans à qui transmettre cette dignité, & épousoit Mlle. de Polignac, il courut l'épigramme suivante :

Des cafés de Paris l'engeance sabliere,
Qui raisonne de tout & *ab hoc* & *ab hac*,
Sur ses prédictions rédigeant l'almanac,
Donne pour femme à la Vrilliere,
La fille du beau Polignac.
Ah ! si l'ingrat avoit cette pensée,
S'écria Sabbatin, se frappant l'estomac ;
J'étranglerois comme une autre Médée,
Tous ces Phélippotins, soi-disant de Langeac.

(*s*) Dans les *lettres de l'observateur Hollandois*. Voyez la deuxieme.

en proie aux insinuations des courtisans pervers, avoit cherché un personnage qu'il pût désigner au monarque comme méritant sa confiance ; qu'il n'en avoit point trouvé de plus digne de cet honneur que M. de Malsherbes ; qu'il l'avoit proposé à S. M., & ménagé à celui-ci des entrevues avec elle. Les bruits se soutenoient en conséquence, & se développoient. Comme on ne voyoit point de place où le magistrat pût figurer convenablement qu'à la tête de la justice, on parlementoit, disoit-on, avec M. le chancelier, pour l'engager à donner sa démission ; car ce grand destructeur du principe de l'inamovibilité des offices, le faisoit valoir en sa faveur. Cependant il sentoit qu'on pouvoit se servir à son égard des mêmes tournures qu'il avoit employées à l'égard des autres, qu'on pouvoit même le menacer de quelque traitement plus violent, & trouver dans sa conduite des griefs suffisans pour lui faire son procès : il profitoit donc politiquement du désir qu'on avoit d'obtenir de lui un acte volontaire sur ce point ; & s'en prévaloit pour exiger une grace éclatante qui eût même passé pour une approbation de tout ce

qu'il avoit fait : il demandoit à être créé duc. Une semblable récompense auroit été le comble de la foiblesse & du délire : aussi la lui refusa-t-on. D'ailleurs, en ce cas, M. de Miromesnil, déjà garde des sceaux, remplaçoit de plein droit M. de Maupeou ; & c'étoit un autre homme qu'il falloit gagner avant de consommer l'opération projetée. Quoiqu'il n'eût aucun nerf, qu'il fût inepte, paresseux, & que malgré sa souplesse & ses détours, il se fût rendu désagréable à tous les partis, on n'en étoit pas assez mécontent pour le renvoyer malgré lui. C'étoit une seconde négociation à faire, n'exigeant pas moins de dextérité & de lenteur que la premiere. Cependant on vouloit toujours installer M. de Malesherbes. Il s'agissoit de lui faire prendre pied à la cour : on a imaginé, en attendant qu'on pût le placer convenablement, de le faire succéder au duc de la Vrilliere dans ses divers départemens. M. Turgot le désiroit d'autant mieux que l'assemblée du clergé s'alloit ouvrir, & qu'il avoit besoin d'un collegue propre à seconder ses desseins contre cet ordre. Il méditoit en outre les réformes de la maison du roi, & il ne pouvoit aussi être

trop appuyé d'un miniſtre en cette partie. Enfin tous ſes plans ſubſéquens devant d'abord s'exécuter dans la capitale, le ſecrétaire d'état au département de Paris lui devenoit très-utile. Un point ſeul manquoit à tout cela ; il s'agiſſoit de déterminer le magiſtrat. En général il répugnoit à venir à la cour, encore plus à prendre un miniſtere, le plus effrayant par les horreurs qu'il alloit dévoiler, & le plus critique par une adminiſtration contraire à ſes principes. Vous avez vu précédemment, Milord, que le duc de la Vrilliere étoit le grand diſtributeur des lettres de cachet ; & le moyen qu'un chef de compagnie, après avoir, dans une multitude de remontrances, réclamé ſi fortement contre cet abus du pouvoir, voulût s'y prêter, & en devenir l'inſtrument !

On a vaincu M. de Malesherbes ſur tous ces points. On lui a d'abord fait entendre qu'il ne ſeroit dans cette place que par *interim*, & juſqu'à ce que les négociations entamées euſſent acquis la maturité convenable. En ſecond lieu, on a excité ſon zele patriotique ; on lui a fait voir combien il étoit eſſentiel d'apprendre au jeune prince quelles ſont les limites de ſa puiſſance, de contenir le

deſpotiſme, & d'arrêter ces proſcriptions innombrables, ſur-tout à la fin du regne du feu roi. Le contrôleur-général, à ce qu'on aſſure, n'a pas peu contribué à le déterminer, par le développement des vues dont j'ai fait mention ci-deſſus. Enfin, on a flatté ſon amour propre, en le faiſant miniſtre d'emblée, honneur peu commun, & qui le met dans le cas de remplir plus particuliérement les intentions de ſes collegues.

On ne croit point que l'air peſtiféré de la cour corrompe ce magiſtrat, comme les autres qui l'ont précédé : il a la ſimplicité des grands hommes ; il eſt ennemi du faſte ; il n'eſt point ambitieux ; il aime les lettres, les arts, les ſciences, & ſur-tout le repos. S'il ne peut opérer le bien qu'il ſe propoſe, & qu'on lui a préſenté pour objet de ſéduction, on préſume qu'il ne tardera pas à fuir un ſéjour qu'il déteſte naturellement. Et à vous dire vrai, il me paroît qu'on s'y attend. Il ne manquera pas de trouver des obſtacles propres à l'effrayer & à le dégoûter : entouré de pieges, il n'eſt guere poſſible qu'il les évite tous. D'ailleurs on juge que ce département ne lui convient en rien. Il exige une activité ſi continue, une attention ſi ſcrupuleuſe ; il

eſt rempli de tant de petits détails & de minuties importantes, qu'il en ſera bientôt fatigué. Son génie ne pourra ſe retrécir, ſe ployer comme il faudroit ; en un mot, il en a trop pour une pareille place.

On dit que ſon premier ſoin ſera de s'informer de tous les captifs détenus dans les châteaux, forts, priſons, maiſons de force de ſon reſſort, par ordre du roi ; de leur faire fournir les moyens de ſe défendre & de ſe juſtifier, & d'en faire ſortir toutes les victimes de l'autorité ou des paſſions des miniſtres. On ſouhaiteroit qu'il viſitât par lui-même les lieux à ſa portée, mais ſur-tout qu'il fît châtier rigoureuſement les auteurs de la détention de tant d'innocens malheureux, en ſorte qu'ils puiſſent ſervir d'exemples, propres à intimider leurs ſemblables.

J'ai voulu voir par moi-même, Milord, ce nouveau miniſtre, au choix duquel toute la France a applaudi. Il n'a point l'air diſtingué ; il l'a même très-commun : le feu de ſes yeux répare heureuſement ce défaut. La bonté eſt peinte ſur ſa phyſionomie. Il eſt trapu & rondelet ; ce qui, joint à ſon vêtement très-uni, noir, accompagné d'une perruque magiſtrale, n'a pas manqué de faire rire

les courtiſans, trop frivoles pour ne pas s'arrêter à l'écorce. Ses mœurs & ſes manieres répondent à ſon extérieur modeſte. Il eſt gai, folâtre, & a dans la ſociété la franchiſe de ſa figure. Il aime les enfantillages, les jeux de main. Son grand plaiſir eſt de faire des *camouflets*. Je ne puis me refuſer à vous rapporter à cette occaſion une hiſtoriette, qui prouve également & ſa bonhomie & la force de ſa tête.

On entend dans ce pays-ci, par un *camouflet*, une plaiſanterie innocente; elle conſiſte à allumer un morceau de papier, & à le préſenter légérement ſous le nez de quelqu'un qui dort, ou eſt préoccupé ſérieuſement de quelque choſe, au point de ne pas faire attention à ce qui ſe paſſe. Un plaideur étoit venu ſolliciter M. de Malesherbes, alors premier préſident de la cour des aides; il l'inſtruiſoit de ſon procès, long, compliqué & délicat. Le magiſtrat ſembloit l'écouter avec attention, lorſqu'au bout d'un certain temps il fouille dans ſa poche, en tire un chiffon, le porte à la bougie, l'en retire & le préſente au narrateur... Celui-ci, tout étonné, ſe recule & reſte court. -- "Eh! Monſieur, lui dit ſon » juge, je vous demande mille pardons

„ de ma distraction, mais je n'en ai pas „ moins entendu tout ce que vous m'avez „ expliqué. „ Et pour preuve, il lui reprend son affaire, & la rapporte dans le même jour présenté.

Il est en effet très-distrait. Voici une autre anecdote qu'on m'a contée, encore plus originale. Ces traits en action peignent mieux un homme, que toutes les observations du métaphysicien le plus délié. Un jour à l'audience, M. de Malesherbes interrompit brusquement un avocat au milieu de son plaidoyer ! " eh ! „ morbleu, maître un tel, s'écrie-t-il, „ quand finirez-vous de nous ennuyer. „ L'orateur ne se démontant pas : " M. le „ premier président, répond-il, j'en „ suis fâché, mais je remplis mon mi- „ nistere : remplissez le vôtre, en m'écou- „ tant sans vous impatienter ; dussiez- „ vous bâiller jusqu'à la fin, vous êtes „ fait pour cela. „ Le magistrat, revenu de sa distraction, reçut la leçon & se tut.

Le courrier presse, Milord, & je ne veux pas perdre le jour de poste. Je vous embrasse.

Paris, ce 20 juillet 1775.

LETTRE IV.

Sur la maladie ſinguliere d'un curé, ſur le danger de la continence chez les prêtres ; mémoire de celui-là, très-curieux, ouvrage qu'il ſe propoſe de donner au public.

J'ÉTOIS l'autre jour, Milord, à dîner chez madame Geoffrin. Je ne m'étendrai point ſur cette Virtuoſe, dont la réputation eſt plus répandue parmi les étrangers encore qu'en France. Il y avoit, ſuivant la coutume pluſieurs ſavants. Il fut principalement queſtion du mémoire qu'un curé d'une province méridionale avoit envoyé à Mrs. *d'Alembert* & *de Buffon*, relativement à une maladie ſinguliere, & même unique, dont il ſortoit. On dit qu'il y rendoit compte, dans le plus grand détail, des cauſes & des effets de ſon accident ; qu'il l'attribuoit à la continence qu'il avoit obſervée trop rigoureuſement dans ſon état, & qu'après avoir épuiſé tous les remedes de la médecine uſités en pareil cas, il ne s'etoit guéri que par l'inſtinct de la na-

ture, le portant à uſer involontairement de la reſſource qu'elle indique dans les moments déſeſpérés. Nous n'avons pas beſoin en Angleterre de connoître les moyens de pareilles cures, puiſque nous avons ſagement aboli les lieux où l'on martyriſe ainſi le genre humain, & que les miniſtres de notre religion ne renoncent pas au plus eſſentiel des devoirs du citoyen, de reproduire leurs ſemblables. Mais le mémoire fut annoncé comme ſi intéreſſant, que je voulus l'avoir pour vous en envoyer une copie. J'allai chez M. d'Alembert, & le priai de me le prêter : je vous en fais part. Vous y remarquerez beaucoup de bonne foi ; vous ſerez ſenſible au ſort d'un ſaint prêtre, victime de ſon fanatiſme ; vous ſerez ſurpris que le ciel ait ſouffert que la nature triomphât de la grace, ou plutôt que, témoin des combats violents de cet athlete, il n'ait pas éteint enfin chez lui ces déſirs impurs ſuggérés par le démon de la chair. Quant à l'ouvrage, il vous paroîtra verbeux, mais précieux dans ſes moindres détails : vous y admirerez une imagination fougueuſe, d'une fécondité inépuiſable, ſouvent obſcure & ſe reſſentant un peu de l'ancien état du malade. Vous y trouverez un homme éru-

dit, citant fréquemment des paſſages tirés de ſes auteurs Latins dont il eſt rempli, mais ſpécialement de l'écriture ſainte, dont il ſe nourriſſoit trop, & qui lui exaltoit le cerveau à un degré prodigieux ; ce qui prouve le danger de cette ſorte de lecture pour les jeunes gens, dont l'ame vive s'ouvre facilement à toutes les impreſſions, ou pour les hommes portés à la mélancolie. Du reſte, quoique l'écrit roule ſur une matiere délicate, & ſujette à préſenter fréquemment des obſcénités, il eſt traité avec toute la réſerve poſſible. Il faut d'ailleurs l'enviſager ſimplement comme un morceau de phyſique, de médecine & de morale.

RELATION d'une maladie ſinguliere, arrivée à M. Blanchet, curé de Cours, près la Réole en Guyenne, pour avoir gardé une continence trop parfaite : écrite par lui-même.

JE ne puis donner au lecteur une idée juſte, un détail exact de l'étonnante criſe, du ſingulier phénomene que j'offre à ſon attention, qu'en remontant plus haut, pour lui apprendre quelque choſe de mon tempérament, de mon

régime, & de mon éducation, tant familiere que religieuſe, qui furent les principales cauſes qui les amenerent.

Je naquis de parents jeunes & robuſtes. Un germe bien conditionné, verſé dans le ſein d'une mere ſaine & amoureuſe, s'y échauffa & s'y développa dans toute la force & dans toute l'énergie de la nature. Au bout de neuf mois je paſſai de ſon ſein entre ſes bras pour y être nourri de ſon lait. Cette nourriture donna à mes membres, à mes organes un prompt accroiſſement, & à mon tempérament une conſtitution vigoureuſe ; j'acquis une ſanté parfaite : les ris, les jeux, les plaiſirs furent le cortege inſéparable de mon berceau : je ne ſentis rien des langueurs, des infirmités qui ont coutume de retarder le premier âge : je ſemblai échappé aux malédictions portées en commun contre tous les enfants d'Adam. Ces heureuſes diſpoſitions hâterent mon tempérament, & ſa précocité ne tarda guere à me faire reſſentir vivement l'inclination pour le ſexe, qui dans la plupart des ſujets eſt plus long-temps retardée. Je n'avois pas encore onze ans lorſque quelques objets de ce genre s'étant offerts à moi par haſard, firent ſur mes yeux & mon

imagination une impreſſion ſi vive, qu'entraîné par leurs charmes, mon ame ſenſible m'abandonna & s'envola vers eux : *ut vidi, ut perii, ut me malus abſtulit error.*

J'aurois ſans doute infailliblement ſuivi l'attrait ſecret du plaiſir qui m'entraînoit, puiſqu'il n'eſt point d'âge moins fait que celui-là pour réſiſter à une loi qui nous captive tous, ou pour mettre des bornes à une paſſion qui n'en connoît point. Mais prévenu par les leçons de mes parents, qui me deſtinoient à l'état eccléſiaſtique, & m'avoient fait entrevoir cette inclination comme criminelle, j'héſitai. Ce combat eſt l'époque de tous mes maux, la cauſe de tous mes malheurs. Ce n'eſt pas que je veuille dire qu'il m'eût été avantageux de ſuivre à un âge auſſi tendre l'impulſion de l'amour ; mais mes parents auroient dû m'en éloigner autrement que par une erreur. Ils auroient dû intéreſſer ma curioſité, occuper l'activité de mon eſprit, qui étoit extrême, par des études utiles ; dompter la fougue & la force de mon tempérament, par des travaux pénibles ; m'amener, s'il eût été poſſible, à cette maturité & perfection d'âge, avant leſquelles il n'étoit point

permis aux Germains d'approcher des femmes ; à ce point auquel le pere de Montaigne parvint integre, quoiqu'élevé parmi la licence des armes. Mais faute de cette éducation, l'inclination naturelle me ramena bientôt vers les objets qui avoient fait ſur moi cette premiere & ſi vive impreſſion. Alors mon ame partagée entre eux, & les remords d'une conſcience alarmée par l'idée du crime, devint flottante, incertaine ; & ne pouvant plus tenir à un état ſi violent, je pris le parti de m'ouvrir à mon pere. Mais lui, plus occupé de ſon état que du mien, de ſa fortune que de mon bonheur, ou plutôt, je lui dois cette juſtice, le cherchant où je ne devois pas le trouver, m'expoſa la modicité de ſa fortune, le nombre de ſes enfants, m'étala les richeſſes & les avantages de l'état eccléſiaſtique, où m'attendoient deux oncles pour me faire part de leur fortune. Me voyant inſenſible à tous ces motifs, il me prit entre ſes bras, & m'embraſſant tendrement, me conjura de ne pas me refuſer à un état qui devoit donner du pain à moi, à lui & à mes freres. Savoit-il cependant, ce pere infortuné, les maux qu'il ſe préparoit, à moi & à toute ſa famille ?

Avoit-il prévu que la force de l'inclination, qui dans ce moment cédoit à l'amour paternel, ou que la fougue presque invincible de mon tempérament, qui dans la suite céda à l'amour de la vertu & de l'estime publique, dussent m'amener à une maladie, la plus affreuse qu'ait peut-être jamais éprouvée la nature humaine, à une aliénation d'esprit qui balança long-temps ma perte irrévocable? Je l'ai vu, ce tendre & trop sensible pere, hélas! pourrai-je soutenir son image! mais elle s'offre à moi avec trop d'importunité pour ne pas trouver ici sa place; je l'ai vu étonné, surpris, immobile au triste spectacle que lui offroient deux de ses enfants, qu'une trop rigoureuse continence avoit conduits à l'aliénation d'esprit, exprimer les sentiments de la douleur la plus vive, le reproche trop amer qu'il se faisoit d'une faute qui étoit bien plus à mettre sur le compte de la société & de la religion que sur le sien, mais qui flétrissoit sa vie & abrégeoit ses jours: je l'ai vu descendre dans le tombeau avant d'avoir fourni la moitié de sa carriere. Cependant dans le temps dont je parle, mon cœur attendri & gagné par ses caresses, s'offrit à lui comme une cire molle,

pour

pour recevoir la forme qu'il vouloit lui donner. Ma vocation à l'état ecclésiastique fut donc décidée, & dès ce moment, je formai la résolution ferme, constante & invincible, de combattre l'inclination naturelle. Ciel! quelle entreprise! celle de ces fiers mortels qui entassant les montagnes les unes sur les autres, conçurent le dessein d'escalader le ciel, ne lui est pas comparable. Quelle carriere s'ouvrit sous mes pas! Ma conscience m'est témoin que si j'étois à recommencer, après avoir épuisé les travaux d'Hercule, y joignant l'entreprise de Bellerophon, j'aimerois mieux entrer tout vivant dans la gueule de la Chimere, que de fournir de nouveau une tâche, qui, pendant si long-temps, m'offrit successivement les travaux des Euménides, le supplice de Sisyphe, & les tourments de Tythie. Le foie de celui-ci toujours renaissant, mais toujours rongé, fut l'image vivante & trop sensible d'une inclination toujours active & toujours combattue. Mes comparaisons n'auront rien d'outré, rien d'emphatique pour quiconque aura éprouvé combien il est doux de céder aux charmes de l'inclination naturelle, combien il est dur de toujours y résister: *quisquis aut dulces*

ut amaros experietur amores. Or, voici comment je fournis cette pénible carrière.

Je commençai par élever deux remparts : l'un, étayé sur la crainte & le respect d'un Dieu toujours présent, d'une conscience tendre & timorée, s'opposoit à toutes les pensées, à tous les désirs & les sentiments les plus secrets, & l'autre, fondé sur l'estime publique, m'éloignoit de tout entretien, de toute conversation & recherche des personnes du sexe. Contre ces deux remparts, ou plutôt contre ces deux écueils, venoit constamment se briser l'effort d'un tempérament terrible. De la violence de celui-ci, de la résistance de ceux-là, résultoit un choc, une secousse continuelle, qui étonnoient mon ame, & la déconcertoient. A la vue du péril, dans la crainte du naufrage, je réclamai un guide & un pilote. Mon choix tomba sur un vieux prêtre, en qui les passions étoient éteintes par l'âge, ou qui peut-être n'en ayant jamais eu de fortes, ne se trouvoit que celle d'élever de jeunes ecclésiastiques à l'état célibataire. Pas moins jaloux de cette mission que l'étoient les Pharisiens de former des prosélytes à la loi de Moïse, comme eux il auroit vo-

lontiers parcouru la terre & la mer pour faire des *enfants de la gehenne*. Il fut donc charmé d'en voir un se présenter de lui-même, & de la meilleure volonté du monde. Ma premiere démarche fut de lui ouvrir mon cœur. Je ne lui laissai pas ignorer combien la force & la lubricité de mon tempérament répugnoient à la pratique de la continence. Mais cette difficulté & cette répugnance, au lieu de l'arrêter, ne firent qu'exciter son zele. L'opposition de l'inclination naturelle avec la continence de la chair, disoit-il, avec la grace, formoit à ses yeux le plus beau contraste. J'allois, selon lui, soutenir un combat qui intéressoit le ciel ; j'allois fixer l'attention de Dieu & de toute la cour céleste ; remporter des victoires, auxquelles il s'associoit, sans doute, comme *Patrocle* à celles d'*Achille* ; j'allois enfin gagner une couronne de gloire & d'immortalité. Guide aveugle ! il ne voyoit pas qu'il ne peut y avoir de contradiction entre la nature & la grace ; que celle-ci suppose toujours celle-là, la soutient, la ménage, l'épure & la perfectionne, mais ne la détruit jamais. Cependant, victime de l'ignorance de mon directeur, de ma crédulité, j'en-

trai dans ses vues : la grandeur des difficultés ne fit qu'échauffer mon imagination & mon courage, dans un âge auquel on ne mesure guere le mérite d'une action que par la difficulté qu'il y a de l'exécuter.

Le zélé directeur ne manqua pas de me parler de la chûte du premier homme, du poison qui, s'étant glissé dans le germe de la génération, avoit passé à sa postérité, & avoit corrompu tous les individus de l'espece humaine, qui, depuis, n'avoient pu exercer l'acte de la génération sans se sentir échauffés de l'ardeur d'une concupiscence criminelle à laquelle je ne devois jamais me laisser aller. Il eut soin d'y joindre le portrait d'un Dieu terrible, d'un Dieu jaloux, qui sondant le fond de mon cœur en pénétroit tous les mouvements. Saisi, épouvanté par l'idée d'un Dieu si présent, je me décidai à ne rien me permettre qui pût lui déplaire, & ne me permis d'exprimer aucun désir, nul mouvement qui eût trait à l'inclination naturelle. Je captivai mes regards, & ne les fixai jamais sur aucune personne du sexe. J'imposai la même retenue à tous mes autres sens. Cependant le besoin prévalant contre tous mes efforts, offroit

continuellement à mon imagination des objets deſtinés à la ſatisfaire. Or, de ces deux chocs, de l'inclination naturelle d'un côté, de l'autre des efforts continuels que je faiſois pour y réſiſter, ſe formoit un combat intérieur, une eſpece d'agonie, d'où réſultoit une ſtupeur qui tenant en ſuſpens toutes les facultés de mon ame, me rendoit bien plus ſemblable à un automate qu'à un homme. Alors la nature qui, dans les premiers développements de mes organes m'avoit paru un ſi beau ſpectacle, qui, en offrant à chacun de mes ſens les objets qui leur convenoient, m'avoit rempli de joie & de plaiſir, & qui en échauffant mon ame de ces doux ſentiments, alloit faire éclore tous les germes des talents ; cette aimable nature ſe couvrit à mes yeux, elle & tous ſes charmes, d'un voile affreux, au travers duquel je ne vis déſormais plus que des objets triſtes & lugubres. Dès ce moment, mon cœur ſe glaça, ſe refuſa à tous les plaiſirs, & mon ame devint inacceſſible à la joie. Si quelquefois elle voulut me ſourire, je la rejetai, l'apoſtrophant, je lui diſois avec l'eccléſiaſte : *riſum reputavi ſtultitiam & gaudio dixi quid fruſtrà deciperis.* Je cherchois, au contraire, à

abreuver mon ame d'ennui, de dégoût & d'amertume, persuadé que c'étoit la perfection de la vie chrétienne. Des livres ascétiques, certains endroits de l'écriture, procurés & amenés par les soins de mon directeur attrabilaire, ne servoient que trop à cela. Cependant la bonté de Dieu ne sauroit exiger de sa créature un pareil sacrifice, ni approuver une semblable conduite : non, sans doute, puisqu'il ne peut se démentir, opposer, comme je l'ai dit, l'ordre de la grace à celui de la nature ; dont presque toutes les opérations, les voies & les démarches sont marquées au coin du plaisir ; & c'est par les charmes & les attraits de celui-ci, qu'il déclare vouloir appeller les enfants d'Adam à lui & à leurs devoirs, dont le plus essentiel est celui de propager leur espece : *traham eos*, dit-il, *in funiculis Adam, in vinculis Adam, in vinculis caritatis.* Et ailleurs, l'écriture peignant son caractere, dit de lui : *attingens à fine usque ad finem fortiter & disponens omnia suaviter.*

J'étois donc dans l'erreur, & l'erreur la plus pernicieuse, car la tristesse dans laquelle je vivois, outre qu'elle éteignoit en moi le désir de m'instruire ;

moyen si propre, ou peut-être le seul pour faire diversion à l'inclination que je combattois ; cette tristesse, dis-je, me conduisit souvent au bord du précipice, & m'amena à deux doigts de ma perte. Venant à penser quelquefois à l'acte de la génération, je sentois contre les auteurs de ma vie un certain dépit, une horreur secrette, qui troubloit mon imagination, me causoit les transports d'une fureur presque semblable à celle des Manichéens & des Circoncelliens. Je balançois quelquefois, & voulois pratiquer sur moi l'atrocité des Origénistes. J'étois à mes yeux un monstre affreux, que je regardois comme toujours opposé à la loi de Dieu, que j'avois calquée sur l'erreur & la superstition. Ce triste régime m'amena à l'âge auquel il fut question de me décider à la prêtrise, & par un vœu qu'il a plu aux hommes d'y attacher, à une continence perpétuelle : cet état n'exigeant point de moi une pratique de la continence plus parfaite que celle que j'avois déjà observée, je ne prévis point de difficultés plus grandes que celles que j'avois déjà surmontées, je m'y décidai.

Le jour de mes destinées arrivé, je me

rendis au pied des autels, mais avec une pesanteur qui accompagnoit presque toutes mes actions, suite naturelle de la tristesse dans laquelle je vivois. Rendu là, je fléchis le genou, inclinai la tête, & tombai comme une lourde victime sous un vœu mille fois plus cruel que le couteau sacré qui immola la fille de Jephté, ou Iphigénie ; puisque celui-ci frappa sa victime d'un seul coup, & pour toujours, pendant que celui-là attachant sa victime à une loi aussi dure que le rocher sur lequel gémit Prométhée, devoit déchirer éternellement la sienne sans jamais l'achever. En effet, après mon vœu, me croyant plus étroitement obligé à la loi de la continence, je redoublai de soins & d'attention pour éviter tout ce qui pouvoit la violer, & poursuivis l'inclination naturelle jusque dans ses derniers retranchements. Or, il y avoit une chose qui m'avoit toujours fait de la peine : l'attention avec laquelle je veillois sur moi le jour, avoit assez de pouvoir pour empêcher les objets obscenes de faire sur mon imagination une impression assez vive & assez longue pour émouvoir les organes de la génération, & procurer le soulagement de la nature ; mais pen-

dant la nuit & durant le ſommeil, mon imagination ceſſant d'être ſous l'empire de la raiſon ou de la religion, recevoit de ſes efforts aſſez de chaleur pour obtenir le ſoulagement de la nature. Cet effort ſi ſimple & ſi naturel me paroiſſoit cependant un déſordre, une eſpece de ſouillure, qui m'allarmoit & m'affligeoit vivement ; car je craignois toujours qu'il n'y eût de ma faute, & l'attribuois le plus ſouvent à la qualité, ou à la quantité des aliments que je prenois. D'autres fois, je ſoupçonnois n'avoir pas veillé ſur mes ſens avec aſſez d'attention : en conſéquence je me privai de toutes les nourritures que je ſoupçonnois augmenter ou échauffer l'humeur ſéminale, & diminuer la qualité des autres. Ce régime me conduiſit à une extrême maigreur. Je redoublai ſurtout d'attention & d'horreur contre les illuſions de la nuit, au point que la moindre diſpoſition qui, pendant le ſommeil, tendoit à évacuer l'horreur ſéminale, me réveilloit ; alors, changeant de ſituation, ou même quelquefois me levant, je l'évitois.

Il y avoit déjà près d'un mois que je vivois dans ce redoublement d'attention, & j'étois dans la trente-deuxieme année

de mon âge, lorsqu'une nuit, au matin, mon ame échauffée par les images des objets, communiquant son action aux organes de la génération, je me sentis prêt à tomber dans le désordre que je redoutois. Eveillé, tant par l'impression vive qu'avoit laissée en moi ma forte résolution, que par le sentiment du plaisir, je me levai & trompai la nature. Cependant l'humeur séminale dont je venois d'empêcher l'évacuation, porta fortement à mon imagination, lui donna un feu & une vivacité que je n'avois jamais ressentis. Mes sens acquirent une sensibilité rapide, une pénétration étonnante. L'après midi, j'allai dans une maison où m'appelloient les devoirs de la société : à l'entrée de la salle je portai mes regards sur deux personnes du sexe, qui firent sur mes yeux, & de là dans mon cœur, une si forte impression, qu'elles me parurent vivement enluminées, & telles que celles qu'on électrise. Ignorant alors la cause physique d'un aussi singulier effet, je l'attribuai au prestige du démon, & me retirai. La maîtresse de la maison, surprise d'un aussi brusque départ, me suivit & m'en demanda la cause. Je lui dis franchement qu'elle avoit chez elle

des objets trop séduisants, mais que j'aurois l'honneur de la voir une autre fois. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que celle-ci, aussi jeune que les deux autres, & qui n'avoit pas moins de charmes & de beauté, ne fit sur moi aucune impression. Mais il y avoit une cause & une raison physique de cette différence, que je dirai dans la suite. Sorti de la maison, éloigné de ces objets qui m'avoient si vivement affecté, je devins plus tranquille, à cela près que je sentois mon ame en feu, & dans tous mes sens une vivacité extraordinaire, qui sembloit m'entraîner & me précipiter. Dans le reste de la journée, mes regards ayant rencontré quelques autres personnes du sexe, j'eus le même trouble & les mêmes illusions. Le lendemain, m'étant mis en chemin pour revenir chez moi, il me sembla plusieurs fois que la voiture où j'étois, tomboit & se renversoit, ce qui fit que je criai aux gens qui la conduisoient de la soutenir. Mais mes fausses alarmes leur prêtant à rire, je ne savois trop ce que cela signifioit. Il y avoit cependant un dérangement réel en moi; mais mon erreur étoit de l'attribuer aux objets extérieurs, pendant qu'il prove-

noit de mes organes, & du trouble de mes sens : ce que je n'avois garde de soupçonner. Aux approches d'une petite ville qui se trouva sur mon chemin, ayant vu des femmes, elles me causerent le même frémissement, & les mêmes illusions que celles que j'avois apperçues la veille. Entré dans la ville, arrivé à l'auberge, on me servit à manger, mais le pain, le vin, & généralement tous les objets qu'on me présenta, me parurent en désordre, & renversés. Alors persuadé que l'esprit de prestige & d'illusion me suivoit par tout, j'apostrophai durement l'aubergiste, que je soupçonnois y avoir part, & rentrai précipitamment dans ma voiture. Là, faisant attention, autant que pouvoit me le permettre le trouble de mes sens, & l'agitation de mes esprits ; à mes aventures de la veille, à celles du jour, & à mes dispositions actuelles, je me confirmai dans ma premiere opinion par les fables de *Riba de Neyra*, qui offrent les peres du désert comme nourris & éduqués parmi les illusions du démon. Il vint aussi s'offrir à ma mémoire une foule de passages de l'écriture sainte. Comme c'étoit le seul livre que je lusse, ils étoient si présents à ma

mémoire, qu'il n'y avoit point de situations ni de circonstances dans la vie auxquelles je ne fusse à même d'en appliquer quelqu'un. Celui de S. Paul, où il dit que ce n'est pas contre la chair & le sang que nous avons à combattre, mais contre la malice & la méchanceté des puissances célestes & spirituelles, n'avoit donc garde de m'échapper. Et, dès ce moment, je ne connus plus d'autre cause de mon trouble & de mes illusions, que l'obsession du démon, à qui je résolus, arrivé chez moi, de faire bonne guerre, en employant contre lui la priere, le jeûne & les exorcismes. Je continuai mon chemin, mais comme un autre Saül, respirant colere & vengeance contre l'esprit tentateur : *spirans cædis & minarum.* Cependant, rentré chez moi le même jour, je me sentis plus tranquille, soit par l'éloignement des objets qui m'avoient troublé, soit par le plaisir que j'eus de me retrouver dans le sein de ma famille. Mais le lendemain, environ demi-heure après le repas, je sentis tout-à-coup mes membres s'étendre & se roidir, puis tout mon corps frémir & s'agiter par un mouvement violent & convulsif, semblable aux atta-

avec importunité. Mais mon imagination, encore plus vivement frappée par le souvenir de mon état, & la ferme résolution de garder la continence, y résistoit ; puis étant venu à croire que ces objets étoient amenés jusques dans mon lit, & qu'on me faisoit violence, je poussai des cris affreux, & entrai dans des mouvemenss convulsifs. Rien n'égaloit le supplice horrible que je souffrois par la cruelle scission de mon imagination, partagée entre les charmes & les attraits de la présence des objets destinés à soulager les besoins de la nature, & l'horreur d'enfreindre le vœu de la religion. Cependant cet état trop violent pour durer plus long-temps, le fanatisme prévalant contre la nature, ou celle-ci changeant sa marche, les images disparurent, & l'agitation cessa. Le calme ne dura pas long-temps : bientôt après succéda une nouvelle tempête, bien violente encore, mais beaucoup moins que la premiere, d'ailleurs accompagnée de quelque sentiment de plaisir.

L'activité de l'humeur qui me dominoit se tournant en fureur guerrière, vint offrir à ma mémoire l'idée & le souvenir des guerriers dont le caractere

m'avoit le plus vivement frappé, lors de mon enfance. Alors mon imagination me transportant dans tous les combats, & les assauts dont j'avois lu l'histoire, je crus être successivement Alexandre, Achille, Pyrrhus & Henri IV. Avec le premier, auquel je m'identifiai au point que je m'imaginois avoir sa taille, sa figure, son nom, être sa personne, je combattis au Granique, je vainquis à Arbelles, j'assiégeai Tyr, & montai à l'assaut sur ses remparts. Ces mouvements violents & rapides, ces images vives & frappantes rendirent à mes esprits le cours & l'activité qui leur étoient naturels, & ceux-ci à leur tour aux parties solides le ton & la vibration convenables, mais suspendus trop long-temps par une vie oisive & méditative, si contraire à mon tempérament. Je sentois cependant le plaisir le plus vif, & le plus délicieux. Mon ame sembloit, pour la premiere fois, depuis mon enfance, vivre & respirer, en exprimant le caractere d'Alexandre, dont mon imagination suivoit tous les traits, & mon action rendoit les mouvements; vinrent s'offrir à celle-là 700 Tyriens suspendus en croix le long du rivage de la mer. A ce triste spectacle,

saisi d'horreur & d'indignation, j'abhorrai le caractere du héros Macédonien ; & ne voulus plus être monstre ; mais fixant mes yeux ou plutôt mon imagination sur les victimes gémissantes de sa cruauté, j'entrai dans les sentiments de la plus vive & de la plus tendre compassion, & m'attendris sur le sort de ces infortunés. A la suite de cette douce passion qui calma mes sens, m'étant endormi, il me sembla voir les Syriens réchauffés par mes soins, reprendre vie & descendre de leurs croix. Mon imagination étoit si vivement frappée, qu'il me sembloit noter leurs traits, remarquer leur teint, observer leur physionomie, les appeller chacun par leur nom. Il me sembloit qu'ils venoient me remercier, & rendre hommage à la vertu qui les avoit sauvés. A ce spectacle, le cœur attendri, les yeux mouillés de larmes, je sentis la joie & le plaisir les plus parfaits.

Reposez-vous, Milord, avec ces malheureux. Je vous enverrai, l'ordinaire prochain, la suite de l'ouvrage.

Paris, ce 30 juillet 1775.

LETTRE V.

Suite du mémoire du curé de Cours, près la Réolle en Guyenne.

CET état délicieux ne dura guere, mais bientôt après la force du tempérament & l'activité de l'humeur reprenant, je fus attaqué par un second accès de fureur guerriere, & dans ce nouvel accès il plût à mon imagination de me transformer en Achille. Il me sembla ceindre ses armes : j'avois sa voix : j'adressai aux Troyens ses défis & ses insultes. Puis poussant, culbutant & renversant les bataillons, je me vis tout-à-coup aux portes du palais de Priam. Dans mon erreur je me figurois des images dont tous les traits épars étoient sans suite : *Cui nec pes, nec caput uni redditur formæ.* Passant rapidement du caractere d'Achille à celui de Pyrrhus, ou plutôt mêlant & confondant celui du fils avec celui du pere, vivement frappé par l'image & la peinture que fait Virgile de Pyrrhus, croyant être moi-même ce héros, je saisis les qua-

tre quenouilles de mon lit, dont je ne fis qu'un paquet, & les lançai impétueuſement contre la porte de ma chambre, que j'arrachai de ſes gonds & portai à quatre pas de là. Tranſporté de joie, animé par la ſecouſſe & le fracas, je m'écriai : *Cecidit Ilion Priamique domus!* J'avois, pendant ces ſortes d'accès, tant de roideur & de force dans mes membres, que tout croûloit ſous mes mains, & rien ne réſiſtoit à mes efforts. Je rendois ces ſortes de combats avec tant de force & d'énergie, que perſonne ne pouvoit ſoutenir le feu de mes regards, ni la vivacité de mon action. Mes parents, qui ne ſavoient rien de ce qui ſe paſſoit dans mon imagination, qui connoiſſoient encore moins la marche de la nature qui, par cette criſe violente, cherchoit à me faire ſortir de l'état où une ſotte éducation & un malheureux régime m'avoient réduit, & tendoit à me guérir, prirent le parti de me lier le corps & de m'enchaîner les mains. Dieu ! quel ſupplice je ſouffris ! quel changement ſe fit tout-à coup dans ma tête ! Déchu du haut degré auquel je m'étois vu porté un moment avant, abattu, conſterné, je regardois mes chaînes, ma priſon, ma nudité,

avec horreur & frémiſſement. L'humeur elle-même, qui m'avoit élevé l'ame & le courage, abattue ou refroidie, ne me ſoutenant plus, je ſentois tout le poids du plus morne déſeſpoir. M'étant endormi dans ce trouble & cet état, ma tête fut remplie des images les plus terribles. Il me ſembla voir l'ancienne Rome s'élever de deſſous ſes ruines, ouvrir ſes tombeaux, & offrir à mes yeux les ſquelettes de ſes plus fameux guerriers environnés d'armes, dont la figure, la variété, la rouille & la vétuſté préſentoient un ſpectacle affreux. Cette image s'imprima ſi fort en moi, que je reſtai long-temps ſans pouvoir fixer mes regards ſur aucune arme ou piece de fer, ſans une extrême horreur, qui, paſſant juſqu'à mes ſens, affecta mon odorat d'une eſpece d'odeur de fer & d'airain, qui m'importuna pendant bien des jours. De là, mon délire me promenant au travers des monceaux énormes de ruines qui ſembloient crouler de toutes parts ſous mes pieds & menacer ma tête, me fit arriver aux portes du temple du Dieu de la guerre. Il me ſembla les voir s'ouvrir, les entendre rouler ſur leurs gonds avec

un bruit horrible. J'enviſageai ce Dieu au milieu de ſon temple, & par un jeu cruel de mon imagination, je me crus moi-même ce monſtre dégoutant de ſang & de carnage, & chargé de fers. L'état où je me trouvai, lié & garrotté, les mains enchaînées, favoriſoit cette illuſion, ou peut-être l'avoit fait naître. Or, j'imputai le traitement affreux qu'on me faiſoit ſouffrir, à l'inhumanité que je m'imaginai avoir commiſe contre la perſonne d'Hector. Cependant un moment après, ſondant mes ſentiments par un retour & une réflexion dont je ſemblois ſi peu capable, & les trouvant totalement oppoſés à ce trait de cruauté, je déſavouai & déteſtai le caractere d'Achille, & paſſant tout-à-coup aux ſentiments de la pitié & de la plus vive compaſſion, je m'écriai avec tranſport : ah ! cher Hector, que ne puis-je ramaſſer tes membres épars, les réchauffer & les rendre à la vie ? Ah ! que volontiers je verſerois des larmes ſur ton tombeau ! &, en le diſant, j'en verſai effectivement. Les ſentiments de cette douce paſſion me ramenerent à une douceur & à une tranquillité qui engagerent mes parents

à me mettre en liberté. Je ne ſentis jamais rien de plus délicieux que ces premiers moments.

La nuit enſuite je dormis d'un ſommeil plus doux & plus tranquille que je n'avois encore fait depuis ma maladie. Aux approches du jour & de mon réveil j'eus un ſonge qui donna occaſion à un troiſieme & dernier accès, je ne dirai pas de fureur, mais ſimplement de courage guerrier, cet accès ayant été beaucoup moins fougueux & plus modéré que les deux autres. Je ſongeai qu'un roi venoit à la tête d'une puiſſante armée pour égorger les proteſtants & renouveller le carnage de la cruelle journée de la Saint Barthelemi : Dieu ! me diſois-je, qu'ont fait ces gens ? N'eſt-il pas aſſez malheureux pour eux d'être dans l'erreur ? Verrons-nous encore plonger le poignard dans le ſein de nos freres ? Ne ſe trouvera-t-il perſonne pour les ſecourir ? En diſant ou rêvant cela, il me ſembloit voir dans un certain endroit que déſignoit mon imagination, une pique qui s'élevoit de terre & s'offroit à moi. Eveillé par l'ardeur du courage & par l'empreſſement d'aller au ſecours de mes concitoyens, je me levai & pris mes habits, dont la

couleur noire étoit peu conforme à mes sentiments, & à la profession que j'affectois. Mais ne m'y arrêtant pas, je passai, sans me déconcerter, dans une autre chambre, où ayant trouvé une gazette, je la pris, j'en lus la date & le millésime, puis avec la posture & la confiance que donne l'enthousiasme d'une grande entreprise, &, j'ose le dire, dignes du pinceau d'Appelle ou du ciseau de Phidias, je dis d'un ton ferme, d'un air assuré, " je vais ouvrir „ une nouvelle carriere, une autre „ époque dont vous daterez. „ Puis sortant de la maison, je m'acheminai vers l'endroit où mon imagination fixoit la pique, que je brûlois d'ardeur d'aller prendre, comme la marque de ma mission & de mon commandement. J'étois déjà dans le jardin, & j'allois enfranchir la haie, lorsque les parents accourus vinrent m'arrêter & me ramenerent à la maison. Je ne fis point de résistance, mais l'imagination pleine de l'idée de secourir les protestants & de les défendre, je m'occupai, assez long-temps, du projet de lever des troupes, de les discipliner, de fortifier les places frontieres, de les fournir de vivres & de munitions, &c. Il est étonnant, le dérail

dans

dans lequel j'entrai, moi qui n'avois jamais servi ni manié les armes. Or, pendant tout ce temps, j'affectai le caractere de Henri IV. Je voulois avoir sa taille, sa figure & sa personne. Et jamais Pythagore ne fut aussi intimement persuadé d'être celui dont l'ame, 500 ans après le siege de Troie, avoit transmigré dans son corps, & que ce philosophe offrit aux yeux de ses disciples, que je l'étois d'être ce héros François. Si, d'après cette persuasion je pouvois obtenir de ceux qui étoient auprès de moi d'être appellé Henri IV, j'étois au comble de la joie.

Cependant à la suite des différents caracteres que j'avois rendus, de tant de combats & d'agitations que j'avois soufferts, devenu plus doux & plus tranquille, mon esprit se porta à des objets aussi plus agréables & analogues à la température où se trouvoient mes humeurs, en effet devenues calmes. Je m'imaginai avoir vaincu & pacifié une foule de nations. Charmé de cette idée, je me levai, car mon corps étoit toujours en action & suivoit aisément & exactement les ordres & les impressions de l'imagination, tout autant qu'il étoit libre & ne se trouvoit pas arrêté par les

liens ou par quelques autres obſtacles : je me levai donc aux ordres de mon génie, pour dreſſer des trophées d'armes & de victoires, & prenant différents objets, tels qu'ils me tomboient ſous les mains, je les plaçai aux quatre coins de ma chambre, n'importoit quels, des pailles ou d'autres bagatelles de cette eſpece. Mon imagination étoit aſſez vive pour les groſſir, aſſez féconde & aſſez induſtrieuſe pour leur donner des formes, des figures, une variété, qui exprimoient le caractere, le génie & les mœurs de différentes nations que je me perſuadois avoir vaincues. Puis me plaçant au milieu de ma chambre, je conſidérois ces prétendus trophées avec un plaiſir & une ſatisfaction infinis. Partant de là, j'empruntai les ſentiments d'un roi pacifique. Je crus faire fleurir dans mes prétendus états, exercer moi-même tous les arts, toutes les ſciences, la peinture, la ſculpture, l'architecture, la géométrie, &c. Je deſſinois, je faiſois des plans, des compartimens, &c. qui m'amuſoient infiniment. J'avois le coup-d'œil ſi précis, la main ſi aſſurée, que ſans autre inſtrument que ce qui me tomboit ſous la main, je les traçois ſur le ſol ou les

parois de ma chambre avec une juſteſſe & des proportions étonnantes. Mes parens & d'autres gens ſimples, ſurpris de me voir exprimer auſſi heureuſement quelques traits, & développer des talents qu'ils ſavoient que je n'avois jamais cultivés, s'imaginerent qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel, du ſortilege. En conſéquence ils firent venir quelques charlatans, qui promirent me guérir ; mais ils trouverent peu de docilité dans la maladie, & n'eurent pas lieu d'être contents de moi ; car, quoique j'euſſe toujours de l'aliénation, mon eſprit & mon caractere ayant cependant pris une tournure toute différente de celle que m'avoit donnée ma triſte éducation, je ne me trouvai plus d'honneur à croire les fadaiſes dont j'avois été infatué. Après donc quelques apoſtrophes aſſez dures à cette canaille, voyant qu'ils s'obſtinoient encore, je leur tombai impétueuſement ſus ; & frappant d'eſtoc & de taille je les diſſipai. La nature allant cependant ſon train, travailloit conſtamment ſeule & ſans relâche à ma guériſon ; car après avoir, me ſembloit-il, embelli ma triſte demeure, à laquelle mon imagination, comme une autre Circé, avoit donné la forme &

la figure d'un palais orné de tout ce qu'il y avoit de plus beau dans la peinture & la ſculpture, de plus précieux dans les métaux, de plus recherché dans les meubles, je voulus me marier. Alors vinrent s'offrir à moi une foule d'objets preſqu'infinis. Je vis des femmes de toutes les nations, de toutes les couleurs. Mon imagination étonnée, ſurpriſe, étoit confondue & accablée par cette multitude & cette variété. Ce qu'il y a de ſingulier & qui paroîtra incroyable, c'eſt que j'avois ignoré qu'il y eût des femmes d'autre couleur que des blanches & des noires ; mais j'ai reconnu à ce trait & à pluſieurs autres, que par le genre de maladie que j'avois, mes eſprits exaltés au ſuprême degré, il ſe faiſoit une ſecrette tranſmutation d'eux aux corps qui étoient dans la nature, & de ceux-ci à moi, qui me faiſoit deviner ce qu'elle avoit de caché : ou, peut-être, & mieux, je croirois que mon imagination, dans ſon extrême activité, ne me laiſſant aucune image, nulle idée préciſe à parcourir, dût rencontrer dans la nature ce qui m'étoit d'ailleurs inconnu. Quoi qu'il en fût, le beſoin preſſant, & n'étant plus comme au commencement combattu par l'op-

nion, je fus obligé d'opter entre ces objets. Or, j'en choisis un nombre, celui qui me parut répondre avec celui des nations que je crus avoir vaincues lors de mes combats. Il me sembloit devoir épouser chacune de ces femmes selon les loix & les coutumes de sa nation. Mon imagination adoptoit ce projet, & y applaudissoit sans aucune répugnance. La seule difficulté qui me fit balancer un moment, fut lorsque je pensai que j'allois tomber dans l'oisiveté & la mollesse, que je trouvai si contraires à mes premiers sentiments, & à mon extrême activité. D'après cette idée je m'écriai : " Quoi donc ! serai-je un „ lâche, un paresseux, un autre Sar„ danapale? „ Mais ma fertile imagination, source de mes maux & de mes plaisirs, vint aussi-tôt m'offrir un expédient. Elle décida que je laisserois chacune de ces femmes dans son pays, & que je ne les verrois qu'en passant & allant d'une province à l'autre. Dans ce nombre, il y en avoit une pour laquelle j'avois une prédilection particuliere, & que je regardois comme la reine de mon cœur & de toutes les autres. C'étoit une jeune demoiselle, que j'avois vue quatre jours avant ma

maladie. Je fus bien éloigné pour lors de former ſur elle aucune penſée, de me permettre aucun déſir. Mais ſes charmes & ſa beauté m'étant revenus, j'en étois éperduement amoureux. C'étoit à elle que s'adreſſoient mes vœux, mes déſirs les plus ardents : je les exprimois de la maniere la plus vive & la plus tendre. Je n'avois jamais lu aucun roman amoureux, je n'avois fait aucune careſſe, pas même donné en ma vie aucun baiſer à une femme. Mais le livre des cantiques de Salomon, que je n'avois lu que parce qu'il s'étoit trouvé au nombre des livres ſacrés ; ſur-tout mes diſpoſitions particulieres, qui étoient telles que celles d'Horace vis-à-vis de Glycere, lorſqu'après avoir parcouru les charmes de ſa beauté il s'écrie : *in me tota ruens Venus Cyprum deſeruit*, y ſuppléerent. Je doute que ce roi voluptueux ait jamais été animé de plus de feux que moi, malgré les expreſſions qui ſont dans ſon Epithalame ; qu'il leur ait donné plus de force & de vie que je n'en donnois à mes déclarations énergiques. Je les tournai de mille différentes façons, & les appliquai à ma ſituation actuelle avec une juſteſſe & une préciſion qu'il me ſeroit

maintenant impoſſible de retrouver, parce que je ne ſaurois procurer à mon ame l'eſſor & l'élan qu'elle recevoit alors de la chaleur & de la fermentation de l'humeur..... Au reſte, je parlois de mon amour à tout le monde ; j'en faiſois confidence à mes pere & mere, & pendant ce temps il ne me vint pas une idée de ce que j'avois été, pas un mot de l'éducation que j'avois reçue: j'avois toute la candeur & l'ingénuité d'un enfant ; j'étois en effet un autre Emile, le vrai éleve de la nature, qui venoit de corriger mon éducation, de la refaire avec un travail immenſe, & je doute que la nature de l'homme, ſuppoſée malléable, miſe dans le fourneau, puis appliquée ſur l'enclume & frappée au marteau, pût être tournée & retournée entre les mains de l'ouvrier en plus de ſens que je fus. Cependant mes parents critiquant mon choix, j'en étois ſurpris & admirois comment on pouvoit blâmer une inclination ſi douce, ſi aimable, & qui me paroiſſoit ſi innocente. Je leur dis à ce propos des choſes ſi fortes, & leur alléguai des raiſons ſi juſtes, que je les laiſſai le plus ſouvent ſans réplique. Il me ſouvient qu'un jour quelque prêtre ayant

voulu entrer dans la diſpute, & m'en impoſer avec un air pédanteſque, fut rendu muet & ne remporta que de la confuſion. En effet l'humeur qui me dominoit, donnoit à tous mes ſens une vivacité, à mon eſprit une pénétration, à mon ame une grandeur & une élévation, qui faiſoient de moi un homme extraordinaire. Je ſemblois lire dans le cœur des gens qui m'approchoient : je développois leur caractere avec une ſagacité étonnante, & n'étant retenu par aucune conſidération, je le rendois avec juſteſſe & préciſion. Ce qui donna occaſion à un ancien prêtre qui me vit quelquefois dans ma maladie, de dire fort ſérieuſement à mes parents, que j'étois poſſédé par l'eſprit de Python, le même que ſaint Paul avoit chaſſé du corps d'une fille, dont il eſt parlé aux actes des apôtres. Quoi qu'il en fût de cet eſprit, il me procura l'avantage d'écarter bien des curieux & des oiſifs, qui, par leur importunité & leur indiſcrétion, retardoient ma guériſon.

Dans cette violente maladie les organes de mes ſens furent portés à un excès de délicateſſe & de ſenſibilité, qui me fit alternativement éprouver les

tourments les plus affreux, & les plaiſirs les plus délicieux. La lumiere me ſembloit certaines fois dardée contre mes yeux avec tant d'éclat & de vivacité, que je ne pouvois en ſoutenir la préſence : elle me ſembloit cribler mon organe & le broyer. Toutes les couleurs, ſucceſſivement les unes après les autres, me déplurent, à l'exception du verd, que je vis toujours avec un nouveau plaiſir : le noir ſur-tout étoit pour moi un ſupplice. Pendant l'obſcurité de la nuit, qui me ſembloit aller par des gradations dont je ne peux point donner d'idée, mille ſpectres affreux s'offroient à mes yeux, ou plutôt à mon imagination. Elle fut frappée de ce qu'il y a de plus hideux & de plus terrible dans la nature, & ne pouvant fournir au trouble & à l'agitation de mes ſens intérieurs aſſez de phantômes, elle alla évoquer toutes les ombres de la mort, tous les monſtres du Ténare. Mais parmi ces objets d'horreur, rien ne me parut plus affreux que l'image du vieux Marius. Elle ſe préſenta telle & plus terrible que le viſage qu'il montra aux Cimbres, à qui les armes tomberent des mains. Que n'avois-je un pinceau pour la peindre ? Si j'euſſe ſu ramaſſer

tous ſes traits, & les rendre avec la vivacité dont j'étois ému à ſon aſpect, on eût vu pâlir la tête de Méduſe, & Cerbere, échappé des mains d'Hercule, retourner en enfer. Ciel! détournez cette image de devant mes yeux, & l'offrez à ceux du monſtre qui me cauſe tant de maux! Cependant, d'autres fois mes yeux, ou mon imagination, car je ſuppoſe que cette faculté enchantereſſe leur faiſoit illuſion, de même qu'à tous mes autres ſens, lors même que je veillois, mieux diſpoſés, m'offroient des points de vue, des perſpectives, des objets, dont la beauté, les charmes & la variété m'enchantoient. Dans un de ces moments heureux, tranſporté dans le jardin d'Eden, je vis les quatre fleuves qui l'arroſent, le couper & le compartir en mille différentes manieres. Là, c'étoient des boſquets; ailleurs des prairies émaillées de fleurs; ici, des parterres diſtribués avec un ordre & une ſymétrie dont l'art ni la nature ne donnent point d'exemple, & par tout des eaux limpides & jailliſſantes. Du milieu de ce paradis de délices qui enivroient mon ame, il me ſembloit voir s'élever un arbre d'une hauteur prodigieuſe, & ſemblable à

celui de la vision de Nabuchodonosor. Je considérois, avec admiration, son tronc, sa tige, l'étendue de ses branches, qui me paroissoient distribuées dans un ordre & avec une proportion admirables. Ensuite portant ma vue sur la fraîcheur de ses feuilles, sur l'éclat de ses fleurs, sur la beauté de son fruit, je restai dans un état immobile & extatique.

L'ouïe eut également ses accès & ses excès. Elle étoit certaines fois disposée de telle façon que le moindre son l'ébranloit; si délicate & si sensible, que les moindres ondulations de l'air, venant à frapper le tympan de mon oreille, il me sembloit que cet organe m'étoit arraché & porté au loin. Le bruit de l'airain sur-tout m'étoit insupportable. Il me faisoit souffrir un supplice que je ne saurois exprimer. Lorsque j'entendois sonner la cloche, dont j'étois malheureusement trop près, je croyois que se détachant du clocher elle alloit frapper à la voûte du ciel, avec laquelle, ne formant plus qu'un même corps & un même instrument, l'un & l'autre poles rétentissoient d'un bruit épouvantable. La secousse en étoit si terrible, que je me figurois que toutes

les planettes qui ſont ſuſpendues dans l'immenſité de l'univers, en étant ébranlées, étoient tombées, & ne formoient plus, avec la nôtre, qu'une même maſſe. Aſſis ſur le débris de l'univers, je pleurois la chûte des aſtres, l'extinction du ſoleil, la ruine & le bouleverſement entier de la nature, que je regardois comme à la veille de rentrer dans ſon premier cahos. La décompoſition de mes humeurs & le trouble de mes eſprits faiſoient naître ces idées; & le ſentiment de l'amour-propre, qui fait que chaque individu ſe plaçant au centre de l'univers, ſe regarde comme le point principal où aboutiſſent toutes ſes parties comme autant de rayons, les favoriſoit. C'eſt à ce ſentiment que je rapporterai ces idées extravagantes. Une autre fois, cet organe, plus heureuſement diſpoſé, me fit ſentir le plaiſir le plus délicieux qui, je penſe, puiſſe entrer dans l'ame d'un mortel. Il me ſembla dans un certain moment, qu'attaché à toutes les parties de la nature par les fibres & les tendons de mon corps, je ne formois plus avec elle qu'un même corps inſtrumental, mais animé de muſique. En effet les parties nerveuſes de mon corps

me parurent ſe monter, s'étendre avec elle & prendre ſon uniſſon. Puis j'entendis s'élever de toutes les parties de l'univers, comme d'un orcheſtre immenſe, des voix & des inſtruments de muſique, dont l'accord me mit en mouvement, moi & toute la nature. Je doute que la lyre d'Orphée ait jamais formé un ſon auſſi doux & auſſi mélodieux, non pas même lorſqu'il adouciſſoit les lions, les tigres, agitoit les arbres & entraînoit les forêts. Je ne ſais combien dura cette viſion délicieuſe & extatique, mais elle ſe paſſa ſous les yeux de quelques perſonnes, & entre autres du médecin, qui m'en a depuis parlé comme d'une choſe ſinguliere, & m'a dit qu'il m'avoit vu avec étonnement obſerver, dans cet état, une meſure & une cadence exactes, qui ſe répétoient dans toutes les parties de mon corps, & qu'il avoit préſumé que j'étois dans l'état que je viens de dire.

Les autres ſens, le goût, l'odorat, &c. eurent leurs viciſſitudes de plaiſirs & de tourments: il me ſembloit, certaines fois, ſentir des odeurs, des parfums délicieux, dont la nature, l'art, ni la chymie ne pourroient égaler les ſaveurs

exquiſes. D'autres fois c'étoient des odeurs inſupportables, des dégoûts, des amertumes & des nauſées, qui m'affligeoient & me déſoloient. Le tact lui-même fut affecté de ces deux extrêmités de peine & de plaiſir. Mais il parut le dernier ſur la ſcene : le rideau déjà tiré, le flambeau de la raiſon totalement éteint, il vint faire le dénouement de la piece par une cataſtrophe, qui alarme la pudeur, étonne la nature & déconcerte la religion ; néceſſaire, cependant, & inévitable, car, comme le remarque ſaint Paul à l'occaſion des Gentils, à qui il reproche d'avoir abandonné l'uſage de la femme, il faut que la nature, opiniâtrement combattue dans ſon inclination, & refuſée à ſon devoir, s'échauffe dans ſes déſirs,& tombe dans le déſordre : *Nam*, dit cet Apôtre, *relictâ naturali fœminâ exercuerunt in ſuis concupiſcentiis, & operati ſunt turpitudinem.* A la ſuite de cette criſe, dont toute la honte retombe ſur la loi du célibat ou ſur ſon légiſlateur, car s'il y avoit un homme aſſez injuſte pour me l'imputer, j'interrogerois contre lui ma conſcience,dont le témoignage me répond : *Neque peccatum, neque iniquitas mea, etenim ſine iniqui-*

tate direxi : j'invoquerois contre lui le ciel, témoin de ma ſimplicité & de mon innocence : à la ſuite, dis-je, de cette criſe, je ne puis plus ignorer ni me diſſimuler le principe de ma maladie ; mais je vis & compris clairement qu'elle avoit été cauſée par l'abondance & l'efferveſcence de l'humeur ſéminale, augmentée & échauffée par ma réſiſtance, & mon opiniâtreté à refuſer à la nature ſes beſoins & ſes fonctions. Ce qu'il y eut d'heureux & de ſingulier, c'eſt que ce qui fut l'origine de ma maladie, fut auſſi celle de ma guériſon, qui, me procurant une ſanté parfaite de corps & d'eſprit, m'a, depuis, fait jouir de l'avantage que demandoit Seneque à la Divinité : *Orandum eſt ut ſit mens ſana in corpore ſano.* L'humeur ſéminale, dans ſa chaleur & dans ſon efferveſcence, tâtant tous les reſſorts de la machine, eſſayant toutes les reſſources de la nature, ne m'abandonna pas que je ne fuſſe parfaitement guéri. Exemple frappant, monument éternel de l'inaliénabilité des droits de la nature, qui peut bien être contredite pendant un certain temps, combattue dans ſes inclinations, ſuſpendue dans ſes fonctions, mais qui, dans un ſujet

bien conſtitué, revient ſi ſouvent à la charge, qu'à la fin elle renverſe les préjugés. On ne peut mieux rendre ce triomphe de la nature que par les paroles de Cicéron, qui dit d'elle: *Ubicumque inſtat & urget, ac ubicumque te verteris perſequetur.* Cette action, cette énergie de la nature, ſe retrouve dans tous les individus, mais à un degré plus ou moins grand, & relatif à leur tempérament, qui varie leur conduite, qui varie encore & mélange bien davantage les inſtitutions domeſtiques, religieuſes & politiques, qui s'écartent preſque toutes des principes de la nature, plongeant ſes droits dans un cahos d'obſcurités, de doutes & d'incertitudes, ſi difficiles à démêler, & qui font le malheur de l'humanité. C'eſt cependant à travers de ce labyrinthe que doit courir le fil qui doit ramener la nation Françoiſe à une bonne légiſlation ſous les auſpices d'un jeune roi, que la magiſtrature a déjà réclamé comme ſon légiſlateur, & qui, par le rappel de ce corps reſpectable, ſemble avoir commencé l'ouvrage: Que l'illuſtre chef (*) qu'il vient de lui donner,

(*) M. de Miroſmenil, garde des ſceaux.

& qui doit ſeconder le monarque dans la réforme de nos loix, me permette de lui citer dans cette occaſion-ci, un paſſage de l'orateur Romain, dont il imite le courage, montre l'éloquence & le patriotiſme. Il dit : *Cum omnia officia à principiis naturæ proficiſcantur, neceſſe eſt & illud quod ab ipſa proficiſcitur ſapientiſſimum.*

Je m'arrête, Milord, à cette excellente maxime, qui termine, on ne peut mieux, le mémoire. Le ſurplus, encore long qui pourroit vous fatiguer, & d'ailleurs répétition de beaucoup de choſes précédentes, eſt le réſultat du tout. Après avoir récapitulé les diverſes criſes de ſon état, l'auteur les diſcute en phyſicien, en médecin, en philoſophe. Il les explique ainſi :

1°. L'extrême continence qu'il obſervoit, répugnant à ſa conſtitution amoureuſe, à ſon excellent tempérament, ſon caractere dut ſe dénaturer par les combats continuels qui ſe paſſoient chez lui entre la chair & la religion, il perdit ſa gaieté. Privé de cette reſſource, ſon ame s'affaiſſa & devint impropre aux occupations qui auroient pu la diſtraire.

2°. S'il fut quelque temps à ſuccom-

ber aux maux qu'il ſouffroit, & à ſoutenir les accès violens dont il étoit tourmenté, c'eſt qu'au moyen de l'illuſion des ſonges, la nature trompoit ſes efforts, & qu'il avoit d'ailleurs un fond de douceur & d'aménité, qui ne lui permit jamais d'être cruel & attroce qu'envers lui-même.

3°. Ayant redoublé de vigilance & d'attention pour éviter l'unique remede que ſe procuroit furtivement la nature, l'humeur ſéminale, augmentant de volume & d'effervescence, dut ſe porter ſpécialement aux yeux, le ſiege des paſſions, & ſur-tout de celle de l'amour, ainſi qu'on le voit dans les animaux, dont les regards étincellent à l'approche de la femelle. Delà, les vibrations violentes de ces organes chez lui, & leur électriſation à la vue des objets analogues à ſa ſituation.

4°. Cette humeur ſe développant de plus en plus, ne pouvant s'échapper par les iſſues ordinaires que fermoit ſon imagination continuellement tendue à cet égard, reflua enfin vers la tête, en remplit toujours la partie nerveuſe, y occaſionna cette rigidité, ces mouvements tumultueux & convulſifs dans la membrane du cerveau, ſiege de la ſen-

ſibilité, comme le démontre M. le Cat; & produiſit enfin la douleur la plus vive, qui alla juſqu'à l'aliénation.

5°. La ſaignée, à laquelle répugnoit le malade extraordinairement, ne put pas le ſoulager & dut même augmenter la violence de ſon état, parce que la cauſe de ſon mal n'étoit pas dans le ſang: qu'au contraire, la ſorte d'équilibre, qui pouvoit encore exiſter entre ſes humeurs, étant ainſi rompue, la ſéminale dut refluer abondamment, où elle trouva un paſſage & occaſionna un plus grand incendie dans toute l'habitude du corps. C'eſt ainſi que, lorſque la bile domine, ce remede eſt funeſte.

6°. Le bain froid calma, pour un moment, la chaleur du ſang & des autres fluides, procura de la tranquillité au délirant; mais par ce repos & cette congélation momentanés, ils n'en acquirent que plus d'effervescence, & l'humeur ſéminale ayant plus de jeu au moyen de la ſaignée précédente, dut dominer, & lui occaſionner les viſions impudiques qui l'aſſaillirent, ſuivant l'inſtinct naturel, qui rappelle toujours à notre idée la préſence des objets de nos beſoins. Ainſi l'homme, preſſé par

la faim, ne voit, dans ſon ſommeil, que des comeſtibles. Eſt-il altéré? Il eſt au bord des fontaines. A-t-il d'autres néceſſités? Il croit les ſatisfaire.

7°. Ce délire n'étant, pour ainſi parler, qu'une ſurabondance de vie, les humeurs & les organes du malade n'étant nullement viciés, mais ſimplement dans un état de violence & d'extenſion, les images devoient acquérir des proportions hors de nature, s'offrir d'une maniere giganteſque, & cependant toujours avec une ſuite, un ordre dans le déſordre même, & une netteté, telles, qu'elles ſe gravaſſent dans le cerveau, & revinſſent à la mémoire ſans confuſion, & ſe repréſentaſſent facilement comme le fait l'auteur.

8°. La paſſion de l'amour exaltée à un certain point, eſt très-voiſine du courage belliqueux. Les naturaliſtes ſavent combien les animaux en chaleur ſont ſuſceptibles de s'irriter & d'entrer en fureur. L'hiſtoire nous apprend que les plus vaillants guerriers étoient doués du goût le plus extrême pour le ſexe. Il n'eſt plus étonnant qu'après ſes rêves obſcenes, l'humeur ſéminale ſe dilatant davantage, il ſoit parvenu à ſe croire transformé dans les héros fameux de

l'antiquité, & ſur-tout en Henri IV, dont le caractere, mélangé de courage & de douceur, ſe rapportoit plus au ſien.

9°. Les affections violentes ne peuvent durer. Il faut ou que la nature ſuccombe, ou qu'elle paſſe d'un extrême à l'autre. Après les accès furieux qu'éprouvoit le malade, il devoit tomber dans un état d'inertie & de ſtagnation, qui, laiſſant prendre le deſſus à ſon ame, lui permettoit de ſe livrer aux ſentimens doux & tendres qui lui convenoient & formoient ſon eſſence. Delà, la manſuétude, la compaſſion qu'il éprouvoit: delà, les larmes délicieuſes qu'il verſoit.

10°. Enfin, par tant d'alternatives étrangeres, par tant de ſecouſſes données à ſon cerveau pendant ſix mois que dura ſa maladie, les traces importunes qui y reſtoient & troubloient le malade auparavant dans ſes affections naturelles, étant effacées, ayant oublié ſon état, ſa profeſſion, ſa religion, juſques à ſon Dieu & ſon ame, redevenue en quelque ſorte dans l'état de la premiere enfance, les préjugés n'offuſquant plus ſes facultés, il ſuivit l'impulſion de la nature & fut guéri. Hélas!

ſon bonheur ne fut que d'un inſtant : ſa raiſon revenue le rendit de nouveau malheureux. Voici comme il peint lui-même, avec énergie, ſon réveil affreux.

" Je ne me trouvai plus qu'un infortuné mortel, rendu honteux & confus, par le cruel dénouement de la piece qui venoit de ſe jouer dans mon imagination. Je me vis en oppoſition entre le devoir de la religion & celui de la nature. Menacé de maladie ſi je me refuſois à celui-ci ; de honte & d'ignominie, même de l'animadverſion de l'une & de l'autre puiſſance, ſi j'abandonnois celui-là. Triſte & affligeante alternative, qui me rendit importune & preſque odieuſe la lumiere qui brilloit à mes yeux ! Plus d'une fois je fus tenté de la maudire, & m'écriai ſouvent avec Job : *Lux cur data miſero?* Ce n'eſt pas que je ne viſſe des expédients, tels que les pratiquoient l'abbé de Saint Pierre (*) & tant d'autres, mais que déſavouoit un cœur honnête & généreux. Car, comment ſe réſoudre

(*) On ſait que l'abbé de Saint Pierre a beaucoup écrit contre le célibat des prêtres, & pour y remédier, il couchoit avec ſa gouvernante.

à mettre des enfants au monde, dont le premier appanage ſeroit d'être couverts d'une double ignominie, de la leur & de celle de leur pere ? A qui il ne ſeroit jamais permis de prononcer ni d'invoquer ce doux nom, non plus qu'à moi celui de fils ? Aimables rapports d'où naiſſent les plus doux charmes de la vie, les devoirs les plus ſaints de la ſociété, les plus ſacrés de la religion ! Doux tiſſus, qui couvrant les horreurs du tombeau, étendez notre exiſtence juſqu'à la poſtérité la plus reculée ! Précieux gages, & peut-être le plus ſolide de l'immortalité, vous n'êtes point faits pour l'Eccléſiaſtique ; la loi cruelle du célibat le mutile & le retranche de la ſociété, qui doit étendre & propager l'eſpece. D'ailleurs, il n'eſt pas donné à tous les hommes de s'élever au deſſus des loix, des mœurs & de la décence qu'établit l'opinion publique, d'où réſulte le droit à ſon eſtime, qui eſt ſi précieuſe à une ame honnête. Je m'écriai donc, d'après ces ſentiments & avec tranſport :

Sed mihi vel tellus optem prius ima dehiſcat,
Vel pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,

Pallentes umbras Erebi noctemque profundam,
Ante pudor quàm te violem aut tua jura
resolvam !

Malgré tous mes maux & tous mes malheurs, j'avouerai cependant que j'ai lieu de me féliciter d'avoir souffert une maladie, ou plutôt une crise qui m'a amené à connoître l'homme, non pas en général, & tel que l'offre une idée abstraite, mais l'homme individuel, moi-même, tel que j'ai été formé. Science d'autant plus assurée, qu'elle m'est venue par ce développement, & l'expression de mes sentiments les plus intimes. C'est d'après cette connoissance, qu'éleve & disciple de la nature, j'ose venger ses droits, attaquer & combattre une institution humaine qui, dérogeant aux principes de la premiere loi, trouble la conscience de ceux qui ne peuvent pas allier les devoirs de la nature à ceux de la société, oppose l'homme civil & religieux à l'homme naturel & libre, cause en lui un combat cruel, des doutes & des incertitudes continus, occasionne cette différence, cette bigarrure de conduite entre les ecclésiastiques, dont les uns, trop scrupuleux, sont ridicules, & les autres

autres, trop relâchés, ſont ſcandaleux; d'où il réſulte, envers tous, la critique, la haine ou le mépris des ſéculiers. Ces inconvéniens m'ont donné occaſion d'écrire un traité, dont l'objet eſt de prouver que la loi de la continence perpétuelle répugne, 1°. à l'état phyſique & à la conſtitution naturelle de l'homme; 2°. à la médecine, & l'oblige en bien des cas d'abandonner ſes principes; 3°. à la morale qu'a enſeignée J. C., & à la diſcipline qu'a établie l'apôtre; 4°. à l'eſprit d'une vraie & ſage légiſlation; 5°. au bien de la religion & de l'état; 6°. enfin, je prouve que par la ſuppreſſion de cette loi, il leur en reviendroit un grand avantage. „

L'auteur n'a point encore envoyé aux philoſophes, auxquels il a adreſſé ſon mémoire, le traité en queſtion. S'il me tombe ſous la main, & que je le juge digne d'attention, je vous en ferai part. Au reſte, perſonne, ce ſemble, ne peut mieux, toutes choſes égales, raiſonner ſur le célibat des prêtres, qu'un homme qui en a été ſi cruellement la victime.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 4 août 1775.

LETTRE VI.

Sur le procès criminel entre le maréchal duc de Richelieu, & madame la présidente de Saint-Vincent.

VOUS êtes curieux, Milord, de savoir tous les détails concernant l'étrange procès criminel, existant entre le maréchal duc de Richelieu, & madame la présidente de Saint Vincent. Les gazettes ne vous en ont parlé qu'en bref, & d'une façon entrecoupée. Vous désirez une récapitulation complette de cette affaire monstrueuse, depuis son origine jusques à ce moment. J'ai été obligé, pour vous satisfaire, de prendre beaucoup d'informations à cet égard, de questionner des avocats, des procureurs, des magistrats, des pairs même, de lire, de parcourir du moins les nombreux mémoires qui en ont paru, & je me trouve en état aujourd'hui de vous instruire.

Ce procès ressemble beaucoup à celui du comte de Morangiès; c'est-à-dire, qu'il a pour base une mauvaise foi déci-

dée de la part d'une des deux parties, une méchanceté profonde & réfléchie; qu'il tend à ruiner & à déshonorer à la fois celui qui succombera. Il est moins atroce au fond, en ce qu'en supposant que la présidente de Saint Vincent eût fabriqué ou fait fabriquer les billets que le maréchal argue de faux, elle lui avoit pourtant accordé des faveurs précieuses, rendu des services qu'une femme de qualité peut arbitrer ce qu'elle veut: elle avoit des répétitions à exercer contre lui, soit en échange, soit en vertu de promesses: enfin, se retranchant sur ces titres, elle avouoit n'avoir jamais fourni la valeur des effets. En admettant, au contraire, le crime de la part de M. de Richelieu, il s'atténue par la déclaration de la premiere; il se tourne en escroquerie galante, & n'acquiert de gravité que par l'obstination de l'accusateur à vouloir l'imputer à une femme innocente, à user de tout son crédit pour lui faire subir une multitude de vexations, dont le récit vous fera frémir, à envelopper avec elle plusieurs autres victimes de la procédure extrajudiciaire (*a*).

(*a*) Par ce terme, qui n'est gueres connu qu'en France, on entend une procédure qui n'est point

Dans le procès du comte de Morangiès, au contraire, tout eſt noir, infame, abominable. D'une part, ce ſeroit une famille de filoux méditant la perte d'un militaire ſans défiance, lui ſurprenant de ſang-froid des billets pour une ſomme énorme, ſans lui en fournir aucune valeur, & devant le faire ſuccomber ſous ces titres juridiques qui n'admettent ni défenſe ni diſcuſſion. De l'autre, c'eſt un grand ſeigneur, s'appropriant la fortune de malheureux qu'il a ſéduits de la maniere la plus perfide, employant tous les ſecours que peut donner l'autorité pour retirer les titres qu'ils ont contre lui pour acquérir à leur défaut un déſaveu propre à les combattre, ſans courir d'autre riſque que de reſtituer l'argent touché.

Vous avez gémi de la maniere dont a été jugé le premier procès, & peut-être aurez-vous à vous récrier beaucoup contre l'arrêt définitif du ſecond. Heureuſement les circonſtances ſont différentes. Ce n'eſt plus un combat de pa-

---

faite dans l'ordre ordinaire, ſoit par rapport à la hiérarchie des tribunaux, ſoit par rapport à la forme contraire à celle preſcrite par les ordonnances enregiſtrées.

triciens contre les Plébéïens ; c'eſt un grand ſeigneur aux priſes avec la femme d'un magiſtrat de diſtinction ; c'eſt une fille de qualité, d'une des plus anciennes maiſons de France, contre un maréchal de France, un duc & pair, mais dont le nom ne vaut pas à beaucoup près celui de ſa partie adverſe. Enfin, ce n'eſt plus un tribunal bâtard, un aſſemblage de juges mercénaires, vils eſclaves que l'autorité fait mouvoir comme elle veut ; c'eſt le parlement, c'eſt le tribunal de la nation, c'eſt la cour des pairs qui doit prononcer.

Maintenant, quel eſt le corps de délit ? Quels en ſont les acceſſoires aggravants ? Quelle marche a-t-on tenue ? Où en eſt ce procès intéreſſant ? Le voici.

Un bruit ſe répand peu après la mort du feu Roi, qu'il court ſur la place des billets ſouſcrits du maréchal duc de Richelieu, qu'on dit n'être pas de lui. La rumeur s'éclaircit inſenſiblement, & l'on apprend que ce dernier ſe plaint que madame la préſidente de Saint-Vincent ait fait cette manœuvre ; qu'il nie les billets ; qu'il s'en trouve, ſoit en négociations, ſoit entre les mains de cette

dame, pour 425,000 livres (*b*) ; que malgré l'esprit d'ordre & de justice du nouveau regne, il a obtenu une lettre de cachet contre l'accusée, & qu'elle est à la Bastille (*c*). Il en transpire ensuite davantage, & suivant les détails de cet enlevement violent, un commissaire (*d*), accompagné d'un exempt de police, à la tête de 20 hommes armés, s'est transporté au couvent de la Miséricorde : là, sans égard pour la présidente, sans respect pour son sexe & pour sa naissance, il a renversé ses commodes & ses secrétaires ; il a visité ses papiers ; il s'est saisi de ses lettres ; il a fouillé jusque dans ses poches, & il a tout emporté avec la prisonniere. Dans le séjour affreux où elle est détenue, un tribunal odieux est bientôt érigé : on procede à une instruction illégale, & c'est ce même délégué de l'inquisition françoise qui préside à un

(*b*) En douze billets au porteur, de sommes différentes & à diverses échéances ; savoir, cinq de 25,000 liv. chacun ; deux de 30, 000 liv. ; trois de 40,000 livres : & deux de 60,000 livres.

(*c*) Au mois de juillet 1774.

(*d*) Le sieur Chesnon, très-renommé pour ces expéditions barbares.

interrogatoire, où tout eſt à la charge de l'accuſée, & rien n'eſt à ſa décharge. Les témoins entendus lui ſemblant trop favorables par cette eſpece d'eſſai, on ſait à quoi s'en tenir, on change de plan. La préſidente eſt élargie, mais tenue en chartre privée, & gardée à vue dans ſon appartement par des alguaſils de la police. Le maréchal rend plainte contre elle au Châtelet (*e*), & la fait décréter de priſe de corps, *à ſes riſques, périls & fortune*, ainſi que pluſieurs autres coaccuſés. Ceux-ci étoient les mêmes témoins, qui n'ayant pas voulu ſervir contre ſa partie adverſe, ſont convertis en coupables, afin qu'ils ne puiſſent pas au moins contribuer à établir ſa juſtification & ſon innocence. Le lieutenant criminel (*f*) témoigne tant de partialité, qu'on ſe propoſe de le prendre à partie. L'affaire s'amene proviſoirement à la Tournelle, & il ſe déporte de ſa qualité de juge. La révolution heureuſe de la magiſtrature ſur-

(*e*) Le titre de cette plainte étoit *en faux contre les auteurs, fauteurs, complices & adhérents de la fabrication des billets au porteur, prétendus ſignés de lui.* Elle eſt du 27 juillet 1774.

(*f*) Le ſieur Bachois de Villefort.

vient dans cet intervalle, & prolonge la détention des malheureux. La préſidente de Saint-Vincent devient accuſatrice à ſon tour ; elle rend plainte en ſubornation de témoins. L'honneur du maréchal ſe trouvant compromis, la cour des pairs s'aſſemble pour en connoître (*g*). Les requêtes, les mémoires, les écrits de toute eſpece ſe multiplient à l'infini : le procès ſe complique de plus en plus ; les parents de la captive interviennent par une dénonciation au procureur général.

Cependant M. de Richelieu ne ceſſe d'intriguer. Il manœuvre ſi bien qu'il obtient que l'affaire ne ſera point plaidée à l'audience pour ſe ſouſtraire à une publicité qui ne pouvoit que lui être humiliante & honteuſe. Enſuite la cour des pairs déclare nulle la procédure inſtruite extrajudiciairement à la Baſtille, ainſi que l'ordonnance du ſieur lieutenant criminel, qui en ordonnoit l'apport au Châtelet, pour ſervir de baſe à la ſienne ; & cependant en ordonnant l'élargiſſement proviſoire de pluſieurs

(*g*) Par arrêt rendu en la Tournelle, le 7 mars 1773.

coaccusés, & annullant les décrets lancés contre eux, laisse subsister celui contre la présidente (*h*). En sorte que par une inconséquence incroyable, tout l'édifice d'une procédure monstrueuse, établi sur une premiere, reconnu illégale, vexatoire, odieuse, reste & doit servir de fondement à la nouvelle.

Tel est le précis rapide, Milord, de l'ordre & la marche tenus par les divers tribunaux qui ont connu de cette affaire. Elle en est encore au point que je viens de vous indiquer. Ces préliminaires étoient nécessaires, avant de peser les probabilités pour & contre ; car le public n'ayant point par devers lui les informations & autres pieces secrettes du procès ne peut juger que sur les mémoires, sur la petite quantité de faits certains parvenus à sa connoissance, & sur les inductions tirées du caractere, des mœurs, de l'état, des qualités des personnages. Il faut donc aussi vous peindre les principaux figurants dans cette scène judiciaire.

Vous connoissez de réputation, &

(*h*) Ainsi que celui contre un nommé Canron, ancien secrétaire du maréchal de Richelieu.

même vous avez vu le défenſeur de Gênes, le vainqueur de Minorque, le conquérant d'Hanovre. Tels ſont les titres à la gloire du maréchal duc de Richelieu. Malheureuſement ſa vie privée ne répond pas à cet éclat extérieur. Elle eſt ſouillée par beaucoup d'anecdotes ſcandaleuſes. On ſait que ſes mœurs ſont, on ne peut plus, dépravées ; & ſans fouiller trop avant dans l'hiſtoire de ſa vie, il eſt public qu'une grande princeſſe (*i*) lui attribue les derniers déréglements du feu Roi, lui reproche d'avoir entraîné de nouveau dans le vice, dans la fange de la débauche, ce monarque décidé à ne plus donner de ſcandale à ſes ſujets. S'il reſtoit quelque doute ſur la diſſolution de ce ſeigneur, on ne pourroit le conſerver après la lecture de pluſieurs miſſives de ſa part, produites au procès, adreſſées à madame de Saint-Vincent. Ce ne ſont rien moins que des billets doux d'un courti-

(i) Madame Adélaïde a dit à Choiſy au ſieur d'Outremont, avocat, en lui parlant du teſtament de Louis XV, commencé dès 1766, & où il témoigne ſon déſir de revenir de ſes égarements, qu'elle ne doutoit pas que ſon auguſte pere ne fût alors dans cette diſpoſition, mais que le maréchal duc de Richelieu l'avoit replongé de nouveau dans le déſordre.

ſan ſpirituel & galant, à une femme de qualité, aimable & délicate, ce ſont les déclarations les plus groſſieres & les plus infâmes d'un homme de la lie du peuple, envers la plus mépriſable gourgandine. Sa ſeule conduite avouée à l'égard de la préſidente, le caractériſe mieux que tout ce qu'on en pourroit dire. Un haſard fatal la met en relation avec lui; auſſi-tôt il en eſt épris, il médite la conquête de ſa couſine, car il la traitoit de telle, d'après quelque parenté éloignée; il cherche à la dégoûter du couvent où elle s'étoit retirée, de convention avec ſa famille, confirmée par l'autorité: il lui peint ſon aſyle comme une priſon choiſie par la tyrannie de ſon époux; il lui offre ſon crédit pour l'en arracher; il fait lever la lettre de cachet, il la transfere à Tarbes, de là à Poitiers. Enfin, ne pouvant jouir à ſon aiſe de cette femme lubrique, dans ces lieux où il ne peut la viſiter que durant ſes voyages, il profite de la détreſſe où elle ſe trouve; & lorſqu'elle lui demande des ſecours, il lui répond: *quittez Poitiers, venez à Paris.* Elle accourt, guidée par l'eſpoir. Arrivée dans la capitale, elle ſe trouve logée à un troiſieme étage, au couvent de la Miſé-

ricorde. Là dénuée de tous les ſecours de ſon mari & de ſa famille, furieux d'une telle évaſion, elle eſt réduite, elle & ſa femme-de-chambre, au pain & à l'eau. C'eſt alors que touché en apparence du ſort malheureux de cette nouvelle Arianne, il lui fait un mandat de cent mille écus, la ſource de tout le procès : munificence extraordinaire, qui contraſte bien ſinguliérement avec la plus grande parcimonie, dont le maréchal a uſé juſque-là envers elle.

Mais quelle eſt donc cette femme ſi ſéduiſante, dont un courtiſan raſſaſié de bonnes fortunes, s'éprend ſur ſes lettres, & preſque ſans l'avoir vue ; pour laquelle il tente les efforts du zele le plus actif & le plus entreprenant ; qu'il ſouſtrait à l'autorité de ſon époux & de ſon pere ; qu'il promene ſous l'influence royale de couvent en couvent ; & qui, ranimant les facultés d'un vieillard affoibli par l'âge & par les débauches, irrite ſes déſirs, au point qu'il ne peut ſe paſſer d'elle, & veut l'attirer auprès de lui ? Je l'ai vue, mon cher compatriote ; j'ai été dans ſa priſon pluſieurs fois, ſous prétexte de lui demander de ſes mémoires, qu'elle diſtribuoit elle-même, & voici ce que j'en ai re-

marqué. Elle paroît âgée de 45 à 50 ans : elle a de grands traits assez bien proportionnés ; quelque chose de lascif dans la figure ; celle d'un homme semble l'animer tout-à-coup, & répandre dans tous ses sens un feu rapide. Sa vivacité extrême la rend mal propre, & fait qu'au milieu de la parure la plus riche, ses ajustemens se flétrissent, se souillent promptement. Elle a un fond de gaieté & d'étourderie, qui l'empêche de conserver long-temps la sensibilité à ses malheurs, d'abord extrême, mais bientôt affoiblie par une succession continue de sensations & d'idées nouvelles (*k*). Quant à son esprit, je l'ai jugé très-léger, très-futile, incapable de la moindre réflexion. Telles sont les notions que j'en ai conçues durant mes courtes visites.

Madame de Saint-Vincent est de Villeneuve de Vence. Sa maison est très-connue & très-ancienne en Provence. Elle est arriere-petite fille de madame

(*k*) C'est ce qui donne la solution de sa conduite pendant l'instruction de son procès, supposé que l'anecdote soit vraie. Le maréchal, dans un de ses mémoires, intitulé : *Observations*, lui reproche d'avoir durant ce temps, la veille, le jour même de sa confrontation, composé les chansons les plus licentieuses contre les témoins & contre les juges mêmes.

de Sevigné, ſi fameuſe par ſes lettres. Au couvent dès l'âge de ſix ans, elle n'en eſt ſortie que pour épouſer le magiſtrat, dont elle porte le nom, préſident à mortier au parlement d'Aix, beaucoup plus âgé qu'elle, & ſi appliqué aux devoirs & aux fonctions de ſon état, qu'elle prétend ne l'avoir jamais vu que la nuit. Quoi qu'il en ſoit, après l'avoir rendu pere de deux enfants, elle a été obligée de s'en ſéparer (*l*), &

(*l*) Les amis & les partiſans de M. le maréchal de Richelieu prétendent que madame la préſidente de St. Vincent avoit donné une galanterie à ſon mari, ce qui fut le motif de la ſéparation. Ils ajoutent une anecdote ſinguliere & très-propre à démontrer combien elle étoit dominée par la lubricité de ſon tempérament, ſi elle eſt vraie. Ils diſent que cette dame, non encore guérie, & voyageant pour ſe rendre au lieu de ſa deſtination, entra dans une auberge où elle devoit coucher; qu'ayant entendu les propoſitions groſſieres que des muletiers faiſoient à la ſervante de l'hôtellerie pour l'engager à venir coucher avec eux; elle la fit appeler en particulier, & profita de la répugnance de cette fille pour tourner à ſon profit cette bonne fortune aux yeux d'une Meſſaline; qu'elle lui donna de l'argent, afin qu'elle parût acquieſcer aux déſirs de ces brutaux, & la laiſsât ſe ſubſtituer à elle à la faveur de l'obſcurité de la nuit. Je paſſe ſous ſilence, Moloud, la fin de l'aventure, qui ſe termina vraiſemblablement au grand contentement d'une pareille louve. On ajoute que les muletiers ne furent pas ſi ſatisfaits; qu'ils recueillirent les fruits amers partagés avec le préſident, & que furieux contre la ſervante, dont ils croyoient avoir été ſi cruellement

de se retirer au couvent C'est-là qu'elle eut occasion d'écrire au maréchal de Richelieu pour obliger une religieuse, (*m*). Ce seigneur, qu'elle ne connoissoit presque pas, eut égard à sa recommandation, se trouva *enchanté*, *transporté*, de lui être bon à quelque chose, & entama un commerce de lettres galantes, dont vous venez d'apprendre les suites, & qui n'ont jamais été accompagnées que d'un bienfait de mille écus, avant le fameux mandat du centuple.

Le troisieme acteur intéressant dans le procès, est M. de Vedel-montel, chevalier de Saint Louis, major du régiment Dauphin, infanterie ; & c'est sans doute celui auquel M. le Maréchal en veut le plus. L'amour-propre & la jalousie doivent concourir à le lui rendre odieux. C'est un homme aimable, beaucoup plus jeune que lui, & par la lecture des lettres surprises chez madame

---

trompés ; à leur retour dans l'auberge, ils la maltraiterent si fort, qu'elle fut obligée de révéler le marché honteux de la présidente. Ce qui a rendu cette histoire publique.

(*m*) Dans le couvent de l'Arpajonnie, à Milhaud en Rouergue.

de Saint Vincent, il n'a pu ignorer que ce rival secret étoit le préféré. Du reste, cet officier, quoique développant dans ses mémoires une grande fierté, de la noblesse, des sentiments, une ame haute & inflexible, est dans le fait un intriguant, qui vouloit mettre à profit la passion de la présidente envers lui & celle de M. de Richelieu envers elle; qui, en conséquence, avoit aidé de sa bourse madame de Saint Vincent, dans l'espoir d'être bien dédommagé par les faveurs que pourroit lui procurer la protection d'un maréchal de France, d'un duc & pair, d'un seigneur alors très-accrédité auprès du Roi, à raison des fonctions secrettes qu'il y rempliſſoit, & de ses liaisons intimes avec la maîtresse du monarque. Il a été cruellement trompé : au lieu de son avancement & de sa fortune, il n'a trouvé que l'indigence & des fers. Son attachement à la présidente, manifesté par les papiers saisis chez elle, l'a rendu suspect au maréchal, qui bien-tôt, de témoin nécessaire, l'a fait convertir en accusé. Par là on infirmoit toutes les preuves ou présomptions qui auroient résulté de son témoignage.

M. de Vedel connoissoit l'intimité

qui ſubſiſtoit entre M. de Richelieu & madame de Saint-Vincent. Il avoit vu & lu les lettres réciproques de ces deux amants. Il avoit ſuivi la génération & les diverſes métamorphoſes des billets, matiere du procès ; il en avoit comparé & jugé la ſignature, exactement ſemblable à celle des épîtres du maréchal, & au corps de leur écriture. Il s'étoit tellement convaincu de l'authenticité de ces billets, qu'il en avoit garanti un. Il avoit aſſiſté à la reconnoiſſance qu'en avoit fait le notaire de M. de Richelieu : il ſavoit que ſon contrôleur (*n*), ſes avocats au conſeil, & au parlement, ſon intendant, &c. en avoient décidé de même à l'égard de pluſieurs autres. On ſent quel intérêt avoit l'accuſateur d'écarter & d'anéantir tant de faits avérés, tant d'aſſertions embarraſſantes, tant d'inductions à en tirer. Et l'officieux lieutenant criminel, par un décret lâché proviſoirement, rempliſſoit les déſirs, & prévenoit les inquiétudes d'un ſeigneur qu'il ne vouloit

(*n*) Les ducs & pairs appellent ainſi leurs maîtres d'hôtel, par aſſimilation avec les princes du ſang, qu'ils ſingent à cet égard.

pas désobliger. Aussi M. de Vedel avoit-il démontré dans ses défenses l'injustice de cet acte despotique du juge, en établissant qu'il n'existoit, lorsqu'il a été décrété, aucune preuve juridique du faux dont se plaint le maréchal de Richelieu ; que, quand la preuve existeroit, il n'en résulteroit pas que madame de Saint Vincent fût auteur de ce faux ; & qu'en supposant même, contre toute évidence, qu'elle en fût coupable, il n'en a eu ni pu avoir aucune connoissance, & conséquemment n'en est ni n'en peut être le complice. Aussi a-t-il été élargi par arrêt de la cour des pairs (*o*) ; mais son décret de prise de corps est converti en décret d'ajournement personnel : ce qui le laisse toujours *in reatu*.

M. l'abbé de Villeneuve-Flayose, neveu de madame de St. Vincent, est le quatrieme décrété au procès. Ce jeune homme, d'une figure gracieuse, enjoué, pétulant, fou, ne sembloit pas devoir s'attendre à la captivité. J'ai lu imprimée sa requête à la cour des pairs. Après avoir fait valoir son illustre ori-

(*o*) L'arrêt est du 27 juin dernier.

gine d'aïeux dont le ſang regne encore ſur preſque tous les trônes de l'Europe, & même avec celui des auguſtes maiſons de Bourbon & d'Autriche, il ſoutient qu'on l'accuſe à tort de la négociation des effets argués de faux ; que, quand il l'auroit fait, il ne ſeroit pas répréhenſible ; qu'il n'avoit aucune raiſon de les ſuſpecter, & que ce n'eſt pas un crime digne de la priſon dans un neveu de n'avoir pas cru ſa tante coupable, & de lui avoir rendu ſervice : juſtification trouvée ſi péremptoire, que cet abbé, élargi avec les autres décrétés, n'eſt qu'en ſimple état d'aſſigné pour être ouï, en attendant les gros dommages & intérêts qu'il a droit de répéter pour les horreurs d'une captivité de onze mois, pendant leſquels il ſe plaint d'avoir perdu ſa ſanté, ſa fortune & ſon état.

Je vois encore un abbé de Trans, impliqué dans la procédure, pour quelques ſervices rendus à madame de Saint Vincent, relativement aux billets, ſans que durant ſon cours on ait pu alléguer contre cet eccléſiaſtique de qualité aucun reproche.

Après ces acteurs plus illuſtres, on en trouve d'un degré inférieur. Il ſeroit

difficile que dans une accuſation d'eſcroquerie prétendue, ou mieux encore de faux, il n'y eût pas des entremetteurs, des brocanteurs, des prêteurs ſur gage & autres gens de cette eſpece, ne vivant qu'aux dépens des dupes, péchant en eau trouble, & ne pouvant exiſter qu'au milieu du déſordre, de l'infamie & de la ſcélérateſſe.

M. le maréchal de Richelieu a voulu confondre parmi cette vile canaille un ſieur Benaven, ancien receveur des taîlles de la ville d'Agde, intéreſſé dans les affaires du Roi. Il l'accuſe d'avoir eu des liaiſons ſuſpectes avec ſa partie adverſe, d'avoir fait des modeles de billets, de s'être mêlé de la négociation des faux, d'avoir prêté ſon nom pour la vente d'effets acquis en échange, d'avoir participé au bénéfice, en un mot d'être un homme trop fécond en reſſources pour n'avoir pas été de la plus grande utilité dans les projets criminels qu'il s'agit de dévoiler à la juſtice. Ce *M. de la Reſſource*, comme l'appelle plaiſamment ſon avocat (*p*) d'après

(*p*) Me. *François de Neuf-château*, dans ſon *Precis pour Benaven.*

une comédie, a en effet la réputation d'un grand intriguant, & la mérite. Vous en allez juger, Milord, par une anecdote qu'il avoue lui-même (*q*), & qui a servi de prétexte à la plus grande partie des vexations qu'il a essuyées : ce qui ne la rend point étrangere au procès ; elle est d'ailleurs curieuse & courte. C'est lui qui parle.

" J'étois, il y a quelques années, à „ Londres ; j'y rencontrai un François „ exparrié (*r*), qui mettoit à l'encan un „ morceau historique (*s*), dont l'im„ pression auroit compromis la gloire „ du Roi.

„ Je crus de mon devoir, comme „ bon François, de ne rien oublier „ pour arrêter un dessein aussi perni„ cieux. A force de remontrances & „ de pressantes sollicitations, j'obtins „ de l'auteur qu'il suspendroit jusqu'à „ mon retour à Paris la vente du ma„ nuscrit, dont l'héroïne pourroit faire

(*q*) Dans sa *requête à nosseigneurs du parlement, les chambres assemblées, les princes & pairs y séans.*

(*r*) Le sieur *Morande.*

(*s*). Les *mémoires secrets d'une femme publique*, ouvrage où l'auteur prétendoit rendre compte de la vie de la comtesse *Dubarri.*

„ l'acquiſition plus chérement qu'un Li-
„ braire.

„ Mon premier ſoin, en arrivant, fut
„ d'avertir le lieutenant de police (*t*),
„ qui en parla au miniſtre des affaires
„ étrangeres (*u*) : intéreſſé perſonnelle-
„ ment à la négociation par le rôle qu'il
„ devoit jouer dans l'ouvrage. L'un &
„ l'autre m'obligerent d'entrer en cor-
„ reſpondance avec le particulier en
„ queſtion. Le magiſtrat ſe chargea
„ d'examiner lui-même mes lettres, de
„ les faire mettre à la poſte, & d'en
„ retirer les réponſes.

„ L'écrivain demandoit 24, 000 li-
„ vres. Le miniſtre trouva le prix exceſ-
„ ſif, & ſoupçonnant que le faiſeur du
„ libelle pourroit en retenir une copie
„ qu'il feroit imprimer plus tard, ma
„ miſſion fut arrêtée. Il trouva plus ſûr
„ d'envoyer des eſpions pour enlever le
„ libelliſte. Ceux-ci ayant échappé la
„ corde, dont ils étoient menacés, il a
„ fallu rentrer en pourparlers. Le ſieur
„ de Beaumarchais a été envoyé à Lon-
„ dres *ad hoc*, & a traité à 36, 000 li-

(*t*) M. de *Sartines*, encore dans cette place.
(*u*) M. le duc d'*Aiguillon*.

„ vres, & 2,000 livres de penſion ; ce
„ qui, joint aux gros honoraires qu'il a
„ retirés pour ſon propre compte,
„ prouve à quel point on avoit à cœur
„ d'empêcher la publicité de cette in-
„ famie. „

Voici maintenant comment ce fait, qui auroit dû rendre le ſieur Benaven agréable & précieux au gouvernement, a été tourné contre lui, & a ſervi à prolonger ſa captivité : autre détail, Milord, qui vous fera mieux connoître ce pays-ci que toutes mes obſervations.

Cet accuſé, décrété comme les autres, de priſe-de-corps *aux riſques, périls & fortune* de M. le Maréchal, avoit précédemment été mis à la Baſtille (*x*) par une premiere lettre de cachet. Il n'en ſort (*y*) que pour être transféré au Fort-l'Evêque, en vertu d'un décret (*z*) décerné par le lieutenant criminel, ſans preuves. Ayant répandu un mémoire où il demandoit ſon élargiſſe-

(*x*) Le 25 juillet 1774, où il fut détenu pendant 26 jours.

(*y*) Le 10 août 1774.

(*z*) Du 14 août.

ment à la Tournelle, en ce que dans aucun cas il n'étoit ſuſceptible de l'animadverſion de la juſtice, il fait craindre à ſon puiſſant adverſaire qu'il n'obtienne une liberté réclamée ſi juſtement. Celui-ci, à la dévotion duquel le miniſtere étoit encore, ſurprend une ſeconde lettre de cachet (*a*) proviſoire, reſtée ſourdement aux mains du concierge de la priſon, pour avoir ſon effet ſeulement lorſqu'il interviendroit arrêt à la décharge du ſieur *Benavez*.

On ordonne la tranſlation du priſonnier à la conciergerie, ce qui déroute la manœuvre du maréchal. Il remédie à cet inconvénient en faiſant ſignifier l'ordre du roi (*b*) au greffier de cette Géole, ſous le même ſceau du ſecret.

En conſéquence, refus de celui-ci d'ouvrir les portes à l'accuſé, au moment où la cour des pairs en ordonne l'élargiſſement proviſoire (*c*). Il fait un commandement au greffier de la pri-

(*a*) En date du 20 février 1775.

(*b*) La ſignification eſt du 17 mars, jour auquel la cour des pairs avoit décidé de l'incompétence du châtelet, & ordonné la tranſlation des priſonniers à la conciergerie.

(*c*) Par arrêt du 28 juin 1775.

ſon (*d*), qui requiert un référé devant les rapporteurs (*e*). Le croiriez-vous? Ces magiſtrats, qui par eſſence ne reconnoiſſent point de lettres de cachet, membres d'une cour qui a ſi ſouvent réclamé contre cet abus de l'autorité, contre ces actes du deſpotiſme le plus violent, ont la foibleſſe de ſolliciter M. de Richelieu pour qu'il conſente à la main-levée de celle-ci, & le Maréchal s'y refuſant, les pairs n'oſent prendre ſur eux de faire exécuter leur arrêt. L'aſſemblée charge le premier préſident d'en rendre compte au Roi (*f*).

S. M. déclare ſolemnellement (*g*) qu'elle entend que l'arrêt ſoit exécuté. Le premier préſident fait récit (*h*) aux chambres aſſemblées, garnies de pairs, de la réponſe du monarque, & d'une lettre de M. de Vergennes (*i*), qui marque être autoriſé à donner ordre de met-

(*d*) Le commandement eſt du 23 juin.

(*e*) Mrs. Rolland de Challerange & Titon de Villotran.

(*f*) Encore ne devoit-ce être que par occaſion, le jour où la cour devoit députer au roi, pour le complimenter ſur ſon ſacre.

(*g*) Le 2 juillet.

(*h*) Le 4 juillet.

(*i*) Secrétaire d'état au département des affaires étrangeres.

tre le ſieur Benaven en liberté. A l'inſtant le géolier en reçoit d'oppoſés [k], le retient en chartre privée, & le Maréchal fait lâcher une troiſieme lettre de cachet, en vertu de laquelle la victime eſt transférée une autre fois au Fort-l'Evêque, où elle eſt miſe au ſecret & au cachot avec le traitement le plus horrible [l].

Heureuſement pour l'accuſé, M. de Malesherbes ſuccede au duc de la Vrilliere [m]. Il fait ſon rapport de l'affaire au conſeil [n]. Sa liberté eſt ordonnée une ſeconde fois [o]. Le Maréchal intrigue encore : il faut avoir de nouveau recours au ſecrétaire d'état de Paris, & ce n'eſt que lorſque ce miniſtre eſt furieux, qu'il déclare qu'il ne ſe couchera point qu'on ne lui ait apporté la nouvelle de l'élargiſſement du ſieur Benaven, qu'il ſort enfin de ſa captivité [p].

---

[k] Sans doute du duc de la Vrilliere, encore en place, ayant le département de Paris; le grand diſtributeur de lettres de cachet, & ſi habitué à en donner, qu'il ſignaloit ſa ſortie du miniſtere par une derniere vexation.

[l] Le 5 juillet.

[m] Le 13 juillet.

[n] Le 29 juillet.

[o] Le 30 juillet.

[p] Le 4 août.

Nous verrons en temps & lieu pourquoi cet acharnement du Maréchal contre le ſieur Benaven, partie très-étrangere à lui au premier coup-d'œil. Pourſuivons la liſte des autres décrétés ou impliqués au procès. Je trouve un ſieur Rubit l'aîné, marchand mercier, premier tailleur du Roi, ſe plaignant auſſi des perſécutions de M. de Richelieu, qui l'accuſe d'être un des auteurs ou des fauteurs d'une trame criminelle, dont il ne ſeroit que la premiere victime, ſi elle étoit conſtatée; d'avoir brocanté, agioté, uſuré ſur billets dont il connoiſſoit la fauſſeté : ce qui implique contradiction ; car un faiſeur d'affaires n'échange ſes marchandiſes que pour du papier ſolide, ou du moins qu'il croit tel. L'accuſation ne pouvoit donc tenir, & ce négociant empriſonné, ſuivant la formule barbare employée ſi ſouvent dans ce procès, jouit de ſa liberté avec les autres, & attend la fin de l'inſtance pour être dédommagé de ce qu'il a ſouffert dans ſes biens, dans ſa perſonne & dans ſon honneur.

Une femme Le Roi eſt dans le même cas : ſon crime prétendu étoit d'avoir des liaiſons avec M. de Vedel, d'avoir été dépoſitaire d'un paquet cacheté, &

dont elle ignoroit le contenu. Décret, prison, vexations en conséquence ; & de sa part, plainte contre le juge prévaricateur, qui par une lâche & coupable condescendance s'est prêté aux volontés d'un accusateur forcené. Liberté provisoire.

Enfin, un sieur Canron, ancien secrétaire du Maréchal, s'est fait connoître comme un des coaccusés, par une requête assez gauche, assez mal tournée. Son grief est assis, suivant lui, sur un propos qu'il a tenu, inculpant fortement madame de Saint Vincent, puisqu'il l'auroit accusé *de lui avoir proposé des choses qui ne pouvoient que le conduire à la corde.* Il n'a pu obtenir sa liberté.

Les autres personnes mêlées plus indirectement dans cette affaire, sont un sieur Préville, qui avoit acheté un des billets (*q*), après s'être assuré auprès du notaire de M. le Maréchal qu'il seroit payé, & qui avoit pris toutes sortes de précautions pour en acquérir la certitude. Un abbé Froment, aumônier du couvent de madame de Saint Vincent, ecclésiastique de mœurs douces

(*q*) De la valeur de 60,000 livres.

& honnêtes, témoin dangereux en ſa faveur, dont il falloit la priver par une accuſation directe contre lui. Un nommé Dubois, qui n'a rien fait imprimer : acteur peu important, ſans doute. Une prétendue comteſſe de St. Jean, exerçant à Paris tour-à-tour le rôle de femme galante, d'entremeteuſe, de joueuſe & de ſolliciteuſe, amie de la préſidente, ayant beaucoup participé à la négociation de ces billets, pouvant lui être très-utile, mais très-ſuſceptible de corruption par les agents, & l'or du Maréchal. Un M. Dumas, ancien gouverneur des iſles de France & de Bourbon, plus ancien amant de cette dame, ſon eſclave dévoué, & conſéquemment ne pouvant que recevoir les impreſſions qu'elle voudra lui donner.

Il ne me reſte plus, Milord, qu'à vous expoſer avec impartialité ce que je penſe du fond du procès. Mais comme cette lettre m'a mené un peu plus loin que je n'aurois voulu, qu'elle eſt déjà très-longue, je remets à l'ordinaire prochain mon jugement, & celui de tous les gens judicieux qui voient l'affaire avec le même ſang-froid que moi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 20 août 1775.

LETTRE VII.

Probabilités pour & contre dans l'affaire du maréchal duc de Richelieu, contre madame la préſidente de Saint Vincent, & quelques anecdotes y relatives.

JE reviens, Milord, au procès du Maréchal. J'ai profité de l'intervalle que j'ai mis entre ma derniere lettre & celle-ci pour ranger en ordre mes idées, & les expoſer avec le plus de clarté qu'il m'a été poſſible. En voici le réſultat.

Au premier coup d'œil de cette affaire tout eſt pour madame de Saint Vincent. Elle a les titres juridiques les plus ſacrés, des billets au porteur, au nombre de douze, ſouſcrits de M. de Richelieu, revêtus de toutes les formes néceſſaires. Elle adminiſtre à l'appui vingt-deux lettres qui en déterminent les motifs, qui en annoncent l'origine & la filiation, qui en précédent & confirment l'envoi.

M. le Maréchal s'inſcrit en faux contre les billets & les lettres, il en accuſe ſa partie adverſe; il la dénonce à la juſtice

comme la plus adroite & la plus vile des fauſſaires ; il contracte l'obligation de l'en convaincre. Elle eſt décrétée de priſe-de-corps avec ſes coaccuſés. Des experts en écriture certifient de la fauſſeté des ſignatures en queſtion; ils jugent que celles des billets ont été calquées à la vitre, ainſi que les lettres.

Des témoins dépoſent enſuite que madame de Saint-Vincent avoit précédemment commis pluſieurs faux à Milhaud, à Poitiers. Elle-même en avoue deux : l'un, d'une correſpondance prétendue du Sr. Peixotto, banquier de M. de Richelieu à Bordeaux, avec elle ; l'autre, de la ſignature de ce même Peixotto, appoſée au bas d'un mandat de M. de Richelieu à ce banquier.

Ces faits très-graves affoibliſſent de beaucoup la cauſe de la préſidente.

1°. La déciſion des experts lui fait perdre, au civil, toute action contre le Maréchal, pour en exiger le paiement des billets.

2°. Elle annonce un crime de faux, & ce faux étant au profit de madame de Saint-Vincent, il eſt très-probable qu'elle en eſt l'auteur.

3°. Cela le devient encore davantage

par les dépoſitions des témoins ; qui conſtatent de ſa part une habitude de faire des faux.

4°. Son propre aveu d'en avoir fait deux dans cette affaire même, avance de beaucoup la conviction.

Cependant l'accuſée ne ſe déconcerte pas. Elle commence par renoncer à ſa créance, puiſqu'elle convient n'en avoir pas reçu la valeur ; mais elle prétend que l'aſſertion de la fauſſeté des billets de la part des vérificateurs pouvant faire preuve dans le cas où il s'agiroit ſeulement de ſtatuer ſur le ſort de ces papiers, n'en eſt pas une dans une action criminelle, où il s'agit de prononcer ſur le mérite de l'accuſation intentée contre elle. Elle déclare qu'elle ne garantit point leur vérité phyſique & intrinſeque, mais que s'ils ſont faux, elle les a reçus tels du Maréchal, & qu'elle défie ſur-tout ce dernier de la convaincre de les avoir fabriqués.

Dans cette défenſe, il faut en convenir, on trouve moins une accuſée qui ſe juſtifie, qu'une femme adroite & ſubtile, chicanant ſon adverſaire, diſputant le terrein, & profitant de la moindre priſe qu'il lui donne. Ainſi ſon titre ſe trouve détruit d'une part ; de

l'autre, elle reſte ſous une inculpation grave, ſoutenue d'inductions tirées par témoins & par ſes aveux, & le plus grand nombre des probabilités eſt contre elle : elle doit ſuccomber.

Mais bientôt la ſcene change ; d'accuſée elle devient accuſatrice ; elle ſe plaint de la maniere vexatoire & illégale dont l'affaire a été entamée à la Baſtille, de la procédure monſtrueuſe du châtelet, de la ſubornation de témoins. Elle demande à faire preuve. Sa requête eſt admiſe & fait ſaiſir de la cauſe la cour des pairs. La premiere procédure eſt annullée (*a*), ainſi que l'ordonnance du lieutenant criminel qui en ordonnoit l'apport au châtelet de Paris pour ſervir de baſe à la ſienne. Celle-ci ſubſiſte, au contraire (*b*) ; on la déclare valable ; on joint au fond la requête en élargiſſement proviſoire de la part de la Préſidente (*c*) ; & preſque tous ſes coaccuſés ſont élargis, les uns en état d'affignés pour être ouis,

(*a*) Dans les ſéances de la cour des pairs, des 23 & 24 mai 1775.

(*b*) Par arrêt de la cour des pairs, du mercredi 5 juin 1775.

(*c*) Par arrêt de la cour des pairs, du 2 juin 1775.

les autres en état de décret d'ajournement personnel.

Ici, la balance, absolument penchée contre madame de Saint-Vincent, se releve & reprend son équilibre.

1°. Le procès change de face. La fausseté des billets n'est plus le point de question ; la décision des Experts n'a plus de force contre l'accusée.

2°. La présomption qu'elle est auteur du faux des billets, puisqu'ils sont faits en sa faveur, devient égale contre le Maréchal, puisque, devant les payer, il avoit non moins d'intérêt de les donner faux pour être dispensé d'acquitter ses promesses.

3°. Il faut, sans doute, pour donner quelque consistance à cette présomption, prouver que la Présidente les a reçus de la part de M. de Richelieu. Mais celui-ci a la tâche plus difficile encore de prouver que c'est la Présidente qui les a faits faux.

4° Le commencement d'induction acquise contre elle par les faux antérieurs que dénoncent les témoins, se perd, si ces témoins sont subornés, comme s'offre de le démontrer madame de Saint-Vincent.

5°. La procédure extrajudiciaire au-

nullée, ainſi que la piece ſervant de baſe à celle du châtelet, les décrets prononcés par ce dernier tribunal contre les coaccuſés de la Préſidente, anéantis ou infirmés, donnent bien lieu de croire qu'il y a eu de la machination, de l'injuſtice, de la partialité dans la maniere dont le procès a été entamé.

6°. De cette marche de la cour des pairs, qui, elle-même, ainſi que je l'ai inſinué dans la narration des faits judiciaires, ne ſemble pas exempte d'inconſéquence & de prévention, il s'enſuit de fortes préventions contre le Maréchal. On n'a point ordinairement recours aux voies illégales, vexatoires & deſpotiques, lorſqu'on ne craint pas les regards trop perçants & trop ſûrs de la juſtice; on ne court pas les riſques de gâter par la forme le fond d'une bonne cauſe, & de provoquer contre ſoi le glaive de l'hémiſ, dont on veut appeſantir le bras ſur la tête du coupable.

7°. Par la libération de quelques coaccuſés pouvant redevenir témoins en ſa faveur, directement ou indirectement, madame de Saint-Vincent reprend beaucoup d'aſcendant ſur ſon accuſateur.

8°. On ne peut diſſimuler, pourtant

qu'il ne reste à sa charge les deux aveux graves qu'elle a faits, énoncés ci-dessus. Voyons si elle les réfute par ses raisonnements d'une façon satisfaisante.

A l'égard de la correspondance simulée du banquier Peixotto (*d*), elle prétend ne l'avoir supposée que pour calmer l'impatience de M. de Vedel, qui lui avoit prêté de l'argent sur les promesses de M. le maréchal de Richelieu, consignées dans ses lettres, toujours remplies d'assurance de zele, de secours pécuniaires prêts à venir. Elle convient que sa conduite est répréhensible en ce cas : qu'elle a manqué à la vérité, qu'un mensonge ne peut se colorer d'aucun prétexte, d'aucune excuse. Mais que résulte-t-il de son aveu ? une supercherie, & non un faux. Elle ne vouloit point tromper le banquier, qu'elle mettoit en jeu à son insu : il n'étoit nullement question de lui escroquer de l'argent, de faire usage contre lui ou contre quelque autre (*e*) de cette

(*d*) C'est un banquier de Bordeaux.

(*e*) On ne peut cependant disconvenir qu'elle en vouloit faire usage contre M. de Vedel, qu'elle induisoit en erreur, pour s'engager à lui prêter peut-être encore de l'argent.

correſpondance fictive : elle ne devoit pas même naturellement arriver à ſa connoiſſance. Le ſeul homme auquel elle étoit deſtinée, n'en devoit éprouver qu'une ſorte de bien momentané, de la tranquillité d'eſprit & de la confiance juſqu'au moment de l'accompliſſement des paroles de M. de Richelieu.

La Préſidente va plus loin, & tire de ce fait même une induction contre le Maréchal, en ce qu'il établit évidemment la bonne foi du ſieur de Vedel, ſa connoiſſance certaine & intime des promeſſes de ce grand ſeigneur, ſa conviction intérieure qu'elles étoient réellement de lui. Autrement il ſeroit abſurde qu'elle eût cherché à lui perſuader que l'homme indiqué dans ces lettres fauſſes, étoit diſpoſé à réaliſer des fauſſetés ; à lui, qui en étoit dupe moitié, qui en connoiſſoit toutes les manœuvres, qui les dirigeoit peut-être à lui, en un mot, le témoin, l'agent, le complice du faux de ces lettres & de ces promeſſes.

Il faut convenir que ſon raiſonnement ſpécieux & avancé avec beaucoup de confiance, ne ſeroit pas trop bon, ſi les avocats du Maréchal ne l'avoient

rendu tel par une accusation non moins outrée que celle contre la Présidente : savoir que M. de Vedel a coopéré au faux & en est complice. Aussi reprend-elle une nouvelle force à cette objection qui, détruite, lui donne droit d'en conclure que M. de Vedel avoit vu les lettres de M. le maréchal de Richelieu ; qu'il savoit que dans ces lettres il étoit question d'argent & de Peixotto ; que ayant pris toutes les précautions imaginables pour s'assurer de la vérité de ces lettres, il en étoit convaincu & y croyoit réellement ; que s'il est de bonne foi, & non complice, ce qu'il a vu est donc vrai ; ce qu'il a dit est donc vrai ; les lettres de M. le maréchal qu'il a lues sont donc vraies ; les promesses de M. le maréchal contenues dans ces lettres, sont donc vraies ; que si tout cela est vrai, M. le maréchal est donc le vrai menteur, le faussaire, le seul coupable dans cette affaire.

Quant à *l'accepté Peschot*, une autre mal adresse du maréchal de s'être rendu accusateur de madame de Saint Vincent, suivant lui l'auteur du faux, est employée encore contre lui. Il est prouvé que le nom de Peschot, défiguré, tron-

qué par une ortographe ridicule, ne caractérise aucun dessein formé d'avoir voulu contrefaire la signature véritable du banquier (*f*). Cependant la Présidente, à ce qu'assure le Maréchal, avoit tous les secours nécessaires pour réussir dans la fabrication de ce faux. Elle s'étoit procuré des lettres de Peixotto. D'ailleurs elle s'étoit savamment exercée. Elle avoit contre-tiré des signatures, calqué des *Bons pour*, fabriqué des lettres entieres ; elle étoit une fée dans son nouvel art : cette opération ne devoit être qu'un jeu pour elle. La voilà, cette femme atroce à qui les faux ne coûtent rien, cette femme habile qui fait des faux avec tant d'art, la voilà sur le point d'en faire un : elle le souhaite, elle le désire, il est nécessaire à ses projets : elle a pris toutes ses précautions pour y réussir : toutes ses batteries sont prêtes : elle va les mettre en œuvre. Point

(*f*) C'est d'autant plus extraordinaire, que celle des lettres étoit sans doute mieux faite & simulée, ainsi que le corps de l'écriture ; ce qu'on induit de la réticence de la Présidente, qui sans convenir de ce premier faux, mieux exécuté, le laisse présumer par là même.

du tout. Elle cherche une main étrangere, & à l'écriture qu'elle ne s'eſt procurée que dans l'intention de la contrefaire, elle en ſubſtitue une autre, priſe au haſard, ſans précaution & ſans choix. Ces ſignatures véritables qu'elle a eu l'adreſſe de ſe choiſir pour modeles, elle ne les copie pas ; elle n'en imite ni la forme ni les traits, elle n'en prend pas même l'ortographe ; elle forge la ſignature d'un autre nom. Et je ferois, dit-elle, la même femme qui auroit fait des ſignatures fauſſes de M. de Richelieu d'une maniere ſi reſſemblante aux véritables ; qui, avec des mots épars, pris çà & là, aurois fabriqué des lettres entieres & en grand nombre ; qui aurois pouſſé la reſſemblance juſqu'au point d'induire en erreur l'avocat, le procureur, le notaire, l'intendant, le ſecrétaire de M. le maréchal ; qui aurois ſu donner, en un mot, au plus grave, au plus difficile de tous les faux, des caracteres de vérité frappants & inimitables..... On ne le croira pas.

Elle en conclut qu'elle ne ſait point faire de faux, & que dans cet art perfide elle eſt ſans connoiſſance & ſans talents. Puiſque celui-ci ne peut

partir de la même main qui a fait l'autre ; que la mal-adreſſe du faux *Peſchot* ne peut ſe concilier avec l'adreſſe du faux *Richelieu* ; que l'un ſeroit le chef-d'œuvre de l'art, le plus haut point de perfection où l'homme puiſſe atteindre ; que l'autre eſt le barbouillage d'un imprudent écolier, le comble de la gaucherie & de la bêtiſe.

Ces argumens ſont très-fins ſans contredit : ils ſont concluans d'après les aſſertions trop haſardées du Maréchal ; mais ils ne détruiſent pas les aveux de la coupable & les inductions générales qui en découlent. Il réſulte donc tout au plus égalité de probabilités des faits judiciaires.

Livrons-nous à préſent à toutes les réflexions qu'a fait naître cet étrange procès, & que j'ai recueillies des diverſes converſations que j'ai ſi ſouvent eues à ce ſujet avec des interlocuteurs différemment intéreſſés, ou ne cherchant que la vérité.

On a beaucoup cité un mot du Maréchal à ſa confrontation avec la Préſidente, ſur ſon obſtination à ſoutenir qu'elle tenoit les billets de lui : *mais, Madame, regardez donc*, lui dit-il, *votre figure dans le miroir, & voyez s'il eſt*

poſſible qu'elle vaille cent mille écus. A ce perſiflage, on objecte la réponſe non moins bonne de l'accuſée : *regardez plutôt la vôtre, M. le Maréchal, & voyez ſi elle peut s'agréer à moins.* Ces ſarcaſmes ont ſans doute une ſorte de bon ſens dont il faut les rapprocher.

Les uns demandent s'il eſt vraiſemblable que M. de Richelieu, comblé de bonnes fortunes, raſſaſié de plaiſirs & blaſé ſur toutes les femmes, eût conſenti à donner cette ſomme énorme à une dont il avoit joui depuis long-temps, qu'il avoit refuſée durement en pluſieurs occaſions, & qui ſembloit lui être devenue fort à charge.

Les autres répondent qu'il eſt encore moins poſſible que la Préſidente de Saint-Vincent ſe ſoit livrée entiérement à la diſcrétion d'un vieillard uſé, ne pouvant ſatisfaire, exciter ou remplir ſes déſirs, ſi elle n'eût été ſéduite par de belles promeſſes ; que c'eſt pour ſe tirer de cet engagement que le Maréchal avoit pris le parti de lui donner, vrai ou faux, un mandat auquel on juge facilement qu'il n'avoit pas envie de faire honneur de ſon vivant.

Ceux-ci pour juſtifier la vérité de l'envoi des billets par le Maréchal,

insiſtent & interrogent à leur tour, ils demandent s'il eſt concevable qu'une femme iſolée, abandonnée par ſon mari, par ſa famille, dépendante entiérement de ſon couſin, devenu ſon protecteur, eût haſardé de fabriquer de faux billets, dont le moindre danger étoit de lui faire perdre les bontés de ſon bienfaiteur, actuel ou futur, ſans aucun eſpoir d'en être payée, dans la crainte même de ne jamais tromper perſonne, puiſqu'elle ne pouvoit négocier ce papier que vis-à-vis d'uſuriers, d'agioteurs, d'eſcrocs, tous gens trop experts pour ne pas prendre, en pareil cas, les renſeignements les plus ſûrs & les plus multipliés ? S'il eſt concevable que ceux-ci euſſent haſardé les moindres fonds en échange de pareils billets, envers une aventuriere ſans argent & ſans crédit, s'ils n'euſſent été intimément convaincus qu'ils étoient vrais, d'après les informations priſes auprès des gens d'affaires du maréchal de Richelieu, & chez le Maréchal lui-même ? S'il eſt concevable que d'autres ſe fuſſent entremis de la négociation de ces billets, s'ils n'euſſent été dans la même bonne foi ? Car quel bénéfice eſpérer, d'un côté, d'une femme obérée, faiſant les plus grands ſacrifices pour

toucher une foible somme d'argent ; de l'autre, de gens furieux d'être dupes ou trop fins pour l'être ? Mais si tous ces gens-là n'étoient pas participants de la fourberie de madame de Saint-Vincent, ils ont donc été injustement accusés dans cette affaire ; ils y peuvent donc avoir la qualité de témoins. Or, tous concourent à établir, non, si l'on veut, la vérité des billets, mais leur tradition aux mains de madame de Saint-Vincent de la part du maréchal de Richelieu ; donc s'ils sont faux, ils sont faux par le fait du maréchal.

Ceux-là ne peuvent s'imaginer, au contraire, qu'un grand seigneur, un duc & pair, un maréchal de France, osât revenir contre une signature qu'il auroit donnée, encore moins contre une qu'il auroit donnée sciemment fausse. Qu'auroit-il fait, suivant eux, dans l'un & l'autre cas ? Il auroit attendu l'échéance des billets, & en auroit éludé le paiement, comme tant d'autres gens de son rang qui ne paient pas leurs dettes, soit par les moyens toujours à leur disposition, soit par celui qu'il a pris dans ce cas-ci, en s'inscrivant en faux, & les faisant déclarer tels par des experts : il ne se seroit pas engagé, de

gaieté de cœur & ſans néceſſité, dans un labyrinthe de procédures dont il auroit dû craindre de ſe tirer, d'autant moins bien qu'il n'auroit pu ſe diſſimuler les difficultés d'attribuer à ſa partie adverſe des faux qu'il auroit faits ou fait faire. Quelle atrocité, d'ailleurs, d'inculper d'un tel crime une femme, qui n'en auroit eu d'autre envers lui que trop de foibleſſe & trop de conſtance! Peut-elle ſe préſumer d'un vieillard octogénaire, à qui, juſqu'à préſent, on n'a pu reprocher aucune noirceur? Et pour ſoutenir cette accuſation, combien d'autres crimes ne falloit-il pas commettre! Corrompre des experts en écriture, ſuborner des témoins, accuſer ſept ou huit innocents, les envelopper dans les horreurs d'une procédure criminelle, avoir continuellement l'autorité à ſes ordres, gagner les juges & les faire coopérer à ſes iniquités, au riſque de voir s'écrouler tout cet édifice d'infamies & d'abominations, par la mal-adreſſe ou le remords du plus vil ſoutien. Enfin, à quoi auroit abouti cette longue ſuite de forfaits accumulés? A ſe venger, encore un coup, d'une infortunée qui ne lui auroit point fait de mal; à compromettre ſon honneur à lui-même, ſes

biens & ſes dignités.... Contre quoi? .... Contre rien. Cet enjeu ſeroit d'un écervelé, mais la machination ſeroit d'un ſcélérat profond & réfléchi, ce qui implique contradiction.

Sans doute, Milord, plus j'avance dans la diſcution de ce problême moral à réſoudre, plus les difficultés ſe multiplient & s'augmentent. Pour y mettre le comble, il faut vous apprendre qu'un des rapporteurs lui-même (*g*); juge integre, fort éclairé, & formé par une longue expérience, ayant toutes les pieces du procès ſous les yeux, convenoit en être effrayé, & ne ſavoit de quel côté ſe décider. " *Soit que je jette* „ *les regards*, diſoit-il à un de ſes amis, „ *ſur le ſac du maréchal de Richelieu ;* „ *ſoit que je le jette ſur celui de madame* „ *de Saint-Vincent, je répugne à m'en* „ *occuper, je ne trouve qu'horreurs &* „ *turpitudes.* „ Il faut apprécier cependant ce propos à ſa juſte valeur. Ce magiſtrat, très-religieux, très-pudibond, vouloit parler ſans doute des détails du commerce impudique de ces deux amants, conſignés avec la plus grande

(*g*) M. Rolland de Challerange.

étendue, & dans les lettres déposées (*h*), & dans les interrogatoires de la Présidente : il étoit trop prudent pour s'ouvrir sur le fond de la question.

Quoi qu'il en soit, je ne me rebute point, & j'ose lever le voile mis sur ce mystere d'iniquités, après avoir récapitulé les probabilités pour & contre, établies dans cette affaire, d'après les faits judiciaires, les défenses des parties, les raisonnements du public, & je me détermine, par des axiomes moraux, que personne ne peut contester.

En premier lieu, toutes choses égales dans le doute d'un délit commis entre un accusé foible & un accusateur puissant, la connoissance du cœur humain, celle du monde, & l'expérience journaliere, nous apprennent qu'il y a cent à parier contre un que le dernier est coupable, par la plus grande facilité qu'il a eue à l'être, à faire retomber la peine sur l'innocent abandonné, & par

(*h*) Il est fâcheux pour le Maréchal de n'avoir pu soustraire toutes ses lettres à madame de Saint-Vincent, qui, indépendamment des ordures grossieres, des termes dignes de la plus vile canaille, dont elles sont remplies, sont pleines de fautes d'orthographe : circonstances peu honorables pour le doyen de l'académie Françoise.

l'eſpoir de s'y ſouſtraire, même en ſuccombant. Donc, juſqu'ici le Maréchal eſt le criminel.

En ſecond lieu, celui-là eſt réputé avoir commis le crime, à qui le crime eſt utile. Donc la préſidente de Saint-Vincent en eſt l'auteur au premier coup-d'œil ; mais cependant, dans l'hypotheſe actuelle des billets faux, en réfléchiſſant, nous avons obſervé que ſi l'une devoit recueillir le fruit de ce faux, l'autre avoit eu auſſi un intérêt, moins preſſant il eſt vrai, de le commettre, celui de ſe débarraſſer des importunités d'une femme ſéduite, dont il avoit joui & dont il vouloit jouir encore. Ainſi, toute compenſation faite, il faut réduire à moitié, à 50 contre 100, les degrés de probabilités établis ſur le premier axiome.

En troiſieme lieu, le crime a ſes degrés : on ne parvient guere à en commettre un grand, ſans s'être exercé par de petits. On en articule beaucoup contre le Maréchal, ſans doute ; mais non prouvés, non avoués, non de la nature de celui-ci : au contraire, la Préſidente avoue deux ſortes de faux ; elle en avoue même un troiſieme, dont je ne vous ai pas encore parlé ; ſavoir, que, pour mieux

mieux attendrir ſon protecteur amant, elle avoit profité de la groſſeſſe & de l'accouchement de ſa femme de chambre pour ſe ſuppoſer groſſe elle même, & lui perſuader que l'enfant nouveau-né étoit le fruit de leur commerce. On affoiblit de beaucoup ces aveux, en établiſſant que de tels faux n'en ſont pas ; qu'ils n'ont jamais eu pour objet de nuire ; que ce ne ſont que de ſimples menſonges. Quelque choſe qu'on diſe en faveur de madame de Saint-Vincent, il en réſultera toujours des préſomptions fortes contre ſa candeur ; & j'eſtime que non-ſeulement ici les 50 degrés de probabilités exiſtants en ſa faveur s'anéantiſſent ; mais qu'il en réſulte 50 contre elle.

En quatrieme lieu, celui-là n'a pu commettre le crime, qui n'a pas eu les facultés de le faire : elles ſont de trois eſpeces ; facultés intellectuelles, facultés phyſiques, facultés auxiliaires. D'après les dires mêmes du maréchal, & le caractere établi de madame de Saint-Vincent, elle n'a jamais eu les premieres ; jamais ce génie méditatif & profond, capable d'une grande étendue d'idées, d'une longue ſuite de combinaiſons, d'une patience invincible, telle

en un mot, que l'auroit exigé un crime réfléchi depuis plusieurs années. Elle n'a jamais eu les secondes, qu'elle n'auroit pu acquérir que par un exercice habituel, soutenu, qu'en devenant une fée dans l'art des faussaires ; & l'on voit qu'elle y étoit si inepte, que, même pour le faux le plus simple, pour mettre un *accepté Peschot*, elle emprunte une main étrangere. Enfin, elle n'a pas eu les troisiemes : on a vu qu'on ne pouvoit supposer raisonnablement qu'elle eût pu employer la quantité de complices qu'elle auroit dû avoir, & qu'elle n'auroit pu acquérir qu'à prix d'argent, quoiqu'elle ne possédât rien.

Du côté du maréchal, toutes les difficultés s'applanissent au contraire. Les faux se font naturellement & sans combinaison, ou par une griffe, ou par lui-même, ou par quelqu'un gagé pour cela. Il est, par état, entouré d'une multitude de gens d'affaires, tout dévoués à son service & à ses volontés : il est riche, il a un grand crédit : tous les scélérats, tous les faussaires, tous les roués de la cour & de la ville sont à ses ordres. Ici se trouve la multitude des présomptions si grande d'un côté, celle des impossibilités si multipliée de l'autre, que les

50 degrés de probabilités, en faveur du Maréchal, s'évanouiſſent, & que la balance baiſſe au moins d'autant en faveur de la Préſidente.

En cinquieme & dernier lieu, quand on a le bon droit pour ſoi, on ne ſubſtitue pas ordinairement l'autorité aux loix, la force aux formes judiciaires, le deſpotiſme à la juſtice. Vous avez vu, Milord, comment le Maréchal en a uſé, combien de lettres de cachet, d'abus énormes, d'intrigues ſourdes, de manœuvres odieuſes, de violences criantes, de tyrannies incroyables ont été employées de ſon côté; & les probabilités qui en réſultent, jointes aux 50 degrés qui ſont déjà incliner la balance contre lui, augmentant le poids au moins dans la même proportion, il reſte encore cent contre un à parier qu'il eſt coupable.

Maintenant, comment eſt-il parvenu à ce point d'atrocités effrayantes? Voici ce qu'on en raconte de plus vraiſemblable. M. de Richelieu, toujours curieux de conſerver auprès du Roi la faveur qu'il avoit, excédé en même temps des importunités de madame de St. Vincent, qu'il avoit enlevée à la ſauve-garde de

ſon époux, de ſes pere & mere, de toute ſa famille, imagina de la faire venir à Paris, ſoit pour amuſer le roi par ſes folies & l'exciter par ſa lubricité, ſoit comme propre à recruter de jeunes perſonnes deſtinées à réveiller les ſens engourdis du monarque blaſé ſur tout. Les uns veulent qu'il lui ait procuré une entrevue avec ce prince, & qu'ayant touché les cent mille écus qui en étoient le prix, il les ait gardés, & en ait donné ſon billet à la Préſidente. D'autres, que Louis XV ayant eu la bonté de payer de temps à autre les dettes de cet illuſtre Proxenete, il ait eſpéré de faire comprendre l'acquit de celle-ci avec l'acquit des autres. La mort du roi ayant dérangé ſes projets dans tous les cas, il a trouvé dur d'être obligé de payer ſans avoir reçu; il a cru pouvoir, ſans faire un crime, ſubſtituer à un titre réel des engagements illuſoires, dans l'eſpoir que durant l'intervalle, ou la Préſidente ou lui mourroit, ou que le bénéfice du temps ameneroit quelque moyen de ſe débarraſſer de cette créance fictive.

L'impatience de la Préſidente, en négociant les billets qu'il lui avoit bien recommandé de tenir ſecrets, a dérangé

ſon plan ; elle lui a donné de l'humeur. Accoutumé à voir tout fléchir ſous ſon autorité, il a employé celle qui lui reſtoit, dans l'eſpérance de mettre madame de Saint-Vincent hors d'état de prouver la filiation des billets, & d'en conſtater le faux. Il ne craignoit pas même les regards de la juſtice d'alors : le châtelet étoit abâtardi ; le parlement n'exiſtoit plus. Il avoit, dans l'exemple du comte de Morangiès, un ſûr garant des diſpoſitions du tribunal phantaſtique, remplaçant la cour des pairs. Au cas où il eût été chargé de quelque accuſation, les difficultés qu'auroit fait naître le concours des pairs avec des magiſtrats réprouvés par les princes & par eux, auroient entrainé des lenteurs & des conteſtations qui auroient étouffé le fond ſous la forme. Il ſembloit donc ne rien riſquer en ſe laiſſant aller aux circonſtances, & pouvoir s'embarraſſer impunément dans un labyrinthe de procédures, qui n'envelopperoit que la victime iſolée de ſa barbarie.

Les circonſtances ont changé, lorſqu'il n'y avoit plus moyen de reculer. Il a trouvé le ſanctuaire de Thémis habité par les anciens magiſtrats ; il a eſſuyé des mortifications qui lui ont fait ſentir

le danger de cette révolution (*i*), & la néceſſité de recourir aux manœuvres, à l'intrigue, aux moyens de corruption qu'il faut employer avec tant de ſuccès. Il n'a rien négligé pour triompher. Il va voir les juges aſſidument ; & dès qu'il en connoît quelqu'un ſuſceptible de ſéduction, ou de flatterie, ou de quelqu'autre genre de tentation, par lui ou par ſes amis mâles ou femelles, il ne manque pas de l'employer. C'eſt ainſi qu'il a éludé pluſieurs points dont il redoutoit la déciſion. C'eſt ainſi que la procédure de la baſtille n'a été caſſée que de 59 voix contre 54 ; en ſorte que dans la cour des pairs & dans le parlement, où l'on réclame ſans ceſſe contre les voies illégales, contre les détentions violentes, contre les lettres de cachet, il s'eſt trouvé cette multitude de votants qui n'ont point craint d'aller effrontément contre tous les principes. C'eſt ainſi que la procédure du châtelet, de-

(*i*) M. le duc de Richelieu, lorſque ſon procès eſt venu du Châtelet à la Tournelle, eſt allé trouver le préſident de Gourgues, chef de ce tribunal, & lui a demandé un bon rapporteur : *il n'y en a point d'autre à préſent, M. le Maréchal*, lui a-t-il répondu avec hauteur.

vant s'écrouler avec celle de la baſtille, qui lui ſervoit de baſe, a été reconnue bonne. C'eſt ainſi que la préſidente eſt reſtée dans les fers, & que Benaven (k)

(k) J'ai promis de rendre compte des raiſons qui ont rendu ce Benaven ſi odieux au maréchal ; les voici. Ce paragraphe eſt tiré d'un mémoire intitulé : *précis pour le ſieur Benaven, contre le maréchal duc de Richelieu.*

" Dans les mois de novembre & décembre derniers, pluſieurs perſonnes vinrent me viſiter au Fort-l'Evêque. Elles offrirent de m'en faire ſortir dans l'eſpace de vingt-quatre heures. A cette promeſſe, ſe joignit celle de me faire donner par M. de Richelieu tous les dommages-intérêts que je pourrois demander. On devoit même y joindre une place, avec des appointements très-honnêtes. M. le maréchal de Richelieu ne refuſeroit pas de recevoir mes lettres ſur cet objet, & de ſe prêter aux arrangements que je croirois les plus avantageux.

" On fera ſurpris, ſans doute, de cette paix propoſée tout-à-coup après des hoſtilités auſſi cruelles.

" Mais cette capitulation, ſi favorable en apparence, contenoit un article ſecret. Je ne pouvois me régénérer ainſi dans l'eſtime de M. de Richelieu, qu'à une petite condition : il s'agiſſoit de dépoſer *tout ce que je ſavois* ſur les billets argués de faux, qui étoient entre les mains de madame de Saint-Vincent.

" Ces offres furent réitérées pluſieurs fois. Ma réponſe fut bien ſimple : j'avois dit *tout ce que je ſavois* ſur les billets ; je n'avois plus rien à dire, ni à déclarer. Je rejetai avec horreur une propoſition dont les auteurs m'inſultoient, en me ſuppoſant capable d'ajuſter mes aveux avec mon intérêt, & de ſacrifier l'honneur à l'argent.

" Alors on déplora mon obſtination à ne vouloir pas dire ce que je ne ſavois pas. On ne me laiſſa pas ignorer que mes ſcrupules étoient des crimes impardonnables ; & pour me faire mieux expier

n'en eſt ſorti qu'après ſix ſemaines de ſon élargiſſement, ordonné par arrêt de la cour des pairs.

Entre les princes, le prince de Conti avoit été, pendant quelque temps, le ſeul qui eût témoigné de la chaleur &

---

mon attachement à la vérité, l'on me menaça nettement d'un ordre du roi, qui me retiendroit toute ma vie en priſon.

" Je ne tins pas grand compte de cette menace, je ſavois bien qu'on peut ſurprendre à l'autorité des ordres injuſtes; je le ſavois par mon expérience même; mais des ordres, ſurpris contre moi, avoient tourné la premiere fois à la confuſion de ceux qui n'avoient pas rougi de les ſolliciter. Ce ſuccès me raſſuroit autant que mon innocence. D'ailleurs, j'entendois dire que nous avions le bonheur de vivre ſous un monarque ennemi de toutes ces violences arbitraires, & que la liberté des citoyens étoit enfin reſpectée. Ces nouvelles du bonheur public pénétroient au fond de ma priſon, elles venoient conſoler & ranimer mon cœur.

Mais tandis que je me repoſois avec ſécurité ſur le calme de ma conſcience, la fraude & le crédit s'uniſſoient pour réaliſer la menace que j'avois crue impuiſſante. Le 20 février dernier, un ordre du roi arrivoit à mon inſu au concierge du Fort-l'Evêque; cet ordre & l'écrou ont été également ſecrets; je n'en ai eu la révélation & la certitude que depuis que je ſuis transféré dans la conciergerie du palais.

J'ai obtenu une expédition collationnée de l'écrou fait à cette derniere priſon, ſur une copie informe, de l'ordre du roi dont il s'agit. On eſpere s'en ſervir apparemment pour anéantir l'effet de ma liberté proviſoire; mais me fiéroit-il de craindre un pareil attentat, ſous les yeux de la cour des pairs? J'ai réclamé ſa protection & ſa ſauve-garde; je ſuis ſans inquiétude.

du zele pour la défenſe de la vérité. Il s'étoit élevé avec force contre les abus d'autorité qu'on trouvoit à chaque pas dans cette affaire, & ſur-tout contre les lettres de-cachet. Il avoit déclaré qu'il ſe réſervoit de mettre en délibération cette derniere matiere, de rappeller les ordonnances des rois, qui défendoient d'avoir égard aux lettres cloſes, & de traiter de remontrances à faire ſur cet objet. Le Maréchal s'eſt tellement remué, qu'il a circonvenu S. M., qu'il l'a gagnée, & qu'elle le protege auſſi hautement aujourd'hui qu'elle le décrioit auparavant.

Entre les pairs, le duc de la Rochefoucault, qui, depuis le retour du parlement, s'eſt ſignalé dans toutes les aſſemblées par une éloquence très-énergique, ſoutenue des plus excellents principes, eſt preſque le ſeul que n'aient pu ébranler les menées incroyables de ce vieux courtiſan, blanchi dans l'art des fourberies & des ſéductions.

Les magiſtrats ont été plus difficiles à gagner, par l'averſion naturelle qu'ils ont pour lui, comme un des ſuppôts du chancelier, le plus ardent, le plus acharné à leur deſtruction. Combien cependant déjà n'ont pu lui réſiſter!

Chaque jour il fait des progrès parmi eux ; & ceux qu'il ne peut retourner abſolument en ſa faveur, il les engage du moins à temporiſer, à laiſſer s'éterniſer ce procès ; & c'eſt ce qui paroît le plus à craindre aujourd'hui pour la victime infortunée qui languit dans les fers.

Je ne vois de reſſource pour madame la préſidente de Saint-Vincent, que dans l'intervention de ſa famille. M. le vicomte de Caſtellane, & M. le marquis de Simiane, au nom de plus de 50 parents & alliés, ont dû dénoncer à M. le procureur-général, *les délits, faits & injures* dont M. le Maréchal s'eſt rendu coupable envers eux. Cette démarche a été terrible pour l'accuſateur. Il ſe prévaloit du ſilence de tant d'illuſtres perſonnages (*l*). Ils paroiſſent enfin, & ont déjà

(*l*) " Mais informés, diſent-ils dans le préambule de leur mémoire, que M. le maréchal de Richelieu ſe ſert avec le plus grand avantage de leur ſilence, ils ſe préſentent conduits par le ſentiment douloureux de leur propre injure ; preſsés par la loi, déterminés par l'honneur, ils ſe portent ſur cette ſcene honteuſe ; ils y voyoient une femme foible, frivole, étourdie, retenue dans les fers, aux priſes avec un homme actif & puiſsant ; il eſt défendu par l'appareil des plus grandes places ; il eſt appuyé ſur une fortune immenſe ; c'eſt ſa parente même qu'il choiſit pour ſa victime ; il l'a arrachée à

répandu un *mémoire à consulter* (*m*), où ils déclarent qu'ils n'entrent point dans la justification des crimes qu'on impute à l'accusée ; qu'ils abandonnent sa cause confiée au plus auguste tribunal de l'Europe, dont ils ne doivent ni prévenir ni craindre les arrêts ; mais qu'ils y portent leurs plaintes des outrages sanglants qu'ils ont reçus. Ils les prouvent par les faits : ce qui donne lieu à un historique où toute la turpitude de l'accusateur est dévoilée. Ils lui reprochent d'avoir ravi une femme à l'autorité de son époux, une fille à l'autorité de son pere (*n*),

---

l'asyle que la prudence de sa famille lui avoit préparé pour la défendre contre sa propre foiblesse & contre les malheurs qu'elle pouvoit lui causer: il la poursuit ; il veut l'immoler à sa vengeance.

" Nous nous présentons pour dire aux princes, aux pairs, aux juges de la nation : nous sommes offensés ; rendez-nous justice. Nous disons à tous les hommes ; il est un oppresseur qui s'éleve sur nous ; il renverse les loix ; il force nos asyles ; il s'empare de nos personnes ; & s'il reste dans le secret de nos maisons quelques traces de nos foiblesses, il les expose aux yeux de l'univers, & nous dévoue à la honte. Nous leur disons : notre cause est la vôtre, nos dangers sont les mêmes ; faites des vœux pour nos communs succès. ,,

(*m*) La consultation signée *Piet Duplessis*, est du 28 juin 1775.

(*n*) " Il éprouva de notre part, est-il dit dans le mémoire, *beaucoup de résistance* ; il s'exposa *à des prises assez vives avec M. le vicomte de Castellane.*

d'avoir trompé le miniſtere pour ſe rendre libre, &, par cette liberté funeſte, de lui avoir fourni l'occaſion de commettre toutes les horreurs qu'on lui reproche, & déshonorer un nom reſpectable (o). Ils parcourent enſuite le dé-

---

(o) "Nous nous élevons contre M. le maréchal de Richelieu pour lui dire : il eſt prouvé par vos propres aveux que c'eſt vous qui avez perdu votre parente & la nôtre : ſans vous elle ſeroit ignorée ; vous êtes la cauſe de tous les maux qu'elle a pu vous faire. Nous ferions, s'il étoit poſſible, l'abſurde ſuppoſition que madame de Saint-Vincent eſt cent fois plus coupable que vous ne le dites ; mais c'eſt vous qui avez détaché ce furieux ; s'il vous a griévement bleſſé, s'il a fait des ravages horribles, croyez-vous être reçu à vous en plaindre ? La loi vous répondra : vous êtes un imprudent ; pourquoi avez vous briſé ſes chaînes ? vous ſerez puni comme auteur de tous les maux cauſés à la ſociété. Vous connoiſſiez madame de Saint-Vincent, que ne la laiſſiez-vous à Milhaud ? Penſez-vous que les juges ne ſeront pas enfin fatigués de l'ardeur avec laquelle vous pourſuivez votre parente & la nôtre, dont vous êtes le corrupteur & le complice ; Tous les crimes que vous lui ſuppoſez, ſont les vôtres, parce que ſans vous elle ne les eût pas commis. Votre témérité & vos accuſations ſont une double injure faite à des familles qui n'ont jamais eu à rougir que des liaiſons que vous formâtes avec elles.,,

. . . . . .

"..... Nous nous élevons enfin contre M. de Richelieu, pour lui dire : vous êtes le raviſſeur de madame de Saint-Vincent ; vos lettres, vos aveux, tout prouve que, malgré notre reſiſtance, vous l'avez enlevée à notre autorité, que vous deviez reſpecter ; que c'eſt vous qui avez employé la ſollicitation & le crédit pour rendre cette femme trop

tail des vexations horribles qu'a éprouvées, ſous ſa tyrannie, la victime de ſes ſéductions. J'ai été attendri par l'éloquence ſimple, douce & noble de cet écrit, digne de ſes auteurs, & n'ayant rien du bavardage ordinaire des avocats. Auſſi a-t-il produit le plus grand effet dans le public ; & le Maréchal, furieux, a préſenté requête pour en demander proviſoirement la ſuppreſſion comme étant injurieux, calomnieux. Les concluſions du miniſtere public lui étoient favorables ; mais, dans le cours des opinions très longues, l'avis dominant a été de joindre cette requête au fond (*p*).

Je vais terminer, Milord, par une anecdote qui, pour un ſpectateur non

---

crédule, la compagne & la victime de vos vices que c'eſt vous qui l'avez conduite à l'opprobre & à la honte : vous ne pouviez que la flétrir en l'approchant de vous. „

. . . . . .

„ . . . . Nous avons toujours ce reproche à faire à M. de Richelieu : ſans vous la fille du marquis de Vence eût été ignorée, ſon pere n'auroit pas *reſſenti la flétriſſure que vous imprimez à ſa fille, & qui rejaillit ſur les ſiens.* Illuſtre chef d'une famille reſpectable, époux vertueux enfants trop infortunés, cet homme a verſé ſur vos jours le poiſon le plus affreux ; c'eſt par la honte & par la douleur qu'il vous mene à la mort, & il oſe invoquer la juſtice ! „

(*p*) Dans les aſſemblées des 2 & 29 août.

prévenu, eſt peut-être plus propre que tous les raiſonnements à faire découvrir, préſumer du moins de quel côté eſt la bonne cauſe.

M. de Richelieu, ne pouvant empêcher l'éclat que fait dans le monde ſon procès, inſtruit combien les affaires de palais intéreſſent aujourd'hui le public, & ne pouvant ſe diſſimuler que tous ſes mémoires, juſqu'à préſent, étoient très-mal faits, a voulu mettre ſa cauſe entre les mains d'un jeune abbé, qu'on lui a déſigné comme très-propre à la ſoutenir par ſes talents oratoires, & à jeter ſur la partie adverſe ce ridicule qui amuſe les cercles, ces ſarcaſmes qui font donner gain de cauſe à celui qui ſait mieux les manier. Il a une conférence avec lui; il lui expoſe ſon affaire, ſes divers moyens; il cherche à l'éblouir par les promeſſes les plus brillantes. L'abbé Coulon (c'eſt le nom du défenſeur qu'il vouloit ſe choiſir) lui dit qu'avant d'entreprendre ſa défenſe, il faut qu'il voie madame la préſidente de Saint-Vincent. Il ſe tranſporte à la conciergerie; il interroge la priſonniere; il la tourne & retourne; il ſe met parfaitement au fait de ce qui la concerne: il revient chez lui; il peſe les probabi-

lités réſultantes des deux récits, des pieces qui lui ont été communiquées, des raiſonnements qu'on lui a faits. Il ſe décide ; il va trouver le Maréchal ; il lui déclare qu'il ne peut ſe charger de ſa cauſe, & il devient le plus zélé défenſeur de l'opprimée. Il faut croire qu'une conviction intime a ſeule déterminé l'abbé Coulon ; car ſi l'eſpoir des récompenſes pécuniaires, ou d'une faveur diſtinguée, l'eût fait agir, il ne pouvoit héſiter entre l'un & l'autre.

Marquez-moi, Milord, ſi vous êtes de mon avis, & ſi vous trouvez que j'aie tenu la balance juſte. Je puis vous certifier du moins qu'aucune paſſion ne m'a dirigé, & que l'erreur où je ſerois tombé ſeroit de mon eſprit & non de mon cœur. Celui-ci n'eſt partial que pour vous, & lorſqu'il s'agit de vous ſervir.

Paris, ce 31 août 1775.

LETTRE VIII.

Sur la dame Gourdan ; sur une femme de condition arrêtée chez elle ; procès singulier à cette occasion ; anecdotes, &c.

LES filles du haut style, Milord, les paillards honteux de cette capitale, en un mot, tout le monde libertin & galant, est dans la consternation, d'un arrêt prononcé il y a quelques jours par la Tournelle, qui décrete de prise de corps la fameuse surintendante des plaisirs de la cour & de la ville, la dame *Gourdan*, que par une dénomination plus décente & plus honorable, on appelloit *la petite Comtesse*. Cette femme étoit sur-tout essentielle aux étrangers, comme d'une grande ressource pour eux. J'en ai quelquefois usé depuis mon séjour ici, & je puis vous en parler pertinemment. Ce qui la rendoit précieuse entre ses semblables, c'étoit son art de s'insinuer chez les femmes comme il faut, de gagner leur confiance, & de les rendre dociles aux propositions qu'elle leur fai-

ſoit. Vous ſentez qu'il falloit qu'elles fuſſent proportionnées à l'objet déſiré ; car enfin, de l'aveu même d'une reine, il n'eſt point de perſonne du ſexe qui ne puiſſe s'acheter ; il ne s'agit que du prix. C'eſt un talent tel qui lui avoit procuré la connoiſſance des princes, des évêques, des magiſtrats, & qui la fait regretter de tant d'illuſtres perſonnages. Comment une entremetteuſe auſſi eſſentielle a-t-elle pu mériter l'animadverſion de la juſtice ? Voici l'hiſtoire. Elle paroît bien romaneſque ; mais je la tire du récit de la dame accuſée. Elle vous amuſera.

Madame *d'Oppy*, (c'eſt ſon nom) femme d'un grand bailli d'épée de la ville de *Douai*, étoit à *Paris* en 1766, par néceſſité. Un chevalier de St. Louis, qu'elle avoit vu en Flandres chez ſes beaux-freres, mais qu'elle connoiſſoit peu perſonnellement, profite du vuide de ſociété où elle ſe trouve, pour lui rendre des viſites aſſidues, & ſe rendre néceſſaire auprès d'elle par des apparences de dévouement & de zele (*a*)

(*a*) Obſervez que madame *d'Oppy* ne nomme point ce chevalier de Saint-Louis ; on ne ſait pourquoi, car on ne doit pas craindre de déshonorer un pareil homme, & de le dénoncer à la ſociété.

Bientôt il lui fait ſentir la néceſſité de ſe procurer des liaiſons dans un pays où l'ennui ſuccede tour-à-tour au dégoût des affaires. Il lui vante une femme de condition de ſes amies, d'un certain âge, bien répandue, tenant un état conſidérable, & recevant la meilleure compagnie. C'étoit préciſément ce qu'il falloit à une femme qui, avec un nom, de la figure, & ſur-tout de la jeuneſſe, avoit beſoin, pour paroître décemment dans le monde, d'une perſonne de ſon ſexe, qui lui ſervît en quelque ſorte de ſauve-garde & d'introductrice. Le moyen que madame *d'Oppy* ne ſe laiſſât point aller à une propoſition auſſi décente de la part d'un militaire qu'elle croyoit de ſes amis! Elle n'avoit pas aſſez d'expérience des intrigues de Paris, pour ſavoir que les fonctions les plus mal-honnêtes y ſont ſouvent l'appanage de l'homme décoré, & le moyen de parvenir aux honneurs. Elle accepta donc avec empreſſement, & fut conduite chez la prétendue *Comteſſe*.

Celle-ci, prévenue du rôle qu'elle devoit jouer, le remplit à merveille, & ſoutint, par un extérieur convenable, la bonne idée qu'on avoit donné d'elle. D'ailleurs, une vaſte & belle maiſon, un

domeſtique nombreux, des appartements meublés ſuperbement, tout annonçoit l'opulence de la maîtreſſe. Elle accabla de politeſſe la préſentée, ſe félicita d'avoir fait ſa connoiſſance, en remercia le chevalier, & parut vouloir ſe lier plus intimement avec une femme auſſi aimable. Cette intimité ne put avoir lieu alors, à cauſe d'un voyage que madame *d'Oppy* fit peu après chez elle. Mais en 1768, de retour, ne ſongeant plus à ſon aventure, elle ſe trouve attaquée au bal de l'opéra par un maſque, qui, après l'avoir tourmentée un peu, ſe fait reconnoître pour la femme chez laquelle elle a été conduite deux ans auparavant. Grands reproches d'une part, excuſes de l'autre. On pardonne, à condition qu'on viendra ſe juſtifier à un ſouper dont le jour eſt indiqué. Madame *d'Oppy* s'y rendit. Il n'y avoit en femmes, qu'elle & ſa nouvelle amie. Le reſte des convives conſiſtoit en hommes, qu'à leurs noms, vrais ou faux, elle reconnut pour gens du plus haut parage. Le ſouper fut gai, mais ſans indécence, & l'on ſe retira de bonne heure.

L'hiſtorienne laiſſe ici une lacune, & paſſe bruſquement au 15 avril, jour

fatal où s'étant empreſſée d'aller chez la *Comteſſe* ſur un billet d'invitation, elle ſe trouve aſſaillie par un inſpecteur de police (*b*) & un commiſſaire (*c*), qui l'arrêtent par ordre du roi, & lui apprennent que le lieu où elle eſt, eſt un lieu de proſtitution; que la femme qu'elle croit ſon amie, ſon égaſe, en eſt la directrice; que c'eſt la dame *Gourdan*, nom trop célebre dans la capitale, mais ignoré d'une femme honnête. Cette abominable entremetteuſe ſe rend alors ſon accuſatrice, & lui met ſur le compte des débauches dignes de la derniere de ſes infâmes éleves : elle en fait ſa déclaration. Le chevalier *de Gricourt*, beau-frere de madame *d'Oppy*, voyoit tout, entendoit tout d'un appartement voiſin. Il étoit le chef ſecret & inviſible de l'exécution (*d*); & ſans égard aux réclamations de ſa belle-ſœur, aux pro-

(*b*) Le ſieur *Marais*, chargé du détail des filles & des mauvais lieux.

(*c*) Le ſieur *Mutel*.

(*d*) Madame *d'Oppy* prétend que ſon mari ignoroit toute cela, n'étoit prévenu de rien; que le chevalier de *Gricourt* ſeul, conjointement avec l'abbé de *Gricourt*, ſon frere & leur ſœur, avoit obtenu l'ordre de police; & que ce n'étoit pas faute de temps que M. *d'Oppy* n'avoit pas été inſtruit, puiſque l'ordre du roi, d'arrêter ſa femme, étoit du 14 mars.

teſtations de ſon innocence, à ſes refus obſtinés de rien ſigner, à ſes larmes, à ſes ſanglots, il la fait conduire à *Sainte-Pélagie*, dans une de ces maiſons de force, deſtinées à purger les familles & la ſociété de leurs plus vils rebuts, à envelopper dans les ténebres la honte d'un mari déshonoré, l'opprobre d'une femme ſcandaleuſe, à donner un frein, en un mot, à ces *Meſſalines*, dont aucune pudeur ne peut arrêter les écarts & les débauches.

Là, madame *d'Oppy*, mere de famille, femme de condition, l'alliée d'une infinité de maiſons illuſtres, eſt dépouillée de ſes habits, couverte d'une robe de bure, & reçoit le ſigne de l'infamie, en voyant tomber ſes beaux cheveux, l'ornement de ſa tête.

Cependant ſon mari, à l'inſu duquel elle prétend que s'étoit conduit tout le complot, apprend les horreurs qu'on impute à ſa femme. Il arrive à Paris; il la voit, il entend ſa juſtification. Mais trop foible, & pour la tourmenter innocente, & pour réſiſter aux efforts des inſtigateurs de ſa perſécution, il prend un milieu: il fait convertir la lettre de cachet qui retient madame *d'Oppy* priſonniere à *Sainte-Pélagie*, en une autre qui l'exile

dans une terre (*e*) où elle doit vivre avec lui, sans pouvoir se remontrer à *Paris*, sous quelque prétexte que ce soit.

Arrivés en ce lieu, aux cris d'allégresse de leurs vassaux, les deux époux souperent, coucherent ensemble, & scellerent dans le lit conjugal une paix où l'épouse avoit seule à pardonner. Elle avoit déjà tout oublié, à ce qu'elle assure; mais elle retomba bientôt dans de nouvelles anxiétés. A travers la satisfaction apparente de son mari, malgré les preuves de tendresse qu'il lui prodiguoit, elle démêloit un trouble, une contrainte, une agitation qu'il dissimuloit mal: elle ne put résister à son désir de s'éclaircir. Ayant trouvé un moment favorable pour fouiller dans les poches de M. *d'Oppy*, elle en tire une correspondance odieuse, dont le résultat est un plan concerté de l'arrêter de nouveau au moyen d'un autre ordre du roi, & de la faire renfermer pour le reste de ses jours dans un couvent (*f*).

A cette lecture effrayante, elle prend son parti, & ne voit son salut que dans la fuite. Après avoir erré en plusieurs

(*e*) A *la Fleche.*
(*f*) *Eppeville en Picardie.*

endroits, elle se fixe en *Angleterre*. Elle apprend que son mari, au bout d'un an de délai, a rendu plainte contre elle en adultere pardevant le juge de son domicile à Noyon (*g*), & l'a fait condamner à la peine de *l'authentique*. Elle repasse en *France* (*h*), y reste cachée, dans l'espoir de venger son honneur attaqué; elle parvient enfin à faire lever la lettre de cachet toujours subsistante (*i*). Elle interjette appel de la procédure de *Noyon*, & en demande la nullité. Cependant son mari rend une nouvelle plainte (*k*), qui commençant où vient finir la premiere, embrasse tout l'intervalle écoulé depuis son évasion, & articule de nouveaux faits d'adultere pendant le séjour de sa femme à *Londres*.

C'est dans cet état du procès qu'est intervenu l'arrêt (*l*), qui décrete de

(*g*) La plainte est du 28 juin 1769.

(*h*) En 1772.

(*i*) En 1773.

(*k*) Dans le temps où sa femme interjettoit son appel.

(*l*) Il est du 6 novembre. Il déclare nulle la sentence de *Noyon*, en ordonne seulement l'exécution quand au décret de prise de corps, & cependant le convertit en décret d'ajournement personnel; donne acte au sieur *d'Oppy* de sa nouvelle plainte, lui permet d'informer, & à cet effet le renvoie pardevant le lieutenant général du bailliage.

prise-de-corps la dame Gourdan, & deux autres femmes publiques (*m*), ayant servi de témoins contre l'accusée. Mais la premiere, qui a des amis partout, a été avertie par de jeunes conseillers, & s'est soustraite à la captivité. Quoi qu'il en soit, ses fonctions se trouvent interrompues, & c'est ce qui désole tant de gens de tout sexe, de tout âge, de toute condition & de tout pays, à qui cette appareilleuse rendoit les services essentiels de sa profession. On a saisi & annoté ses meubles, mis les scellés chez elle. On lui avoit fait représenter auparavant son livre, qui est déposé au greffe. On dit que ce livre est une piece très-curieuse. Pour en connoître l'importance, il faut que vous sachiez, Milord, que les lieux de débauche de cette capitale ne sont pas simplement comme nos *Bagnos* à *Londres :* ils sont ici d'institution politique. Celles qui y préſident, par essence espionnes de la police, tiennent un régistre exact de toutes les personnes qui viennent chez elles, & entrent à cet égard dans les détails les plus particu-

(*m*) La femme *Heudes* & la femme *Grenier*.

liers.

liers qu'elles peuvent apprendre. Vous ſentez combien ils doivent être amuſants. C'eſt ſous le feu Roi, & ſur-tout à la fin de ſon regne, que cet hiſtorique du libertinage de la capitale étoit fort recherché. On aſſure que le magiſtrat chargé de cette partie en dernier lieu (*n*), y donnoit une attention particuliere ; qu'il occupoit journellement un ſecrétaire de confiance très-intime, à rédiger de ces divers matériaux une gazette galante & luxurieuſe, & que le monarque & ſa maîtreſſe (*o*), en faiſoient leurs plus cheres délices. Le lieutenant de police d'aujourd'hui n'a pas cet avantage. Le jeune Prince, ami des mœurs, rejetteroit avec indignation une chronique auſſi ſcandaleuſe ; il rougiroit des turpitudes qu'on y dévoile. Mais ces archives d'horreurs & d'infamies n'en ſubſiſtent pas moins, comme pouvant ſervir à diriger le miniſtere dans quantité d'opérations ſourdes, à lui four-

(*n*) M. de *Sartines*. On prétend que c'eſt madame la marquiſe de *Pompadour* qui, pour diſſiper l'ennui de ſon auguſte amant, avoit imaginé cette gazette.

(*o*) On conçoit combien cette gazette avoit dû prendre faveur ſous la comteſſe *Dubarry*, & les jolis commentaires qu'elle pouvoit y faire.

nir le fil de beaucoup de choſes, & le ſecret de preſque toutes les familles. La dame *Gourdan*, par l'étendue de ſon commerce, & par ſes pratiques diſtinguées, devoit être plus recommandable qu'un autre gouvernement. C'eſt ce qui excite la curioſité des amateurs, ſoit pour découvrir dans ſon journal bien des gens qu'on ne ſe douteroit pas d'y trouver, ſoit dans la crainte de s'y voir inſcrits eux-mêmes. De quelque maniere que le procès tourne, on eſpere au ſurplus qu'une femme auſſi importante ne ſera que ſuſpendue dans l'exercice de ſon miniſtere, & qu'elle le reprendra inceſſamment. On ſait qu'elle a déjà réclamé les bontés des perſonnages en place les plus éminents ; on dit même qu'elle a eu l'audace d'écrire à M. le duc *de Chartres*, & d'engager S. A. à s'intéreſſer pour elle.

Du reſte, ſi l'on diſcutoit à la rigueur la conduite de cette *Entremetteuſe*, elle ſeroit très-puniſſable. Sans doute il y a tout à parier que madame *d'Oppy*, dans un intervalle de deux ans, n'avoit pu ignorer quel étoit le métier de la prétendue comteſſe, en ſuppoſant qu'elle y fût allée innocemment la premiere fois. Mais il y a à préſumer auſſi que

celle-ci, gagnée par les instigateurs de la persécution contre une femme adultère (*p*), se sera prêtée à l'abominable complot médité pour la surprendre, & aura disposé le piege adroit où elle devroit être arrêtée. Or, soit qu'elle ait seulement favorisé le libertinage d'une femme de condition mariée, & dont le commerce lui est interdit par les réglements de son métier exécrable, soit qu'elle ait servi d'agent aux calomniateurs de cette épouse infortunée, qui leur aura donné prise par son étourderie & son indiscrétion ; dans l'un & l'autre cas, elle devroit être châtiée exemplairement, plus ou moins, suivant l'atrocité de ses manœuvres.

Pendant que je suis sur le compte de madame *Gourdan*, il faut vous faire

---

(*p*) Madame *d'Oppy* prétend qu'ayant perdu les enfants qu'elle avoit eus de son mari, ses beaux-frères & sa belle-sœur, intéressés à la calomnier pour faire anéantir les clauses avantageuses de son contrat de mariage, ont profité de la foiblesse du caractere de son mari, & ont dirigé toute l'accusation d'adultere. Ils auroient même, suivant elle, préparé de loin son introduction chez madame *Gourdan*, pour la conduire enfin dans le précipice d'horreurs où ils l'ont jetée. Il faut convenir que ce dernier projet est trop absurde pour le supposer, à moins qu'elle n'y eût donné occasion par sa conduite galante & peu honnête.

part de deux anecdotes qui la concernent, anciennes déjà, & qu'on m'a apprises. Vous verrez par la premiere, que cette infâme étoit très-propre à jouer tous les rôles qu'on vouloit lui faire faire pour assouvir sa cupidité. La seconde est une preuve qu'il étoit très-aisé de se méprendre sur son compte, mais que l'erreur ne pouvoit durer longtemps.

Un fermier général (*q*), vieux libertin très-riche, voyoit en société une femme de condition, venue à Paris avec son mari pour solliciter à la cour quelque grace. Elle étoit fraîche, aimable, enjouée : elle avoit donné dans l'œil du Turcaret. Celui-ci avoit essayé de s'insinuer auprès d'elle, mais sans succès ; ce qui n'avoit fait qu'irriter ses désirs. Il va trouver madame *Gourdan ;* il lui fait part de son amour, & déclare être disposé à tous les sacrifices pécuniaires, si elle peut déterminer cette beauté à lui devenir favorable. Il ajoute qu'il sait qu'elle n'est pas à son aise, & l'autorise à s'avancer en propositions solides, aussi loin que l'exigeront les cir-

(*q*) Le sieur *Dongé*.

conſtances. Du reſte, il promet de forts honoraires pour l'*Entremetteuſe*. Celle-ci commence par faire connoiſſance avec la femme-de-chambre ; elle ſe ménage un accès chez la maîtreſſe, comme marchande à la toilette qui vient lui faire voir des bijoux, des étoffes & autres effets précieux à acheter. Elle découvre bientôt le foible de la Dame : elle a une fureur de diamants inconcevable, mais elle ne ſait comment faire pour les payer ; elle manque d'argent. Madame *Gourdan* vient rendre compte au financier de ſa commiſſion : elle lui dit que l'ouverture eſt faite, mais que la négociation eſt chere ; qu'il s'agit d'un écrin de dix mille écus. Le Publicain, ladre de ſon caractere, étoit trop épris pour l'être en pareil cas. Il va chez un bijoutier, ſe munit de la plus belle garniture de cette eſpece, & la confie à l'*Appareilleuſe*, qui ne doute plus d'éblouir la Provinciale avec de telles offres. Elle s'y prend adroitement, & comme la commiſſion devenoit de plus en plus délicate à cauſe de l'époux, elle engage la Dame à venir chez elle ſecrétement pour voir les diamants en queſtion, très-beaux, qui ne ſeront point chers, dont le propriétaire eſt obligé

de se défaire à bon compte. La jeune femme, qui, à l'exemple de quantité de ses semblables, traitoit tout cela à l'insu de son mari, accepte le rendez-vous comme plus commode. Elle logeoit dans le quartier de la comédie italienne. Un dimanche, sous prétexte d'aller à l'église, enveloppée d'une caleche, elle va chez la prétendue marchande à la toilette, qui, de son côté, n'avoit pas manqué de prévenir le fermier général, de lui annoncer que la beauté, docile à ses désirs, consentoit à une entrevue à telle heure. La jeune femme arrivée la premiere, suivant la combinaison de la dame *Gourdan*, elle lui déploie les diamants, elle les lui essaie; elle lui met les girandoles aux oreilles, la bague au doigt, le collier au cou, &c. Celle-là se livrant à la vanité ordinaire de son sexe, s'admire dans cet éclat: " mais „ tout cela sera bien cher, dit-elle: „ — non, Madame, répond l'*Entre-* „ *metteuse*. „ En même temps elle fait entrer le financier: " voilà le propriétaire; „ vous vous arrangerez à merveille en- „ semble: je vous quitte. „ Elle sort aussi-tôt, ferme la porte, & laisse la victime en proie aux désirs effrénés du

vieux paillard, qui, de son côté, s'imaginant ses propositions acceptées, fait les déclarations les plus chaudes, & se met en devoir de recueillir le fruit de ses avances. Tout cela s'étoit passé si brusquement, que la dame, pétrifiée, n'avoit pas reconnu d'abord le fermier-général. Elle lui témoigne sa surprise, & le repousse avec indignation. Etonné à son tour, il demande si elle s'est flattée de recevoir ce cadeau impunément. Il s'ensuit une explication affreuse. Elle apprend où elle est ; en vain elle veut sortir, point de clef à la porte ; elle a beau sonner, personne ne répond. L'infâme hôtesse du lieu voyoit le combat par une ouverture secrete. Elle se flattoit toujours que les diamants opéreroient leur effet : elle ne pouvoit concevoir qu'une femme résistât à un pareil appas. Cependant il fallut terminer cette scene, qui ne prenoit pas décidément la tournure convenable, & qui commençoit à fatiguer le paillard Publicain. Il remet ses diamants dans sa poche. La Beauté, furieuse, menaça la *Gourdan* de la faire mettre à l'Hôpital. Tout considéré, de peur que l'aventure ne parvînt aux oreilles de son mari, elle a trouvé plus prudent de rester tranquille, de

profiter de la leçon, de renoncer aux diamants, & sur-tout de ne point voir de marchandes à la toilette.

L'autre anecdote est plus plaisante. La *petite comtesse*, non moins utile aux plaisirs de la cour qu'à ceux de la capitale, revenoit un jour de Versailles, où elle avoit conduit deux nymphes, morceaux choisis, qu'elle avoit présentés à quelque grand. Aux approches de Paris, son carrosse casse; elle est obligée de mettre pied à terre avec ses deux éleves. M. l'Evêque de *Tarbes* (r) passe dans le même temps : il est touché de l'accident : il prend part au sort de ces dames, leur offre sa voiture pour les ramener; il insiste. La *Gourdan* trouve très-comique de se voir dans le carrosse d'un prélat; elle accepte, & se pavanne aux yeux de tous les spectateurs. C'étoit un jour où la route de Versailles étoit encore plus fréquentée que de coutume. Une infinité de jeunes seigneurs se rendoient à la cour; plusieurs reconnoissent le prélat & sa compagnie. Arrivés, ils n'ont rien de plus pressé que d'en rire & d'en faire l'histoire du jour.

(r) M. *de Lorry*.

Elle parvient aux oreilles de madame la comteſſe *du Barry*, qui en amuſe le monarque. S. M. ordonne au grand aumônier de mander de ſa part l'évêque de *Tarbes*, & de lui faire des reproches ſur ſa conduite ſcandaleuſe. Le prélat ne ſait ce que cela veut dire. Enfin la plaiſanterie s'éclaircit, & il reconnoît que la charité n'eſt pas toujours bien placée, ni bien récompenſée.

Vous voilà maintenant au fait, Milord, de cette premiere abbeſſe de *Paris*. Je ne manquerai pas de vous inſtruire de ſon ſort, & du moment où elle reprendra ſon bercail diſperſé aujourd'hui.

Je vous embraſſe, &c.

Paris, ce 11 ſeptembre 1775.

LETTRE IX.

Du Wauxhall d'été; du Wauxhall d'hiver; de celui des nouveaux Boulevards; de la fête de M. l'ambaſſadeur de Sardaigne; du Coliſée; des promenades nocturnes du palais royal; courtiſane ſinguliere, admirée chez Torré, &c.

LES François, Milord, nous ſingent en tout. Ils ont auſſi des lieux publics, ſervant de promenade pour les oiſifs, ayant quelque rapport aux nôtres, mais ſe reſſentant toujours de la futilité de la nation. On n'y voit pas de ces parties de table, l'ame de la ſociété, & où ſe déploient les plus douces affections. Ils ne les ont point tournées en inſtitution politique, en y offrant de ces tableaux dont nous les avons décorés, propres à enflammer l'amour de la gloire chez nos concitoyens par le ſpectacle de leurs victoires & des défaites de nos rivaux. Enfin ils ne les égaient point par une muſique ſoutenue, qui en forme une eſpece de ſpectacle flattant les oreilles & occupant le cœur. Celui-là

eſt ſi vuide, qu'on y cite ſouvent le mot d'un étranger, qui après s'être promené long-temps au *Coliſée*, & voyant toujours la même choſe, c'eſt-à-dire, une multitude d'hommes & de femmes circulant & revenant ſans ceſſe au même point, s'écria : *quand cela commencera-t-il ?*

Le ſieur *Torré* eſt le premier qui ait exécuté un *Wauxhall* à *Paris* (*a*). Les freres *Ruggieri*, artificiers Italiens, qui donnoient des feux au public dans un fauxbourg de la capitale, où le plaiſir de la promenade ſe trouvoit joint à celui du ſpectacle, lui en avoient fourni l'idée. Il a renchéri ſur ſes rivaux par un ſallon en rotonde, où le luxe ſe joint à l'élégance. M. l'ambaſſadeur d'*Eſpagne* ayant imaginé de prendre ce lieu pour y donner ſa fête en l'honneur du mariage de M. le *Dauphin* (*b*), a fait conſtruire un ſecond ſallon en

(*a*) Il s'eſt ouvert pour la premiere fois, le 6 août 1768, ſous le nom de *Fêtes Foraines*; & le 25 mai 1769, il s'eſt r'ouvert plus embelli, & a pris décidément le nom de Wauxhall.

(*b*) En 1770, le bal de M. l'ambaſſadeur eut lieu la nuit du 10 au 11 juin.

quarré (*c*), à l'autre extrémité de l'emplacement, dans un genre moins brillant, mais qui forme variété, & jouit d'une des plus belles vues qu'il ſoit poſſible d'avoir.

Si quelqu'un pouvoit ſe flatter de ſoutenir, avec les reſſources de l'imagination, un établiſſement auſſi difficile à maintenir en France, où l'amuſement même doit ſe préſenter ſans ceſſe ſous une nouvelle forme, pour ne pas ennuyer un peuple volage, & dont le premier plaiſir eſt le changement, ce ſeroit l'inventeur du *Wauxhall*. C'eſt d'abord un homme de génie pour tout ce qu'on appelle *fêtes pyrrhiques*. Il excelle par l'abondance, la préciſion, la rapidité de ſon exécution, le mouvement, la diverſité, le deſſin de ſes plans. Il eſt admirable pour la décoration, où il ſait joindre l'agréable à l'utile. En un mot, ſes feux ſont autant de *pantomimes*, qui non-ſeulement frappent les yeux, mais vont juſqu'à l'ame

(*c*) Ce ſecond ſallon eſt du ſieur *Gondouin*, architecte, qui s'eſt diſtingué, depuis, par les nouvelles écoles de chirurgie.

& la remuent. Telle eſt l'idée qu'on m'a donné ici de cet artiſte. Son emplacement ne lui permet pas de déployer ſes talents en ce genre ; mais j'ai été enchanté d'une illumination en feux colorés, portée à un degré de perfection due à lui ſeul.

Le ſieur *Torré* a encore eu recours à d'autres inventions, pour ſoutenir l'intérêt & la curioſité du public. Il a donné de petites *pantomimes*, des *cocagnes*, des *concerts*, des *loteries*. Ce ſeroient de foibles ſecours, d'ailleurs momentanés ſeulement, ſans un fond toujours abondant des plus *jolies & des plus brillantes filles de Paris*, qui, ſe renouvellant ſans ceſſe, y attirent les amateurs en ce genre, & font de ce lieu une eſpece de *bourſe d'amour*, où ſe négocient & ſe trafiquent ces effets galants. C'eſt, pour parler plus convenablement, un ſérail, où chacun, ſuivant ſa faculté, vient *jeter le mouchoir*, & ſe préparer une nuit voluptueuſe.

Le *Wauxhall* du ſieur *Torré* n'étant propre qu'aux plaiſirs de la belle ſaiſon, ſon rival, le ſieur *Ruggieri*, obtint la permiſſion de faire conſtruire, à la *foire Saint-Germain*, un *Wauxhall d'hiver*, qui s'eſt ouvert dès le *carnaval* de 1769;

Celui-ci eſt un vrai palais de Fée (*d*) : ce n'eſt qu'or, azur & glaces. Mais il eſt en miniature, & ne peut guere contenir que 1, 500 ſpectateurs. Sa forme n'eſt cependant pas agréable ; il eſt en baignoir. La ſaiſon où il eſt en vogue, & le peu de durée de ce ſpectacle le ſoutiennent, d'autant qu'il jouit de l'avantage de ſurvivre, ainſi que les ſpectacles forains, à la clôture des autres (*e*). Les femmes de qualité s'y rendent alors en foule, & y prennent le plaiſir de la danſe. C'eſt le ſeul qui préſente ce coup-d'œil, & où il ne ſoit pas mal-honnête à une femme comme il faut de s'expoſer ainſi en public.

C'eſt ici le moment de vous parler, Milord, d'un troiſieme *Wauxhall*, établi ſur les *Boulevards neufs* (*f*), depuis pluſieurs années, mais qui étoit reſté im-

---

(*d*) Il eſt du ſieur *Le Noir*, architecte.

(*e*) L'opéra & les deux comédies ſe ferment la veille du dimanche de la Paſſion ; les ſpectacles de la foire & le *Wauxhall d'hiver* ne ſe ferment que la veille du dimanche des Rameaux.

(*f*) On appelle *Boulevards neufs* la partie du Sud, qui embraſſe *Paris* depuis l'arſenal juſques aux invalides, qui a été arrangée & plantée depuis que les *cours* ont repris vogue. Cette promenade, pour le ſol, pour la vue & pour la régularité, eſt infiniment préférable à l'autre.

parfait par l'impoſſibilité qu'avoient éprouvée juſqu'alors les entrepreneurs d'en obtenir l'ouverture. La fête que vient de donner (g) M. l'Ambaſſadeur de *Sardaigne*, en l'honneur du mariage du prince de *Piémont* avec *madame Clotilde*, leur a heureuſement fourni l'occaſion de retirer une partie de leurs frais en le louant à ſon excellence, qui l'a fait finir & arranger de la maniere la plus convenable pour ſon objet. Tout le monde eſt convenu que le local étoit délicieux, mais différentes circonſtances ont contrarié les intentions de M. le comte de *Viri*. D'abord, quoiqu'il eût déſiré qu'on prît les plus grandes précautions pour empêcher que la fête ne fût troublée par aucun accident ſiniſtre, quoiqu'en conſéquence la police eût fait afficher pluſieurs jours d'avance l'ordre & la marche des voitures, tant pour *l'aller* que pour le *retour*, aucun de ces arrangements n'a été obſervé : il y a eu la plus grande confuſion. On en a rejeté la faute ſur M. le maréchal de *Biron* : il s'étoit chargé de faire garder les paſſages par ſon régiment, qui a mal rempli

(g) Elle a eu lieu le 25 août.

ſes ordres. Le temps n'a pas été favorable au feu d'artifice : une pluie, ſurvenue mal-à-propos, a empêché qu'il ne fût tiré avec le ſuccès déſiré, ou plutôt, l'a fait manquer tout-a-fait. Du reſte, toute la cour s'y eſt rendue, la famille royale, la reine, & même le roi. Madame la nouvelle princeſſe de *Piémont* y eſt reſtée plus tard, comme l'objet de la fête, & *Meſdames* ont voulu lui tenir compagnie. On ne s'eſt point apperçu, en cette occaſion, que la premiere eût aucun regret de quitter la France. Elle avoit cette joie naïve d'une jeune perſonne, dont les ſens commencent à s'ouvrir à tous les plaiſirs. La foule n'étoit pas auſſi conſidérable qu'on ſe l'étoit imaginé ; mais l'emplacement avoit des inconvénients pour l'entrée & pour la ſortie, qui gênoient beaucoup la circulation. Du reſte, on ne s'eſt plaint que de la meſquinerie des gens de M. l'ambaſſadeur, qui ont mal rempli ſes ordres ſans doute, ont laiſſé manquer les rafraîchiſſemens, & ont fort mécontenté le public.

On a voulu, Milord, enchérir ſur tous les *Wauxhalls* dont je vous ai fait l'énumération, par un monument dont le nom ſeul devoit donner la plus haute

idée. En effet, le mot *coliſée*, rappellant l'idée du *cirque* élevé par *Veſpaſien*, décoré d'un grand nombre de ſtatues, & deſtiné aux fêtes dont les empereurs amuſoient le peuple Romain, ne pouvoit convenir qu'à un lieu magnifique, & où tout répondoit à ſon titre. Telle fut l'opinion qu'on en conçut d'abord, puiſque, dès ſa création (*h*), il fut regardé comme d'une importance aſſez grande pour que le roi voulût prendre ſoin lui-même (*i*) de la direction & de l'adminiſtration de ce ſpectacle. Sa premiere deſtination ne dérogeoit pas à cette ſublimité. L'ouverture devoit s'en faire par la ville, qui avoit ordre de choiſir ce local pour y donner telles fêtes qu'elle jugeroit à propos, à l'occaſion du mariage de M. le dauphin, annoncé pour l'année ſuivante (*k*). Du reſte, les prévôt des marchands & échevins étoient maîtres d'en faire uſage, dans

---

(*h*) Par arrêt du conſeil, du 26 juin 1769.

(*i*) C'eſt-à-dire, le ſecrétaire d'état ayant le département de la maiſon du roi; car en France tout ſe fait au nom de S. M. & S. M. ne fait rien. Au ſurplus, ces direction & adminiſtration devoient ſe faire de la même maniere que celles de l'académie royale de muſique.

(*k*) Il devoit avoir lieu au mois de mai 1770.

les diverſes occaſions de réjouiſſances publiques où ils voudroient déployer leur zele, & où les talents de leurs artiſtes auroient beſoin de ce vaſte emplacement.

La deſtination ultérieure & générale du *Coliſée*, dont la conſtruction étoit évaluée à 30 années de durée, conſiſtoit à offrir des *danſes publiques*, des *fêtes hydrauliques* & *pyrrhiques*, des *fêtes étrangeres*, & toutes autres qui ne ſeroient point de nature, & concurrentes de celles de l'académie royale de muſique, & des comédies Françoiſe & Italienne.

Malgré ces annonces impoſantes, le Coliſée n'a pu ſervir au premier objet par des retards dans ſa conſtruction (*l*), & il ne remplit le ſecond que très-médiocrement. Les *fêtes hydrauliques* ſe réduiſent à des joûtes ſur l'eau, c'eſt-à-dire, ſur un baſſin reſſerré, eſpece de *crapaudiere* ou de mare fangeuſe, qui n'offre ni l'étendue, ni le jeu, ni le

(*l*) Malgré la condition abſolue, impoſée aux ouvriers, d'achever au plus tard leurs ouvrages au 15 mai 1770, le mariage de M. le *Dauphin* étant fixé au 16, les travaux n'étant point achevés, l'ouverture n'a pu ſe faire alors, ni même en 1770.

point de vue néceſſaire à de pareils ſpectacles. J'entends regretter tous les jours les *jeux plébéjens*, inſtitués par la ville (*m*), & abolis par autorité ſupérieure, pour favoriſer le nouvel établiſſement. Ceux-là, outre l'amuſement qu'ils procuroient au public, avoient une utilité réelle, c'étoit, au milieu de ces farces, puériles en apparence, de former inſenſiblement d'excellents mariniers. Les *fêtes pyrrhiques* conſiſtent dans des feux d'artifice, preſque toujours uniformes, & ſouvent très-médiocres. Quant aux *fêtes étrangeres*, on m'a parlé d'un *couronnement de l'empereur de la Chine*, qui étoit bien la plus plate choſe qu'on pût voir.

Ainſi le *Coliſée*, réduit à ſa juſte valeur, malgré l'immenſité du terrein, la beauté de l'architecture, la magnificence du décore, ne préſente rien de plus attrayant que le *Wauxhall*; & celui-ci auroit empêché l'autre de prendre conſiſtance, ſi la jalouſie ne l'eût fait fermer. Ce n'eſt que de cette année, & par une grace ſpéciale de la reine, que le Sr. *Torré* a eu la liberté de r'ou-

(*m*) En 1768.

vrir ſon ſpectacle, plus à portée du public (*n*). D'ailleurs, l'influence miniſtérielle l'a long-temps écarté du coliſée. Plus le duc de la *Vrilliere*, excité par ſa maîtreſſe, intéreſſée dans cet établiſſement, frappoit des coups d'autorité (*o*) pour forcer les oiſifs à tourner leurs pas de ce côté-là, & plus on ſe roidiſſoit & on le déſertoit. Encore même aujourd'hui ces propriétaires (*p*) ſe plaignent de n'avoir touché juſqu'à préſent ni fonds, ni revenus : ils ſentent que leur

---

(*n*) Le *Wouxhall* du ſieur *Torré* eſt ſur les boulevards du *marais*, au lieu que le Coliſée eſt hors de *Paris*, & fort éloigné de plus de trois quarts des habitants de cette grande ville ; ce qui le rendra toujours incommode & déſagréable au grand nombre, principalement aux gens qui n'ont point de voiture.

(*o*) On a empêché *le concert ſpirituel* d'avoir lieu dans le printemps, dans l'été & l'automne, aux jours où vaquent les autres ſpectacles. On a forcé les marchands de la foire *Saint-Ovide* de ſe tranſporter à la place de *Louis XV*, voiſine du *Coliſée*. On en a avancé & retardé la durée, malgré l'incommodité du local, dans l'eſpoir que le *Coliſée* en recueilleroit du monde. Enfin, ſur la fin du regne de *Louis XV*, il étoit queſtion d'abattre les arbres des boulevards, pour détruire cette promenade, & exciter plus efficacement les habitants de Paris à en chercher une vers le *Coliſée*. On a parlé plus haut de l'interruption des *jeux pléſens*.

(*p*) Ces propriétaires ſont ſi honteux de leur folle entrepriſe, qu'ils n'oſent ſe nommer, & craignent de ſe faire connoître. Ils agiſſent par des prête-noms.

entrepriſe eſt une des plus folles qui aient été conçues depuis long-temps ; qu'elle ne peut ſubſiſter ſans la plus haute & la plus injuſte faveur ; & que même, avec tous les ſecours qu'elle demande, elle doit les ruiner à la longue, s'ils ne ſe débarraſſent des charges qui les accablent. C'eſt ce qui fait la matiere d'un procès très-compliqué, dont on m'a préſenté les mémoires volumineux (*q*). Je n'ai pu que les parcourir, & ce que j'en ai tiré de plus clair, c'eſt que, d'après les plans du Sr. *le Camus*, architecte, éleve de l'académie, préſentés au roi & approuvés, ainſi que d'après ſon devis, la conſtruction ne devoit revenir, à la compagnie qui en faiſoit les frais, qu'à 720,000 livres ; qu'elle a déjà payé plus de 1,000,000 livres ; & que, ſuivant les ſommes demandées, montant à 2,675,507 livres, il reſteroit dû près de 1,600,000 livres (*r*).

(*q*) Ils ſont pour la plupart d'un Me. *Oudet*, avocat très-prolixe & très-obſcur.

(*r*) C'eſt ce qui fait l'objet du procès. Les propriétaires veulent d'abord revenir contre ceux des terreins d'environ 16 arpens, loués par an 38, 875 livres, tandis que chacun d'eux auparavant ne rapportoit pas 120 liv. par an. Ils veulent enſuite être indemniſés par certains ouvriers, auxquels ils attribuent toute

Je n'ai pas manqué de visiter ce beau lieu. Il est grand, noble, élégant dans certaines parties ; d'autres ne me paroissent pas proportionnées à l'ensemble. En général, il est trop vaste pour le nombre habituel des spectateurs, qui est au plus de 3,000 environ ; & il en faudroit 40,000 pour le bien remplir.

Tous ces monumens du luxe & de la volupté Françoise n'approchent pas d'une sorte de spectacle qui s'est établi naturellement & sans frais (*s*), bien supérieur, suivant moi, par l'aisance, la familiarité, l'abandon qui y regnent. Ce sont les promenades nocturnes du *palais-royal*, occasionnées par certains concerts, que des amateurs, demeurant sur ce jardin, donnent après souper ; & qui servent de prétexte aux voisins de descendre dans les allées, d'y amener leurs amis, & d'y former une espece de bal,

---

leur perte, à cause du retard de leurs ouvrages, par d'autres qui ont contrevenu à leurs marchés dans la qualité de ces mêmes ouvrages. Enfin il est question de faire régler les mémoires de tous. Ils voudroient aussi se faire affranchir des 20,000 livres de retribution par an qu'ils doivent à l'opéra, ainsi que des vingtiemes, autres impositions & droits réclamés par les fermiers généraux.

(*s*) Il en coûte 1 livre 10 sous pour entrer au *Wauxhall*, au *Colisée*, &c. & quelquefois 3 livres.

d'autant plus agréable, qu'à la faveur de l'obſcurité, ſans l'incommodité du maſque, on en a toute liberté. Comme ces entours ſont occupés par des filles d'opéra, par d'autres entretenues, par les courtiſanes les plus célebres, & par des femmes galantes qui profitent volontiers de la facilité de l'incognito pour ſe livrer impunément aux aimables folies qu'il permet, il en réſulte beaucoup d'aventures, dont les unes reſtent enſévelies dans l'ombre du myſtere, dont les autres percent & font l'entretien du lendemain.

M. le comte d'*Artois*, qui a pris plaiſir à ces modernes Saturnales, en augmente l'agrément & le concours. Il s'y rend preſque tous les ſoirs; ce qui donne lieu à beaucoup de conjectures ſur les motifs de cette aſſiduité de S. A. royale. Bien des gens croient qu'il en veut à une dame de la ſuite de madame la ducheſſe de Chartres (*t*), & le grand nombre fait l'honneur à une fameuſe impure (*u*) de la regarder comme l'objet des voyages du prince.

(*t*) Madame la marquiſe de Genlis.
(*u*) La Dlle. *Du Thé*.

Après vous avoir parlé, Milord, de ces divers théatres de la lubricité Parisienne, je voudrois vous faire passer en revue les divinités principales qui en sont les héroïnes. On pourroit en compter une centaine, toutes remarquables par leurs talents, par leur faste, ou par des anecdotes particulieres. Mais ce tableau est si changeant, si mobile, qu'il faudroit le renouveller trop souvent. Il suffira de vous en citer quelques-unes, qui, ayant plus de consistance, ont acquis une célébrité plus durable, & dont les noms passeront à la postérité, comme ceux des *Rhodope*, des *Phryné* & des *Laïs*.

La premiere qui m'ait frappé entre celles qui ne sont remarquables par aucun talent, est une que les autres courtisanes appellent la *Philosophe*. Voici ce qui lui a mérité ce titre auguste, & la maniere dont j'ai appris son histoire.

J'étois, il y a quelques jours, au *Wauxhall* de *Torré* (x). Je vis une jeune personne qu'on entouroit, qu'on suivoit, qu'on se montroit avec étonnement. Ne pouvant en aborder, je montai sur une

(x) Le 15 juin 1776.

chaise,

chaiſe, comme beaucoup d'autres, pour la voir. Je remarquai une fille d'une taille moyenne, rondelette, d'une figure aſſez réguliere : ſa peau me parut décolorée dans les parties où le rouge ne l'animoit pas : ſes yeux, quoique vifs, ne ſembloient pas avoir tout leur jeu : en un mot, je la pris pour une convaleſcente. Je demandai au comte de Lau******, très au fait de la carte, quelle étoit cette beauté ? pourquoi elle cauſoit une telle ſenſation ? " C'eſt une héroïne d'amour, me répondit-il ; c'eſt une impure digne d'être née en Angleterre, qui a toute votre liberté de penſer, & vient de le prouver. Elle ſe nomme Mlle. *Germancé*. Dans un accès de déſeſpoir jaloux, ſe voyant abandonnée d'un officier aux gardes (*y*) dont elle étoit éperdument épriſe, à qui, depuis long-temps, elle prodiguoit ſes careſſes, elle n'a pu réſiſter à ſa douleur ; elle n'a trouvé, parmi la jeuneſſe floriſſante qui lui faiſoit la cour & l'entouroit, aucun mortel capable de le

(*y*) Le marquis de Flamanville.

remplacer dans ſon cœur, ou de la conſoler de cette perte. Elle a froidement réſolu de ſe ſouſtraire aux divers agréments de la vie dont elle jouiſſoit, & elle a pris, la nuit derniere, une quantité d'*opium*, propre à l'endormir pour jamais. Avant de faire cette opération, elle écrit une lettre très-pathétique au perfide, où elle lui annonce cette fatale nouvelle, en lui déclarant qu'il doit ſe regarder comme l'auteur de ſa mort; qu'elle n'exiſtera peut-être plus lorſqu'il recevra ſon billet; que cependant ſi ſa perte peut réveiller en lui quelque ſentiment de pitié, elle exige qu'il ſe rende chez elle, & recueille ſes derniers ſoupirs. Le militaire a pris l'épître pour une plaiſanterie; il n'a point voulu aller chez la délaiſſée, mais il y a envoyé un de ſes amis, qui l'a trouvée trop véritablement entre les mains de la faculté, occupée à la rappeller à la vie. Après quatorze heures de tentatives, on a arrêté l'effet du poiſon: elle a reconnu ſon extravagance & la voilà aujourd'hui plus charmante, plus enjouée que

jamais. Elle rit elle-même de son hiſtoire ; elle apprend à toutes ſes camarades que la mort n'eſt rien ; que le genre qu'elle a choiſi eſt très-agréable ; qu'au moment où l'on s'endort on éprouve les ſenſations les plus délicieuſes. Vous croyez bien que cette morale, répandue parmi les courtiſanes, ne fera pas fortune, mais elle leur donne une grande vénération pour Mlle *Germancé*, & lui vaut cette dénomination grave & barbare de la *Philoſophe*. „

La façon obligeante dont ce ſeigneur me ſatisfit ſur ma demande, la connoiſſance parfaite qu'il a des filles de Paris, & les ſarcaſmes ingénieux dont il aſſaiſonne ſes narrations, me donnerent l'envie de m'inſtruire par ſon entremiſe. Il me donna rendez-vous au *Coliſée*, lieu plus propre à me faire paſſer ſucceſſivement ſous les yeux tous les objets de ma curioſité, à me les déſigner par ordre & ſans la moindre confuſion. Je vous rapporterai la prochaine fois cette converſation, dont j'ai tenu note dans le temps, que je vais réduire en dialogue pour plus de clarté, en vous prévenant que je n'ai pu rete-

sir toutes les saillies du Comte, qui, ainsi que des éclairs rapides, m'ont ébloui, sans laisser dans mon imagination aucune trace de leur passage. Je me piquerai seulement d'être exact sur les faits.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, le 14 septembre 1775.

*DIALOGUE, entre M. le comte de Lau****** & milord All Eye, au sujet des filles les plus célebres de la capitale.*

LE COMTE.

Le Coliſée ſera brillant aujourd'hui (*a*), Milord ; on y attend le comte d'Artois, & toutes nos nymphes ne manqueront pas de s'y rendre, ſi elles n'y ſont déjà, car l'aſſemblée me paroît nombreuſe. Entrons dans l'intérieur....

MILORD.

Qu'apperçois-je, Comte? vous pâliſſez ; vous ſoupirez à l'aſpect de la premiere femme qui ſe préſente! ..... C'eſt Mlle. *Arnoux*, autant que je puis me la remettre.

LE COMTE.

Ah! Milord, je ne puis la voir ſans être ému, tant l'habitude a de force ſur nous! Eſt-il poſſible que j'aie été auſſi

(*a*) Le 18 ſeptembre.

long-temps fou de cette figure-là; que je lui aie sacrifié la plus aimable, la plus jolie, la plus vertueuse de toutes les femmes !

MILORD.

A vous dire vrai, celle-ci n'a rien de merveilleux, une figure longue & maigre, une vilaine bouche, des dents larges & déchaussées, une peau noire & huileuse. Je ne lui vois que deux beaux yeux.

LE COMTE.

Eh, oui ! *Deux beaux yeux n'ont qu'à parler. Delicta juventutis meæ ne memineris, Domine !*

MILORD.

Au surplus, elle est très-bien au théâtre ; elle a peu de voix, mais beaucoup d'onction, & d'ailleurs elle joue supérieurement comme actrice. On dit aussi qu'elle a de l'esprit.

LE COMTE.

Sur-tout de celui qu'il me faut; du méchant, du polisson.

MILORD.

On m'a raconté d'elle un calembour qui est bien dans le dernier genre, &

m'a beaucoup fait rire. C'eſt à l'occaſion de Mlle. *Château-neuf* (*b*), de Mlle. *Château-vieux*, de Mlle. *Château-fort*, & autres noms de cette eſpece : *Tous ces Châteaux*, dit-elle, *ſont des châteaux branlants.*

LE COMTE.

Celui à Mlle. *Veſtris* eſt auſſi fort & plus fin. Cette danſeuſe, émerite de l'opéra (*c*), plaiſantoit Mlle. *Arnoux*, lorſque j'avois l'honneur de jouir de ſes bonnes graces, ſur ce qu'elle étoit groſſe continuellement. Elle lui répondit : *ma chere camarade, une ſouris qui n'a qu'un trou eſt bientôt priſe.* Ce qui portoit à plomb ſur cette Italienne, qui ſe vantoit d'avoir apporté de ſon pays la recette pour ne point faire d'enfants.

Sa réflexion, dans un cercle de ſes ſemblables, à l'occaſion de la mort de *Louis XV*, eſt d'une hardieſſe qui ne peut ſe pardonner qu'à une pareille langue : *Nous voilà orphelines de pere &*

(*b*) Celle-là eſt encore à l'opéra, & fait quelquefois des rôles où elle chante ſeule.

(*c*) Elle s'eſt retirée en 1763. Elle eſt ſœur du fameux *Veſtris*.

de mere ! Il faut ſe rappeller que madame la comteſſe *Dubarri* fut exilée au même inſtant.

Il m'en revient encore un autre, qui n'eſt qu'un ſarcaſme gai à l'égard de Mlle. Duplant (*d*), alors entretenue par un boucher (*e*). Un gros vilain chien, tel qu'un marchand de cette eſpece en a ordinairement pour l'accompagner, avoit pénétré par haſard ſur le théatre de l'opéra : *Tiens*, dit elle à ſa conſœur, *tiens ; voilà un courrier de ton amant.*

MILORD.

Elle ſoutient donc réellement ſa réputation de fille à bons mots ?

LE COMTE.

Comme cela : elle eſt étourdie & impudente. Elle haſarde tout ce qui lui paſſe par la tête, & dans le grand nombre de choſes qu'elle ſe permet, il n'eſt pas qu'il ne s'y trouve quelques ſaillies heureuſes. On oublie tout le mauvais : celles-ci reſtent ; on en fait

(*d*) Chanteuſe à l'opéra, faiſant les grands rôles, ceux à baguette principalement.

(*e*) Un nommé *Colin*, qui s'eſt ruiné, dit-on, en ſe donnant les airs d'entretenir des filles d'opéra.

recueil. D'ailleurs, on lui en prête beaucoup.

MILORD.

Quel eſt ce jeune homme avec qui elle eſt ?

LE COMTE.

C'eſt un éleve de l'art des *Vitruve ;* dont elle s'eſt amourachée, & qu'elle doit épouſer, ſuivant le bruit public. Sur ce qu'on lui reprochoit de s'en tenir, après avoir vécu avec les plus grands ſeigneurs, à un ſimple architecte : *Que voulez-vous*, s'eſt-elle écriée, *tant de gens cherchent à ruiner ma réputation, il faut bien que je prenne quelqu'un pour la rétablir !* Au ſurplus, on ne ſait comment cela s'accorde avec le goût qu'elle affiche depuis quelque temps ; elle eſt ſcandaleuſement rivale de Mlle. *Raucoux.*

MILORD.

Quoi ! de cette actrice de la comédie Françoiſe, ſi renommée pour ſes impudicités, qu'on appelle, dans les curioſités de la foire (*f*), *la grande Louve*, où *la Laye des bois* ?

(*f*) Facétie qui a couru dans le temps de la foire *Saint-Germain*, où ſous prétexte d'animaux rares,

LE COMTE.

La voilà, pendant que nous en parlons. Elle eſt avec Mlle. *Virginie* (*g*), qu'elle promene en triomphe, comme un amant feroit à l'égard d'une maîtreſſe dont il s'honoreroit. Elle l'a enlevée à la premiere, & ce n'eſt qu'une revanche. Elle ſert tour-à-tour aux plaiſirs infâmes de l'un & de l'autre.

Vive Mlle. *La Guerre* ! Elle eſt franche du collier. Voyez cette figure ronde & vermeille comme une roſe : il y a plaiſir à ſe ruiner pour un minois comme celui-là. C'eſt en faveur de cette actrice que le duc de Bouillon a mangé 800, 000 livres en trois mois.

MILORD.

N'eſt-ce pas elle qui chantoit l'autre jour à l'opéra dans *Cythere aſſiégée* (*h*), lorſque la reine y eſt venue avec madame *Clotilde* ? Elle m'a ſemblé avoir du talent, une jolie voix.

---

qu'on y voyoit, on avoit déſigné certaines courtiſanes connues par des vices caractériſés.

(*g*) Chanteuſe qui a débuté à l'opéra.

(*h*) Ballet héroïque du chevalier *Gluck*.

LE COMTE.

Elle promet beaucoup. Savez-vous la chanson faite sur elle & son amant (*i*)?

Il chante !

Bouillon est preux & vaillant,
Il aime *La guerre* :
A tout autre amusement
Son cœur la préfère.
Ma foi vive un Chambellan :
Qui toujours s'en va disant :
Moi, j'aime *La guerre*,
O gué,
Moi, j'aime *La guerre*.

Au sortir de l'opéra,
Voler à *La guerre* ;
De *Bouillon*, qui le croira ?
C'est le caractere.
Elle a pour lui des appas
Que d'autres n'y trouvent pas ;
Enfin, c'est *La guerre*,
O gué,
Enfin, c'est *La guerre*.

A *Durfort*, il faut *Du Thé*,
C'est sa fantaisie :
Soubise, moins dégoûté,
Aime *La Prairie* :
Mais *Bouillon*, qui pour son roi,

(*i*) Elle est sur l'air : *si le roi m'avoit donné Paris sa grand'ville*, &c.

Mettroit tout en déſarroi,
Aime mieux *La guerre*,
O gué,
Aime mieux *La guerre.*

Pour que vous entendiez ce dernier couplet, il faut vous faire connoître ſes perſonnages. Je pourrois vous montrer le premier ici; il ne manqueroit pas d'y être, s'il le pouvoit; mais il a ordre du roi de reſter dans ſes terres, juſqu'à ce qu'il ait acquitté ſes dettes. Une petite anecdote arrivée récemment n'a pu que contribuer à ſa diſgrace; il eſt grand partiſan de Mlle. *Du Thé*, que je vais vous montrer tout-à-l'heure. Celle-ci étoit fort maltraitée dans la facétie que vous connoiſſez & que vous m'avez citée (*k*). Un auteur des boulevards (*l*) avoit imaginé d'en faire une piece de théatre pour *Audinot*. Le titre piquant

(*k*) *Les curioſités de la foire Saint-Germain.* Voici ſon article : n°. 6. " *Machine.* Un très-bel automate, curieux, c'eſt la Dlle. *Du thé.* Il repréſente une belle créature, qui fait tous les actes phiſiques, mange, boit, danſe, chante & agit comme une perſonne naturelle, comme un corps animé, doué d'une intelligence. Il dépouille un étranger proprement. On ſeroit flatté de le faire parler. Les connoiſſeurs y ont renoncé, les amateurs aiment mieux le faire mouvoir. "

(*l*) Il ſe nomme *Landrin.*

avoit attiré beaucoup de monde à la premiere repréſentation. La princeſſe en queſtion qui ſe montre à toutes les nouveautés de ce genre, y étoit. Elle fut cruellement attrapée de ſe trouver dépeinte de façon à ne pouvoir s'y méprendre ; elle en tomba en pâmoiſon, en ſyncope. Cette aventure fit un bruit du diable parmi ſes partiſans, & le duc de *Durfort*, en qualité de ſon ancien chevalier, crut devoir en prendre la défenſe. Il s'arme de pied en cap pour ſa dame, &, moderne Dom-Quichotte, va trouver le directeur forain. Il veut abſolument ſavoir quel eſt l'inſolent qui a oſé jouer Mlle. *Du Thé!* Heureuſement pour le poëte, menacé de la dangereuſe ire du Paladin, le Sr. *Audinot* tient bon. Alors elle retombe toute entiere ſur celui-ci ; il lui eſt enjoint d'être plus circonſpect, & ſur tout de s'abſtenir de mettre en ſcene la courtiſane, à peine de voir ſon théatre mis en pieces, réduit en poudre. Il s'eſt tenu pour dûment averti, & a fort bien fait de ne pas ſe jouer à cet étourdi.

Quant à *La Prairie*, elle eſt diablement verte & marécageuſe. C'eſt le nom d'une de celles qui figurent dans la petite maiſon de M. le maréchal

prince de Soubiſe, & qu'il prend plaiſir à faire mettre nues. C'eſt le coſtume chez S. A., comme chez M. l'abbé *Terrai*.

MILORD.

Expliquez-moi, je vous prie, cette aſſimilation.

LE COMTE.

Elle eſt relative à une hiſtoriette arrivée chez ce Miniſtre, dans ſa ſuperbe maiſon de la rue *Notre-Dame des Champs*. Il la faiſoit voir à une perſonne très-aimable, dont ce ſatyre en rabat dévoroit les appas. Celle-ci cherchoit ſurtout un lit ſuperbe qu'on évalue à des ſommes exorbitantes. Elle y arrive enfin, & trouve un tableau voilé qui s'ouvre, & offre le plus beau corps de femme nue.... *Ah! fi donc M. l'Abbé*, dit-elle en s'écriant: *Madame, c'eſt le coſtume*, répondit-il de ſang-froid, lui indiquant ainſi ce qu'exigeoit ce prêtre impudique des malheureuſes aſſociées à ſa couche.

MILORD.

S'il ſe met de même, cela doit faire un beau contraſte!

LE COMTE.

Ah! je vois *Du Thé*..... Admirez cette tête magnifique.

MILORD.

C'eſt une beauté froide & muette, une figure moutonniere qui n'inſpire rien.

LE COMTE.

Vous avez raiſon. Il y a beaucoup plus de vanité que d'autre ſentiment de la part de ceux qui achetent ſes faveurs.

MILORD.

Mais comment cette fille a-t-elle fait fortune ?

LE COMTE.

Comme beaucoup de marchands, par la vogue, & cette vogue lui eſt venue d'avoir donné les premieres leçons du plaiſir à M. le duc de *Chartres*. Elle étoit alors ſimple *eſpalier d'opéra* (*m*) ſous le nom de *Roſalie*. Il étoit queſtion de former le jeune Prince avant ſon

(*m*) On appelle ainſi les chanteuſes ou danſeuſes du chœur.

mariage aux exercices de *Vénus*. *Rosalie* fut acceptée, & mérita de recevoir des compliments de M. le duc *d'Orléans*. On a cru pendant quelque temps que M. le comte d'Artois avoit du goût pour elle; ce qui a donné lieu aux rieurs de dire *que S. A. R. ayant eu une indigestion de* biscuit de Savoie, *venoit prendre* Du Thé *à Paris*. Ce quolibet a été bientôt répandu, & a excité la rumeur générale. Le public en a conçu une si forte indignation contre cette impure, qu'à *Long-champs* (*n*), s'étant montrée dans un carrosse à six chevaux, avec l'appareil d'une femme de la plus haute qualité, elle a été tellement entourée & huée, qu'elle n'a pu entrer en file, & que son carosse a été obligé de rétrograder; il a fallu qu'elle s'en allât. Au

(*n*) *Long-champs* est une abbaye dans le bois de *Boulogne*, qui dans la semaine sainte sert de point de ralliement à la promenade. Le prétexte d'aller à *Tenebres* à ce couvent, où il y avoit de belles voix, avoit d'abord occasionné le concours. Mais les indécences des spectateurs ont depuis forcé à fermer l'église. Comme c'est, à proprement parler, la premiere promenade publique de l'année; que la cessation des spectacles rend alors les oisifs fort désœuvrés; on se rend en ce lieu, où l'on fait assaut de belles voitures. Les élégants en font faire de neuves pour y briller, & le luxe en est poussé à un point incroyable.

fait, je crois bien que ce Prince en a eſſayé, mais cela n'a jamais été loin ; cependant elle voudroit le faire accroire. Pour le perſuader, elle plaiſante depuis quelque temps ſur un ſylphe à ſes ordres, qui lui fait tous les cadeaux qu'elle déſire. Elle montre une infinité de bijous venus ainſi d'une maniere inviſible, & par des réticences affectées, elle donne à entendre que ce génie bienfaiſant & ſon eſclave eſt cet auguſte amant.

MILORD.

J'apperçois une fille en grand bonnet, qui du reſte annonce beancoup d'opulence & de faſte. On fait cercle autour d'elle.

LE COMTE.

C'eſt la pénitente *Granville*, qui ſort de *Ste. Pélagie*, & n'en eſt pas moins inſolente, comme vous voyez. Ce couvent eſt une maiſon de force, où l'on met par ordre du Roi les femmes coupables d'adultere, les filles d'un certain ordre qui ont forfait à leur honneur, & les courtiſanes de diſtinction qu'on ne veut pas confondre avec les *Raccrocheuſes*, qu'on envoie à *l'hôpital*. La premiere punition uſitée à *Ste. Pé-*

lagie eſt, ſuivant l'ancienne coutume, de raſer celles qui y entrent. Voilà le ſujet de cet embéguinement de malade, de Mlle. *Granville*. Du reſte, elle doit être fort glorieuſe : c'eſt le Roi lui même qui a ordonné ſa détention & ſon châtiment. C'eſt un jugement digne de Salomon.

Cette coquine, ainſi que ſes ſemblables, non contente d'être entretenue par un maître des Requêtes (*o*), entretenoit à ſon tour, ou du moins prodiguoit ſes faveurs à un militaire, dont le premier avoit pluſieurs fois exigé le ſacrifice, & toujours inutilement ; c'eſt-à-dire, qu'on lui donnoit de belles paroles, & qu'on voyoit en cachette l'amant préféré. Un jour le Robin averti par ſes eſpions, arrive & trouble le tête-à-tête. Le Militaire prend fait & cauſe pour la Nymphe : il s'échauffe, & dans ſa fureur mépriſante pouſſe ſon rival dans un cabinet qu'il referme ſur lui : il le tient ainſi ſous clef, & afin qu'il n'en doute pas, le rend témoin d'une ſcene pour laquelle ordinairement on n'en prend point. S'étant réciproquement enivrés de leurs careſſes, le couple

(*o*) M. Chaillon de Joinville.

amoureux met le comble à l'insulte en délivrant le prisonnier, & en le persiflant de la façon la plus amere. On le renvoie enfin bien catéchisé, & on l'exhorte à ne pas être aussi indiscret une seconde fois.

Cependant au bout de quelques jours Mlle. *Granville* fait des réflexions, & sent de quelle importance il est de ne pas laisser échapper une aussi bonne proie. Elle va chez l'amant ulcéré : elle convient de lui avoir manqué essentiellement, mais c'est par intérêt pour lui-même qu'elle l'a fait : elle craignoit que ce militaire violent ne poussât l'outrage à l'extrême vis-à-vis d'un magistrat sans armes & sans défense. Elle se repent amérement d'avoir, par son imprudence, laissé aller les choses si loin : cela n'arrivera plus ; elle a ouvert les yeux, & congédié pour jamais ce brutal.

De son côté, le Maître des Requêtes avoit aussi fait des réflexions, & médité une vengeance cruelle. Pour mieux l'assurer, il s'étoit proposé de pardonner en apparence cette fois-ci, comme tant d'autres ; de reprendre ses droits auprès de la Nymphe, mais de n'en user que pour transmettre à son rival un poison qu'il ne lui pouvoit administrer directe-

ment. Bref, il gagne ſciemment la vérole dans l'eſpoir de la communiquer à l'infidelle, qui en infectera l'auteur de ſon ignominie. Par une prévoyance bien mal dirigée, tout ſemble concourir à faire triompher en amour la trahiſon & la perfidie. La courtiſane eſt inſtruite à temps de cette ſcélérateſſe. Elle va chez ſon Entreteneur, &, ſous quelque pretexte elle découvre des ſignes non équivoques du virus vénérien qui coule déjà dans ſes veines. Alors elle l'accable de reproches, elle lui prodigue les injures, les imprécations dans les termes les plus énergiques, & ſe retire en lui déclarant qu'elle va inſtruire tout Paris de ſon abominable conduite.

Le Maître des Requêtes, confondu de toute maniere, n'a plus autre choſe à faire que de ſe mettre entre les mains de quelque ſuppôt d'*Eſculape*, & de renoncer pour jamais à ſa maîtreſſe. Cependant il ne peut convenir décemment de ſon infâme vengeance ; il ſe prétend ainſi maltraité par l'objet de ſa paſſion. En conſéquence il a recours à M. le Lieutenant-général de police, pour ſe faire reſtituer environ 20, 000 l. de billets qu'il a donnés à la Courti-

ſane. Le magiſtrat n'oſe prendre ſur lui de juger un pareil différend ; il en réfere au miniſtre, qui lui-même très-embarraſſé en rend compte au Roi. S. M. commence par exiler dans ſes terres un magiſtrat ſur le compte duquel roule une telle aventure. Il déclare les billets bien & duement acquis ; mais pour la réparation du ſcandale & des mœurs outragées, il fait enfermer Mlle. *Granville.*

MILORD.

La déciſion eſt tout-à-fait judicieuſe!

LE COMTE.

Approchons de Mlle. *Le Vaſſeur*, qui ſûrement dit quelque poliſſonnerie.

MILORD.

Qu'appellez-vous Mlle. *Le Vaſſeur ?* Ou je me trompe, ou c'eſt *Roſalie* de l'opéra.

LE COMTE.

Sans doute ; mais elle ne s'appelle plus ainſi. Vous ne devineriez jamais pourquoi elle s'eſt debaptiſée. C'eſt depuis la comédie des *Courtiſannes* du ſieur *Paliſſot*, où l'une des héroïnes s'appelle *Roſalie ;* la premiere n'a voulu

avoir rien de commun avec celle-ci, & a repris ſon nom de famille.

MILORD.

Elle eſt donc dans la réforme ?

LE COMTE.

Elle eſt entretenue par l'ambaſſadeur de l'Empereur.

MILORD.

Qui, M. le comte de *Mercy-Argenteau ?*

LE COMTE.

Lui-même. Il en eſt fou ; elle le mene comme elle veut. Il y a certains jours de la ſemaine où ils ſoupent enſemble, mais perſonne de la maiſon n'en doit rien ſavoir. L'Actrice a une porte de communication chez ſon Excellence : alors on ne peut entrer chez M. l'Ambaſſadeur, il eſt cenſé dans de grandes affaires.

MILORD.

Cette fille n'eſt pas jolie : elle eſt même laide ; mais elle a quelque choſe d'enjoué qui peut ſéduire. La gentille perſonne avec qui elle eſt !

LE COMTE.

C'eſt *Cléophile*. C'eſt auſſi un membre du corps diplomatique. Elle a ſubjugué la gravité Eſpagnole.

MILORD.

Ah! c'eſt la maîtreſſe du comte d'*Aranda*, l'ambaſſadeur d'Eſpagne. Il eſt plaiſant de voir cette enfant faire la loi à l'ancien miniſtre de S. M. Catholique.

LE COMTE.

Elle la lui fait parfaitement. A l'avénement de *Louis XVI* au trône, ce jeune Prince ayant annoncé ſon reſpect pour la décence & les mœurs, ſon Excellence crut devoir ſe conformer au goût du Monarque, & rompre avec cette fille; mais il n'en eut pas la force, & mit ſeulement plus de myſtere dans ſon commerce. Cette ferveur d'hypocriſie étant paſſée, il a repris, comme les autres, ſon train ordinaire.

MILORD.

Elle a quelque talent, ce me ſemble. Elle danſe.

LE COMTE.

Oui, c'eſt une Eleve du ſéminaire d'*Audinot*.

MILORD.

Il ſe mêle donc du métier ?

LE COMTE.

Sans doute ; mais en tout bien, tout honneur, avec le privilege de la police, & ſous l'inſpection du miniſtere. Son ſpectacle, exécuté *par de petits enfants*, lui ſert de prétexte : il forme ainſi au libertinage les jeunes filles preſqu'au ſortir du berceau, & ce qui feroit mettre une Entremetteuſe au carcan eſt pour lui une ſource d'opulence & de protection.

Comment n'a-t-on pas fait attention à cela ? car enfin les loix doivent veiller à la ſûreté des familles, à la conſervation des mœurs, & la politique du moins devroit arrêter un libertinage qui tend à la deſtruction de la population, en énervant, avant qu'ils ſoient formés, ces enfants des deux ſexes.

LE COMTE.

Vous avez raiſon. L'Archevêque de Paris a voulu claubauder. Mais enfin il nous

nous faut des spectacles : *panem & circenſes*. Pourvu que les peres & meres ne s'oppoſent point à de pareils enlevements, c'eſt à merveille, & cet *ogre de pucelages* n'a rien à craindre.

MILORD.

Vous me faites frémir !..... Soit, qu'on laiſſe une carriere libre aux cinq ou ſix Nymphes que j'entrevois groupées enſemble, & qui me ſemblent toutes excellents ſujets pour la population.

LE COMTE.

Vous avez bien raiſon. Cela a tous ſes crins : cela a fait ſes preuves ; il n'en eſt pas une qui ne ſoit mere de famille. C'eſt Mlle. *Felme*, avec *Fanfan*, *Renard*, *Julie*, *Lolote*, *Lilia*, *Seiffret*. C'eſt le commun des martyres : elles brillent dans l'obſcurité ; elles ſont pour les talents nocturnes. Vous feuilleterez cela pour quelques louis à votre aiſe.

MILORD.

Peut-être trop à l'aiſe, en effet.

LE COMTE.

Aimeriez-vous mieux Mlle. *Quincy*, ci-devant femme-de-chambre de Mlle.

Du Thé, aujourd'hui sa semblable, sa camarade ? Voyez comme elles sont bien ensemble ! Que c'est édifiant ! Elles ne se méconnoissent ni l'une ni l'autre !

MILORD.

Je crois, ma foi, que voilà une femme honnête qui leur parle !

LE COMTE.

Si honnête que M. le duc *de Sully* vouloit lui donner l'éducation de ses enfants ; mais sa famille n'a pas jugé l'institutrice bonne, & a fait enfermer ce Seigneur, qui auroit pu faire quelque sottise plus grande....C'est la *Fleuri Hocquart*.

MILORD.

Est-elle parente de ces *Hocquart*, dont je connois plusieurs ?

LE COMTE.

De très-près, car elle a couché longtemps avec l'un d'eux. Elle en porte le nom, comme ces héros Grecs ou Romains, qui prenoient celui d'une ville ou d'une province conquise....Tenez, en voilà une qui a le nom d'une dynastie de Papes ; elle s'appelle *Urbain*.

MILORD.

Elle a l'air bien sot, bien bête, bien dédaigneux, bien vain !

LE COMTE.

Elles sont à peu près toutes comme cela, plus ou moins. Mais celle-ci excelle dans ces qualités qu'elle annonce.

MILORD.

Quelle est cette grande femelle, dont la majesté lubrique invite les amateurs ?

LE COMTE.

Vous la définissez bien. C'est Mlle. *Dubois*, ci-devant actrice de la comédie Françoise, & qui a quitté le théatre pour se livrer plus librement au métier... Elle tient catalogue de ses amants pour ne les pas oublier. Elle nous en comptoit la semaine dernière 16, 527. Et sûrement le nombre est augmenté depuis.

MILORD.

Vous plaisantez. Il y a peut-être vingt ans qu'elle a commencé sa liste : ce seroit, à ne pas discontinuer, près de trois par jour ! & d'ailleurs, le temps des couches, car je vois avec elle plu-

sieurs enfants qu'elle n'a pas fait faire par d'autres sans doute.

LE COMTE.

Tout cela est vrai. Mais si vous connoissiez son appétit. Elle met quelquefois les morceaux doubles pour aller plus vîte.

MILORD.

Vous êtes bien méchant, M. le Comte!

LE COMTE.

Non : elle vous le dira elle-même. Quand elle trouve deux amis de bon accord, elle couche avec eux à la fois pour n'en mécontenter aucun. D'ailleurs elle est à toute main, elle a une égale ardeur pour l'argent & pour le plaisir.

MILORD.

Mais voilà différents sujets de l'opéra, de la comédie Françoise. Est-ce que les Italiens ne fournissent rien ?

LE COMTE.

Ils vivent tous comme de bons bourgeois ; ils sont presque tous maris & femmes. Voulez-vous pourtant trouver une beauté de ce théatre ? Allons,

vers la piece d'eau : j'ai apperçu *Colombe*.

MILORD.

Celle qui doit chanter dans *la colonie* (*p*), & que nous avons entendue répéter?

LE COMTE.

Oui, qui a du goût pour l'Italien. C'eſt au maréchal de *Duras* qu'on eſt redevable de cette acquiſition. On n'en vouloit point ; le public ne s'en ſoucioit pas ; mais ce Seigneur, qui a le tact fin, a prévu qu'elle feroit plaiſir. Il a fallu la recevoir....

(*Ici le Comte chante*) la, mi, re, la, mi, la.

MILORD.

Vous n'êtes guere honnête ! vous chantez au nez de cette Nymphe ! Que frédonnez-vous là ?

LE COMTE.

L'épitaphe d'un de ſes amants. Il s'étoit excédé de débauches pour lui plaire. Il

(*p*) Piece en deux actes, traduite de l'Italien & mêlée d'ariettes, parodiée d'après la muſique du ſieur *Sacchini*.

en périt ; on grava sur son tombeau en notes de musique : *La, mi, re, la, mi, la.* Cette fille se nomme *Miré*. Entendez-vous à présent ce calembourg harmonique ?

MILORD.

Il est singulier ?

Regardez, Milord, ce charmant enfant. Devinez quel est son pere ? Voyez comme il est fait à peindre. Quelles graces ! quelle souplesse dans ses mouvements !

MILORD.

Mais il ressemble à sa mere avec qui il est apparemment. Elle n'est plus de la premiere jeunesse, mais elle a dû être charmante.

LE COMTE.

Aussi l'a-t-elle été. C'est la femme d'un violon, madame *Montgauthier*, la maîtresse du danseur *Vestris*, dont elle a eu cet amour. Elle a été compagne d'armes avec madame la comtesse *Dubarri*, qui dans sa faveur ne l'a point méconnue, & l'a toujours accueillie avec distinction.

MILORD.

Quel eſt ce gros garçon avec qui elle eſt ?

LE COMTE.

C'eſt le frere du *dieu de la Danſe ;* c'eſt le cuiſinier, ſi vous voulez : c'eſt un *Veſtric.* Celui-ci n'a d'autre talent que de bien manger. C'eſt le pourvoyeur de la famille. Il eſt ſi admirateur du danſeur, que la dénomination dont il ſe ſert dans ſes extaſes en faveur de ſon frere, lui eſt reſtée.

MILORD.

Ah ! Comte, quelle araignée !

LE COMTE.

Que dites-vous ! proſternez-vous plutôt. C'eſt *Terpſicore* elle-même. C'eſt Mlle. *Guimard.*

MILORD.

Ma foi, elle n'eſt bonne à voir qu'au théatre.

LE COMTE.

Il ne faut pas diſputer des goûts. C'eſt une de nos courtiſannes qui ait fait la plus grande fortune. Croyez qu'elle n'eſt pas de ſi mauvais alloi, puiſque l'égliſe

en a voulu tâter. Demandez à M. l'évêque d'Orléans.

MILORD.

M. *de Jaxente*, ce prélat renommé pour ſes diſſolutions, qui avoit la feuille des Bénéfices ?

LE COMTE.

Et c'eſt chez Mlle. *Guimard* qu'on alloit les payer. C'eſt ce qui faiſoit dire à Mlle. *Arnoux : je ne conçois pas comment ce petit ver à ſoie eſt ſi maigre : il vit ſur une ſi bonne feuille !* Au reſte, je veux vous faire faire connoiſſance avec elle, ſur-tout vous faire voir ſa maiſon, appellée *le temple de Terpſicore*. Car ſi nos courtiſannes ne font pas bâtir des pyramides, comme les courtiſannes Grecques (*q*), elles font conſtruire des demeures délicieuſes, de petits palais, dont ne parlera pas l'hiſtoire, mais où viennent s'engloutir autant de tréſors que dans les vaſtes monuments de l'antiquité. Trouve-t-on à *Athenes* ou dans

(*q*) L'hiſtoire ancienne parle d'une courtiſanne (*Rodope*) qui de ſes grands biens, acquis à *Naucrates*, où elle avoit exercé ſon métier, fit bâtir une des fameuſes pyramides d'Egypte.

Rome une femme publique qui ait deux théatres à la fois, comme celle-ci? qui ait enlevé à la capitale les meilleurs acteurs des trois spectacles, pour les concentrer chez elle, & les faire servir à ses amusements (*r*) ? Voilà une sorte de luxe, dont les folies anciennes ne fournissent aucun exemple.

MILORD.

Il faut en convenir : vous autres François avez fait de grands progrès dans la carriere de l'extravagance humaine. Mais sans vouloir vous le disputer, *Londres* vous fourniroit de bonnes anecdotes sur le compte de notre nation.

LE COMTE.

J'en ai vu maintes preuves durant mes voyages chez vous. Ce qui pourroit même vous donner grand droit à la concurrence, c'est qu'on compte peu de vos courtisannes enrichies aux dépens des François, & que les nôtres, au

(*r*) Il a fallu, dit-on, une défense des gentilshommes de la chambre pour empêcher les Coryphées des comédies Françoise & Italienne, d'aller jouer chez Mlle. *Guimard*, parce qu'ensuite ils ne reposoient, & ne jouoient pas pour le public.

contraire, ſe trouvent en grand nombre, chargées de vos dépouilles.

MILORD.

Ce qui vous fait emporter la pomme ſans contredit de ce côté-là, c'eſt madame *Dubarri*. Mlle. *l'Ange* paſſant ſans interruption du B... ſur le trône, des bras des laquais dans ceux du monarque; culbutant le miniſtre le plus puiſſant & le plus redoutable; opérant le renverſement de la conſtitution de la monarchie; inſultant à la famille royale, à l'héritier préſomptif du trône & à ſon auguſte compagne, par ſon luxe incroyable, par ſes propos inſolents; à la nation entiere mourant de faim, par ſes profuſions vaines, par les déprédations connues de tous les roués qui l'entourent; voyant ramper à ſes pieds non-ſeulement les grands du royaume, les miniſtres, mais les princes du ſang, mais les ambaſſadeurs étrangers, mais l'égliſe canoniſant ſes ſcandales & ſes débauches. Voilà le dernier période de la corruption, de l'aſſerviſſement de l'infamie, parce que ce n'eſt pas le vice d'un ſeul, mais l'aviliſſement & l'opprobre de tous.

LE COMTE.

Il me paroît, Milord, que vous crayonnez furieusement dans la manière Angloise, quand vous vous en mêlez. Songez que nous ne sommes pas venus ici pour parler morale.

MILORD.

Pardon ! c'est que les extrêmités se touchent.

LE COMTE.

Voilà bien du tumulte ? C'est sans doute le comte d'*Artois* qui arrive.

MILORD.

Comme toutes ces filles se mettent en armes sur son passage ?

LE COMTE.

Depuis l'exemple de madame *Dubarri* dont vous parliez à l'instant, elles ont une furieuse émulation..... Tenez, voilà de la chair fraîche qui tenteroit tous les capucins du monde.

MILORD.

A vous dire vrai, ces figures sont ravissantes. Ce sont deux anges vér-

tables. Est-ce la mere qui est avec elles ?

LE COMTE.

C'est leur marraine : c'est la présidente *Brisson*, la vice-gérente de la *Gourdan*, qui triomphe de son éclipse, & profitera du temps pour la supplanter.

MILORD.

Les jolis minois qu'elle conduit & semble nous proposer !

LE COMTE.

Je ne connois point cela : c'est du neuf, certainement.

MILORD.

Peste, que c'est friand !

LE COMTE.

L'eau déjà vous en vient à la bouche ! Allons, Milord, détournez vos regards & suivons notre entretien.

MILORD.

Je m'en tiens là, Comte. Nous ne trouverons sûrement rien qui vaille ces beautés naïves.... J'ai presque dit ces vierges.

LE COMTE.

Oui, des vierges, comme *La Chantrie*.

MILORD.

Mais, Comte, elles s'en vont ! Suivons-les donc.

LE COMTE.

Ecoutez avant cette anecdote. Cette *La Chantrie* étoit autrefois une fille des chœurs de l'opéra, d'une beauté rare, ingénue, un ange femelle. Les peintres la prenoient pour modele. Un d'eux, chargé de peindre une mere du Chriſt pour le tableau d'un maître-autel, avoit eu recours à ſa tête, & l'avoit rendue très-reſſemblante. Un Anglois qui viſitoit les curioſités de nos égliſes, mais avoit parcouru auparavant celles de nos ſpectacles, & en avoit recueilli des fruits amers, appercevant cette belle tête, calquée ſur celle de *La Chantrie*, s'écria avec ſurpriſe : *Ah ! voilà la vierge qui m'a donné la chaud.....*

MILORD.

Vos hiſtoriettes ſont charmantes ; mais je n'écoute plus rien, je ſuis féru,

Il faut que nous soupions avec ces éleves de madame Briſſon, aux riſques de trouver une nouvelle *La Chantrie*.

LE COMTE.

La génération n'en eſt pas interrompue. Allons, je veux être votre *Mentor*. Je vais vous aboucher avec la Préſidente, mais je vous moriginerai, & toutes les fois qu'il vous prendra envie pendant le repas de toucher à quelque mets dangereux, je ferai impitoyable, comme le médecin de *Sancho*; je vous le ferai enlever.

MILORD.

Quand nous y ſerons, nous verrons. Preſſons-nous, ſi S. A. R. en avoit déſir! ....

LE COMTE.

Ne craignez rien; il y en aura pour tout le monde..... Mais, Milord, on ne peut vous ſuivre! Vous êtes d'une ardeur.... Ah! madame Briſſon, ſi vous aviez une copieuſe pacotille de pareilles marchandiſes, vous nous auriez bientôt conquis toute l'Angleterre!

LETTRE X.

Sur l'entrée de madame la comteſſe d'Artois à Paris.

QUOIQUE cette cérémonie, *Milord*, ne ſemble devoir ſe pratiquer qu'envers le ſouverain & ſon auguſte compagne, l'uſage en France eſt qu'elle s'étende à toute la famille royale. Ce peuple eſt tellement idolâtre de ſes maîtres, qu'il cherche à les multiplier le plus qu'il peut, & les voit ſe reproduire avec joie dans tous les perſonnages qui ont droit à le devenir. Depuis long-temps il n'avoit joui de ce ſpectacle, lorſqu'en 1773 il en a été dédommagé par les entrées ſucceſſives du *Dauphin* & de la *Dauphine*, du comte & de la comteſſe de *Provence*. En 1774, celle du comte & de la comteſſe *d'Artois* étoit annoncée : la maladie & la mort de *Louis XV* ont retardé cette fête ſucceſſivement juſqu'à ce moment. Auſſi les Pariſiens n'ont rien perdu au retard ; ils en ont même eu deux pour une. La groſſeſſe de madame la comteſſe *d'Ar-*

tois n'ayant pas permis à la Princesse d'accompagner son époux, il a fait seul son entrée au mois de mars dernier (*a*). On m'a dit que le cérémonial avoit été le même que celui pour *Monsieur*, alors comte de Provence ; c'est-à-dire, que cette altesse est venue comme fils, & non-seulement comme frere du roi. Vous avez vu dans les gazettes les détails de ces diverses cérémonies, qui sont toujours les mêmes, & où elles sont consignées de la façon la plus étendue. Je ne vous en répéterai pas le récit relativement à l'entrée de madame la comtesse d'Artois, & je ne vous ferai part que de ces anecdotes particulieres dont les papiers publics ne font pas mention, qui échappent à la connoissance du grand nombre, & sont la partie la plus intéressante de ces sortes d'événements nationaux.

D'abord on a prétendu que la *Reine*, affligée des préparatifs considérables faits par la ville pour la réception de sa belle-sœur, a imaginé qu'ils seroient plus superbes que ceux de sa propre entrée comme *Dauphine* : qu'une sorte

(*a*) Le 7 mars 1775.

de jalouſie commune à tout le ſexe (& les plus grandes princeſſes n'en ſont pas exemptes) avoit donné de l'humeur à S. M., qui ſe rejetant ſur la précipitation avec laquelle on accéleroit une journée fatiguante pour l'accouchée, nouvellement relevée, avoit témoigné ſon zele à cet égard trop vivement ; que ſon Alteſſe royale en avoit été émue, & qu'il en étoit ſurvenu une révolution, cauſe du retard (*b*). Une ſenſibilité plus belle, au gré des courtiſans qui connoiſſent mieux le cœur de S. M., a été le principe de cette tracaſſerie. Elle a craint que la vue d'une Princeſſe, mere de l'héritier préſomptif de la couronne juſqu'à préſent en ſeconde ligne, ne lui enlevât à elle-même quelque choſe de l'affection des Pariſiens. Sa crainte s'eſt accrue quand elle a ſu le déſir qu'avoit la comteſſe d'*Artois* d'avoir avec elle le nouveau-né, & de l'aſſocier à ſon triomphe. C'eſt à quoi la reine s'eſt ſur-tout oppoſée, ſous des prétextes étrangers & plauſi-

(*b*) L'entrée avoit d'abord été fixée le 25 ſeptembre, & a été remiſe au 30.

bles. Enfin, toutes les difficultés étant levées, la cérémonie a eu lieu.

La Princeſſe a parcouru dans ſa marche le long circuit d'uſage. Dans le commencement, ſérieuſe, timide & préoccupée d'autres choſes, elle n'a pas ſemblé prendre garde à la foule qui l'entouroit ; ce qui a glacé le public & retenu ſes acclamations, les démonſtrations diverſes de ſa joie & de ſa tendreſſe. Ce n'eſt qu'au bout d'un très-long-temps qu'on a fait ſentir à madame la comteſſe *d'Artois* combien le peuple étoit affligé de ſon indifférence apparente ; qu'un ſigne de tête ſeulement de ſa part vivifieroit les ſpectateurs triſtes & ſilencieux. S. A. royale s'eſt prêté avec bonté à ce conſeil : elle a ſalué tout le monde avec affection, & les applaudiſſements ont commencé pour ne plus finir.

Entre les corps qui figurent à ces ſortes de ſpectacles, celui des *Poiſſardes* (c) ne doit point être omis, elles ſe diſtinguent toujours aux fêtes

(c) Par ce mot, on entend ici une communauté de femmes qui vendent le poiſſon.

publiques. Ces femmes groſſieres ont une gaieté franche, qui n'eſt altérée par aucun reſpect humain ; qu'on ſe plaît même à encourager, en leur permettant toutes les ſaillies grivoiſes qu'elle leur ſuggere, & qu'augmente, qu'aiguiſe d'ordinaire la liqueur forte (*d*) dont elles font un uſage habituel, & dont elles redoublent les doſes en ces jours ſolemnels. La circonſtance étoit propre à fournir à leur imagination des jeux de mots orduriers & licencieux ; à travers leurs chants bruyans, accompagnés de danſes & de geſtes expreſſifs, j'ai retenu les couplets ſuivants :

Célébrons tous à Paris
Un vaillant enfant de France ;
Au moment qu'il entre en danſe,
Zeſte · il vous a fait un fils /
C'eſt un vi..... c'eſt un vi.....
C'eſt un vigoureux mari ;

Sa moitié que nous voyons,
On diroit qu'elle n'y touche,
Mais en nuptiale couche
A des talens non moins bons.
Le beau con.... le beau con....
Ah / le beau concert, dit-on.

(*d*) C'eſt-à-dire, l'eau-de-vie.

Pour chanter les deux époux ;
En riant Bacchus s'avance : (*e*)
Déjà dans la cuve immenſe ,
S'entaſſent ſes raiſins doux.
Allons fou.... allons fou.....
Allons , allons fouler tous.

Je ne ſais, Milord, ſi vous penſerez comme moi ; mais dans ce mauvais *Pont-neuf*, je n'ai du moins pas trouvé de fadeur, & j'y remarque une liberté poliſſonne digne de la populace Angloiſe. Ceux compoſés par ordre de la police (*f*), encore plus bêtes, étoient fades à faire vomir. Je ne vous en citerai qu'un pour que vous puiſſiez en juger :

Vantons en ce beau jour les fortunés époux,
Les hautes vertus du pere ,
Et les appas de la mere ,
Ses yeux vifs , brillans & doux :

(*e*) La ſaiſon des vendanges a effectivement eu lieu de meilleure heure cette année.

(*f*) Elle a des poëtes à ſes gages , auxquels elle commande ainſi des vers à chanter dans les occaſions importantes , ſoit pour exalter la joie de la nation dans ſes ſuccès, dans ſes réjouiſſances & fêtes publiques, ſoit pour la conſoler & la diſtraire durant ſes calamités. Ces chanſonniers , comme vous le préſumez bien , ne ſont pas pris dans une ſphere brillante. Il y avoit autrefois le *cocher* d'un M. *de Vertamont* qui en étoit le Coryphée.

Chantons auſſi *d'Angoulême ;*
Son eſprit, ſa grace extrême ;
Il a déjà ma foi,
L'air d'un grand roi !

Ce grand roi, d'un pied ſix pouces ; bavoit alors dans ſa *barcelonette* (*g*) & infectoit ſes couches. O François ! que vous êtes plats & bas dans votre adulation ! Qui peut être ſenſible à vos louanges, puiſque vous les prodiguez également, & à ceux qui les méritent, & à ceux qui ne les méritent pas, & quelquefois aux perſonnages les plus dignes de votre mépris & de votre exécration !

Quoi qu'il en ſoit, jē remarquai peu de politique de la part de M. *d'Albert* dans cette occaſion. Il ne pouvoit ignorer la ſenſibilité de la reine qui, quoique mal-fondée, étoit à ménager. En faiſant chanter les louanges de la princeſſe, il auroit dû ne pas faire appuyer ſur le nouveau-né. Il faut plutôt mettre cette inadvertance ſur le compte des ſubalternes, chargés de lire & de revoir ces *vaudevilles des rues*, qui ne

(*g*) On appelle de ce nom l'eſpece de couverture dont eſt enveloppé dans ſa corbeille un enfant nouveau-né : c'eſt un vêtement ſubſtitué au *maillot*, depuis la nouvelle éducation adoptée ici ; grace à *l'Emile de M. Rouſſeau*.

faisant attention qu'à l'héroïne du jour, crurent devoir laisser passer tout ce qui pouvoit flatter & réjouir davantage madame la comtesse *d'Artois*.

Ce qui mit le comble à mon dégoût, ce fut le lendemain en entrant dans un café pour déjeûner avec une *mignonnette* (*h*), de recevoir, en attendant qu'elle fût prête, une piece de vers imprimée à l'occasion de la fête de la veille. Ces vers portoient au bas : *Par la Muse Limonadiere* (*i*). C'étoit la maîtresse du lieu. On me dit qu'elle étoit en possession de célébrer ainsi tous les Rois, Reines, Princes & Princesses de France, qu'elle avoit même chanté *le roi de Prusse, l'Impératrice reine, &c.* & qu'elle avoit reçu en récompense des présents de tous ceux qu'elle avoit loués. Je jugeai que la louange avoit donc quelque chose de bien enivrant, quelque mal préparée qu'elle fût : je haussai les épaules & conseillai à la *Muse Limonadiere* de continuer à faire de mauvais vers, tant qu'on les lui paieroit bien ;

(*h*) Terme des cafés de ce pays-ci, pour désigner une demi-tasse de chocolat.

(*i*) Son nom est madame Bourette.

mais ſur-tout de faire de meilleur chocolat, ſi elle vouloit avoir ma pratique.

Adieu, Milord, on parle de faire une grande opération au miniſtre de la guerre, qui pourroit bien lui être funeſte. Vous en ſaurez des nouvelles.

Paris, ce 5 octobre 1775.

LETTRE XI.

Sur M. le maréchal du Muy, ſur ſon miniſtere & ſur ſa mort.

CE qu'on avoit craint, Milord, eſt arrivé. M. le maréchal *du Muy* eſt mort. En attendant qu'on lui ait nommé un ſucceſſeur, & que j'aie à vous parler du Saint du jour, il faut vous entretenir de celui-ci, qui pourroit l'être longtemps, à en croire ſes partiſans, & même quelque jour faire des miracles pour ceux qui y ont foi. Il s'eſt fait périr comme un ſot : mais engagé dans le combat, il l'a du moins ſoutenu avec courage. Atteint depuis quel-

ques mois de coliques, il consulta le frere *Côme* (*a*), & se fit sonder. On reconnut qu'il avoit une pierre, mais non adhérente. Ce Ministre, quoiqu'il n'ait pas souffert depuis, qu'il pût même aller en voiture & monter à cheval sans ressentir de douleur, voulut se débarrasser d'un ennemi dont la présence l'inquiétoit & lui faisoit envisager un avenir plus sinistre. Il préféra de se faire opérer sur le champ. Le voyage de Fontainebleau approchoit ; la saison & la circonstance lui paroissant également favorables, il prend congé de S. M. ; il lui dit qu'il sera dans trois semaines à son service, ou dans le tombeau. Il convient du jour de la catastrophe avec l'opérateur. Il est indiqué au 9 de ce mois, jour de *St. Denis*. Le matin, le frere *Côme* se rend en fiacre, escorté d'un médecin, son ami (*b*), à l'hôtel du malade. Ils sont fort surpris de voir un Cordon-Bleu sortir de chez lui à cette heure, accompagné d'un nombreux domestique.

(*a*) Feuillant très-renommé pour la taille de la pierre, dont il est parlé dans *l'observateur Hollandois*.

(*b*) Le docteur *Grandclas*.

Ils

Ils approchent : c'étoit le maréchal. Le religieux lui témoigne son étonnement, lui demande s'il a changé d'avis. Le comte *du Muy* lui répond que c'est fête, qu'il va à la messe, & qu'il sera ensuite à sa disposition. Il l'engage à se rendre toujours au lieu indiqué, & ne point se laisser voir à madame la maréchale & à l'attendre. Placé sur le lit de douleur, il subit la cruelle opération durant sept minutes (*c*) ; supplice d'une longueur extraordinaire, occasionné par la pierre qui étoit friable & s'étoit cassée en huit morceaux. On admire la constance du patient pendant tous les détails de l'extraction, mais son courage n'étant pas épuisé, il dit à l'opérateur de ne point se lasser, de bien visiter, qu'il fait souffrir.

Une autre scene affreuse se passoit durant cet intervalle. Madame la Maréchale, qui n'étoit point instruite de la résolution de son mari, que celui-ci avoit été voir avant d'aller à l'église pour

(*c*) On a dit dans *Paris*, & répété dans les papiers publics que cette opération avoit duré 36 minutes ; ce qui est absurde : il n'est malade qui pût soutenir un supplice aussi long. Ceux qui ont parlé ainsi, y comprenoient les préparatifs & les suites du pansement de l'opération.

mieux la tromper, par un de ces pressentiments dont on ne peut rendre raison, vient pour entrer dans l'appartement de son époux. Les ordres étoient donnés de la retenir, & de lui sauver un spectacle qu'elle n'auroit peut-être pu soutenir. L'opposition nouvelle qu'elle rencontre, & la vue du manteau du Feuillant la mettent tout de suite au fait, & dans un état de désespoir inconcevable. Ce n'est qu'après que la crise est passée qu'il lui est permis de voir le Comte, auquel on annonce bientôt son état critique, le danger où il est. Sa fermeté ne se dément point; il demande les secours de l'église, & il meurt le lendemain de l'opération. La tête de sa tendre épouse se perd; elle tombe dans le délire, & elle se jettoit par la fenêtre, si l'on ne l'eût retenue.

Telle a été la fin d'un ministre, sur lequel j'ai voulu rassembler le plus de faits & d'anecdotes qu'il m'a été possible, pour satisfaire votre curiosité, & entrer dans vos vues philosophiques. Voici ce que m'en a raconté un officier très-instruit, qui le connoissoit beaucoup, & que j'ai cru impartial.

M. *du Muy* doit principalement sa fortune à feu M. le Dauphin, dont

il avoit eu l'honneur d'être le Menin ; c'étoit celui de ses courtisans que ce Prince aimoit le plus. Il avoit pris la plus grande confiance en lui ; il le regardoit comme un homme d'un génie supérieur, & avoit une sorte de vénération pour ce *Mentor*, qui s'est sur-tout manifestée à la mort de son maître. On a trouvé dans ses papiers une priere à Dieu, qu'il récitoit tous les jours. Il demandoit à l'Etre Suprême de lui conserver long-temps M. *du Muy*, pour l'aider un jour de ses conseils lorsqu'il seroit sur le trône. Celui-ci de son côté cherchant à se rendre digne du poste brillant qui lui étoit destiné, non-seulement s'étoit perfectionné dans toutes les connoissances de son métier, mais avoit voulu en acquérir dans les autres parties dont un homme d'état doit être instruit. Il avoit parcouru successivement, par ordre & aux dépens de M. le Dauphin, les différentes provinces du Royaume, & s'étoit mis au fait du local & de leur administration. Il étoit fort respecté à l'armée, & a bien rempli les diverses fonctions qui lui ont été confiées, comme officier général. On ne peut assurer ce qu'il aura

roit fait étant chef ; s'il étoit pourvu de l'étendue de capacité néceſſaire pour les grandes opérations, la dévotion puérile & minutieuſe dont il ſuivoit trop les petites pratiques détaillées, faiſoit craindre que ſon eſprit ne s'en fût affoibli & retréci. Il étoit grand ami de l'ordre & de la diſcipline ; ce qui découloit néceſſairement de ſon caractere religieux. Il avoit préſidé à un fameux conſeil de guerre tenu à Lille (*d*), où trente-trois officiers du régiment *Royal-Comtois* avoient été caſſés & condamnés à des détentions plus ou moins longues pour cauſe d'inſubordination envers deux chefs (*e*), contre leſquels ils avoient formé un parti, dreſſé, ſigné & envoyé des mémoires ſéditieux & calomnieux. Quelque juſte que parût cet acte de rigueur par l'aveu même des coupables, il s'étoit rendu déſagréable à toute l'infanterie, qui avoit pris fait & cauſe dans cette querelle.

Dès le précédent regne il avoit été

(*d*) Le 15 juillet 1771.

(*e*) M. *de la Motte Geſſard*, lieutenant-colonel ; & *de Chemault*, major.

queſtion de confier le département de la guerre au comte *du Muy*, lors de l'exil de M. le duc de Choiſeul (*f*). On le ſonda, mais il ſe refuſa conſtamment à toute faveur venant d'une cour corrompue. Il comprit combien il y ſeroit déplacé & ne voulut point fléchir le genou devant l'idole, comme il l'auroit fallu ; c'eſt-à-dire, reconnoître madame *Dubarri* pour ſa protectrice, & en devenir le très-humble ſerviteur. Les choſes ayant changé de face, il a accepté ſous le Roi actuel ; encore a-t-il fallu le ſolliciter à pluſieurs repriſes (*g*) : il ne s'eſt rendu qu'aux inſtances réitérées du Monarque, au tendre attachement qu'il devoit au pere de S. M., dont elle s'eſt prévalue pour le déterminer.

Il n'a pas eu le temps de ſe ſignaler beaucoup dans ce miniſtere. Il y a cependant rendu diverſes ordonnances qui feront époque, ſoit d'après le ſyſtême adopté par ſon prédéceſ-

(*f*) En décembre 1770.

(*g*) M. le comte *du Muy* a été nommé ſecrétaire d'état de la guerre en juin 1774. Il étoit alors à Lille.

leur (*h*), soit d'après ses propres observations. Celle de l'artillerie (*i*) est très-importante : elle est d'autant plus sage qu'elle a été rédigée dans des conférences tenues sur cette partie par les militaires les plus distingués & par des maréchaux de France. C'est un code immuable, concernant le Corps-Royal (*k*), qui en embrasse la composition & le service dans tous ses détails. Il termine les longs démêlés élevés entre M. *de la Valliere* & M. *de Gribeauval* (*l*), deux rivaux, dont les principes opposés avoient partagé les membres de ce corps savant. Ceux du premier, tenant à l'ancienne méthode, sont rejetés en grande par-

---

(*h*) Le duc *d'Aiguillon* s'étoit engoué d'un certain baron *de Pirch*, officier Allemand, qui prétendoit avoir le secret des manœuvres de la tactique du roi de *Prusse*.

(*i*) En date du 3 octobre 1774. Elle a 149 pages *in-4°*.

(*k*) C'est ainsi que le corps de l'artillerie est désigné par excellence.

(*l*) Les deux premiers officiers du Corps-Royal, c'est-à-dire, inspecteurs-généraux, le marquis *de la Valliere*, avec le titre de directeur-général ; M. de *Gribeauval*, avec celui de commandant en chef le corps des mineurs.

tie, & les autres prévalent, comme plus conformes aux méthodes adoptées par les puiſſances contre leſquelles nous ſommes plus expoſés à combattre (*m*).

Je ne parle point de diverſes ordonnances qui ont paru au mois de mai dernier (*n*) : je m'arrête à celle de même date, plus volumineuſe, concernant l'infanterie. Elle fit un bruit du diable dans le temps parmi nous autres : c'étoit un coup de politique eſſentiel dans la circonſtance. Le duc de Choiſeul, qui ne cherchoit qu'à ſe procurer des créatures, en multipliant les graces, ſans s'embarraſſer de la charge énorme qui en réſultoit pour l'état, avoit accordé à une multitude de capitaines de cavalerie ou d'infanterie retirés, le brevet de co-

(*m*) Sans entrer dans les détails trop longs de cette théorie, en général, on a adopté la méthode d'avoir une artillerie plus courte, plus légere, conſéquemment plus aiſée à manier, & pouvant fournir un ſervice plus rapide.

(*n*) Toutes datées du 26 avril, concernant le régiment de *Royal-Corſe*, celui de *Royal-Italien*, les régimens d'infanterie *Allemande* d'*Alſace* & de *Bouillon*, & pour mettre la légion de *Corſe* ſur le pied des autres légions *Françoiſes*, ſous le nom de légion du *Dauphiné*.

lonel ou de lieutenant-colonel, qui les faisoit courir concurremment au grade de brigadier. Le nombre s'en étoit accru de 1 000 à 1, 200. Tous ces êtres amphibies, dégagés des embarras du service subalterne, attendoient avec impatience le moment du sacre pour le reprendre dans un ordre supérieur. Il étoit difficile que le ministre de la guerre, à une pareille époque, ne répandît les faveurs du Roi. Il se trouvoit embarrassé de tant de concurrens; il en étoit obsédé, pressé; il étoit accablé de représentations à cet égard; il avoit peine à les recevoir. Il auroit bien voulu regarder ces officiers comme hors du cours ordinaire des graces, mais le nombre en étoit si grand, & quelques-uns méritoient à tel point, qu'il craignoit de se voir la main forcée; il n'osa lutter de front contre tant d'aspirants recommandables ou par leur naissance, ou par leurs entours, ou par leurs services, ou enfin formidables par leur multitude; il rusa, il imagina de faire ordonner par S. M. que leur service pour monter au grade supérieur, & même pour celui de colonel ou lieutenant-colonel, ne cour-

soit qu'autant qu'ils seroient en activité pendant un temps déterminé (o). C'est ainsi que d'un trait de plume il répondit à tous leurs mémoires en les annullant.

Il réformoit dans cette ordonnance d'autres abus introduits par le duc de Choiseul, tel que celui des majors, qu'il prenoit indistinctement parmi les officiers les moins expérimentés, & même, qui, dans sa façon de voir, devoient être choisis entre les plus jeunes. On ne pourra plus monter à ce grade important dans la hiérarchie militaire, qu'après vingt ans de service.

En un mot, un esprit de justice & de sévérité semble avoir été l'ame de

(o) Six ans en temps de paix & trois ans en temps de guerre. En conséquence, il fit enjoindre à tous les brigadiers, colonels, lieutenant-colonels, & autres, qui sans être retirés n'avoient pas de service, de se conformer à la nouvelle ordonnance, suivant laquelle ceux qui prétendent aux grades doivent reprendre leurs premieres fonctions, & rester en activité pendant le temps prescrit pour mériter les graces qu'on leur a accordées. *Lille*, *Strasbourg* & *Metz* étoient les trois places où ils devoient se rendre. Le ministre de la guerre espéroit par là se débarrasser de beaucoup de ces officiers, qui ne se conformant pas au réglement, auroient renoncé ainsi d'eux-mêmes à leurs avantages.

cette ordonnance bien essentielle pour rétablir la discipline parmi notre noblesse énervée. Le secrétaire d'état de la guerre n'ayant de long-temps à accorder de graces, toutes épuisées par ses prédécesseurs, voulut se distinguer par l'austérité de son ministere.

Quant à son ordonnance derniere (*p*), concernant l'exercice de l'infanterie Françoise, accompagnée de cartes en quantité pour figurer les diverses évolutions des troupes dans tous les cas, on ne peut encore asseoir aucun jugement sur les innovations qu'elle présente : on ne pourra prononcer pertinemment qu'après qu'elle aura été méditée, digérée & mise en pratique par les connoisseurs. Mais il s'ensuit très-évidemment que le gouvernement compte sur une profonde paix pour avoir le temps de perfectionner ces changements. Peut-être, au surplus, ne feront-ils jamais exécutés, car dans ce pays-ci chacun veut donner du sien, & faute de conseils établis dans les divers départements, ils

(*p*) En date du 30 mai 1775.

prennent respectivement une autre face sous un autre ministre.

Il est fâcheux que la mort de celui-ci l'ait empêché de développer tout son système, & d'en mettre en activité les différentes parties. Il avoit une roideur bien essentielle dans une pareille place. Vous en allez juger par une anecdote qui vous en donnera l'idée. Suivant la nouvelle discipline qu'il avoit introduite parmi les troupes, les colonels qui s'absentoient fort aisément de leurs régiments, sont obligés d'y rester six mois de suite. M. de Montaufier, colonel du régiment de Chartres, traitant ce réglement comme de bagatelle, s'étoit contenté, il y a quelques mois, d'écrire au maréchal *du Muy* pour lui demander un congé, & étoit arrivé presque aussi-tôt que sa lettre. Le ministre instruit de sa venue va trouver le Roi, lui porte des plaintes contre cet officier, fait voir le danger de son exemple d'insubordination, au moment où il s'agit de mettre en vigueur une ordonnance importante. Le monarque, convaincu de cette vérité, écrit sur le champ de sa main au duc de Char-

tres, pour qu'il ait à nommer un colonel à son régiment, parce qu'il vient de demander à M. de Montausier la démission de cette place (*q*).

Tant de sévérité & d'économie des

(*q*) Cet acte de rigueur fut comparé à celui que le ministre avoit exercé auparavant contre un sieur *Baudard*, premier commis des bureaux de la guerre, chargé des maréchaussées. M. le comte *du Muy* l'ayant jugé très-répréhensible dans sa conduite, se contenta de le remercier. On trouva qu'il n'y avoit pas de proportion, & que l'homme de plume, coupable d'un abus de confiance, devoit être puni exemplairement & par peine afflictive.

Il y en avoit encore moins, avec un autre trait de justice & discipline militaire porté à l'excès par le maréchal *du Muy*.

Peu de jours avant qu'il subît l'opération dont il est mort, un déserteur avoit été condamné à Cambray à passer par les armes. L'archevêque de cette ville s'intéressa pour le coupable & obtint un surfis, jusqu'à ce qu'il eût pu envoyer en cour pour demander la grace qu'il étoit assuré d'obtenir. En effet, la reine ayant bien voulu intercéder pour ce malheureux, remit le *bon* du roi pour cette grace au parent de M. l'archevêque, à qui le courrier avoit été adressé. Mais lorsque ce parent alla demander la signature nécessaire du ministre de la guerre, M. *du Muy* en signant, *parce que le roi avoit accordé la grace*, témoigna son mécontentement du surfis, & ajouta que, vu la contravention aux ordonnances pour le délai limité de l'exécution des jugements, il feroit casser, à son premier travail avec le roi, celui qui avoit présidé ce conseil de guerre. La mort de M. *du Muy* survenue dans ces entrefaites a sauvé l'officier, trop facile, ou pour mieux dire assez humain, pour avoir cru que les loix ne doivent pas

graces du roi ne devoit pas rendre M. *du Muy* agréable à notre corps accoutumé aux prodigalités de M. *de Choiſeuil*, plaiſantant de la bonhomie du marquis *de Monteynard*, flatté des careſſes du duc *d'Aiguillon*. Au moins étoit-on forcé de rendre juſtice à ſa ſincérité vis-à-vis des officiers qui ſollicitoient des graces. Il ne les amuſoit point par ce que l'on appelle *de l'eau-bénite de Cour*, & quand il ne pouvoit accorder ce qu'on lui demandoit, il le déclaroit promptement & irrévocablement. Il ne ménageoit perſonne dans ce cas-là, & n'avoit fait qu'augmenter ainſi l'éloignement de la Reine pour lui. Cette majeſté lui avoit demandé pluſieurs choſes, qu'il avoit cru injuſte d'accorder, parce qu'il ne ſe regardoit que comme le dépoſitaire des récompenſes militaires, & chargé de ne les diſtribuer qu'au mérite.

Cette princeſſe ne l'aimoit pas déja.

---

toujours être inflexibles, & qu'elles peuvent ſe plier quelquefois au ſentiment naturel de commiſération pour nos ſemblables.

Elle avoit pris des impressions défavorables contre lui, en le voyant accepter un ministere qu'elle auroit désiré faire rendre à son favori, le duc de Choiseul. Son excessive dévotion n'étoit pas propre à le faire goûter d'une Reine jeune, aimable & ne respirant que le plaisir. Enfin, son extérieur dur & repoussant, son défaut de graces & d'aménité dans ses refus, le lui avoient rendu absolument odieux. Cette aversion avoit encore été augmentée par les efforts du comte *du Muy*, pour empêcher d'être compris dans la promotion des maréchaux de France, qui devoit avoir lieu au sacre du Roi, le duc *de Fitz-james*, que cette Majesté portoit avec la plus grande ardeur, & qui cette fois l'emporta sur le ministre (*r*).

(*r*) Voici l'anecdote. Le duc *de Fitz-james*, par ses entours auprès de la reine, avoit surpris la faveur de S. M. au point de l'engager à solliciter pour lui auprès du roi le bâton de maréchal de France, comme un dédommagement des commandements de *Languedoc* & de *Bretagne* qu'on lui avoit ôtés successivement, en punition, ce semble, d'avoir témoigné trop d'attachement à l'autorité, & de zele pour le souverain. Il est constant que le roi gagné avoit fait écrire à cet officier-général par M. le comte de Maurepas une lettre, où ce ministre lui marquoit de la

Il faudroit, pour l'honneur de celui-ci, pouvoir rayer de l'hiſtorique de ſon adminiſtration cette promotion (*s*). Je ne ſaurois vous rendre tous les brocards lancés contre ceux qui y furent compris, dont aucun n'avoit par devers lui d'action à mériter cet honneur. Les *Noailles* ſur-tout étoient l'objet de la dériſion générale, d'autant qu'il n'y avoit point d'exemple d'une telle faveur accordée en même temps à deux freres. Quant à M. *du Muy*, il s'excuſa modeſtement d'avoir paſſé ſur le corps de ſon frere, & d'autres officiers de diſtinction ſes anciens, en diſant que le Roi l'avoit exigé. On ne lui tint pas compte d'une raiſon auſſi mauvaiſe; il eut ſa

---

part de S. M. qu'il ſeroit compris dans la premiere promotion à ſon rang pour cette dignité. Le comte *du Muy*, indigné de cette intrigue, marqua au duc ſon éloignement pour lui laiſſer accorder une pareille grace au préjudice de ſes anciens, tous auſſi bons ſerviteurs du roi que lui; il l'aſſura qu'il alloit s'en plaindre à S. M. & qu'Elle étoit trop juſte pour ne pas révoquer une grace ſurpriſe à ſa religion. Ce qui fut fait. Le roi fit retirer la lettre, & peu de jours après, M. de *Fitz-james* n'en fut pas moins maréchal de France.

(*s*) En date du 30 mars 1775.

part des quolibets. Le nombre de sept auquel se montoient les promus, prêtoit infiniment aux sarcasmes. On voulut d'abord les comparer aux sept planettes, mais on ajouta qu'on ne voyoit point de *Mars*. On les assimila plus heureusement aux sept péchés capitaux, & voici comme ils furent caractérisés : le duc d'*Harcourt*, la *paresse* ; le duc de *Noailles*, l'*avarice* ; le comte de *Nicolaï*, la *gourmandise* ; le duc de *Fitz-james*, l'*envie* ; le comte de *Noailles*, l'*orgueil* ; le comte du *Muy*, la *colere* ; & le duc de *Duras*, la *luxure* (1).

Comme les vers donnent plus de grace & plus de force à un bon mot, qu'ils se retiennent plus aisément, un poëte plaisant voulut en quelque sorte

---

(1) Ce dernier ayant été élu de l'académie Françoise dans le même temps, on fit contre lui une épigramme plus sanglante encore. La voici :

Duras invoquoit à la fois
Le dieu des vers & le dieu de la guerre.
Il réclamoit le prix de ses vaillants exploits
Et de son savoir littéraire.
Tous deux, par un suffrage égal,
Ont satisfait sa noble envie.
Phébus lui dit : je te fais *Maréchal*.
Mars lui donna place à l'*Académie*.

raſſembler tous les ſarcaſmes débités à ce ſujet, roulant généralement ſur l'impéritie de ces militaires, & en exprimer la quinteſſance dans le quatrain ſuivant :

Réjouiſſez-vous ; ô François !
Ne craignez de long-temps les horreurs de la guerre :
Les prudents maréchaux que Louis vient de faire
Promettent à vos vœux une profonde paix.

Vous concevez par tout ce que je viens de vous rapporter des actes du miniſtere de ce maréchal, dans ſa partie, qu'il ne ſera pas regretté de ſon corps. Il ne le ſera pas davantage de la magiſtrature, quoiqu'il n'eût rien en apparence de commun avec elle. Comme il avoit été initié dans le conſeil (u) au moment où l'on agitoit l'importante queſtion du rétabliſſement des cours de juſtice ; qu'on ſavoit l'eſpece de vénération qu'auroit pour ſon avis le Roi pénétré de la confiance que ſon auguſte pere avoit en ce Mentor,

(u) Il avoit été fait miniſtre le 3 juillet 1774, m de ſix ſemaines après ſa promotion à la plac ſecrétaire d'état.

le Chancelier n'avoit pas manqué de chercher à le circonvenir, & à le mettre dans ſon parti. Il le trouva favorablement diſpoſé. Ce comte *du Muy* avoit le cœur trop élevé pour n'être pas ennemi du deſpotiſme, mais il déteſtoit les parlements. Son attachement au Clergé, aux Jéſuites étoit le principe de cette antipathie, & il eſt certain qu'il a combattu de ſon mieux, pour éluder le rappel & la réunion des magiſtrats. Cette conduite étoit motivée par ſa conviction intime du danger pour l'autorité Royale de ſe rétracter, & de revenir ſur ſes pas. Et cette crainte qu'il a inſpirée au jeune Monarque, n'a pas peu contribué à faire mettre dans l'édit de rétabliſſement les clauſes irritantes & contradictoires dont il eſt rempli. Les patriotes n'ont donc pas beaucoup de larmes à lui donner de leur côté. Cependant ils le regrettent comme un miniſtre *honnête-homme*; ce qui n'eſt pas un petit éloge.

Le Clergé eſt le corps vraiment affligé de cette perte, en ce que M. *du Muy*, conjointement avec M. de Vergennes, le ſoutenoit dans le conſeil contre les attaques de

M. Turgot, & de M. de Malesherbes, qui ne sont rien moins que dévoués à cet ordre, qui voudroient réduire ses prérogatives & ses usurpations, & le mettre dans l'impossibilité de s'opposer aux vues salutaires qu'ils ont pour le bien public.

Ce Maréchal de France a exigé d'être enterré simplement dans le caveau qu'il avoit demandé à feu M. le Dauphin mourant, la permission de faire faire à Sens, aux pieds du Prince. Il étoit fort attaché à ce monument; il le visitoit tous les ans, & y descendoit avec la même aisance qu'il entroit dans son hôtel. Voici l'épitaphe, qu'un poëte lui a faite, & digne d'être gravée sur sa tombe :

Sincere dans les cours, austere dans le camp,
Stoïque sans humeur, généreux sans foiblesse;
Le mérite à ses yeux fut la seule noblesse.
Sous joug du devoir, il fit fléchir les grands;
Méprisant leur crédit, mais payant leurs blessures.
Il obtint leur estime en bravant leurs murmures.
Juste dans ses refus, juste dans ses bienfaits,
Il n'eut point de flatteurs, & ne voulut pas l'être :
Il fut & le censeur & l'ami de son maître.
Placé près d'un Héros, objet de nos regrets,

Leurs mânes dans ce temple habitent confondus.
L'état leur doit un double hommage :
L'un fut le *Caton* de notre âge,
L'autre en eût été le *Titus* !

M. le maréchal *du Muy* ne laiſſe point d'enfants. Il s'étoit marié depuis ſon élévation au miniſtere à une fille de qualité (*x*), Chanoineſſe étrangere, ancienne connoiſſance, pour laquelle il avoit conſervé une tendre amitié, mais dont il ne pouvoit eſpérer beaucoup de lignée. Cet hymen étoit une affaire de convenance pour ſa place, & ne devoit vraiſemblablement rien déranger à ſon plan de vie, de privation & d'auſtérité.

Quoi qu'il en ſoit, madame la maréchale n'eſt pas moins inconſolable de cette perte. Elle en eſt tellement pénétrée, qu'elle a ſupplié le Roi de reprendre l'hôtel de Cambray (*y*) à l'arſenal, que S. M. avoit

(*x*) Mlle. *de Blanchard*, chanoineſſe de Nuys.

(*y*) Appellé ainſi, comme bâti par un archevêque de Cambrai. C'étoit le frere du duc de Choiſeul. Le roi a donné l'hôtel au comte *de Saint-Germain*; & il ſera dorénavant la demeure des miniſtres de la guerre.

donné à M. *du Muy*, & qu'elle avoit conſervé à ſa veuve. Son projet eſt de ſe retirer dans un couvent, & d'y finir ſes jours. „

Ici, Milord, finit la converſation que j'eus avec ce Militaire, par laquelle je terminerai auſſi ma lettre, en vous annonçant qu'il eſt comme décidé que le comte *de Saint-Germain* eſt déſigné pour le remplacer. On eſt allé le chercher. Autre ſujet fécond d'une nouvelle lettre, lorſque j'aurai raſſemblé mes matériaux.

Paris, ce 26 octobre 1775.

LETTRE XII.

De deux lettres sur le compte d'un sieur de Vaines, premier commis des finances, & l'homme de confiance de M. Turgot.

JE ne m'étois pas pressé, Milord, de vous parler du libelle qui excite votre curiosité, parce que sa rareté m'avoit empêché de le lire. Aujourd'hui que je le possede, ainsi que la suite, je puis vous en rendre compte, & vais le faire avec d'autant plus de soin, que tous deux ont tour-à-tour causé la plus grande sensation, & sont regardés comme enfantés par une cabale puissante, pour culbuter le ministre, en dévoilant les turpitudes de l'homme qu'il a jugé par son choix le plus propre à le seconder dans ses opérations patriotiques. Il faut d'abord vous résumer l'histoire du personnage. Vous savez qu'on est toujours attentif à fouiller dans l'origine des gens parvenus, soit que cela console l'amour-propre de ceux qui envient leur sort, ou serve d'exemple aux hommes

obscurs que le désir de faire fortune anime & tourmente. Je trouve ce récit dans la premiere lettre dont il s'agit (*a*). Je me contenterai d'en extraire les faits qui m'ont été confirmés par des gens impartiaux, & j'en écarterai tout ce qui n'est qu'injure ou méchanceté.

On s'accorde à dire que son pere étoit un nommé *Vaines*, laquais d'un premier Commis (*b*) du trésor-royal. Ce laquais avoit une assez jolie femme, domestique dans la même maison, qui plut à son maître, & lui donna l'enfant dont il est question aujourd'hui. Pour jouir plus à l'aise de cette concubine, il se débarrassa du mari : & conserva le nouveau-né, dont il voulut prendre soin. Cependant le pere putatif expulsé se poussa, & fit une petite fortune (*c*).

(*a*) Elle a pour titre : *lettre d'un profane à M. l'abbé Beaudeau, très-vénérable de la scientifique & sublime loge de la Franche-Economie.*

(*b*) M. *Duvergier.*

(*c*) L'auteur du libelle prétend que le laquais *Vaines*, ayant voulu faire l'insolent, avoit été congédié par M. *Duvergier*, qu'il étoit entré ensuite laquais chez un M. *Chaumont de la Galaizière*, intendant de Lorraine, qui peu après le fit son valet-de-chambre, puis lui confia la recette des terres qu'il avoit dans le Perche, & enfin lui procura la recette des gabelles de Bellême, & que *Vaines* maria une fille d'un gentilhomme pauvre.

Le fils ne fut pas moins heureux ; après avoir cependant essuyé de petites traverses que ses espiégleries (*d*) lui occasionnerent. Il fut d'abord enfermé à Charenton (*e*). Cette punition ne le corrigea pas. Ayant recouvré sa liberté il se fit Comédien. Le pere qui avoit perdu de vue son fils, fut bien étonné de le retrouver à Lyon, faisant le rôle d'*Orosmane* dans la tragédie de *Zaïre*. Il voulut l'arracher à cet infâme métier : ses exhortations ne purent rien ; mais les sifflets du public opérerent davantage : il sentit qu'il n'avoit pas assez de talent pour vivre dans son nouvel état ; il eut recours aux protecteurs de la famille. M. *de Chaumont*, alors intendant de Limoges, le prit dans un de ses bureaux, d'où il le fit passer à un petit emploi de fermes (*f*). Là, il se trouva dans son élément ; il se rendit recommandable auprès d'un fermier général (*g*), distingué par son zele & son

(*d*) L'auteur du libelle les qualifie de *tours d'escroquerie*.

(*e*) Prison aux environs de Paris, où l'on met les fous, soit au physique, soit au moral.

(*f*) A un contrôle des domaines.

(*g*) Le sieur *Poujaud*.

apreté

âpreté, par son intelligence à augmenter les droits de la ferme, ce qui lui a fait donner l'épithete caractéristique de *Grand Extendeur*, à-peu-près comme à Rome on disoit *Scipion l'africain*, *Scipion le Numantin*, ou plutôt *Fabius le Temporiseur*, *Caton le Censeur*. Le publicain en chef trouvant dans son suppôt les dispositions les plus heureuses à l'extension, pour mieux se l'attacher, le maria (*h*), & le plaça comme *sous-chef* dans ses bureaux. En 1770 le sieur *Vaines* fut nommé directeur des domaines de Limoges. M. *Turgot* étoit alors intendant de cette ville. Il se livroit avec ardeur à ses expériences économiques. Le nouveau parvenu comprit que la meilleure façon de gagner ses bonnes graces, c'étoit de se faire initier au mystere de la secte dont le commissaire départi étoit un des coryphées : il voulut être reçu *Garçon économiste*, & travailla sous ce fameux maître à répandre la *science*. Un an après, l'occasion s'étant présentée de briller sur un plus grand

(*h*) A la fille d'un nommé *Salverte*, chef du bureau de M. *Poujaud*, aujourd'hui fermier-général.

théatre (*i*), le sieur *Vaines* en profita; & pour répondre à la dignité de son entreprise, il se fit appeller *de Vaines*. Il étoit à attendre le moment de se pousser plus loin, lorsque M. *Turgot* a été nommé contrôleur-général (*k*), & ce ministre ne jugeant personne plus digne de sa confiance, lui a donné la place de premier commis des finances.

La grande idée qu'on avoit de l'un a d'abord influé sur l'autre. On étoit si indigné du faste & de l'insolence du sieur *Le Clerc*, son prédécesseur, qu'on a été enchanté de le voir expulsé. Le sieur *de Vaines* a dans son début affiché beaucoup de simplicité & de modestie: il se conformoit par cette hypocrisie au goût de son protecteur, & se rendoit agréable au public. Quant à ses talents, il a caché sa nullité sous un air capable: il a fait répandre par ses émissaires qu'il étoit un homme de lettres; qu'il avoit travaillé à des morceaux de *l'Encyclopé-*

(*i*) Le sieur *Poujaud*, fermier-général des domaines, proposa à M. l'abbé *Terrai* de mettre son protégé *Vaines* à la tête de la régie que formoit ce contrôleur-général des domaines de Bretagne.

(*k*) Le 24 août 1774.

die ; que ſon génie actif & pénétrant le rendoit propre à tout. Au fond, comme il ſentoit ſon inſuffiſance, il a jugé néceſſaire de ne pas dégoûter l'homme (*l*) dont il avoit beſoin pour ſe diriger, celui qui ſeul pouvoit le conduire dans le labyrinthe où il entroit : perſonnage d'ailleurs infatigable au travail, *un cul de plomb*, en terme du métier, en qui quarante ans de routine & d'expérience ſuppléoient aux grandes vues, à l'étendue des lumieres : qui, à tant de titres, avoit droit plus que perſonne à la place qu'occupoit cet intrus. Il a fallu en conſéquence careſſer l'amour propre de ce Commis dur & recalcitrant, le choyer, le ſéduire, l'éblouir par de belles promeſſes ; & c'eſt ici que la duplicité du parvenu s'eſt développée au plus haut degré. Une fois aſſuré de ce mentor, il s'eſt évertué pour ſon compte, il a développé ſon ardeur pour la fortune dans toute ſon énergie. Je n'entrerai point dans le détail de toutes les fripponneries de diverſes eſpeces que récapitule l'auteur de la lettre : ce que je puis vous aſſurer, c'eſt qu'ayant été aux informa-

(*l*) Le ſieur *Mélin*.

tions chez ceux qu'il cite comme ſes garants ; les faits ſe ſont trouvés exacts : c'eſt que ce premier Commis a déjà cent mille livres de rentes ; c'eſt qu'on lui reproche beaucoup d'inſolence (*m*), de dureté, de forfanterie, de fourberie ; c'eſt qu'on dit qu'il eſt faux comme un jetton, qu'il ment comme un laquais, & qu'enfin il ne vaut pas mieux que les *Cromot* & les *le Clerc* (*n*).

C'eſt au milieu de toutes ces plaintes qu'a été lancé le libelle dont il s'agit (*o*). Vous jugez avec quelle faveur il a été accueilli. L'adreſſe de l'Ecrivain de ſéparer le maître du Diſciple, de rendre juſtice à M. *Turgot* ſur la pureté de ſes intentions, en prétendant ſeulement que ſa religion a été ſurpriſe par ce perſonnage patelin, dont il ſuit la vie depuis

(*m*) Suivant l'auteur de la lettre, M. l'abbé *de la Galaiſiere* avoit écrit au ſieur *de Vaines* pour le féliciter ſur ſon avénement au poſte de premier commis des finances. Celui-ci ne lui répondit point. Le premier ſe plaignit de cette ingratitude envers le fils d'un bienfaiteur. Le ſieur *de Vaines* voulut lui faire des excuſes ; que ne reçut point l'abbé. Il ſe contenta de lui conſeiller d'être plus exact à répondre à ceux qui lui faiſoient l'honneur de lui écrire.

(*n*) Deux premiers commis des finances, ſes dépendans.

(*o*) Il eſt daté du premier juillet 1775, & a paru en août.

le berceau jusqu'à présent, n'a servi qu'à donner plus de véhicule à sa méchanceté, en la faisant parvenir jusques chez les partisans du ministre, intéressés à lui dessiller les yeux.

Du reste, les ennemis nombreux de l'accusé, non contents de lire l'ouvrage, l'ont colporté, l'ont répandu en profusion dans les sociétés. On n'auroit jamais soupçonné un tel acharnement contre un subalterne, car enfin ce tout-puissant de la finance n'est qu'en sous-ordre. On imagina que c'étoit une tournure des rivaux du ministre, qui ne pouvant l'inculper directement, le taxoient ainsi ou d'un aveuglement extrême, indice d'un esprit borné, ou d'une foiblesse impardonnable dans un homme en place. C'étoit si vraisemblable, les faits articulés en outre étoient si précis & si détaillés, qu'on s'attendoit d'un jour à l'autre à voir une justification authentique de la part du sieur *de Vaines*. Autrement on regardoit comme inévitable de la part du Ministre de faire une punition exemplaire sur un hypocrite démasqué. On convenoit généralement, quant à son origine dont on dévoiloit la bassesse, que cette découverte, toujours sensible pour l'amour-propre, ne

fait que plus d'honneur au mérite perſonnel, lorſqu'il eſt accompagné de cette modeſtie qui ſied bien à tout le monde, & ſur-tout aux hommes nouveaux.

Il n'eſt arrivé rien de ce qu'on eſpéroit. On s'eſt contenté de faire beaucoup de recherches contre l'auteur & les diſtributeurs du pamphlet ; de mettre tout en combuſtion dans la librairie pour les découvrir ; d'arrêter différentes perſonnes ſoupçonnées (*p*). Enfin M. *Turgot*, après avoir lu juſques à quatre fois le libelle, a ſans doute jugé fort innocent ſon confident, puiſqu'il a déterminé S. M. à créer ou rétablir en ſa faveur une charge de *Lecteur de ſa chambre*. Il a prétendu, par cette grace éclatante, faire connoître à la nation la fauſſeté des imputations dont on le chargeoit. Il a cru cette réparation ſuffiſante, & y a joint une épître, qu'il a autoriſé le ſieur *de Vaines* à répandre.

(*p*) Le ſieur *Ducrot*, ſecrétaire de M. *d'Alembert*, a été renvoyé par ce philoſophe, comme ayant participé au débit de l'ouvrage ; craignant des pourſuites ultérieures, il s'eſt enfui. On a mis en priſon différents colporteurs, entr'autres un nommé *Bourgeois*, qui avoit la clef de ce ſecret politique & littéraire.

Dans cette lettre, qui n'eſt rien moins que miniſtérielle, au contraire, très-longue & très-affectueuſe, il lui annonce cette nouvelle charge, & l'en félicite comme d'un dédommagement des chagrins que lui ont cauſés ſes envieux par leurs calomnies. Elle a paru ſi ſinguliere & ſi flatteuſe, que beaucoup de gens ont jugé que le premier Commis l'avoit écrite & compoſée, & que ſon défenſeur, par une colluſion honteuſe, l'avoit adoptée & ſignée. Je vous en envoie une copie, Milord, & vous en jugerez (*q*). Quant au libelle, il

(*q*) Voici cette lettre en date du 18 ſeptembre.

« Je vous apprends, avec le plus grand plaiſir, » Monſieur, que le roi a bien voulu vous aſſurer la » place de *lecteur de ſa chambre*, & y attacher les » mêmes entrées qu'aux charges de *lecteur du cabinet*. » J'ai cru devoir propoſer à S. M. de vous donner » une marque publique de la ſatisfaction qu'Elle a » de vos ſervices, dans un moment où l'on cherche » à vous déchirer par un libelle infâme.

» Vous n'avez pas beſoin de juſtification, mais » ayant vu que les auteurs ou fauteurs de ce libelle » imaginent pouvoir accréditer auprès de moi leurs » menſonges par une multitude de lettres anony- » mes, je me devois à moi-même de montrer au- » thentiquement mon mépris pour leurs calomnies » atroces. Il eſt dans l'ordre que vous ſoyez expo- » ſés, vous, tous ceux qui ont quelque part à ma » confiance, & moi peut-être plus que perſonne. » Trop de gens ſont intéreſſés au maintien des abus » de tous genres, pour que tous ne faſſent pas cauſe

prouve que pour se flatter d'être lu, il suffit de dire du mal d'un homme en place. Il est écrit indignement, pesamment, grossiérement : nul sel, nulle saillie, nul esprit dans tout son contenu, & c'est peut-être ce qui a concilié à l'Ecrivain la créance de quantité de lecteurs, convaincus que l'amour seul de la vérité avoit conduit la plume de l'auteur patriotique. Quoi qu'il en soit, le sieur *de Vaines*, malgré la lettre consolante de son protecteur, a été tellement ulcéré de se voir ainsi l'objet de

---

„ commune contre quiconque s'annonce pour vouloir les réformer. Attendez-vous à des ennemis „ très-ardens & très-multipliés : attendez-vous qu'ils „ emploieront les armes qu'ils savent manier, le „ mensonge & la calomnie. Il faut s'armer contre „ eux du courage & du mépris ; il faut se dire à soi-„ même ce que le roi me disoit le jour de l'émeute „ de *Versailles : nous avons pour nous notre bonne conscience, & avec cela nous sommes bien forts.* Si les „ honnêtes gens se laissoient décourager par de telles „ horreurs, il faudroit que les méchants & les fripons fussent irrévocablement maîtres d'opprimer „ & de piller le genre humain. C'est donc un devoir „ de les braver. Il faut regarder leurs traits comme „ des blessures honorables, & ne pas augmenter la „ force de ces gens-là par une sensibilité qui les encourage à redoubler leurs attaques. Je vous prêche „ la morale que je tâcherai de suivre pour moi-même. „ Si la raison ne peut dissiper entièrement l'impression que vous a faite cet amas d'atrocités, je souhaite que l'assurance de mon estime & de mon „ amitié vous serve de consolation.„

la clameur générale, qu'il a fait l'impossible, ne pouvant soustraire l'édition entiere du libelle, comme il s'en étoit flatté (*r*) pour en retirer du moins le plus d'exemplaires qu'il a pu, & les a payés fort cher à ceux qui venoient les lui rapporter (*s*). Ses ennemis jugeant par cette sensibilité qu'ils n'avoient pas porté des coups vains à la réputation de ce premier Commis, se sont encouragés & ont répandu tout récemment une autre lettre plus désolante. Celle-ci (*t*), moins amere, mieux écrite, en confirmant les faits avancés contre lui dans la premiere, respire

(*r*) Le sieur *Ducrot*, secrétaire de M. *d'Alembert* ayant eu l'imprudence, pour faire sa cour à son maître, de lui remettre, dans la primeur, un exemplaire de la *lettre d'un profane, &c.*; & celui-ci en ayant fait part à M *Turgot*, on voulut savoir d'où le sieur *Ducrat* tenoit cet exemplaire. Il sentit la faute qu'il avoit faite; & pour la réparer, il avoua qu'il savoit où étoit l'édition entiere; il assura M. *de Vaines* que pour cinquante louis il la lui feroit remettre. Mais il y en avoit déja d'autres exemplaires répandus dans le public. C'est ce qui irrita le financier, & obligea le philosophe de renvoyer son secrétaire. Alors celui-ci craignant les suites de l'événement, disparut tout-à-fait.

(*s*) Il payoit, dit-on, chaque exemplaire douze livres.

(*t*) En date du 8 octobre. Elle a pour titre: *lettre à M. Turgot, par un de ses amis*

par-tout le zele d'un citoyen intéreſſé à la gloire du Miniſtre, & à la proſpérité de ſon adminiſtration. C'eſt un ami, qui eſt cenſé l'avertir des propos méchants qu'occaſione dans le monde ſon obſtination à s'aveugler en faveur de ſon favori, & à ne pas remonter à la ſource des bruits injurieux, qui courent ſur ſon compte. L'auteur, par cet attachement ſincere à M. Turgot, a voulu prendre les éclairciſſements convenables: il a malheureuſement reconnu la vérité des anecdotes ſcandaleuſes répandues contre l'accuſé. On ne ſait ce que cela deviendra: on recommence les perquiſitions; on ſoupçonne un fermier-général (*u*), & comme il eſt ſecrétaire des commandements d'un grand Prince (*x*), on croit voir le foyer des manœuvres juſques à *Verſailles*, & l'on préſume, ainſi que je vous l'ai annoncé au commencement, que le premier

(*u*) Le ſieur *Girard du Meſjan*. On eſt allé chez un ſieur *de la Charmoi*, ci-devant attaché à ce fermier général: on a fouillé dans ſes papiers; il crie comme un démon, & ſe plaint de cet attentat contre les droits d'un citoyen, ſous un regne où l'on annonce vouloir les reſpecter.

(*x*) Le ſieur *Girard du Meſjan* eſt ſecrétaire des commandements de *Monſieur*.

Commis n'eſt que le plaſtron des traits qu'on décoche contre le Contrôleur-général même, & que, ſoit qu'il renvoie le ſieur *de Vaines*, ſoit qu'il le garde, on s'en prévaudra contre lui. On dira dans le premier cas, qu'il ne connoît pas les hommes; qu'il ne ſait pas placer ſa confiance; qu'il ſe laiſſe mener, ou qu'il ſacrifie ſes ſerviteurs. Dans l'autre, on l'accuſera d'un aveuglement que rien ne peut éclairer, d'un entêtement pernicieux, d'une prévention qui le rend dupe de tous ceux qui l'entourent. En un mot, il en rejaillira du moins un grand ridicule ſur lui; & dans ce pays-ci, tout Miniſtre ridiculiſé eſt perdu.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris, ce 2 novembre 1775.

P. S. Les ennemis de M. *Turgot* ne pouvant donner l'eſſor à leur rage dans des libelles, par la difficulté de les faire imprimer, ſe contentent de faire courir des pamphlets manuſcrits contre ce Miniſtre, ſes conſeillers & ſes ſubalternes de confiance. C'eſt ainſi qu'ils répandent : *catalogue des livres nouveaux*

qui se trouvent chez l'abbé Roubeau, secrétaire perpétuel de la Franche Loge-Economiste, sous la protection de M. Turgot, le très-vénérable Grand-Maître.

On voit que cette facétie est bien rechauffée. Sous le titre prétendu de ces ouvrages nouveaux, on critique les opérations du Contrôleur-général, ses projets & les gens auxquels il met sa confiance. Du reste, il y a quelques bonnes plaisanteries, mais beaucoup plus de mauvaises, des allusions injustes, calomnieuses, & en général plus de méchanceté que d'esprit. On y trouve même des choses inintelligibles, & qui exigeroient un long commentaire.

LETTRE XIII.

Sur la nomination de M. le comte de Saint-Germain, *à la place de ſecrétaire d'état de la guerre. Caractere, aventures & anecdotes de ce Miniſtre.*

A La mort du maréchal *du Muy*, Milord, tout le monde étoit dans l'attente du ſucceſſeur. Vous avez vu qu'il y a eu un intervalle de près de quinze jours avant qu'il ait été annoncé authentiquement (*a*) : eſpace bien long pour les courtiſans, toujours empreſſés de connoître le choix du maître, & même de le deviner. Cette inquiétude amuſoit le Roi. S. M., pour intriguer davantage les curieux qui l'entouroient, dit : *On eſt fort en peine de ſavoir qui aura le département de la guerre. Cette nomination ſurprendra, car c'eſt quelqu'un auquel on ne ſonge nullement.* Ce propos redoubla les perplexités, & l'on alloit

(*a*) Mr. le comte *de Saint-Germain* n'eſt arrivé à Fontainebleau que le 26 octobre, & la mort du maréchal du Muy eſt du 10.

jusqu'en Amérique chercher le comte *d'Ennery*. Les freres du monarque n'étoient pas plus instruits que les autres, & l'on cite à cette occasion un bon mot du comte *d'Artois: on ne veut pas que celui-là ait la pierre*, s'écria S. A. Royale, *car on le sonde long-temps*. Enfin le mystere se découvrit, & il ne fut plus douteux que l'on avoit jeté les yeux sur M. le comte *de Saint-Germain*. Comment s'est opéré le choix d'un sujet qui ne pouvoit guere venir dans l'esprit du Roi, & partir du propre mouvement de S. M., puisque ce militaire n'avoit pas l'honneur d'en être connu? Voici ce qu'on en raconte, & ce qui passe pour certain. D'abord Louis XVI ne connoissoit pas personnellement M. *de Saint-Germain*, mais il en avoit entendu parler; & un fait arrivé à la fin de l'année derniere, à la fois désastreux & honorable pour cet officier, avoit donné lieu au comte *du Muy* d'en entretenir le Roi.

Il avoit depuis quelque temps quitté le service de Danemarck, & étoit rentré en France de l'agrément du Roi. Il avoit fait convertir les bienfaits annuels de S. M. Danoise en une somme de cent mille écus, qu'il avoit placée

sur un Banquier de Hambourg. Ce malheureux, peu après, fit banqueroute, & laissa son créancier dans la plus grande détresse (*b*). Les officiers, ses compa-

---

(*b*) On en peut juger par la lettre suivante que M. le comte *de Saint-Germain* écrivoit alors à un ami intime, & que je vais rapporter ici, parce que tout ce qui concerne cet homme extraordinaire intéresse aujourd'hui. C'est d'ailleurs une piece qui peut établir son caractere, ses mœurs & sa façon de penser. Elle est écrite dans un temps non suspect, où il étoit bien loin de prévoir sa grandeur future.

Lettre de M. le comte de Saint-Germain, à M. l'abbé Dubois, aumônier de M. le Cardinal de Rohan.

A Cernay en Alsace, le 24 décembre 1774.

" J'ai l'honneur de vous écrire sur du mauvais papier, parce que la pauvreté m'accable, & qu'il ne me reste pas de quoi en avoir de meilleur. J'ai essuyé une banqueroute de plus de cent mille écus, & je me vois, dans toute l'étendue du terme, le plus pauvre des hermites. M. *de Bloffet*, ministre du roi à Copenhague, m'a jeté dans cet abîme. J'ai malheureusement pris confiance dans un homme qu'il m'avoit très-singuliérement recommandé, & au frere duquel j'avois fait la fortune. Enfin la providence l'a voulu, ses jugements sont justes, & je mets toute ma confiance en elle. J'ai commencé par payer tout ce que je dois, & tout sera payé dans le courant de janvier ou au commencement de février. Ensuite j'ai payé & renvoyé mes domestiques. Mais alors quel spectacle douloureux & respectable ! tous vouloient rester à mon service pour rien : ç'a été là mon plus grand déchirement de cœur. Heureusement ma pauvre femme supporte ce désastre avec une patience & une résignation héroïque. Eh ! qu'elle est respectable à mes yeux & devant Dieu ! Le digne major me propose de prier M. le cardinal *de Bernis* d'écrire au cardinal de

triotes, du régiment Royal-Alsace, furent touchés du malheur de M. le comte *de Saint-Germain*, & se cottiserent pour lui faire un sort. Le Ministre de la guerre, instruit de cette générosité, prétendit qu'elle ne pouvoit avoir lieu, qu'elle étoit injurieuse au Roi, & après avoir réprimandé ces braves militaires, leur annonça que S. M. faisoit une pension de 10, 000 livres à cet Officier général, qui reprit son rang dans l'ordre du service. Vous sentez qu'à l'occa-

---

„ *Rohan*. Vous connoissez les grands & les gens en „ place. Je réfléchirai sur tout cela quand ma tête sera „ un peu tranquille. Vous voyez que j'avois bien „ des raisons de ne pas aller à *Saverne*. Mon malheur „ s'annonçoit depuis l'été : il doit m'excuser auprès „ du cardinal. Je lui écris une lettre de nouvelle année, & j'y touche légérement cet article. Mais faites-le valoir convenablement. Mille compliments „ à votre frere. Je lui écrirai dès que je pourrai. Je „ vous souhaite à l'un & à l'autre mille bonheurs, „ & ce que vous pouvez désirer. Qu'est-ce que la vie „ de l'homme sur cette malheureuse terre ? Peines & „ malheurs ! La religion seule & la vertu peuvent y „ adoucir un peu nos maux. Vous connoissez la fin„ cérité de tous les sentiments tendres & distingués „ que je vous ai voués pour la vie.

„ Pourriez-vous procurer une bonne condition à „ la femme de chambre de ma femme ? Elle a avec „ elle un petit garçon de sept à huit ans, qu'il faut „ droit aussi nourrir. C'est une très-digne femme. Je „ lui donnois par année 222 livres, & je nourrissois „ & logeois son enfant. Si vous pouvez l'aider, vous „ ferez une grande charité, & vous m'obligerez „ infiniment. „

sion d'une anecdote de cette espece, S. M. n'avoit pu que faire une grande attention au personnage qu'elle concernoit, & y prendre le vif intérêt qu'elle excite. En outre, il avoit récemment adressé au maréchal *du Muy* des mémoires sur la guerre, que ce Ministre avoit mis sous les yeux de son maître, & que le Prince avoit encore présents.

C'est dans ces conjonctures que le département de la guerre étant devenu vacant, le Roi a pensé au comte *de Saint-Germain*, a consulté à cet égard son *Mentor* (*c*), & successivement tous ses Ministres. Le choix a été généralement approuvé, & M. *de Malesherbes* sur-tout, s'est répandu en éloges magnifiques du sujet. Outre le plaisir secret qu'il a ressenti de voir encore un disgracié rentrer à la cour, & jouir de la confiance du jeune Monarque, il étoit véritablement plein de M. *de Saint-Germain*, par tout ce que lui en avoit rap-

(*c*) Le comte de Maurepas n'étoit point à la cour lors de la mort du maréchal du Muy. S. M. le manda sur le champ à Fontainebleau.

porté le Commandant du Guet (*d*), créature & enthousiaste de ce Général.

Il paroît que tout le militaire est d'accord à cet égard ; mais les gens de cour sont furieux ; ils prévoient qu'ils ne pourront point cabaler sous le nouveau Ministre ; que n'ayant aucune famille, aucun entour, ne tenant à rien, & d'ailleurs étant connoisseur, juste, ferme & inflexible, il n'accordera les graces qu'au seul mérite, & sera inexpugnable à la faveur : ils redoutent son esprit de réforme, & tremblent tous pour leurs grades, leurs pensions & autres honneurs, & bienfaits dont ils se sentent indignes. Que pourroient-ils avoir de commun avec un homme qui ne s'est élevé que par ses seules actions, & qui perpétuellement en butte à la jalousie & à l'envie, n'a pu les surmonter qu'à force de talents & de capacité ? Tel que les héros Romains, c'est à la charrue qu'on est allé le chercher (*e*) pour lui

(*d*) M. *Dubois*, qui avoit servi d'aide-de-camp au comte *de Saint-Germain*, dans la dernière guerre, & qui, en qualité de commandant du Guet, est sous les ordres du secrétaire d'état ayant le département de Paris.

(*e*) M. le comte *de Saint-Germain* étoit en bonnet rouge, & en redingote dans son jardin, lorsque l'abbé

confier le département de la guerre.

Comme tout intéresse de la part d'un nouveau Ministre ; qu'on recueille avec soin tout ce qui peut éclaircir sa vie ; que celle de M. le Comte *de Saint-Germain* a été extrêmement variée ; que les diverses anecdotes en sont précieuses, voici ce qu'on en rappelle en gros.

Il est de *Salins* en Franche-Comté, homme de condition, mais sans illustration ; ce qu'on appelle un *Gentilhomme à simple tonsure*. Il a été Jésuite dans sa jeunesse, & a même professé ; en sorte qu'il a plus de littérature que n'en possédoit, sur-tout en ce temps-là, un homme de guerre. Il quitta l'ordre pour être lieutenant, & ensuite capitaine de Milices dans un bataillon de la province, que son pere commandoit alors (*f*). Le désir de se signaler & d'obtenir un avancement, fort difficile en France, le fit passer au service de l'électeur Palatin. Au bout de quelques années il entra dans celui de l'Empereur Charles VI, & quitta le dernier

---

Dubois, le frere du commandant du Guet, est venu lui annoncer sa nomination ; il s'est écrié : " est-ce " qu'on songe encore à moi ! & est parti.

(*f*) En 1731.

pour aller chez l'Electeur de Baviere.

En 1745, le maréchal de Saxe, qui ſavoit apprécier le mérite, attira M. *de Saint-Germain* au ſervice de la France, & le rendit à ſa patrie. Il ſe ſignala ſous ce chef au point d'acquérir bien-tôt les différents grades, il devint lieutenant-général avant la fin de la guerre (*g*), & mérita d'être honoré du cordon rouge, ce prix du ſang des guerriers, trop ſouvent prodigué à l'intrigue & à la faveur.

A la guerre de 1756, il étoit employé en Allemagne dans l'armée des maréchaux d'Eſtrée, & de Richelieu. Il étoit dans celle de Soubiſe, à la bataille de Rosbach (*h*), ſi déſaſtreuſe pour les François, & qui l'auroit été davantage, s'il n'eût ſauvé l'arriere-garde de l'armée qu'il commandoit, en contenant, par une manœuvre hardie, le roi de Pruſſe.

En 1758 il étoit à la bataille de Crevelt ſous le comte de Clermont, & prévit ce qui réſulteroit du commandement d'un pareil chef, qu'on appelloit à l'armée, par dériſion, *le général des Béné-*

(*g*) M. le comte *de Saint-Germain* eſt lieutenant-général de la promotion du 10 mai 1748.

(*h*) En 1757.

dictins (*i*). Et comme s'il n'eût été fait que pour réparer les sottises des généraux François, il fit l'arriere-garde à la bataille de Minden, époque si honteuse pour le maréchal de Contades. A l'affaire de Corbach (*k*), M. le maréchal de Broglio ayant donné avec sa division, sans M. de *Saint-Germain*, dont la réserve arriva trop tard, l'armée ne dut son salut qu'à ce dernier, qui soutint l'arriere-garde ; & contenant toujours l'ennemi qui le harceloit, donna le temps au premier corps de se retirer à Cassel. Cette habile manœuvre ne put compenser aux yeux des ennemis de ce grand homme, la faute qu'ils lui reprochoient de n'être pas arrivé à temps, & bien loin de lui savoir gré d'avoir garanti l'armée d'une défaite totale, on lui attribua la perte de cette journée. L'amour-propre du maréchal de Broglio, incapable par lui-même d'une pareille injustice, ne fut pas fâché que son frere, moins délicat, l'accréditât. Ainsi le comte de Broglio, personnage vain,

(*i*) M. le comte de Clermont étoit abbé commandataire de Saint-Germain-des-Prez, abbaye de Paris, qui appartient aux Bénédictins.

(*k*) En 1760.

jaloux, ambitieux, turbulent, factieux, fit si bien qu'il brouilla le général avec un concurrent que lui seul redoutoit. On a encore la lettre qu'écrivit dans son désespoir M. le comte de *Saint-Germain* au maréchal (*l*), où après avoir

(*l*) En date du premier juillet 1760. Comme tout ce qui concerne M. *de Saint-Germain* en ce moment-ci est précieux, qu'on ramasse avec soin toutes les pieces qui ont rapport à lui, presqu'oubliées dans les cabinets, je me suis procuré une copie de cette lettre que je joins à la mienne :

MONSEIGNEUR,

« J'ai l'honneur de répondre à la lettre du 28 juin, » & que j'ai reçue le 30 à 9 heures du soir. J'ai fait » tout ce que j'ai pu jusques ici pour exécuter ponc- » tuellement vos ordres, & pour m'accoutumer au » style aigre, ironique & plein de *mépris*, qui carac- » térise vos lettres. Quant au premier article, je n'ai » rien à me reprocher du côté de la volonté & de » l'activité : je suis en état de le prouver à toute la » terre. Quant au second, j'ai travaillé en vain : cela » est plus fort que moi ; je n'y réussirai pas. J'éprouve » d'ailleurs depuis long-temps que cela porte sur la » perſonne. Je pense, *Monseigneur*, d'après cela, » qu'il seroit contraire au bien du service du roi, » qu'une réserve telle que celle-ci fût aux ordres d'un » général, odieux à celui qui commande l'armée. En » conséquence, j'écris à la cour pour demander mon » rappel. Si vous vouliez m'accorder la permission » de me retirer, cela seroit plus prompt, & les » choses n'en iroient que mieux. En attendant les » ordres de la cour ou les vôtres, je ferai mon mieux, » & je n'ai plus besoin pour cela d'être aiguillonné. » Mais je ne ferai jamais l'impossible, quelque bon- » ne volonté que j'aie de bien servir le roi, & de » contribuer à vos succès. »

déclaré ſes diſpoſitions ſinceres pour remplir ſa deſtination, & contribuer de ſon mieux à la proſpérité des armes du Roi, & à la gloire de M. de Broglio, il ſe plaint des imputations dont on le charge, & ſur-tout de la maniere dont lui écrit le Général; il croit voir qu'il lui eſt odieux, & dans la crainte que de cette méſintelligence & de ce mépris, (car il ſe ſert de ce terme) il n'en réſulte des effets dangereux pour le ſervice de S. M., il demande la permiſſion de ſe retirer.

Il faut convenir que la réponſe de M. le maréchal de Broglio (*m*) paroît,

(*m*) En date du 5 juillet 1760. Elle porte :

" J'ai reçu par la poſte les lettres que vous m'avez
" fait l'honneur de m'écrire les 26, 27 & 28 du
" mois dernier, & mon courier m'a remis hier celle
" du premier juillet, où il y a un *Poſtſcriptum* du 2.
" Comme les circonſtances ont totalement changé depuis que les trois premieres lettres ont été
" écrites, il ſeroit abſolument inutile d'entrer dans
" aucun détail ſur ce qu'elles contiennent. A l'égard
" de la derniere, j'ai été auſſi ſurpris que peiné en
" la recevant. J'ai relu avec attention toute ma correſpondance avec vous, & particuliérement la lettre du 28, à laquelle celle-ci ſert de réponſe; je
" n'y ai trouvé que des expreſſions faites pour vous
" marquer l'eſtime que j'ai pour vous, & conformes
" aux ſentiments dont j'ai toujours fait profeſſion
" publique.

" Je vous citerai un témoin bien reſpectable, que
" vous ne pourrez imaginer que j'oſaſſe nommer ſi

on ne peut plus, satisfaisante. Vous en jugerez, Milord, par la copie que je vous joints à la premiere. Mais M. *de Saint-Germain* ayant fait la démarche de demander sa retraite à la cour, crut ne pas devoir se rétracter, ou plutôt connoissant l'ascendant du comte de Broglio sur son frere, jugea que ce retour sincere du Général ne seroit pas de durée. Peut-être aussi se méfia-t-il de sa

---

„ les faits n'étoient exacts, c'est M. le Dauphin, „ qui se rappellera surement que dans son cabinet, „ où étoit le duc de Choiseuil, après m'être défendu „ long-temps d'accepter le commandement de l'armée, pour lequel je sentois mon insuffisance, je „ vous ai désigné au prince, comme un de ceux le „ plus propre à porter un semblable fardeau. Je me „ suis expliqué de même à M. le Maréchal de Belle-„ Isle, à M. le duc de Choiseuil, à M. le prince de „ Soubise, & à madame de Pompadour. Je le dis „ publiquement à tout le monde, & l'on ne m'a „ pas accusé jusqu'ici de trahir ma pensée.

„ Toutes les lettres que j'ai eu l'honneur de vous „ écrire vont à la cour. Je ne crains pas qu'on y re-„ marque rien de ce que vous avez cru y trouver. „ Ma conduite vis-à-vis de vous a toujours été si „ franche & si honnête, qu'il n'est pas possible que „ vous n'y rendiez justice, quand les nuages qu'on „ a cherché sans doute à y faire naître, seront éva-„ nouis. J'ignore le parti que le Roi en son conseil „ prendra, sur la demande que vous avez faite de „ votre rappel; mais certainement je ne vous accor-„ derai pas la permission de prévenir la réponse. Je „ croirois trop mal servir S. M. de contribuer à la „ priver d'un officier tel que vous, & je ne travaillerai „ jamais qu'à tâcher de vous retenir à son service. „

bonne

bonne foi, car le soupçon est la suite naturelle du malheur. Quoi qu'il en soit il n'attendit pas les ordres du Ministre ; il se retira à Aix-la-Chappelle, d'où il renvoya son cordon, donna la démission de ses emplois, & fit son traité avec le Roi de Danemarck.

Ce Monarque s'est servi utilement du fameux transuge, qui de son côté ne pouvant s'empêcher d'exercer son génie actif & bouillant, bouleversé toute la constitution militaire de ce pays-là, pour l'améliorer & la refondre suivant ses vues neuves & séduisantes. Mais l'envie, qui est de tous les pays l'a encore suivi chez l'étranger, & l'ingratitude, sa compagne ordinaire, a obligé M. *de Saint-Germain* de reprendre ses sentiments naturels, & de retourner les yeux vers sa patrie. Il y est revenu (*n*); & voici les particularités qu'on envoyoit d'Alsace sur sa vie privée dans cette province, lorsque S. M. l'a mandé auprès d'elle.

" M. *de Saint-Germain* avoit choisi pour retraite un village nommé Lauterbach (*o*), à quelques lieues d'Hu-

(*n*) En 1774.
(*o*) Sa lettre, insérée plus haut, écrite au moment

ningue. Il faiſoit bâtir au moment de la banqueroute qu'on ſait qu'il a eſſuyée & au premier avis il fit ceſſer tous les travaux, congédia tous les ouvriers & ſes domeſtiques même, pour ſe borner à la vie la plus particuliere. Ses principales occupations étoient d'herboriſer, de recueillir des ſimples, de ſoulager les pauvres malades, & tous les malheureux de ſon voiſinage, qu'il viſitoit ſouvent. Il leur faiſoit du bien de la maniere la plus noble & la plus déſintéreſſée, en achetant d'eux des denrées de peu de valeur qu'il leur payeit largement. C'eſt au moment où il ſe croyoit le plus oublié, c'eſt au milieu de l'exercice de ces vertus reſpectables, mais privées, que le Roi a jugé à propos d'élever tant de belles qualités ſur un théatre plus digne d'elles, & où elles s'exerceront avec plus de fruit, comme avec plus d'éclat. M. *de Saint-Germain* étant ſans domeſtique, prit celui d'un payſan pour le ſuivre, & partit

---

de la nouvelle de la banqueroute qu'on lui faiſoit, eſt datée de *Cernay*; ce qui ſeroit contradictoire : c'étoit peut-être le nom d'une terre ou d'un fief.

ainſi au milieu des bénédictions de tous les habitans de ſon village, qui verſoient des larmes, & qu'on voyoit partagés entre la joie de voir ſa vertu récompenſée, & les regrets ſinceres de ſa perte. „

Pour mieux completter, Milord, l'idée que l'on doit avoir de cet homme étonnant, de ce Miniſtre vertueux, voici le portrait qu'en trace dans une lettre à un ami (*p*), un officier de diſ-

---

(*p*) *Lettre de M. le baron* de Wimpfen, *maréchal de camp au ſervice de* France, *à M. le baron* d'Alichoux, *ſon ami, chevalier de Saint-Louis, reſidant à* Cleves..... *Elle eſt datée de Paris, le 6 novembre 1775.*

" Je vous ai inſtruit, mon cher ami, de la nomination de M. le comte de *Saint-Germain* au département de la guerre. Je vous ai mandé dans ſon temps les malheurs, les perſécutions que cet homme vertueux a eſſuyés dans différentes circonſtances : vous avez ſu la route pénible par laquelle il eſt arrivé à cette haute fortune qu'il mérite à tant de titres, & vous avez ſûrement ſervi ſous ſes ordres; mais peut-être ne le connoiſſez-vous pas auſſi parfaitement que moi, qui ne l'ai jamais perdu de vue par-tout où la fortune l'a conduit; & vous ſavez que ce n'eſt que dans les revers qu'on connoît ces hommes rares qui ſe reproduiſent de loin en loin pour le bonheur du genre humain. M. *de Saint-Germain* a le plus grand talent pour la guerre, beaucoup d'eſprit, le caractere doux, des manieres affables, qui l'ont toujours fait idolâtrer de tous ceux qui ont ſervi ſous ſes ordres. Il eſt

tinction, le compagnon de M. *de Saint-Germain* dans les diverſes époques de ſa vie orageuſe.

Après vous avoir mis au fait du perſonnel du nouveau ſecrétaire d'état de la guerre, il faut vous rendre compte des petites particularités de ſon arrivée,

---

actif, laborieux, humain & juſte. Il connoît à fond toutes les conſtitutions militaires de l'Europe; il les a étudiées, approfondies, comparées. Il a beaucoup fait la guerre, & avec des ſuccès ſi éclatants que tous les ſouverains de l'Europe ſe le diſputoient à l'envi. Il a prouvé, lorſqu'il commandoit en chef, qu'il connoiſſoit parfaitement l'eſprit & le génie des François, par le fanatiſme qu'il leur a inſpiré pour lui. Son caractere eſt ferme & inebranlable, mais ſans dureté. Il a des principes d'ordres & de juſtice, dont aucune conſidération humaine ne peut l'écarter. Sans autre ambition que la gloire de bien faire, il ſera toujours prêt à rentrer dans ſa retraite où il vivoit heureux, à la premiere contradiction qu'il éprouvera. Comme il a plus de mérite & de talents que perſonne, il ne ſupporte pas patiemment des ſupérieurs altiers & impérieux; mais en revanche, il eſt adorable pour les ſubordonnés. S'il attaque les abus de notre conſtitution militaire, ce ſera avec beaucoup de prudence & de circonſpection: on peut donc eſpérer qu'elle prendra ſous lui une forme & une ſtabilité qu'elle n'a jamais eue. Je l'ai toujours vu juſte appréciateur des talents; ce n'étoit qu'à ce titre qu'on pouvoit prétendre à ſa bienveillance & à ſes bontés. Voilà le portrait le plus exact & le plus fidele que je puiſſe vous en faire, & il n'eſt point flatté. Le choix que le roi a fait de lui répand une joie, un contentement indicible parmi les troupes, & l'enthouſiaſme eſt à un point qu'il eſt impoſſible d'exprimer, &c. „

ainſi que des projets annoncés, & autres anecdotes qui le concernent.

Les courtiſans étoient fort attentifs à la maniere dont M. le comte *de Saint-Germain* débuteroit à Fontainebleau, & y ſeroit reçu. Il a paru ſans ordre aux yeux de S. M., qui lui a remis de ſa main la croix de *St. Louis*, lui a fait donner cent mille écus pour ſe meubler & monter ſa maiſon, & lui a accordé en outre l'hôtel de Cambray, pour logement. Mais ce qui a le plus intrigué ces Meſſieurs, c'eſt que le Roi l'a appellé *M. le Maréchal*, qualité équivalente à celle de *Feld-Maréchal*, que ce Général avoit en Danemarck, & force d'engagement pris par S. M. de lui accorder le grade qu'elle ſemble lui aſſigner en le qualifiant de ce nom.

Quant aux Miniſtres, ils ont tous accueilli, avec diſtinction & cordialité, un confrere qu'ils regardent reſpectivement comme leur créature, chacun d'eux lui ayant donné ſa voix.

Mais ce ſont les militaires, ſur-tout des grades inférieurs, qui ſont enchantés par l'aiguillon que cet événement fournit à leur ambition, par l'eſpoir de voir améliorer leur ſort ſous un chef qui en a éprouvé tous les déſagréments, &

toute la dureté, & par la tendre affection avec laquelle il a accueilli tous ſes anciens camarades, & les a embraſſés comme tels (*q*). Auſſi a-t-il annoncé

(*q*) Voici ce qu'en écrivoit M. le comte de Maurepas, à madame la comteſſe de Coaſſin, en date du 28 octobre 1775.

" Madame, il eſt inutile de vous exprimer la ſenſation agréable occaſionnée par le retour de M. le comte de *Saint-Germain*. Il n'y a qu'une voix dans tous les ordres, & l'on ſe répete : *il eſt toujours le même*. Il a dit qu'il vouloit que l'officier fût aſſuré de ſon état, & qu'il eût des récompenſes méritées, pour lui donner l'amour du bien pour le ſervice du roi, dont il faut, ajoute-t-il, bannir l'arbitraire, en ſe fondant ſur la plus exacte juſtice dans la diſtribution des graces. Il veut encore, & c'eſt une obſervation qu'il a faite à pluſieurs colonels, que l'on ménage les punitions des officiers, & que l'on diſtingue les fautes qui proviennent de la légéreté *Françoiſe* d'avec celles qui partent d'un vice de cœur; & il ne faut continuer-t-il, perdre un officier, en vertu d'un conſeil de guerre, qu'après avoir épuiſé tous les moyens de le ramener. La Légion de *Flandres*, qui a paſſé ici, & dont les officiers en corps ſont venus le ſaluer ce matin 28 octobre, étoient ſi pénétrés de cette exhortation, que je ne vous rends que très-foiblement, que les larmes d'attendriſſement paroiſſoient couler de leurs yeux, en même temps qu'ils témoignerent leur reconnoiſſance & leur ſatisfaction. Je vous aſſure que moi-même je partageai leurs ſentiments. Joignez à cela les choſes flatteuſes qu'il diſoit à pluſieurs, dont deux d'entr'eux furent embraſſés par lui en les traitant d'anciens camarades. Que vous dirai-je ? leur ſenſibilité fut ſi vive, qu'après être ſortis, la tête du régiment rentra pour propoſer à M. le comte, de

que la premiere choſe dont il alloit s'occuper, la plus importante à ſes yeux, ce ſeroit de venir au ſecours de tant d'officiers malheureux, méritant l'attention & la protection du miniſtre. Il a même accordé déjà pluſieurs graces que ſon prédéceſſeur avoit refuſées durement.

Du reſte, il travaille beaucoup, pénétré qu'il eſt de la néceſſité de profiter dans ce pays-ci du premier moment d'enthouſiaſme; lorſqu'on veut frapper quelque grand coup, ou opérer une révolution importante. Il ne paroit pas avoir une grande confiance aux premiers commis, qui s'en plaignent, & ſe diſpoſent d'avance à le contrarier de leur mieux. Il a appellé auprès de lui un commiſſaire de guerre (r), ſon parent ou ſon allié, dont il eſt ſûr. Il en compte faire ſon bras droit, un Sous-Miniſtre, dans le goût du ſieur Dubois (s), mais

faire manœuvrer le régiment en ſa préſence; ce qu'il refuſa, mais d'une maniere qui a ajouté aux ſentiments qu'ils lui avoient voués dans le cœur.

(r) M. *d'Autemarre d'Erville*, employé à *Befort*.

(s) Sous M. le duc de Choiſeul, cet homme, de

ſans qualité ni diſtinction particuliere : voici pour l'adminiſtration économique. A l'égard de ſes projets pour la refonte de la conſtitution militaire Françoiſe, on ne remarque encore que M. le baron de Wimpfen (*t*), ſon ami de tous les temps, le connoiſſant comme lui-même, avec lequel il en confere.

Son premier point a été de repréſenter au Roi qu'il étoit inconcevable que tenant le plus haut rang parmi les premieres puiſſances de l'Europe, elle fût celle qui eût le moins de troupes : il lui a fait ſentir la néceſſité d'avoir au moins deux cent mille hommes toujours ſur pied, tant que le ſyſtême de ſes rivaux ſeroit de tenir en activité d'auſſi nombreuſes armées. Mais comment faire une telle augmentation ? Comment, pour y ſuffire, accroître les fonds du département de la guerre tandis que de ſon côté le Contrôleur-général crie à la réforme, déclare n'avoir point d'argent, & voudroit retrancher ſur-tout ? Voici

---

petit commis, dit-on, étoit parvenu à avoir plus de 100, 000 livres de rentes, & donnoit des audiences comme le miniſtre.

(*t*) Maréchal de camp de 1770.

le coup de génie de M. de *St. Germain* c'eſt qu'il prétend pouvoir ſe ſuffire à lui-même. Il demande ſeulement à S. M. qu'elle lui laiſſe *carte blanche* pour toutes les réformes, réductions, reviremenis qu'il voudra faire ; & il ſe fait fort de retrouver ſur de certaines économies ou ſuppreſſions de quoi remplir ſon plan. S'il réuſſit, il aura vraiment la gloire d'avoir découvert la *pierre philoſophale* de l'adminiſtration. En gros, voici les reſſources ſur leſquelles il compte.

Il eſt queſtion, 1°. de remercier les deux compagnies des vivres du Nord & du Midi (*u*) ; d'autoriſer les régimens à ſe fournir par eux-mêmes, c'eſt-à-dire, par le miniſtere des Majors, que les chefs ſurveilleront convenablement, & de faire retourner

(*u*) On diviſe ainſi la fourniture des troupes de Franco. La premiere compagnie embraſſe toutes celles réparties dans les provinces ſeptentrionales, évaluées a 75, 000 hommes ; la ſeconde, celles répandues dans les provinces méridionales & dans l'iſle de corſe, n'allant gueres qu'au quart du total, c'eſt-a-dire, a 25, 000 hommes. D'où il réſulte un nombre d'environ 100, 000 hommes ſeulement, qu'il s'agit de doubler.

y sont relatifs, trouvés parmi ceux de son prédécesseur, & il ne s'agit de rien moins que d'un anéantissement total, que d'abattre toutes les têtes de cette Hydre, dont une seule échappée donneroit bientôt lieu à la renaissance des autres. Il ne s'arrête point aux propos des sots courtisans qui disent que ce vain amas de militaires brillants & fainéants est nécessaire pour la décoration du trône. Il prétend que la phalange Macédonienne d'Alexandre valoit bien les bataillons dorés du roi de Perse. Il veut que tous les régiments de France viennent à tour de rôle monter la garde à Versailles auprès de la personne de S. M. Par ce moyen elle connoîtra successivement tous les militaires de son royaume : elle en sera connue, & il en résultera un zele plus grand des uns, & une bienfaisance plus éclairée de la part du Monarque.

5°. Enfin, de réduire les premiers Commis & leurs subalternes à leurs vraies fonctions ; de les faire rentrer dans leur état, & en leur fournissant de quoi vivre honnêtement, de les forcer à travailler, & de les mettre dans l'impuissance d'insulter par leur luxe insolent, par leur morgue & leurs

dédains, au malheureux militaire qui a besoin d'eux. Il ne croit pas néceſſaire que le Roi paie un Chef de bureau pour entretenir une table ſplendide, y recevoir les officiers généraux, & pour que ſa femme joue un jeu d'enfer & faſſe déſerter celui de la reine (x).

Tel eſt le plan vaſte qu'a embraſſé M. le comte de *St. Germain* : plan fait pour l'immortaliſer avec ſon Roi, s'il eſt jamais exécuté. Mais les gens expérimentés qui connoiſſent le maître, ſon Mentor & le génie des courtiſans, en doutent ; ou plutôt le regardent comme auſſi impoſſible à exécuter ſous Louis XVI que ſous Louis XV.

Au ſurplus, comme dans ce pays-ci on eſt prompt à exalter un perſonnage en place avant qu'il ait rien fait, on a toujours compoſé à compte, en l'honneur de celui-ci, la chanſon ſuivante, aſſez bien faite, en ce qu'elle

(x) On m'a raconté que du temps de la feue reine, un jour S M. manquoit de joueurs pour ſon *Cavagnole*, un courtiſan malin dit : *Madame, V. M. n'a qu'à envoyer chez madame* Gourdon, *elle en aura.* Or, cette Madame *Gourdon* étoit la femme d'un premier commis. Il s'eſt trouvé, depuis, un officier-général de la Marine, aſſez bas pour l'épouſer : c'eſt aujourd'hui madame de *Maſſiac*.

eſt un précis hiſtorique de ſa vie & de ſes malheurs. Vous la ferez chanter, ſi vous voulez, à nos Anglois. Elle eſt ſur l'air très-connu du menuet *d'Exaudet*.

Saint-Germain,
Dès Demain
Je m'engage :
De la gloire de l'état,
Du bonheur du ſoldat
Ton nom ſeul eſt le gage.
Autrefois
A ta voix,
La victoire
Sur nos pas eût accouru,
Si l'on avoit voulu
Te croire.

Mais périſſent dans l'hiſtoire
Ainſi que dans ta mémoire,
D'un rival
Trop fatal
A la France
Les manœuvres & les maux
Qu'entraîne d'un héros
L'abſence !

Des vertus
Qu'un Titus,
Notre pere,
Va chercher dans les déſerts,
Montrent à l'univers
Un nouveau Bélisaire.
Aujourd'hui,
Comme lui
Tu pardonnes.

Puiſſe trouver du retour
L'exemple qu'à la cour
Tu donnes (*y*) !

J'ai réſervé pour finir, Milord, une anecdote bien propre à donner le dernier coup de pinceau au portrait que vous avez déjà pu vous former de M. le comte de *St. Germain*. Si elle ne m'avoit été rapportée par un homme digne de foi & préſent à la ſcene, je n'aurois oſé la croire, quoiqu'elle ne ſoit pas tout-à-fait invraiſemblable d'après ſon caractere donné.

" Avant l'affaire de Crevel, M. le prince de Condé, qui ſervoit ſous le comte de Clermont, ſon oncle, alors

(*y*) L'uſage eſt, quand un ſecrétaire d'état de la guerre parvient à ce département, qu'il annonce ſon avénement par des lettres circulaires à tous les gouverneurs, lieutenant-généraux, officiers-commandants, &c. M. le comte *de Saint-Germain* a profité de cette circonſtance pour écrire à M. le maréchal de Broglio, gouverneur de Metz & du pays Meſſin, une lettre particuliere, par laquelle il ſemble oublier la querelle élevée entre ces deux perſonnages illuſtres lors de la derniere guerre à l'affaire de Corbach, qui occaſionna la retraite de M. le comte de *Saint-Germain*. M. de Broglio a répondu ſur le même ton, & l'on donne dans le public ces deux épitres pour des modeles de généroſité & de ſentiments patriotiques.

Général de l'armée Françoiſe, eut envie de ſavoir ce que faiſoit l'ennemi. Il envoie un de ſes aides de camp (M. de *Saint Léger*) au comte de *St. Germain*, toujours ſur les ailes & fort alerte pour ces ſortes d'obſervations. Cet officier étoit en ce moment entouré de beaucoup d'autres. Il reçoit l'envoyé de S. A., & lui demande le ſujet de ſa miſſion. Celui-ci l'explique ; " très-volontiers, répond-il, je ſatisferai aux ordres de S. A. S. ; mais cela n'eſt pas ſi urgent : vous dinerez avec moi. „ M. de St. Léger s'en défend, dit ne pouvoir avoir cet honneur ; que le Prince l'attend, & ne ſe mettra point à table qu'il ne ſoit revenu. M. de *St. Germain* ne paroît pas faire une grande attention à cette excuſe, & continue la converſation comme ſi rien ne preſſoit. L'aide de camp du Prince s'impatiente & remontre que l'heure s'avance ; qu'il doit retourner ; que ſon maître attend la réponſe. Le Général ſe leve alors. " M. le prince de Condé, réplique-t-il, veut donc connoître abſolument où eſt l'ennemi : approchez. „ Il le conduit en même temps vers une fenêtre ouverte, il lui fait prendre une lunette, & lui demande ce qu'il voit.

« Le quartier général, répond l'Observateur. Bon ! ripoſte le philoſophe cauſtique : c'eſt-là où eſt l'ennemi „ On ne ſait ſi M. de *Saint-Léger* rendit cette réponſe, ou plutôt il eſt à préſumer qu'il ne la rendit point, & que M. de *St. Germain*, après s'être permis ce violent ſarcaſme, lui en donna une autre. Mais les témoins du propos ne ſe ſeroient pas attendus à en voir l'auteur Miniſtre de la guerre en France, car chez nous cela arrive tous les jours. Tâchez, Milord, de bien bourrer ainſi le lord North dans nos communes, & de nous débarraſſer de lui à force de perſiflage & de naſardes. Je vous en aimerois le double.

Paris, ce 23 novembre 1775.

LETTRE XIV.

Cours de politique, à l'uſage des dames Allemandes & autres.

L'OUVRAGE que je vous annonce, Milord, a été depuis peu la matiere de pluſieurs converſations chez madame Geoffrin. Quelques ſavants étrangers, venus chez cette virtuoſe, le lui ont apporté, & l'ont tellement vanté, que des illuſtres de la ſociété, entendant la langue dans laquelle il eſt écrit, c'eſt-à-dire, l'Allemand, l'ont traduit & ont mis tout le monde à portée d'en juger. Il n'a point été trouvé indigne de la peine qu'on avoit priſe: on a décidé qu'il joignoit l'inſtruction à la plaiſanterie, le piquant à la véracité, en un mot, l'utile à l'agréable. Et comme je n'ai rien de bien intéreſſant à vous envoyer en ce moment, qu'il contient pluſieurs choſes relatives à la France, je ne l'ai point cru étranger à mon objet, & j'eſpere que vous me ſaurez gré de vous en avoir fait part. Il faut

vous mettre avant au fait de l'origine & de l'interruption de ce journal d'une nouvelle eſpece.

M. l'abbé *Jacobi*, Chanoine de Duſſeldorf, homme d'une grande érudition, mais y joignant plus de goût que n'en ont ordinairement les ſavants de ſa nation, d'ailleurs fort à ſon aiſe, & ne cultivant les lettres qu'entraîné par un attrait particulier pour elles, étoit depuis long-temps ſollicité par des Dames de ſa ville de les initier aux myſteres de la politique, & ſur-tout de les mettre en état de ne point éprouver l'ennui inſupportable qae leur cauſoit la lecture des gazettes aſſommantes de toute eſpece qu'elles ne pouvoient ſe réſoudre à dévorer. Cet aimable ſavant a entrepris un pareil projet. Enchanté de la *pluralités des mondes* de Fontenelle, il a cru que la *Politique* n'étoit pas une matiere plus ſeche & plus rebutante que l'*Aſtronomie*; & prenant l'Auteur François pour modele, il a commencé ſur les événements publics un ouvrage périodique intitulé: *l'Iris*. Ce titre, qui ſe réſſentoit de l'aménité du caractere de ſon auteur, lui a procuré la plus grande vogue parmi le beau ſexe de

ſa nation. Malheureuſement il a trop éclairci ſa matiere, & pluſieurs cours du Nord lui ont ſu mauvais gré de parler ſi franchement. Il s'eſt fait de ſi fâcheuſes affaires avec elles, qu'il a été obligé pour ſon repos d'abandonner un journal qui lui occaſionnoit des reproches continuels & des tracaſſeries ſérieuſes. Son *Iris* n'a duré que quinze mois, depuis octobre 1774 juſqu'à préſent. Voici l'introduction, dont pour plus d'intelligence il faut ſe rappeller l'époque que je vous cite.

INTRODUCTION.

LA *Politique* en général ſemble une ſcience abſtruſe & compliquée, peu fait pour les Dames. Si j'écrivois auſſi dans un autre pays, en France, par exemple, ou la loi rigoureuſe interdit au ſexe toute prétention au gouvernement & ſouvent l'adminiſtration de ſon propre bien, je n'aurois garde de faire retentir à ſes oreilles délicates ce mot pédanteſque & barbare. Mais je travaille pour ma patrie, pour le Nord de l'Europe, c'eſt-à-dire, pour des nations où les femmes auſteres, inſtruites, réfléchies, réuniſſent la force & les graces. Leurs organes plus vigoureux leur permettent la contention d'eſprit néceſſaire pour les études les plus ſérieuſes, & ſi elles n'ont pas les *vapeurs*, les *maladies de nerfs*, toutes les *gentilleſſes* des autres, elles en ſont dédommagées par un caractere mâle & intrépide, qui les rend propres au gouvernement le plus difficile. Et quel moment fut jamais auſſi heureux pour parler politique au beau Sexe, dans

ce pays, que celui où deux Princeſſes en ſont principalement les deſtins ? L'une, exercée depuis long-temps à manier le ſceptre, formée à l'école de l'adverſité, & n'en ſoutenant que mieux l'eclat des ſuccès, non contente de rendre ſes ſujets heureux, préparant encore le bonheur des générations futures par ſes inſtructions ſublimes à ſa nombreuſe poſtérité qu'elle fait aſſeoir ſur la plupart des trônes de l'Europe, enfin donnent à l'empire un chef digne de ſon auguſte mere. L'autre à peine montée ſur un trône ébranlé par des ſecouſſes multipliées, & trouvant tout-à-coup en elle les reſſources néceſſaires pour le raffermir, ſurmontant par l'aſcendant de ſon génie les factions inteſtines & les rivalités étrangeres, faiſant un Roi pour premier ouvrage ; bientôt aſſaillie par un ennemi nombreux & puiſſant, ſoutenant la guerre avec une audace ſans exemple, & donnant la paix avec une modération plus rare encore.

Mais indépendamment de ces circonſtances favorables bien propres à tourner l'eſprit des femmes de ma patrie vers un objet ſi flatteur pour elles, & ſi capable par conſéquent de mériter

leur attention, je veux leur démontrer que ce mot de *Politique*, effrayant d'abord, n'eſt rien moins que tel; que cette ſcience à laquelle elles paroiſſent trop étrangeres, elles la poſſedent mieux que les Richelieu & les Alberoni. En effet, elles mettent ſouvent dans la conduite d'une intrigue amoureuſe plus de conſtance & de fineſſe que n'en employa Cromwel pour conduire Charles I ſur l'échafaud. Que les Dames me permettent quelques éclairciſſements, & je les ferai convenir de mes aſſertions, qui du premier coup-d'œil ont l'air du paradoxe.

Qu'eſt-ce que la *Politique* d'un ſouverain, ſinon l'art de conſerver ce qu'il a, ou d'uſurper ce qu'il n'a pas? La premiere eſt juſte; l'autre eſt injuſte. De-là le Monarque ſage, & le Monarque ambitieux. Celui-là, ſimple dans ſes moyens comme dans ſes vues, n'a que deux choſes à faire; rendre ſes peuples heureux pour ſe garantir des troubles du dedans, & les aguerrir pour qu'ils puiſſent le ſoutenir contre les invaſions du dehors. Celui-ci ayant une fois franchi les bornes de l'équité, n'a plus que des principes verſatiles, au gré de ſa paſſion, & change de

mesures en changeant de désirs. Je trouve dans ces deux Monarques la double image de la femme honnête & de la femme coquette. La femme honnête, satisfaite de régner sur le cœur qu'elle possede, cherche à s'attacher son amant de plus en plus, en faisant son bonheur, à le prémunir contre les séductions étrangeres, en l'enivrant d'un amour toujours nouveau. La coquette, s'armant de la puissance de ses attraits, voudroit faire autant d'esclaves de tous ceux qu'elle rencontre, varie d'attaque suivant les circonstances, & ne trouve aucun moyen illicite pour parvenir à son but. Or, pour une femme honnête, que de coquettes dans le monde! De-là cette multitude de tours, de ruses, de pieges, de perfides, de trahison, d'incidents bizarres, d'aventures singulieres, dont sont remplis les Romans, archives de Paphos, où les Versac (*a*) & les Lovelace (*b*) enflamment leur imagination, aiguisent leur génie, & par

(*a*) Héros d'un Roman François, intitulé : *les égaremens du cœur & de l'esprit.*

(*b*) Héros d'un Roman Anglois, intitulé, *Clarisse*, de

de nouvelles combinaisons, fournissent matiere à d'autres, & étendent le code de la galanterie. De même, peu de Princes équitables & beaucoup qui cherchent à envahir les possessions des autres; ce qui est l'objet principal de l'histoire, & a fait enfanter ces longs & volumineux traités sur le *Droit des gens*, des Hobbes, des Grotius, des Puffendorf, des Machiavel, &c.

C'est ainsi que la *Politique*, simple dans ses éléments, est devenue composée à l'infini par le jeu de tant de passions qui se croisent, s'entre-choquent & se combattent. Le Monarque le plus droit, le plus loyal, a été obligé de la suivre dans tous ses détours, sinon pour faire des dupes, au moins pour ne pas l'être, pour se défendre, & jamais pour être aggresseur. Un petit Etat, par exemple, après avoir tiré toute la force qu'il peut acquérir de lui-même par sa population, par la richesse de ses habitans, par l'énergie d'une administration intelligente & vertueuse, qui craint l'ambition inquiete d'un voisin trop puissant, est obligé malgré lui de suppléer à sa foiblesse par des secours étrangers. Tantôt il se lie avec d'autres, ses égaux,

qui ayant les mêmes intérêts & les mêmes raisons d'appréhender, font une ligue, une confédération : tantôt il se ménage un protecteur dans un potentat plus redoutable, en état de le garantir de l'invasion d'un usurpateur : ou bien, s'il a lieu de se défier de la bonne foi de son défenseur, il seme adroitement la division entre les deux, il les affoiblit l'un par l'autre ; il jouit en sécurité de la paix, qu'il se procure à leurs dépens. C'est encore la représentation en grand de ce qui se passe tous les jours dans les sociétés. Une jeune beauté qui entre dans le monde, est bien-tôt dupe, si par des instructions salutaires elle n'est préparée contre les dangers qu'elle va courir. Il faut qu'elle se mette au fait, malgré elle, de tout le manege des galants pervers que son expérience lui feroit connoître trop tard ensuite. Heureusement elle ne manque de secours ni de conseils. Presque toutes les femmes, sentant leur impuissance, sont naturellement conjurées contre les hommes ; & comme rarement la vertu du sexe lui suffit pour résister à force ouverte aux attaques qu'on lui livre, à l'ingénuité il substitue la fausseté ; à l'austérité, la ruse ; à la candeur, l'artifice ; il excite

les rivaux aux prises, & ne se garantit de leurs mauvais desseins qu'en les faisant changer d'objet. Souvent aussi il devient la proie du défenseur, sous l'égide duquel il s'étoit rangé.

Car il faut remarquer à ce sujet, que la *politique* n'est qu'un moyen de détourner, de diviser, de retarder les efforts d'un ennemi formidable, & jamais celui de lui résister. C'est ce qui fait qu'inventée par la foiblesse, cette science en a toujours été le partage. C'est à Rome que M. de Voltaire (c) en établit le centre, parce que c'est par elle que les Papes se sont élevés à ce degré de puissance qui a fait trembler l'Europe : puissance toujours précaire, parce qu'elle n'étoit fondée que sur l'illusion, & qui s'est bientôt dissipée avec le prestige qui la grossissoit aux yeux des peuples, toutes les fois que les Souverains ont senti, essayé & mis leurs forces en opposition. Alexandre & Charles XII n'ont jamais intrigué. Le sentiment animé de leur force, cette impulsion d'un courage impatient de s'exercer, ne leur permettoit pas de

(c) *Essai sur l'Histoire*

se livrer aux lenteurs de la *politique*.

De ces observations il résulte que cette science est plus à la portée des femmes que des hommes ; que c'est à elles que l'invention en est due, & que ceux-ci n'ont fait qu'étendre & développer en grand le principe établi d'après la constitution des deux sexes, qui a obligé le plus foible à réparer, par le secours de l'adresse, ce que la force lui refusoit. Si nous consultons les annales des empires, nous trouverons la confirmation de cette vérité ; nous verrons qu'elles ont souvent intrigué dans les cours, excité les divisions, bouleversé les états, & que dans les royaumes où la loi les exclud du gouvernement, elles sont encore presque toutes, visiblement ou invisiblement, l'ame des conseils, elles font faire à leur gré la guerre ou la paix.

Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner, a-t-on dit. Si la dissimulation est la vertu des rois, l'ame de la *politique*, qui la connoît mieux que les femmes ? Tibere cité entre les Princes possédant au plus haut degré cette science, prêt à mourir se fardoit le visage, & se montroit dans cet état au peuple Romain, pour lui cacher le

mal qui le consumoit, & le maintenir dans l'épouvante. Une vieille coquette, jusques dans l'âge de la décrépitude, observe cette maxime : elle veut dérober à ses adorateurs les outrages du temps ; elle est morte avant qu'on ait su qu'elle étoit laide. D'ailleurs, indépendamment de l'art avec lequel le sexe se compose à l'extérieur, multiplie ses graces, répare sa beauté, prolonge sa jeunesse, il a celui plus difficile encore de masquer ses affections. Elevé dès l'âge le plus tendre à réprimer les mouvements de son cœur, il maîtrise en silence ses passions, & les varie sur sa physionomie avec la même habileté qu'il assortit les couleurs de son teint.

Mais les Princes, en donnant l'impulsion aux diverses révolutions qu'ils combinent dans leur cabinet, n'agissent presque jamais immédiatement par eux-mêmes. Ils ont des ministres, des ambassadeurs, des plénipotentiaires, des agents subalternes, des émissaires, des espions. Tout cela se pratique encore en amour : les Mercures, les Proxenetes, les Bonneaux (*d*) sont d'une grande res-

(*d*) Voyez la *Pucelle* de M. de Voltaire.

source dans les intrigues du sexe. Il les met en action, ou en est circonvenu ; & s'il n'a pas de négociations à leur donner, il faut toujours qu'il soit en garde contre eux, & veille sur les pieges qu'ils sement sous ses pas.

Enfin, la conclusion derniere de tous les mouvemens politiques, ce sont les traités, ou défensifs ou offensifs, ou secrets ou publics, ou directs ou indirects : c'est ce qui consomme la gloire du négociateur. Il doit les énoncer toujours avec la plus grande clarté relativement aux intérêts de son maître, toujours d'une façon ambigüe & captieuse à l'égard de ceux des autres parties contractantes ; lier celles-ci à leurs engagements d'une façon indissoluble ; ménager à celui-là les facilités de rompre quand il voudra. Il aura sur-tout dressé un chef-d'œuvre, si par la perfection de son artifice les autres se félicitent d'avoir abusé son Souverain, & ne reconnoissent leur faute qu'avec le temps, que par ses effets funestes & inréparables.

Osera-t-on dire que les femmes, dans le résultat de leurs menées, dans leurs conventions, n'entendent pas à merveille leurs intérêts ? Elles dictent ordinairement leurs traités en despotes,

& les hommes les souscrivent en esclaves. Elles donnent des fers ; ils tendent les mains pour les recevoir ; ils les supplient de les enchaîner, & par une illusion, le triomphe du sexe, ils s'applaudissent de leur défaite, ou plutôt ils s'attribuent la victoire ; ils se couronnent en conquérants, ils s'enivrent de leur bonheur ; ils se réveillent humiliés, dépouillés, méprisés, maudissant leur illusion, qui, en se dissipant, met le comble à leur malheur.

Il est superflu de pousser plus loin ces détails. Les dames doivent être maintenant convaincues de la vérité de ma premiere proposition. S'il leur reste encore quelque doute à cet égard, je terminerai par leur apprendre une anecdote concernant un Ministre dont la disgrace a affligé la France, & réjoui les puissances rivales ; ce qui confirme ses talents & sa célébrité.

Ce Seigneur brillant de jeunesse & de santé, orné des graces du langage & de l'esprit, mais repoussant par sa figure, sembloit s'exercer déja dans les cercles à l'art d'intriguer qu'il a possédé depuis si éminemment, & développé dans les objets les plus importants de la politique. Il appliquoit cet art non-seulement

aux circonſtances délicates où il falloit commencer par la ruſe une ſéduction amoureuſe, à laquelle ne prêtoit pas ſon extérieur, mais, comme par un preſſentiment ſecret, ſe ſentant né pour travailler plus en grand, il s'en faiſoit une occupation, devenue bientôt un jeu pour lui. Un jour il paria de brouiller douze femmes entre elles, & il réuſſit. On voulut diminuer ſa gloire: on trouva que la choſe n'étoit pas difficile, & croyant lui propoſer une négociation impoſſible, on lui dit que le chef-d'œuvre du génie ſeroit de les raccommoder. Il accepta le défi & gagna de même.

C'eſt ce même Miniſtre, qui depuis trouvant la France plongée dans une guerre malheureuſe, dont elle ne pouvoit ſe tirer par la force des armes, tâcha d'oppoſer le génie de la politique au génie de la victoire aliénée, & par ſon *pacte de famille* fit partager adroitement à l'Eſpagne, & les pertes de ſon Souverain, & une honte qui autrement auroit réjailli ſur lui toute entiere. Mais ce coup d'adreſſe n'eût été rien, ſi dès-lors, méditant une vengeance lente & combinée, il n'eût auſſi préparé les moyens de l'exécuter. C'eſt dans

cet esprit que cherchant à affoiblir l'Angleterre par des troubles continuels, tandis que sa patrie répareroit dans une paix profonde ses forces épuisées, il fomentoit à Londres les divisions excitées par Wilkes ; il excitoit les tracasseries entre les Colonies & la Métropole ; il lui soulevoit jusques dans l'Inde un ennemi formidable dans la personne de *Hider-Ali-Kan* ; & du même coup-d'œil embrassant tout le Nord, il attachoit à la France la maison d'Autriche par l'espoir d'une alliance ; il enchaînoit l'activité du Roi de Prusse par la crainte de cette réunion ; il amusoit l'Impératrice de Russie, occupée à calmer un Royaume agité par des cabales qu'il favorisoit sourdement ; il allumoit la guerre entr'elle & le grand-Seigneur, persuadé que c'étoit indirectement frapper l'Angleterre, placée dans l'alternative cruelle de perdre son commerce du Levant, ou avec la Russie. Enfin, étant parvenu par une chaîne de combinaisons éloignées, à voir cette puissance rivale se dégarnir de la meilleure partie de sa Marine pour secourir son Alliée, il alloit, de concert avec l'Espagne, faire éclater leurs communs projets de ressentiment, lorsqu'une fem-

me (e), plus adroite que lui, l'a renversé avec ses desseins.

Mais, j'en demande pardon aux dames, insensiblement, sans leur aveu, je suis entré en matiere, & les voilà malgré elles embarquées avec moi. Je viens de former une esquisse de la situation où se trouvoient les affaires politiques au moment de la disgrace du duc de Choiseul, dont l'influence étoit bien caractérisée par le mot d'une Souveraine (f), qui l'appelloit *le souffleur de Mustapha, le cocher de l'Europe.* Quoiqu'il n'ait quitté que depuis quatre ans, le gouvernement de la France, le système des cours a déja changé prodigieusement. Ce n'est plus le conseil de Versailles qui gouverne le conseil de Madrid; c'est celui-ci qui voudroit acquérir de l'ascendant sur le premier. L'Espagne, impatiente de combattre, & de se refaire de ses pertes, se plaint de l'esprit de paix qui dirigeoit le dernier Ministre des affaires étrangeres sous le feu Roi (g), & semble être le

(e) Madame *Dubarri.*
(f) L'impératrice de Russie.
(g) Le duc d'Aiguillon.

même sous le regne actuel. Au reste, l'impulsion donnée par le duc de Choiseul à toute l'Europe étoit si forte, que l'ébranlement en subsiste encore. Il est vrai que ses intentions n'ont pas été remplies ; il en a résulté des effets bien opposés à ses vues : les troubles de Pologne en ont occasionné le démembrement ; la guerre, déclarée par les Turcs à la Russie, n'a fait qu'accroître la gloire & la puissance de cette derniere ; les efforts pour chasser les Anglois de l'Inde ont tourné à leur avantage, & les y ont plus solidement affermis, & peut-être que la résistance des Colonies ne fera qu'accélérer leur réunion, si l'on laisse le temps à la fermentation de se calmer, aux esprits de se concilier, aux enfants de la même patrie d'envisager un intérêt commun dans leur indivisibilité.

Tous ces points qui méritent d'être approfondis, & sont aujourd'hui la matiere des spéculations des nouvellistes, seront traités la premiere fois. Les contestations élevées entre l'Espagne & le Portugal ne sont pas moins dignes d'attention, & je jetterai ensuite un regard rapide sur les autres états, comme n'étant que spectateurs indifférens, ou

n'ayant qu'un intérêt ſecondaire à ces événements, ſur leſquels roule aujourd'hui la politique de l'Europe. Je tâcherai ſur-tout d'y porter la clarté néceſſaire, & d'y joindre la rapidité de la narration, les agrémens du ſtyle, en un mot, de gagner les ſuffrages de cette partie brillante & aimable de lecteurs, à laquelle je conſacre mes veilles, & que je cherche à inſtruire en l'amuſant.

Qu'en dites vous, Milord? Mais il me ſemble que cette *introduction* eſt admirablement priſe; que la ſituation d'alors de l'Europe y eſt bien eſquiſſée, & le caractere du duc de Choiſeul peint de main de maître. Puiſſe aller à tous les diables ce cruel ennemi de l'Angleterre, l'auteur de tous nos maux! Et vous, Milord, puiſſiez-vous éprouver toutes les bénédictions du ciel pour votre zele à défendre nos intérêts dans le parlement!

Paris, ce 27 novembre 1775.

LETTRE XV.

Suite de l'Introduction au Cours de Politique. *Situation de l'Europe à la fin de* 1774.

L'INTRODUCTION *au Cours de Politique*, Milord, vous a plu tellement que vous m'en demandez la ſuite; ſi je puis vous la procurer par une bonne traduction comme la premiere. L'ouvrage eſt fait, & dans la même ſociété on a trouvé que le développement des intérêts reſpectifs des Puiſſances y étoit tracé d'une maniere auſſi claire, auſſi préciſe, auſſi juſte que le début. Ecoutons le ſavant publiciſte Allemand, qui, pour plus d'intelligence, a mis des titres à chaque paragraphe.

Paix entre la Ruſſie & la Porte. *Tableau de la ſituation reſpective de ces deux Puiſſances.*

" La paix que l'Impératrice de toutes les Ruſſies vient de conclure avec le Grand-Seigneur, eſt ſans contredit un

des événements les plus mémorables du siecle. Pour mieux en connoître l'importance, il faut se rappeller la position respective des deux Puissances. La premiere, attaquée d'abord par la seconde, ne s'étoit pas contentée de se tenir sur la défensive : convaincue de l'avantage qu'il y a d'obtenir les premiers succès, & d'étourdir ainsi son ennemi, elle avoit allumé la guerre en trois endroits principaux, & s'étoit par-tout comblée de gloire. Avec quel étonnement ne vit-on pas sortir de ses ports, des escadres traversant l'immensité des mers du nord, couvrant bientôt la Méditerranée de leurs vaisseaux, & faisant trembler l'empire Ottoman jusques dans son centre! Peut-être que si l'amiral Moscovite, après avoir combattu, défait & brûlé la flotte Turque, eût tenté le passage des Dardanelles, mal gardé & presque sans autre défense que celle de la nature, auroit-il pénétré dans Constantinople, & terminé la guerre par cette expédition digne d'Annibal. Mais, comme ce Carthaginois, il se laissa amollir au milieu des délices de l'Italie, & cette diversion n'est désormais devenue pour la Russie qu'un objet de dépense & d'ostentation, sans aucune utilité réelle,

par le temps donné à l'ennemi de se raffurer dans sa capitale, de s'y fortifier, de rétablir sa Marine, & par les alarmes des autres Puissances, étonnées & jalouses de voir le pavillon Russe flotter sur ces mers.

L'expédition de la Crimée, moins brillante & plus heureuse, avoit procuré des avantages considérables, mais peu certains. L'indépendance des Tartares, leur perpétuelle inquiétude, en les faisant retourner vers leur allié naturel, pouvoient devenir très-funestes à l'Impératrice de Russie; & cette conquête assurée n'étoit jamais un coup de parti décisif.

C'étoit donc sur les bords du Danube que devoient se frapper les grands coups, & que le sort des deux Empires pouvoit se terminer. La fin de la derniere campagne n'offroit rien de favorable pour la suivante. Le comte de Romanzow, après avoir eu des succès au commencement, avoit été obligé d'abandonner tout le terrein conquis, de se reployer, & de reprendre ses quartiers au-delà du fleuve. Par un principe de politique, que le beau sexe n'ignore pas, qui est de cacher toujours ses échecs, & de tirer souvent les défaites les plus évidentes

tes, il coloroit ſa déroute du nom de retraite, & il attribuoit à ſa prudence ce qui étoit l'effet de la néceſſité. La vérité étoit que ſes Généraux particuliers avoient été bien battus; que ſon armée étoit dans le plus grand délabrement, affoiblie par ſes pertes, par les maladies & par la difficulté de faire des recrues. Tout faiſoit donc craindre pour la campagne de 1774: tout, au contraire, relevoit l'eſprit des Muſulmans, finiſſant glorieuſement celle de 1773. Un nouveau ſouverain qui avoit intérêt d'annoncer ſon regne par des exploits impoſants, des préparatifs immenſes diſpoſés dans le calme de l'hiver, des renforts extraordinaires filant continuellement vers l'armée, des tréſors qui les accompagnoient, & ſur-tout l'enthouſiaſme de la victoire.

Outre la poſition critique où ſe trouvoit la Ruſſie au dehors, elle étoit travaillée au dedans par une révolte d'autant plus alarmante, qu'il étoit de la politique du Divan de la fomenter & de la ſoutenir. Tout auroit été perdu, ſi l'audacieux Pugatſchevv, à la tête de ſes brigands, eût pu recevoir des ſecours de l'ennemi, ſe faire jour juſques à eux, & combiner ſes mouvements

avec des troupes plus disciplinées. L'animosité féroce de ces bandits, qui s'avançoient le fer & la flamme à la main, & faisoient déja trembler Moscovv, s'en seroit merveilleusement accrue. On auroit vu bientôt éclore d'autres factieux, n'attendant que l'occasion de se livrer impunément aux mêmes excès.

Qu'on ajoute à tant de circonstances périlleuses, la difficulté pour Catherine d'avoir de l'argent, ce nerf de la guerre, & de fournir aux dépenses énormes de celle-ci. Et c'est dans cet instant de crise que son génie redouble de hauteur & d'inflexibilité. Elle donne ordre au comte de Romanzovv de se signaler par quelque coup d'éclat. Il ramasse ses forces, bien inférieures à celles de l'ennemi; il leur fait passer le Danube; il enveloppe le Grand Visir; il jette la terreur parmi ses troupes: elles se débandent, & le Musulman se trouve forcé de demander la paix aux mêmes conditions refusées dans le congrès de Fokzany, & se donne ensuite la mort qu'il n'avoit pas eu le courage de chercher en combattant.

Articles importants du traité de Paix.

J'épargnerai à mes folâtres écolieres

les dégoûts de la teneur d'un traité long & ennuyeux. Il suffit d'observer deux articles intéressants : l'indépendance de la Crimée bien établie, & le commerce de la mer Noire ouvert à la Russie, par les ports que le Grand-Seigneur y accorde à cette Puissance.

Le premier est un trait de politique raffinée, fruit d'une longue expérience, & que la méchanceté des hommes semble avoir rendu nécessaire. Il part d'un principe fin, que ne pouvant faire son bien, il faut au moins faire le mal de son ennemi. C'est ainsi que l'Impératrice de Russie, en soutenant l'indépendance du Kam des Tartares, affoiblit le Turc, le divise, lui ménage dans son propre sein un rival toujours prêt à l'inquiéter, à le tourmenter, & à devenir l'allié de la Russie dès qu'elle en aura besoin.

En vertu du second, d'un avantage plus immédiat, elle se procure une plus grande marine, un commerce plus étendu, elle s'ouvre par les Dardanelles une communication avec la Méditerranée que ses vaisseaux ne pouvoient aller chercher qu'en faisant un tour énorme, & courant des périls considérables.

Une autre suite essentielle de ce traité, c'est la renonciation humiliante, que la

Porte est obligée de faire, à soutenir la Pologne, dont elle avoit entrepris la défense : c'est la reconnoissance du traité de partage de cette république infortunée.

L'Impératrice de Russie, en se délivrant ainsi d'un ennemi qu'on lui avoit suscité dans l'espoir d'une division qui l'écarteroit des affaires de l'Europe, & la feroit rentrer dans sa premiere nullité, n'a acquis que plus de prépondérance, & devient aujourd'hui la premiere puissance du nord.

Affaires de Pologne. *Influence de la* Russie.

Le rôle que Catherine joue depuis dix ans en Pologne, semble garantir cette assertion. Elle y manifeste sans réclamation de la part des autres Etats, non-seulement une influence très-marquée, mais même un despotisme bien opposé aux principes de modération de cette Majesté Impériale. Le problême ne peut s'en résoudre que par le développement d'une politique profonde, dont les combinaisons ont dû varier à l'infini, suivant les circonstances.

Il est bien certain que l'Impératrice,

en favorisant, ou plutôt en forçant l'élection du comte de Poniatovviski pour le trône de Pologne, agissoit très-sagement, dans les vues supérieures des Souverains. Elle s'assuroit ainsi d'un Allié; & s'étayoit des forces de ce royaume en cas qu'elle vînt à être inquiétée, soit par la cour Ottomane, soit par le Roi de Prusse. Mais pour tirer de cette réunion le secours qu'elle en espéroit, il falloit donner plus de consistance au nouveau Monarque. Les plaintes des Dissidens contre les Catholiques fournirent un prétexte plausible d'y travailler. Les premiers, par une confiance bien fondée en la générosité de cette Princesse, ou plutôt, suivant ses détracteurs, par des insinuations qu'ils reçurent secrettement, se mirent sous sa protection. C'étoit le moment de donner des entraves à une République, faute d'équilibre, toujours sous l'empire de la force, éprouvant sans cesse tous les maux de l'anarchie & du désordre, sans goûter aucun des biens de l'égalité ou de la liberté. Elle alloit donc, suivant les probabilités, passer sous un joug salutaire; & la guerre déclarée depuis à la Russie par la Porte, ne l'en eût pas garantie, lorsqu'un Prince plus

droit fit changer de face au projet, & vint en recueillir le fruit.

Traité de partage de la Pologne.

Le Roi de Prusse jugea l'occasion favorable pour développer des prétentions qu'on a vues depuis établies dans ses manifestes. Afin de les mieux appuyer il crut devoir se concilier avec la Cour de Vienne : celle-ci ne manqua pas de trouver qu'elle avoit aussi des droits à réclamer, des provinces à reconquérir. De concert avec celle de Berlin, elle fit exposer ses demandes à la Cour de Saint-Pétersbourg. Elles étoient légitimes sans doute, mais la réunion de deux Puissances formidables les valida mieux encore. L'Impératrice de toutes les Russies, qui avoit déja le Turc sur les bras, ne pouvoit se procurer de nouveaux ennemis ; elle fut obligée de changer de système, d'abandonner l'infortuné Monarque, &, ne pouvant empêcher le démembrement de la Pologne, de s'en attribuer aussi une portion, moins dans la vue d'aggrandir ses états, que pour être plus à portée de surveiller les autres Puissances copartageantes, & donner des limites à leur

extenſion. Telle a été l'origine, la marche & la concluſion du traité de partage ſi contraire au ſyſtême d'équilibre de l'Europe, & exécuté ſans obſtacle à la face des Puiſſances les plus intéreſſées à l'empêcher.

Changement de la Conſtitution du Royaume de Pologne.

Afin de mieux s'aſſurer leurs acquiſitions reſpectives, les trois cours ont enſuite travaillé de concert à donner une nouvelle forme à la conſtitution de la Pologne; & bien loin de concentrer la force de l'Etat dans les mains du Roi, ſuivant les premières intentions de Catherine, il a fallu que celle-ci concourût avec les autres à laiſſer un germe de diſſenſion continuelle entre la puiſſance légiſlative, & la puiſſance exécutrice. Par ce moyen, les diverſes parties de ce Royaume, aſſez conſidérables encore, ſe trouvant ſans cohérence, ſans énergie, offrent tout objet d'inquiétude à ſes voiſins. La ſeule reſſource de cet Etat aſſervi eſt dans la mésintelligence qui pourroit ſurvenir entre ces grands potentats, & qui, tôt ou tard, ſemble inévitable.

Division des Colonies Angloises, d'avec leur Métropole.

Par un contraste bien frappant, tandis que l'abus de la liberté fomentoit le despotisme en Pologne, excitoit les Puissances copartageantes pour sa sureté & pour sa propre conservation à dépouiller cette République, & à lui donner des fers, l'abus du pouvoir éveilloit la liberté assoupie dans un autre Royaume, & faisoit enfanter des prodiges de zele national, & de patriotisme. Il est question ici de la division élevée entre les Colonies Angloises & la Métropole. Ce grand projet, né presqu'après la paix, suspendu pendant quelque temps, s'est repris depuis peu avec fureur. Le point de difficulté semble pourtant aisé à résoudre dans un pays où les propriétés sont si respectées, où le droit naturel est si bien connu. Le parlement par une violation manifeste du dernier, & par une atteinte indirecte aux autres, a prétendu pouvoir taxer arbitrairement les Américains, & les traiter comme un peuple conquis. Ceux-ci réclament le privilege de la nation: ils demandent à s'imposer eux-

mêmes, ou du moins ils exigent d'avoir des représentans en nombre suffisant au parlement pour soutenir leurs intérêts, & les discuter. Le ministere de S. M. Britannique, tendant visiblement aujourd'hui au despotisme, a soufflé le même esprit dans cette compagnie auguste, instituée pour le contenir, le réprimer, le combattre & l'anéantir, s'il étoit possible. Elle a cru de son honneur de ne pas se relâcher d'une entreprise illégale. Cette opiniâtreté a prouvé aux Colonies la nécessité de manifester une fermeté vigoureuse & décisive. Boston a donné le premier signal de la scission, & toute l'Amérique septentrionale s'est bientôt liguée avec une rapidité singuliere, avec une merveilleuse unanimité, malgré les menaces des chefs attachés au parti de la Cour, & les intrigues des brouillons subalternes cherchant à jouer un rôle au milieu des troubles & des factions intestines. D'une part, s'est déployé l'appareil formidable d'une guerre ouverte; de l'autre, on a fait toutes les dispositions nécessaires d'une défense poussée jusques à la plus grande extrémité. On eût cru que des ruisseaux de sang alloient couler. Heureusement les hostilités sont encore suspendues: la mere-patrie sem-

ble

ble avoir repris pour ſes enfants les entrailles qu'elle doit avoir ; & ceux-ci, toujours ſoumis, toujours reſpectueux dans leur réſiſtance même, n'attendent que le moment de rentrer avec honneur ſous l'obéiſſance filiale.

La diſſolution prématurée & ſubite du parlement eſt une tournure adroite qu'on a fait prendre à S. M. Britanique, pour ſe rétracter ſans ſe compromettre. On eſpere qu'un eſprit de concorde & de pacification va ſe répandre dans ce nouveau Sénat, & diſſiper l'eſprit de vertige & d'erreur, qui depuis quelque temps avoit aliéné l'autre des véritables intérêts de la nation.

Mais pour que leur réconciliation s'opere, que la Cour ſe tourne décidément vers le plan de modération qui doit y tendre, il faut que les Coloniſtes reſtent fermement unis ; qu'ils ne laiſſent appercevoir entre eux aucun ſchiſme ; qu'ils ne donnent au miniſtere aucun eſpoir de les diviſer, de les intimider ou de les ſéduire : car s'il y avoit jour à détacher quelque province des autres, le génie du deſpotiſme renaîtroit bien-tôt, & ſe développeroit hardiment.

Tel eſt le ſpectacle intéreſſant que

préſente aujourd'hui l'Angleterre. La France, l'Eſpagne & le Portugal ſont les puiſſances qui le conſiderent le plus attentivement. L'une perſiſtant dans les projets pacifiques qu'elle avoit à la fin du regne de Louis XV, ne ſeroit pas fâchée de voir ſe perpétuer des diſſentions qui concentrent dans ſon intérieur toute l'activité d'une nation inquiete, l'empêchent de rien craindre de ſes écarts & de ſa turbulence, lui procurent le temps de ſe refaire de ſes longues pertes, ſous un regne doux, économe, éclairé & dirigé vers le bien public, laiſſant à ſon commerce celui de reprendre l'équilibre, & peut-être la ſupériorité dans les deux Indes. L'autre, par une haine plus déclarée & plus agiſſante, non-contente de voir la Grande-Bretagne ſe combattre, ſe déchirer, ſe démembrer elle-même, voudroit contribuer plus ouvertement à ſa perte, & profitant d'un moment déciſif, lui porter des coups certains & vigoureux, qui la mettent pour long-temps hors d'état de remuer & de ſe venger. La troiſieme, dans un état abſolument précaire, ayant ſes deſtins liés à ceux de l'Angleterre, attend en tremblant le ſort de celle-ci, & conçoit que tombant avec ſa protec-

trice, elle doit néceſſairement redevenir la proie de l'Eſpagne.

Guerre dans l'Amérique Méridionale *entre l'Eſpagne & le Portugal, & entre* l'Eſpagne *& l'Empereur de* Maroc.

La querelle ſuſcitée dans l'Amérique méridionale à S. M. Très-fidelle, par S. M. Catholique, eſt un germe de diviſion que les politiques imaginent devoir éclorre, s'étendre & fructifier ſuivant les circonſtances. C'eſt pour contrebalancer cette agreſſion, & tâcher de ralentir les intentions hoſtiles de l'Eſpagne, que les Anglois ont, à ce qu'on prétend, ſourdement excité la guerre que l'Empereur de Maroc vient de lui déclarer.

Cette eſquiſſe de la ſituation actuelle de l'Europe, quoique ſuperficielle, eſt ſuffiſante, je crois, à l'inſtruction du beau ſexe que j'ai principalement en vue. J'ai regardé comme ſuperflu de lui ſurcharger la tête d'une multitude de notions vagues & incertaines ſur les intérêts obſcurs, arbitraires & compliqués des Etats. Il s'agit ſeulement de le mettre à portée de ſuivre le fil des événements que nous aurons à parcourir enſemble,

[illegible] passer en revue les [illegible] aujourd'hui [illegible] le tableau politi[illegible] le mouvement aux [illegible] & leur [illegible] à dire de [illegible]

[illegible] Dannemarck.

[illegible] la Suede & le Dane[illegible] premier des [illegible] s'aggrandir [illegible], [illegible] [illegible] Souverains [illegible] à [illegible] le Souverain [illegible] [illegible] à [illegible] marché, [illegible] Amérique de [illegible] ranger [illegible] le [illegible] jusqu'au [illegible] [illegible] presque le[illegible]

mille. Tous deux, comme les anciens Légiſlateurs, après avoir ramaſſé dans leurs voyages des connoiſſances ſolides ſur les loix, les mœurs, les ſciences & les arts des peuples divers, s'appliquent à s'approprier ce qu'ils en peuvent tirer d'avantageux pour leur nation reſpective.

Puiſſances du ſecond ordre de l'Allemagne.

Les puiſſances du ſecond ordre de l'Allemagne, tremblant pour elles, d'après l'exemple de la Pologne, ont cherché à intéreſſer à leur conſervation celles du premier ordre, garantes de leur liberté, la France ſur-tout; mais elles n'ont trouvé d'aucune part que des aſſurances de protection, ſans nulle démarche efficace pour les aſſurer contre l'invaſion d'une conſéquence auſſi alarmante.

La Hollande.

La Hollande conſtamment occupée d'augmenter ſon commerce, & d'accumuler richeſſes ſur richeſſes, s'imagine qu'avec de l'or on peut toujours faire la loi, ou du moins ne pas la recevoir.

Le Roi de Sardaigne. *L'Italie.* Rome.

Dans le midi, je trouve à l'entrée de l'Italie un Monarque ſage, occupé prudemment à en garder les barrieres. Le reſte des petits Princes de cette contrée, ou des Républiques qui la partagent, ſont, pour ainſi dire, autant de Satellites ſans mouvement combiné, prêts à tourner autour de la premiere planette qui les enveloppera dans ſon tourbillon.

Rome ſeule à préſent y occupe les regards par la vacance du Siege Apoſtolique, par les intrigues qui l'ont précédée & qui la ſuivent. Des politiques ont prétendu que l'Empereur pourroit bien profiter des factions qui agitent cette Capitale du monde Chrétien, pour y paroître en Roi des Romains, & faire voir que ſa dignité n'eſt point un vain titre. Ce ſeroit ſans doute le plus grand ſervice qu'il pût rendre à l'Europe, d'écraſer ce Coloſſe d'une puiſſance ſpirituelle, n'ayant de conſiſtance que dans l'opinion, & qui, telle que ces phantômes créés par notre imagination dans les ombres de la nuit, ſe diſſipe aux premiers rayons de la lumiere.

Je crois, Milord, que vous vous unirez volontiers aux vœux du Proteſtant, auteur de l'ouvrage, mais dont le terme eſt aujourd'hui reculé par l'élection du nouveau pontife. Il s'eſt également trompé à l'égard de nos Colonies : mais qui ſe fût attendu que l'eſprit de démence de notre miniſtere auroit tourné les meilleures têtes de la nation ? J'eſpere que la vôtre y réſiſtera, Milord, & qu'elle ſera auſſi ferme que votre cœur.

Paris, ce 30 Novembre 1775.

LETTRE XVI.

Sur le rétabliſſement des Parlements de Grenoble, de Metz & de Pau.

JE ne vous ai point parlé, Milord, dans le temps, du rétabliſſement du Parlement de *Grenoble* (*a*), parce que je n'ai rien trouvé dans cet événement qui parût mériter un détail preſſé, & que j'attendois celui du Parlement de *Metz*, & même du Parlement de *Pau*, afin de réunir ces trois objets, complettant la réintégration de la Magiſtrature dans ſon premier état. Je puis aujourd'hui vous donner l'hiſtorique de ces faits, & y joindre tout ce qui doit vous les rendre curieux & intéreſſants.

On ne voit point dans le procès-verbal, concernant la réinſtallation du Parlement de *Dauphiné*, que cette Province ſe ſoit livrée aux excès de joie, dont les démonſtrations ont éclaté ailleurs. C'eſt M. de Clermont-Tonnerre,

(*a*) En date du 2 mai.

commandant à Grenoble, & M. Pajot de Marcheval, intendant, qui ont procédé à la cérémonie. La compagnie étoit peu nombreuse (*b*), sans procureur-général, & dans un délabrement qui caractérisoit plutôt une humiliation qu'un triomphe. C'est M. de Berulle qui avoit repris ses fonctions de premier Président. Quelle gloire pour ce chef, qui, exilé dans ses terres dès le mois d'octobre 1771, n'a eu sa liberté qu'au mois de septembre 1774; qui, bien différent de celui du parlement de Paris, a tenu seul avec Mrs. d'Ornacieux & de Meyrieux (*c*), contre la défection de sa compagnie entiere (*d*),

(*b*) Par le procès-verbal il conste que l'assemblée étoit composée de 7 présidents, le premier compris, 2 chevaliers d'honneur & 29 conseillers seulement, 2 avocats-généraux & un greffier en chef; ce qui annonçoit une grande diminution dans cette compagnie, qui doit être de 12 présidens & de 62 conseillers.

(*c*) Le premier, président à mortier, & le second, conseiller; tous deux restés en exil, comme M de Berulle, jusqu'en septembre 1774, pour avoir refusé de faire liquider la finance de leur charge, en exécution des arrêts du conseil qui leur avoient été intimés.

(*d*) Le 7 novembre 1771, 30 magistrats avoient été exilés. Depuis, 13 des restés avoient successivement donné leurs démissions. Mais dès le mois de janvier 1772, les lettres de cachet furent révoquées

&, toujours insensible aux séductions & aux menaces, s'étoit déterminé à mourir martyr de son attachement aux loix & à la patrie (*e*).

Au reste, ce vertueux Magistrat, bien différent de beaucoup d'autres, fait mieux faire que parler. Son discours n'a rien qui mérite d'être cité. Peut-être aussi étoit-ce une chose convenue, car ceux du Commandant & de l'Intendant ne sont pas plus éloquents. Le principal objet du dernier orateur est d'accorder la contradiction de sa conduite, en venant relever aujourd'hui le temple de Thémis, qu'il avoit détruit en 1771: il s'excuse sur l'obéissance passive qu'il devoit à la cour. On remarque un plus grand embarras dans le réquisitoire de M. de la Salcette, avocat-général. Astreint à des fonctions plus éclairées, il n'a pas la même défense à présent, & ayant passé dans la nouvelle magistrature, il rougit de sa prévarication,

---

& tous s'étoient fait liquider, à l'exception des deux mentionnés ci-dessus, & de M. de Berulle, qui refusa de faire liquider un brevet de retenue de plus de 60, 000 livres sur la charge de premier président.

(*e*) M. de Berulle a eu une maladie très-grave & très-longue durant son exil, qui n'a point abattu son courage.

& en recueille toute la honte & l'infamie.

Les relations de *Metz* ſont beaucoup plus longues, plus détaillées. Elles ſont remplies d'une alégreſſe qui paſſe dans l'ame du lecteur. Il eſt vrai que le rétabliſſement du parlement de cette ville a ſouffert beaucoup de difficultés; & malgré le déſir de M. le Garde des Scaux de l'effectuer, il n'auroit peut-être pas eu cette force, s'il n'eût été excité par de puiſſans perſonnages, & ſoutenu d'un miniſtre intrépide, ranimant ſon courage chancelant. Par une bizarrerie ſinguliere de circonſtances, des membres mêmes de la compagnie s'oppoſoient à ſa renaiſſance : incorporés depuis leur deſtruction dans le conſeil ſouverain de *Nancy*, ils faiſoient difficulté de revenir à *Metz*; ils donnoient pour prétexte cette même inamovibilité que réclamoient les autres; ils prétendoient qu'ayant acquieſcé de fait à la ſuppreſſion de leur Parlement, ayant été reçus membres de leur nouvelle Cour avec toutes les formalités requiſes, on ne pouvoit les en arracher que de leur gré. Cette objection ne laiſſoit pas que d'embarraſſer M. de Miroſmenil, homme timide, foible, irréſolu. Cependant on

lui repréſentoit d'autre part que les réclamations de ces Mrs. (*f*), en petit nombre, ne pouvoient balancer celles des ſupprimés, en nombre infiniment plus conſidérable ; que leur motif ſecret n'étoit qu'une vraie lâcheté, la crainte d'être mal vus de ceux-ci pour leur eſpece d'apoſtaſie, & qu'après être ſortis du tribunal auquel ils s'étoient unis derniérement, ils ne fuſſent obligés de ſe retirer de leur premiere compagnie où ils ſeroient ſouvent humiliés.

A ces raiſonnements ſe joignoient des ſollicitations prépondérantes. Outre la ville qui redemandoit avec ardeur ſon Parlement, les deux *Broglio* s'y intéreſſoient fortement ; le Maréchal, comme gouverneur du pays Meſſin, & le Comte, par ce génie pour l'intrigue qui le porte à s'immiſcer de tout. L'Evêque, par un exemple rare dans le Clergé, ſoutenoit la même cauſe avec

(*f*) De 15 cependant, auxquels ſe joignoient cinq autres membres paſsés à la chambre des comptes de Nancy, à laquelle le parlement de Metz, en même-temps chambre des comptes, avoit été réuni ſous cet aſpect, tandis qu'il avoit été réuni au conſeil ſouverain comme parlement. Chacun de ces tribunaux avoit été augmenté d'autant d'officiers, c'eſt-à-dire, le conſeil ſouverain de 15, & la chambre des comptes de 5.

un zele incroyable. Enfin, le Commiſſaire départi, le ſieur de Calonne, n'oſant ſe déſunir de ces Chefs reſpectables, les ſecondoit d'une façon fort ſuſpecte, ſans doute. Comment cet Intendant, l'ennemi naturel des Parlements, & plus particuliérement de celui de *Metz* qui l'avoit entaché par un arrêt injurieux, après en avoir provoqué la ſuppreſſion, fut-il devenu tout-à-coup ſon réclamant, & ſon défenſeur? On ne pouvoit le préſumer, mais il jouoit l'hypocriſie à merveille: d'ailleurs, prenant l'impreſſion du génie du nouveau miniſtere, il eſpéroit ſans doute que ſes démarches lui vaudroient quelque reconnoiſſance de la part de la Cour en queſtion, & qu'elle le laveroit d'une flétriſſure toujours ſubſiſtante aux yeux des patriotes.

Malgré tant d'efforts, le Garde des Sceaux, effrayé des difficultés, n'avoit oſé prendre ſur lui de réſoudre la queſtion, & l'avoit fait renvoyer au conſeil des dépêches. Les troubles arrivés dans ce temps-là ſervirent (*g*) ſon indéciſion, & il en prétexta la néceſ-

(*g*) Les émeutes du mois de mai,

ſité de s'occuper d'autres affaires plus importantes. En vain l'Evêque de Metz, parti pour annoncer dans ſon dioceſe la nouvelle déſirée du rétabliſſement du parlement, voyant que les ennemis du bien public prévaloient, revint une ſeconde fois, en diligence, ſommer M. de Miroſmenil de ſa parole. En vain le maréchal de Broglio proteſta qu'il n'iroit pas prendre poſſeſſion de ſon gouvernement avant que la choſe fût arrangée. En vain le comte du même nom preſſa le chef de la juſtice avec cette activité, cette turbulence qu'il porte par-tout: rien ne put émouvoir le flegme de ce perſonnage cauteleux; & toutes les parties intéreſſées dans ce grand procès, laſſes de le fatiguer de ſollicitations pour ou contre (*h*), s'en retournerent fort mécontentes. Les unes voyant l'affaire languir, craignoient qu'on ne ſe refroidît à cet égard, & qu'elle n'eût pas lieu: les autres redouterent, au

(*h*) M. Cœur de Roi, premier préſident du conſeil ſouverain de Nancy, & M. de Riaucour, premier préſident de la chambre des comptes de la même ville, étoient auſſi à Paris pour s'oppoſer au rétabliſsement du parlement de Metz, dont ces cours avoient eu les dépouilles & prétendoient qu'il n'étoit pas expédient de le faire.

contraire; que, durant leur abſence, on n'intriguât plus fortement, & qu'on ne l'emportât. Ils obtenoient cependant du retard, & c'étoit beaucoup; & peut-être eût-il été infiniment plus long, ſi M. de Malesherbes n'eût été appellé au miniſtere peu après. Ce Magiſtrat, ferme dans ſes principes, fit ſentir à M. de Miroſmenil ſon inconſéquence: il ébranla bientôt le plus grand nombre des membres du conſeil par ſon éloquence victorieuſe, & trouva les tournures néceſſaires pour concilier, autant qu'il ſeroit poſſible, les intérêts divers des contendants. En effet, c'étoit un procès en regle, dont voici le réſumé.

Le parlement de Metz a été créé en 1635, par Louis XIII, ſur le pied de 52 offices, pour ſervir par ſemeſtre. Louis XIV ſe trouvant avoir beſoin d'argent, en a augmenté le nombre juſqu'à cent & plus. Pour accroître en proportion le reſſort de cette Capitale, il y joignit les différentes conquêtes qu'il faiſoit de ce côté-là. Depuis, ce Monarque en ayant rendu une partie, & le conſeil ſouverain d'Alſace ayant été établi, ce parlement s'eſt trouvé reſſerré dans un très-petit territoire; il

s'eſt plaint de la multiplicité de ſes offices, & la diminution des affaires. Pour l'indemniſer, Louis XV a fait ordonner un certain fonds par an (*i*), à répartir entre les magiſtrats; mais il n'a pas été payé long-temps avec exactitude; il s'eſt même trouvé bientôt réduit à moitié. Les impôts ſur leurs offices ayant augmenté, cette cour a obtenu qu'on feroit une compenſation avec les arrérages des rentes qui lui étoient dus. Du reſte, elle a continué ſes plaintes ſur ſa nullité. Elle a demandé, à la mort du Roi Staniſlas, la jonction de la Lorraine à ſon territoire, c'eſt-à-dire, la deſtruction du conſeil ſouverain de Nancy. Celui-ci s'y eſt oppoſé, & cela formoit une conteſtation entre les deux tribunaux, lorſque M. de Maupeou a opéré ſa révolution. Le nom de *parlement*, que portoit celui de Metz, odieux au Chancelier, ſuffiſoit pour le faire ſuccomber. Un arrêté violent, qu'il avoit pris contre le Sr. de Calonne, intendant de cette ville, & le ſieur de Fleſſelles, intendant de Lyon, ſervit de

(*i*) De 10, 000 livres.

prétexte, & ſon reſſort fut réuni à celui de ſon adverſaire.

Maintenant, diſoit celui-ci, il ne faut point ranger cette opération du gouvernement dans la claſſe des autres deſtructions. Il étoit déjà queſtion, avant le nouveau ſyſtême, de ſupprimer une des deux cours en conteſtations; & le parlement de Metz, en ſe ſoumettant, dans un pareil débat, à la déciſion du Roi, s'étoit en même temps ſoumis à ſa propre diſſolution, & l'avoit reconnu légale ſi S. M. la jugeoit néceſſaire. On atteſtoit M. de Monthélon, le premier préſident, paſſé à la tête du parlement de Rouen, & qui, bien loin d'avoir été digne de cette place éminente, ſe ſeroit rendu coupable d'une honteuſe déſertion, s'il n'eût reconnu, avec ſa compagnie, la vérité du principe. Il auroit été trop abſurde d'attribuer au Prince la faculté d'anéantir l'un ſans pouvoir toucher à l'autre. Les oppoſants à la reconſtruction faiſoient valoir beaucoup d'autres motifs de convenance, inſérés dans leurs mémoires, que j'ai lus, & trop longs à rapporter ici, mais qui leur avoient concilié pluſieurs membres du conſeil. On a cru devoir quelques égards à leurs objections; ce qui a en-

traîné des pour-parlers jusqu'au temps des vacances, où l'on a travaillé plus sérieusement à lever les obstacles. Enfin, M. le maréchal de Broglio, assuré du rappel du parlement, s'est rendu à Metz, & y a fait son entrée (*k*). Elle a été signalée par le bourdons de Mutte, cette cloche fameuse, qui ne s'ébranle que dans les grandes occasions, dans les fêtes de la nation les plus solemnelles. Les compliments de toute espece ont été adressés à ce Seigneur, dont le meilleur, le plus court, le plus direct à la chose, est celui du Prieur des Grands Carmes. " Mon-
„ seigneur, lui dit-il, jour heureux &
„ mille fois heureux ! où nous venons,
„ avec joie & reconnoissance, offrir
„ nos hommages à un héros chrétien,
„ à un héros militaire, & à un héros
„ citoyen. L'exemple de votre Excel-
„ lence apprend au Chrétien ce qu'il
„ doit à son Dieu ; au Militaire, ce
„ qu'il doit à son Roi ; & au Citoyen,
„ ce qu'il doit à sa patrie. „

(*k*) On en trouve les détails fort au long dans une feuille imprimée, intitulée : *Supplément aux affiches des trois évêchés, du jeudi 14 septembre.*

Les Juifs ont voulu figurer dans la relation ; il y eſt queſtion d'une fête ſplendide de leur part, d'une illumination élégante, où l'on liſoit en Hébreu une deviſe tirée du prophete Iſaïe, dont la traduction eſt : *Il rétablira vos Juges & vos Magiſtrats comme ils étoient ci-devant ; & votre ville ſera nommée la Cité de Juſtice, la Ville fidelle !*

Enfin, l'ivreſſe de la joie générale a été telle, qu'on s'eſt porté juſqu'aux folies les plus incroyables. Une choſe ſurtout marquoit bien l'excès du délire, & a indigné un Conſeiller au parlement de Paris, liſant cette relation avec moi. " O mêlange de louanges, ridi-
„ cule, indécent, infamant, s'écrioit-il !
„ Quoi ! l'Intendant, un Calonne, l'en-
„ nemi de Mrs. de la Chalotais, & de
„ toute la Magiſtrature, un procureur-
„ géneral de la commiſſion de Breta-
„ gne (*l*), flétri par les arrêtés de dif-
„ férentes cours, & notamment du
„ parlement de Metz, aſſocié à la

(*l*) Etablie en 1766, en Bretagne, pour juger & condamner Mrs. de la Chalotais & autres magiſtrats de Bretagne. Voyez les papiers publics, & relations du temps.

„ gloire & au triomphe patriotique du „ Maréchal ! „

Ç'a été bien pis, quand nous en ſommes venus aux diſcours prononcés à la ſéance tenue par M. de Broglio en cette cour (*m*), & qu'il a lu celui du Commiſſaire départi qui l'accompagnoit, où, ſemblant oublier toutes les prévarications dont il s'étoit rendu coupable, le zele ardent avec lequel il avoit concouru à la deſtruction des loix, au renverſement des tribunaux, aux perſécutions exercées contre la Magiſtrature, enfin, à l'exécution de l'affreux ſyſtême de M. de Maupeou, par un patriotiſme ſimulé, il reconnoît que la proſpérité d'un empire n'eſt établie que ſur le *regne* des loix, & ſur la ſtabilité des anciennes inſtitutions ; il ſe félicite d'être le reſtaurateur d'une cour qu'il avoit détruite avec une *douleur muette*.

Mais il n'a pu tenir à celui de l'Avocat-général Gouſſaud, encore plus merveilleux par ſa baſſeſſe à faire l'éloge de cet Intendant, dont voici le paragraphe :

(*m*) Le 5 octobre 1775.

„ L'adminiſtrateur de cette province, „ aujourd'hui l'organe de la bienfai- „ ſance du Roi pour elle, jaloux de „ cet honneur, qu'il a ambitionné & „ qu'il a obtenu comme la récompenſe „ du zele le plus ardent pour le ſuccès „ de la cauſe commune, plutôt qu'à „ titre d'apanage du miniſtere impor- „ tant qu'il remplit dans nos murs avec „ une diſtinction ſinguliere ; heureux „ d'être à la fois le témoin & l'un des „ objets des acclamations publiques ; „ & qu'après avoir enlevé tous les ſuf- „ frages des citoyens par la beauté du „ génie & les graces de l'eſprit, *des* „ *circonſtances non équivoques* aient „ achevé de lui ſubjuguer tous les „ cœurs, en manifeſtant au public les „ vœux actifs & déſintéreſſés du ſien „ pour la proſpérité de la province con- „ fiée à ſes ſoins. „

De fureur il l'a jeté par terre, & n'a pas voulu continuer. J'ai été obligé d'attendre que je fuſſe ſeul pour reprendre la lecture du procès-verbal, & vous en rendre compte. Par une lâcheté, peut-être non moins grande, tous ces diſcours en général ſont remplis d'une forte cenſure de l'adminiſtration préce-

dente, & j'y ai remarqué l'affectation de faire une omiſſion totale de Louis XV, dont on trouve une légere mention dans la ſeule harangue du préſident Pierre (*n*).

Le préambule de l'édit de rétabliſſement du parlement eſt tout-à-fait honorable à cette compagnie; & par les grands principes qui y ſont poſés, on reconnoît la main patriotique (*o*) qui l'a eſquiſſé. Non-ſeulement ce rétabliſſement, fondé ſur les repréſentations qui ont été adreſſées au Roi, concernant les funeſtes effets produits par la ſuppreſſion de cette cour dans la ville, eſt accordé aux inſtantes ſupplications de cette derniere, & des ſujets de la province des trois Evêchés; mais S. M. reconnoît en outre que la compagnie réintégrée lui a donné, dans tous les temps, des preuves de ſon amour pour ſes Souverains, & de ſon attachement à ſes devoirs. Enfin, d'après l'examen des pieces & mémoires qui lui ont été

(*n*) M. Pierre de Joui, le plus ancien des préſidents à mortier, faiſant fonctions de premier préſident. Ils étoient 6 préſidents à mortier & 36 conſeillers ſenteurs.

(*o*) Celle de M. de Malesherbes.

remis par les réclamans, S. M. déclare que ce n'eſt pas ſimplement grace, bonté, mais juſtice.

L'édit dont la teneur, commune aux autres de ce genre, contient des diſpoſitions particulieres, propres aux conteſtations qui s'étoient élevées de la part des ſchiſmatiques, c'eſt-à-dire, des membres du corps, qui, s'étant agrégés à la cour ſouveraine & à la chambre des comptes de Nancy, faiſoient difficulté de revenir, & d'y continuer reſpectivement leurs fonctions. On retranche d'autant, & même au delà, de la compagnie, qui ſe plaignoit d'être trop nombreuſe (*p*).

Par un autre édit, S. M. termine les prétentions élevées entre la cour ſouveraine de Nancy & le parlement de Metz, depuis la réunion effective des duchés de Lorraine & de Bar à la cou-

(*p*) On ſupprime 2 offices de préſident à mortier ; 26 offices de conſeiller laïc, & 2 offices de conſeiller clerc : & la compagnie eſt réduite à 8 préſidents à mortier, le premier compris, 7 conſeillers d'honneur nés, 2 conſeillers d'honneur, 2 chevaliers d'honneur, 45 conſeillers, dont 4 clercs, 2 conſeillers correcteurs des comptes, 4 conſeillers auditeurs, 2 avocats-généraux, 1 procureur-général, 6 ſubſtituts.

sonne. Elle assure son sort, en rendant définitive la confirmation provisionnelle qu'elle avoit reçue de son nouveau Souverain (q); & pour marque éclatante de sa satisfaction, lui donne le titre & la dénomination de parlement, avec un accroissement de membres, de fonctions, & de lustre proportionné à cette pompeuse qualification.

L'anecdote la plus curieuse de cet événement, c'est le sacrifice généreux, & presque ignoré jusques-là, d'un tribunal subalterne (r), qui, à la suppression du parlement, sans être expressément compris dans la réprobation générale de la Magistrature, avoit de lui-même cessé ses fonctions, & est resté dans cette inertie patriotique. La cour supérieure, en rentrant, devoit nécessairement le voir triompher avec elle.

La rentrée de cette cour a été mêlée de quelque amertume. Elle s'est vu don-

---

(q) Par les lettres-patentes en forme d'édit, du mois de février 1766, rendues à la mort du roi Staniſlas.

(r) Le siege des *Eaux & Forêts à la table de marbre.* Ce n'avoit été qu'en vertu d'une déclaration du 22 mai 1773, qu'il avoit été songé à lui, & qu'il avoit été procédé à la liquidation des offices de ses membres, comme s'ils avoient été supprimés.

nes

ner avec douleur, pour la préſider, un membre étranger (*s*), expulſé de ſa propre compagnie à cauſe de ſa défection durant l'anarchie des loix, & dont l'aſſerviſſement au chancelier Maupeou, puni d'abord par une honteuſe flétriſſure, ſe trouve enſuite récompenſé ainſi magnifiquement. Le grand banc a été furieux, toute la compagnie a réclamé contre cet intrus ; mais on n'a oſé pouſſer la réſiſtance trop loin, & cette inſertion d'un chef gangrené ſur un corps de membres fideles, tous éprouvés par les rigueurs de la diſgrace, eſt une inconſéquence fréquente dans la conduite de M. le Garde des Sceaux. Auſſi les frondeurs appellent-ils ſa beſogne un vrai gachis, terme peu noble, mais plein d'énergie, & vraiment caractériſtique de ſes œuvres.

C'eſt ſur tout dans la reconſtruction du parlement de Pau que M. de Miroſmenil auroit déployé ce caractere de

(*s*) M. Chifflet, odieux au parlement de Beſançon pour avoir remplacé M. de Gros Bois, le premier préſident, lors de la ſuppreſſion & recréation de cette cour. N'ayant pu réſiſter à ſa tête quand il s'eſt agi de la rétablir, il a réclamé la protection du miniſtere, & a été nommé premier préſident du parlement de Metz.

ſoupleſſe & de dextérité, qui veut ménager les deux partis (*t*), ſi M. de

(*t*) Voici ce qu'on écrivoit de Verſailles le 24 juin 1775. " Le parlement de Pau eſt toujours en ,, ſuſpens. Ce qui a retardé cette opération, & ce ,, qui l'a contrariée, c'eſt que les états de Béarn ſe ,, ſont abſolument réfuſés à toute ſollicitation pour ,, le rétabliſſement de cette compagnie ſur l'ancien ,, pied, quelque effort qu'on ait fait pour les exci- ,, ter à cette démarche. Et lorſqu'on a voulu ouvrir ,, cet avis dans l'aſſemblée, un des gentilshommes ,, a opiné pour qu'*on enſevelît ſous terre* (ce ſont ſes ,, expreſſions) *avec autant de ſoin tout membre qui* ,, *agiteroit cette affaire, comme toute bête peſtiférée* ,, *morte de la maladie qui a dévaſté le pays des bêtes à* ,, *cornes.* La hauteur inſupportable des magiſtrats eſt ,, cauſe de cette averſion. On ſait qu'ils avoient au- ,, trefois ſérieuſement agité de convenir entr'eux du ,, temps qu'ils feroient attendre dans leur antichambre ,, tout gentilhomme qui ſeroit dans le cas de ,, venir ſolliciter un procès.

,, Malgré cela, M. de Mirosmenil, qui eſt naturel- ,, lement diſpoſé à réparer toutes les calamités de la ,, magiſtrature, qui ſent d'ailleurs que cette contra- ,, diction de laiſſer le parlement de Pau dans ſon état ,, d'abâtardiſſement, réſiſteroit à ſes principes & à ,, ceux établis par S. M., ſur l'inamovibilité des of- ,, fices, ne ſe refuſe point à ſa réintégration. Son ,, projet ſeroit de rétablir les choſes ainſi qu'en Bre- ,, tagne; c'eſt-à-dire, comme elles étoient en mai ,, 1765, lors de la démiſſion du grand nombre des ,, officiers du parlement de Béarn. Mais ceux actuels, ,, & le premier préſident, l'auteur de tous les trou- ,, bles, bataillent beaucoup pour empêcher la réu- ,, nion. Ce dernier ſur-tout eſt à Paris à cet effet, & ,, repréſente que les ſupprimés étant à peu près en ,, même nombre que les membres actuels, il réſul- ,, teroit de cet amalgammé, dans le ſein de la com- ,, pagnie, un ſchiſme très-funeſte à toutes les affai- ,, res, & qui ne s'éteindroit de long-temps. M le

Malesherbes, plus maître dans ce dernier acte de justice du monarque envers la magistrature & l'Etat, ne l'eût empêché de gauchir. La négociation sur cet objet présentoit encore plus d'obstacles à franchir, & d'intérêts à discuter que la précédente.

Les schismatiques articuloient que la situation de la compagnie n'avoit aucun rapport avec celle des autres compagnies du royaume dans le même cas. Suivant eux, des motifs particuliers & personnels à quelques magistrats du parlement de Pau, les avoient engagés en 1765 à se retirer, & à donner la démission de leurs offices (*u*). Cette retraite volontaire de plusieurs membres n'avoit porté ni sur l'existence du corps, ni sur le service ; il avoit été continué par les magistrats qui étoient demeurés fideles à leurs devoirs, & auxquels s'étoient ensuite réunis ceux qui avoient acquis, moyennant finance, les offices remis à Louis XV, & dont ce monar-

„ Garde des Sceaux, qui de son naturel est très-tonneur, a peine à se décider, & voudroit bien „ qu'on lui forçât la main d'une ou d'autre maniere, „ en sorte que le mal ne roulât point sur lui. „

(*u*) Voyez la lettre III de *l'observateur Hollandois*.

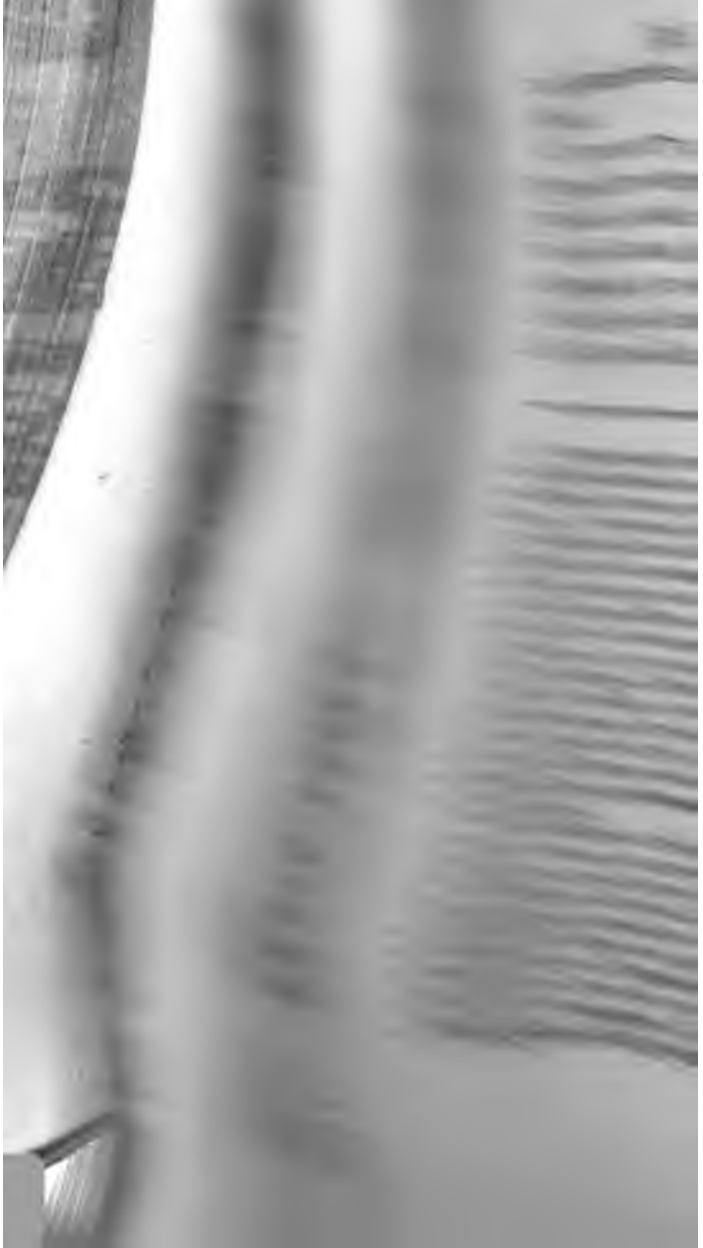

Les démettants, au contraire, soutenoient que le plus grand nombre des officiers ayant ſuſpendu leurs fonctions en 1765, & cette pluralité formant eſſentiellement le vœu de la compagnie, tout ce qui s'en étoit ſuivi étoit illégal, même la repriſe de ſervice par le plus petit nombre, & la compagnie devoit continué de réſider parmi les membres diſperſés, exilés, empriſonnés, & non parmi ceux qui s'en étoient détachés.

Cet avis fut celui de M. de Malesherbes, qui, plus conſéquent, plus ferme, plus entier, fit entendre au Garde des Sceaux qu'il falloit profiter de la confiance du Roi pour ne laiſſer

---

naiſſance diſtinguée, & les moindres étoient des avocats très-eſtimés au Barreau.

„ Enfin, en amalgammant enſemble les démis de 1765, & les membres du parlement actuel, il „ ne ſe trouvoit que deux places de conſeiller & une „ de préſident de trop, qu'on auroit aiſément ſup„ primées en très-peu de temps par la mort ou la dé„ miſſion de pluſieurs très-âgés.

„ Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt que „ cette beſogne ſe fait contre le vœu des états & „ de la province, qui déteſtoient les anciens, & ſe ſont „ toujours refuſés aux diverſes oppoſitions que cer„ tains partiſans des démettants ont faites en quan„ tité de circonſtances pour demander la réintégra„ tion du parlement, comme en 1765. „

dans ce rétabliſſement aucun louche, comme dans les autres, pour y ſuivre les principes dans toute leur rigueur. Il entraîna ce miniſtre, ainſi que le comte de Maurepas & le Contrôleur général, les ſeuls appellés au comité. Les autres membres du conſeil ne s'en mêlerent en rien, & S. M. ne fit que ſigner l'édit, réputé une ſuite du plan général, établi il y a un an.

Cependant quand il fut queſtion de minuter le préambule, on ne put s'expliquer comme il auroit convenu ſur les reſtés ; & par un palliatif qui impliquoit la plus énorme contradiction & un menſonge palpable à tous les yeux, on leur donnoit des louanges, & on les humilioit ; on leur annonçoit des témoignages éclatants de la ſatisfaction du monarque, & on les traitoit en prévaricateurs ; on motivoit leur expulſion ſur le petit nombre des places, tandis que plus de la moitié étoient vacantes, & la cour étoit dans le plus grand délabrement, & tout le parquet n'étoit repréſenté que par un ſeul ſubſtitut (y).

(y) Le parlement de Pau, ſiégeant à ſa rentrée, n'étoit compoſé, ſuivant le procès-verbal, que du premier préſident, & de 6 préſidents à mortier ;

Voici cette piece, plus ſinguliere qu'aucune autre du même genre. Le Roi diſoit :

" Il ne nous reſte plus pour couronner le rétabliſſement de l'ancienne magiſtrature dans tous nos Parlements, qu'à rappeller à notre ſervice les Officiers de notre Parlement de Pau, privés depuis 1765 de leur état & de leurs fonctions. Le vœu des habitans de Béarn, de Navarre & de Soule, ſollicite leur retour ; & après avoir mûrement examiné les avantages qui doivent en réſulter, nous nous ſommes déterminés à prendre ce parti, d'autant plus volontiers, que ces magiſtrats, plus long-temps éprouvés par la privation de la confiance de leur Souverain, ſentiront tout le prix d'un tel bienfait, & ne s'occuperont que de nous prouver leur reconnoiſſance par leur ſoumiſſion, ainſi que par leur attachement à leurs devoirs & aux prin-

& de l'évêque d'Oléron, conſeiller né ; de 2 chevaliers d'honneur, & de 29 conſeillers ; & tout le parquet réſidoit en un ſeul ſubſtitut. Outre les places vacantes, on remettoit cette compagnie dans ſon ancien état, c'eſt-à-dire, qu'on rétabliſſoit 18 offices de préſident & de conſeiller ſupprimés.

„ cipes qui doivent régler leur conduite.
„ Cependant nos vues de juſtice & de
„ bonté ne s'étendront pas moins ſur
„ les Officiers qui, depuis 1765, ont
„ été appellés en notredit Parlement.
„ Si la conſtitution de ce corps, & le
„ nombre des offices dont il doit être
„ compoſé, ne nous permettent pas
„ de leur en faire partager aujourd'hui
„ l'exercice avec les anciens Officiers
„ que nous rétabliſſons, nous leur
„ donnerons, par nos faveurs & nos
„ bienfaits, des témoignages éclatants
„ de la ſatisfaction que nous avons des
„ ſervices qu'ils nous ont rendus. Ainſi
„ par autant d'actes de bienfaiſance,
„ nous aſſurerons à nos fideles ſujets
„ du reſſort de notredite cour de Par-
„ lement, leur bonheur & leur tran-
„ quillité, & nous rendrons un hom-
„ mage à la mémoire d'un de nos aïeux
„ dont la ville de *Pau* a été le berceau,
„ & qui nous a laiſſé tant d'exemples
„ de bonté & d'affection envers ſes peu-
„ ples, &c. „

Ce fut M. le Noir, conſeiller d'Etat, qui fut chargé de préſider à la ſéance (7)

(7) Elle a eu lieu le 13 novembre.

où devoit être enrégistré l'édit en question. On lui donna, pour second commissaire du Roi, M. Journet, maître des requêtes & intendant de la généralité d'Auch ; & par une circonstance unique dans cet événement, qui se réitéroit pour la douzieme fois, aucun militaire ne fut porteur de cet acte de législation.

Je me suis fait représenter avec lui les autres relations de cette importante journée, ainsi que de ce qui a précédé & suivi. J'y trouve des anecdotes particulieres qui vous feront plaisir (*a*). J'y admire d'abord le courage intrépide d'un président Duplan, le seul de tous les magistrats resté en exil depuis dix ans, après avoir subi les horreurs de la prison dans cet intervalle : comme M. de la Chalotais, martyr de son zele pour la magistrature, aussi long-temps persécuté, il eut la même constance ; il triomphe avec lui (*b*), & reçoit de la

(*a*) Elles sont en partie tirées des *lettres à un lord*, par M. de *Saint-Cyr*, fils naturel de M. le comte de Nolivos, maréchal de camp, Cordon Rouge & ancien gouverneur de Saint-Domingue.

(*b*) Le même courier qui porta en Béarn la nouvelle du retour de M. de la Chalotais en Bretagne, apporta la lettre de cachet qui mit fin à l'exil de M. Duplan.

patrie les mêmes témoignages d'attachement & de reconnoissance.

J'y remarque ensuite le nom de M. de Bordenave Cassou, conseiller, à la patience, à la dextérité, aux talents duquel la compagnie doit son rétablissement. C'est Madame la comtesse de Grammont, elle-même illustrée par l'exil (*c*), qui, malgré la part qu'elle y a, l'attribue généreusement tout entier au magistrat, & lui en renvoie la gloire. Pour éterniser la mémoire d'un tel service, les procureurs arrêtent de faire frapper une médaille en l'honneur de ce Héros patriotique : les avocats lui présentent une couronne civique. Du reste, je vois des filles mariées (*d*), des

(*c*) Pour n'avoir pas voulu rendre des hommages à madame Dubarri : ce qu'elle ne pouvoit faire ayant l'honneur d'être attachée à madame la Dauphine. Voyez le livre intitulé ; *Anecdotes sur madame la comtesse Dubarri*. Du reste, je crois les Grammont de Béarn, ce qui les attache à cette province, & d'ailleurs le duc en est gouverneur.

(*d*) Et par qui? Par des chanoines d'une collégiale, qui se sont distingués de la multitude, en mariant & dotant quatre jeunes filles.

M. Houdagné, négociant à Pau, a fondé à perpétuité une messe pour célébrer l'anniversaire du rétablissement du parlement.

Les greffiers du parlement ont arrêté de délivrer un prisonnier en payant ses dettes, & de distribuer des aumônes aux autres.

messes fondées, de prisonniers délivrés, des actes de bienfaisance de toute espece. Enfin, je tombe sur un miracle..... Oui, Milord, un miracle, moins grand sans doute que celui de la résurrection des parlements.

D'ailleurs, un miracle ne doit pas sur-

L'ordre des avocats a pris une délibération qui oblige à perpétuité, celui qui portera la parole dans la solemnité de Saint-Yves, de célébrer la réintégration du parlement & la gloire du monarque bienfaisant auquel il est dû.

Un artisan pauvre alla chez un marchand qui n'est pas riche : *si je n'ai pas un habit verd*, lui dit-il, *je ne serai pas de la fête ; vendez-m'en un le double de sa valeur, mais à crédit, je travaillerai nuit & jour jusqu'à ce que je l'aie payé.* L'honnête marchand lui fit don de l'habit sous la condition du secret.

Le jour que l'édit de rétablissement du parlement fut enrégistré, les boulangers souperent ensemble, & parlerent de la distribution du pain qu'ils avoient faite au peuple. Un d'entr'eux blâmant l'éclat qu'ils avoient donné à cette bonne œuvre, observa que beaucoup de gens qui étoient dans le besoin, avoient eu honte de profiter publiquement de leur libéralité. Cette réflexion fut un trait de lumiere qui éclaira la cotterie ; les boulangers nommerent des députés pour porter secrétement des secours aux familles indigentes ; cela fut exécuté.

Enfin, voici le *Miracle*. Le sieur Tarterive, affligé de fievres tierces, depuis plus de deux mois, étoit dans son lit lorsqu'à la signification des premieres lettres de cachet on sonna toutes les cloches. Le zele lui donna des forces, il se leva, il suivit la procession du soir. Depuis lors, il n'a plus ressenti aucun accès de fievre, & il a été de toutes les fêtes. Les écrouelles ne sont donc pas la seule maladie dont nos bons rois puissent nous guérir ! (dit le journaliste).

prendre, puiſqu'il y avoit une relique d'un Prince, il eſt vrai, non encore canoniſé, mais que vénerent tous les bons François. Vous ſavez que Henri IV étoit né en *Béarn* : on conſerve encore à Pau ſon *berceau* ; il eſt au château. Le Commandant permit qu'on l'enlevât, à condition que pluſieurs citoyens notables reſteroient en qualité d'ôtages juſqu'à ce qu'il fût rendu. Il fut porté dans les rues, orné de guirlandes & en triomphe, au bruit du canon, des inſtruments, & d'une ſymphonie mélodieuſe. Un ſilence reſpectueux régnoit parmi les ſpectateurs, comme à une proceſſion religieuſe : il n'y eut pas de citoyen qui n'ôtât ſon chapeau, & beaucoup ſe mirent à genoux. On vint le dépoſer ſous un dais de lauriers en forme d'arc, au-deſſus d'un portique élevé à l'entrée de la ville, par où devoient paſſer les commiſſaires du Roi. Là, on les haranga (*). Ils mirent pied à terre pour

(*) M. Brun, juràt, porta la parole, & dit :

MESSEIGNEURS,

« Suſpendez ici votre marche ! voyez, admirez, » parmi ces lauriers, cet objet inanimé, digne de » notre vénération, comme le temple le plus auguſte

considérer de plus près ce précieux monument.

C'est au milieu de cette allégresse générale que le parlement a été reintégré suivant son ancienne composition. Le discours du premier Commissaire du Roi se distingue par cet esprit de cour, qui fait trouver tout bien ; par les éloges qu'il prodigue également, & aux conseillers démis, & aux conseillers restés ; par l'impression de la douleur de ce magistrat d'avoir été employé ci-devant à la destruction des Parlements, & par l'effusion de sa joie en servant aujourd'hui d'instrument à leur rétablissement. Il insinue aux membres de la compagnie d'avoir ce même esprit de souplesse, de s'accommoder, de se faire à tout. Il annonce que S. M. donne une marque particuliere de sa confiance à son parlement, en l'admettant à concourir à ce qui peut concerner le réglement de son service, intéresser l'administration de la justice, & à lui pro-

---

„ te ! C'est le berceau de notre *Henri* ; c'est là que „ les destins filerent les premiers jours de ce monar„ que, qu'ils donnerent à l'univers pour le modele „ des rois, & la félicité des nations. „

poſer les moyens de faire le bien des habitants de ſon reſſort.

Le diſcours du premier Préſident, le moteur de tous les troubles de la compagnie (*f*) par le deſpotiſme qu'il a voulu y introduire, n'eſt pas moins ſingulier que le précédent, en ce que, malgré la mortification que lui cauſe le retour des anciens magiſtrats, qu'il a traverſés le plus qu'il a pu, il fait bonne contenance, & ſemble ſe féliciter de l'événement, comme s'il l'eût déſiré avec ardeur. Il a cependant le courage de faire mention des magiſtrats expulſés, dont il exalte les vertus & les talents, & il charge l'organe des volontés du monarque de lui témoigner à quel point ces victimes infortunées méritent ſes bontés par leur zele pour le bien public.

Une harangue, prononcée le lendemain par l'Evêque de Tarbes, eſt ce

(*f*) Ces troubles, relatifs à une déclaration de Louis XV concernant la diſcipline intérieure du parlement de Pau, rendue en 1757, ne ſe ſont élevés qu'en 1763, où M. de la Caze, premier préſident de la compagnie depuis trois ans, voulut la mettre en vigueur, quoiqu'on fût convenu de n'y avoir aucun égard. Delà l'origine du ſchiſme entre ce chef & les membres.

qu'il y a de plus frappant dans le recueil. Ce prélat, homme de cour, très-Moliniſte, mais ſouple, & s'accommodant aux circonſtances, n'a point imité certains de ſes confreres déclamant, avec fureur, contre le rétabliſſement de la magiſtrature. Il a pouſſé la diſſimulation juſqu'à célébrer la *meſſe rouge* (*g*). En conſéquence il a été invité à prendre ſéance parmi les conſeillers d'honneur, & il a fait ſes remerciements dans un diſcours roulant ſur l'accord du ſacerdoce & de la magiſtrature, terminé par cette heureuſe penſée : *Moïſe étoit le juge des Iſraélites, Aaron étoit leur Pontife ; ils étoient freres ; ils ſeront nos modeles.*

Telles ſont les principales circonſtances de cet événement, le dernier d'un pareil genre, & qui ſemble en conſéquence avoir été marqué par des fêtes plus ſingulieres, plus multipliées & plus ſoutenues. Elles démentent bien le propos de ceux qui ne regardoient pas le rétabliſſement du parlement de

(*g*) Elle a eu lieu le 14, le lendemain de la réintégration du parlement de Navarre.

Pau comme le vœu de tous les ordres de la province, puiſqu'il n'en eſt aucun, qu'il n'eſt point de corps, de communauté, qui n'ait pris part à la joie publique, & ne l'ait augmentée ſuivant ſes facultés.

Voilà donc enfin le Sacerdoce de la Magiſtrature remis dans ſa ſplendeur; voilà, d'un bout du Royaume à l'autre, tous les tribunaux purifiés des ſouillures dont on les avoit infectés. Mais, comme l'obſervoit un Magiſtrat en gémiſſant, cette révolution ne s'eſt opérée par aucune énergie nationale. La volonté du Monarque avoit produit l'une, la volonté du Monarque ſeule fait l'autre. Et ſi malheureuſement pour elle la France enfante un ſecond *Maupeou*, il ne trouvera que plus de facilité à ſuivre le plan du premier, & à le conſolider.

Peu nous importe à nous autres, Milord; travaillons ſeulement à ce que notre parlement, auquel celui de ce Royaume (*h*) a voulu s'aſſimiler un inſtant, ne dégénere pas au contraire,

(*h*) La grande prétention des parlements de France étoit de n'en faire qu'un. Voyez *l'obſervateur Hollandois*.

& ne devienne, comme lui, quelque jour le destructeur des Loix (*i*), & le fauteur du despotisme !

Paris, le 7 décembre 1775.

LETTRE XVII.

Sur l'assemblée du clergé, & sur ce qui s'est passé depuis son ouverture, au commencement de juillet, jusqu'à sa clôture en décembre. Anecdote sur le Saint Pere actuel.

LES députés formant l'assemblée du Clergé, Milord, ayant, suivant l'usage, tenu en premier comité chez le Président (*a*), pour l'examen des procurations, & chacun s'étant mis en regle sur la forme, il fut arrêté que la messe

(*i*) C'est ce que lui reprochent plusieurs patriotes, en ce que sa réintégration même est illégale, puisqu'elle n'est l'effet d'aucune délibération libre, mais d'un lit de justice, comme sa destruction. On pourroit citer plusieurs autres occasions particulieres, où le parlement a déjà laissé violer les loix.

(*a*) M. de la Roche-Aymon, archevêque de Rheims. Le comité a eu lieu le 3 juillet.

du Saint-Esprit auroit lieu le vendredi 7 juillet. Elle a été célébrée par M. le Cardinal, Grand Aumônier, qui, tout radieux du rôle qu'il venoit de jouer au Sacre, a encore eu la satisfaction de représenter à cette cérémonie, & d'ouvrir ainsi sa présidence. J'omets le récit des pieuses & ridicules singeries de Nosseigneurs à cette Messe, dont mon prédécesseur a déjà fait le détail. Je passe au discours digne de remarque.

C'est l'Evêque de Senez qui étoit chargé de le prononcer. On ne pouvoit choisir dans l'ordre Episcopal un meilleur orateur. Sa réputation, encore mieux confirmée par son *Oraison funebre de Louis XV*, n'a pu que s'accroître de son dernier ouvrage. Il n'est pas imprimé, mais j'en ai tenu note dans le temps, & voici ce qui m'en est resté.

Le dessein & le plan de ce discours étoient de montrer ce que doivent faire de concert l'autorité spirituelle & la temporelle pour arrêter les progrès de l'irréligion, & les moyens qu'elles peuvent employer.

Dans la premiere partie, le Prélat a développé ceux que possede le Clergé, propres à cette grande & difficile en-

treprise. Il faut que les Pasteurs du premier ordre, au lieu de croupir dans la mollesse & l'oisiveté, instruisent & défendent la Religion, en produisant eux-mêmes des ouvrages éloquents, capables de détruire, par le charme du style, joint à la solidité des choses, les arguments spécieux de l'incrédulité, les pamphlets séduisants des philosophes modernes ; il faut qu'ils tirent de l'obscurité des génies du second ordre, en état de suppléer à la médiocrité de leurs talents ; qu'ils les honorent, les mettent en action, les récompensent, & forment, par ces encouragements, de nouveaux coopérateurs. Mais les uns & les autres ne réussiront jamais, si, par leur conduite, ils ne contribuent à l'œuvre de Dieu ; si leurs mœurs ne répondent à leurs enseignements ; si la sainteté de leur vie ne persuade qu'ils croient eux-mêmes aux dogmes de la foi, à la réalité de l'autre monde, aux peines & aux récompenses éternelles.

La seconde partie embrasse les devoirs du Souverain à cet égard. Il en a sur-tout deux à remplir : réprimer cette licence punissable qui multiplie les livres impies dont la France est inondée

depuis 30 ans ; protéger l'autorité sacrée des Pontifes, pour faire exécuter, par la force coactive qu'ils n'ont pas, leurs Loix, les Canons de l'Eglise & les Préceptes qu'elle enseigne, suivant ce cri de guerre de tous les fanatiques : *compelle intrare!* A cet écart près, trop peu apostolique, ou plutôt trop dans le génie du clergé moderne & bien éloigné du véritable esprit de l'Evangile, ce discours, plein de sens, de raison & d'une éloquence austere, a plu généralement, sauf à Nosseigneurs ses confreres, fâchés de s'entendre ainsi dire publiquement leurs vérités.

Les Jansénistes, ennemis par essence de la Prélature, tressaillirent de joie en voyant un Evêque répéter au haut Clergé ce qu'ils lui reprochent depuis longtemps dans tous leurs écrits. Un anonyme, grand défenseur du parti, qui avoit fortement réprimandé M. de Senez au sujet de son *éloge du feu Roi* (*b*), a pris la plume & l'a loué de ce courage héroïque (*c*). Mais enchérissant sur les

(*b*) Dans une premiere *lettre à M. l'évêque de Senez, à l'occasion de son discours prononcé à Saint-Denis pour l'oraison funebre du feu roi.*

(*c*) Dans une seconde *lettre à M. de Beauvais, évêque*

assertions & la vehémence de cet orateur, il appuie plus fortement que lui encore sur l'ignorance & l'apathie des Evêques en ce qui concerne leurs fonctions ; il les représente comme plongés dans le siecle & les mondanités, comme uniquement occupés d'intrigues & de cabales, comme toujours animés de l'esprit Jésuitique, dont ils sont imprégnés depuis long-temps ; enfin, il ne peut leur pardonner d'avoir surpris au gouvernement une défense de laisser pénétrer en France la nouvelle édition d'un Coryphée de la secte du fameux Arnaud, quoique entreprise de l'agrément & sous les auspices de Benoît XIV, quoique sollicitée avec instance par les plus vertueux & les plus éclairés membres du sacré College. C'est à de tels hommes qu'il appartient de combattre pour la religion, de porter la main à *l'Arche Sacrée* & non à un *Hespelle*, à un *Camuset*, à un *Bergier* (*d*).

---

de Senez, au sujet de son discours, prononcé à l'ouverture de l'assemblée du clergé, le 7 juillet 1775. Cette lettre est datée du 15 juillet.

(*d*) Le premier est de Dunkerque. On ne sait ce qu'il a fait, non plus que le second. Quant au troisieme, c'étoit un curé de Franche-Comté qui a beaucoup

L'objet le plus important dont l'Assemblée du Clergé, après le don gratuit (*e*), le but véritable de sa réunion, devoit s'occuper pour concourir aux vues du ministere, c'étoit le rappel des *Protestants en France*. M. Turgot & M. de Malesherbes, véritablement hommes d'Etat, regardoient ce retour comme un coup de parti : il pouvoit procurer une grande population, une abondance de richesses considérable, augmenter le commerce & l'industrie, fournir au gouvernement des secours pécuniaires propres à le soulager, & à commencer efficacement la libération de la dette nationale. Enfin, il diminuoit d'autant, & en proportion de ces avantages, la puissance des Royaumes d'où se seroit faite leur émigration. Tel étoit le plan vaste de ces deux Ministres. Mais ayant

---

écrit contre M. de Voltaire, qui a été appellé à Paris par M. l'archevêque. Ce prélat lui a donné un canonicat de Notre-Dame, dans l'espoir que ce défenseur de la religion pourroit vaquer avec plus de loisir à son entreprise. Mais, au contraire, il n'est devenu que plus paresseux. Il y a quelque logique dans ses écrits, mais ni style, ni imagination. On ne peut les lire. Du reste, tandis qu'il cherche à ramener les incrédules, il a un frere qui prêche publiquement l'*Athéisme*.

(*e*) Il a été de 16 millions.

à faire à un jeune Prince, encore plein des préjugés religieux dont il avoit été imbu à cet égard par une éducation bigote & craintive, ils n'eurent garde de lui proposer en grand une entreprise qui auroit exigé l'énergie du Monarque le plus hardi & le plus décidé; d'ailleurs, qui auroit trop ouvertement alarmé l'ordre qu'ils vouloient se concilier en ce moment pour en obtenir, sinon un acquiescement formel, au moins une tolérance nécessaire, afin d'en imposer à la multitude des subalternes, & au peuple encore asservi à cet égard sous le joug des prêtres. Voici comme on comptoit ouvrir cette négociation délicate.

Il n'auroit d'abord été question directement que des *Protestants de France*. Ils devoient présenter au Conseil, c'est-à-dire, au Roi, une requête toute simple, rédigée par un célebre Avocat (*f*), & concertée avec le ministere. Elle n'auroit roulé que sur un point, la validité de leurs mariages quant à l'état civil. Afin de mieux préparer les esprits à cette révolution dans le système du gouvernement, ses auteurs avoient fait

(*f*) Me. Legouvée.

répandre une petite brochure qu'on vendoit ſous le manteau, ainſi qu'un mauvais livre. Mon colporteur me l'ayant apportée avec beaucoup de myſtere, excita ma curioſité, & je la lus : c'eſt un *Dialogue entre un Evêque & un Curé* ſur cette matiere (*g*). Je compris par ſon contenu pourquoi le Clergé ne vouloit pas qu'il reçût ſous ſes yeux un cours trop authentique. Il y eſt, on ne peut plus, maltraité, puiſqu'on prétend que les Hérétiques en queſtion ſont moins éloignés de la religion Catholique que de ſes Miniſtres ; que c'eſt à l'intolérance, à la barbarie de ceux-ci qu'il faut attribuer leur opiniâtreté (*h*). J'y

(*g*) Il a pour titre : *Dialogue entre un évêque & un curé ſur les mariages des Proteſtants.* Il eſt compoſé de deux dialogues, dont le ſecond eſt daté du 1 août 1775. L'auteur, dans un court avertiſſement, annonce qu'il s'eſt déterminé à rendre ſes vues ſur l'objet en queſtion publiques, d'après le bruit répandu que le gouvernement s'en occupoit ſérieuſement, & qu'il avoit invité l'aſſemblée du clergé à en examiner attentivement la juſtice, les avantages & les inconvénients.

(*h*) Cet ouvrage méritant un plus long détail, en voici un extrait. Dans le premier dialogue, les interlocuteurs entrent en matiere à l'occaſion d'une requête que le curé, pouſſé par ſon zele pour l'humanité, & même pour la religion, préſente à l'évêque en faveur des proteſtants, en l'engageant de la communiquer à l'aſſemblée du clergé. Celui-ci

appris

appris avec horreur que sur environ trois millions de protestants qui sont encore

déclare qu'il n'a garde; qu'il est, au contraire, chargé d'une requête à son ordre pour l'objet opposé, quoiqu'il convienne qu'en ayant beaucoup dans son diocese, il n'a cependant point à s'en plaindre; mais il prétend qu'ayant épuisé la voie des menaces pour les intimider, & de la controverse pour les éclairer, il n'y a plus rien à faire; que ce qu'on peut leur accorder de mieux, c'est de les laisser tranquilles. Le curé charitable n'est point de cet avis. Il assure que leur éloignement pour l'église Romaine est moins fondé sur l'entêtement dans leur doctrine dont ils connoissent le foible & les variations, que sur l'antipathie qu'ils ont pour nos prêtres qu'ils regardent avec raison comme les boute-feux des persécutions exercées contre eux; qu'il faut donc que le clergé commence par renverser ce mur de division, en travaillant lui-même à obtenir du gouvernement que les protestants recouvrent leur état civil en France. Il prouve ensuite qu'il peut le faire sans préjudicier en rien à l'église Romaine. Le prélat fait à cet égard toutes les objections que lui suggere son fanatisme, l'adversaire les pulvérise toutes, & le premier est réduit à n'avoir point de réplique. Il consent à sonder le terrein auprès de quelques-uns de ses confreres, & charge en même-temps le curé de voir les protestants & de conférer avec eux, pour savoir s'ils ne seroient pas disposés à laisser élever leurs enfants dans la catholicité, dans le cas où l'on feroit jouir les peres de tous les droits du citoyen.

Au second dialogue, le curé rend compte de sa conversation avec les chefs des protestants, entiérement conforme aux sentiments qu'il leur a déjà supposés. Il n'y est pas question de leur acquiescement à l'enlevement de leurs enfants, parce que l'interlocuteur avoit déjà repoussé cette proposition comme barbare & contraire à la nature. De leur côté, les évêques, auxquels le prélat a parlé, répugnent à la démarche qu'on veut leur faire faire, en ce qu'elle seroit injurieuse à l'épiscopat, en ce qu'il seroit scan-

en France, faiſant la ſixieme partie des habitans du Royaume (*i*), ſupportant

---

daleux qu'ils contribuaſſent eux-mêmes à perpétuer en France une ſecte déjà trop nombreuſe, ſans être ſûrs de ſon retour; en un mot, en ce que la ſainteté de la religion ne permet pas de favoriſer un culte différent du ſien. D'ailleurs, ajoute le prélat, les jéſuites, ſi utiles à la France, viennent d'être ſupprimés: que diroit-on ſi nous propoſions de rétablir les proteſtants? Ce ſeroit en outre expoſer les ſimples aux pieges d'une ſéduction puiſſante par les appas flatteurs qu'elle préſente. Que ne doit-on pas craindre auſſi pour notre culte de cette inondation d'hérétiques qui, bientôt fiers de leur nombre, voudroient dans la ſuite y donner le ton?

Telles ſont les quatre difficultés, propoſées par Noſſeigneurs, que réſout le curé, en prouvant que la premiere n'a pour objet qu'une chimere, puiſqu'il n'eſt pas queſtion de culte, mais d'humanité; que la ſeconde n'eſt pas moins illuſoire, les Jéſuites ne pouvant être dans aucun état, ni comme religieux, ni comme citoyens, ni comme hommes; ce qui donne lieu à l'orateur de tracer un portrait étendu, vigoureux & terrible de la ſociété, qu'il repréſente comme une compagnie de ſéditieux, de perſécuteurs, de régicides, d'empoiſonneurs: que la troiſieme n'a pas plus de fondement; que dans les circonſtances actuelles, le rétabliſſement légal des proteſtants ne feroit aucun tort à l'égiſe; que leur héréſie, loin de faire de nouveaux progrès, perdroit plutôt des partiſans qu'elle n'en acquerroit; que d'ailleurs ils ne ſont pas dogmatiſants; que le patriotiſme l'emporte chez eux ſur l'eſprit de parti, au point que dans deux cents ans il n'y auroit plus de proteſtants, ſi leurs converſions pouvoient être libres & ne plus avoir l'air forcé comme auparavant; ce qui répond à la derniere objection, & réduit le prélat à ne ſavoir plus que répliquer.

(*i*) Quelques auteurs, comme l'abbé d'Expilly, le ſieur Marin, &c. font monter de 22 à 23 millions le nombre des habitans de la France, mais on le regarde comme de beaucoup exagéré.

les impôts, les charges, & remplissant tous les devoirs du citoyen, par une loi atroce, aucun ne pouvoit jouir du plus précieux, du plus doux, du plus bel attribut que la nature ait accordé à l'homme, celui de se reproduire ; qu'ils étoient réduits à la cruelle alternative de voir leurs enfants sans état, & ne pouvant recueillir l'héritage de leurs peres, s'ils sont nés dans des mariages faits au désert, c'est-à-dire, en secret, suivant leur rite proscrit (*k*), ou de les mettre au jour dans une union criminelle, lorsqu'elle est formée en face de l'église, sur de faux certificats de catholicité (*l*), & d'acheter ainsi le droit de la paternité par un parjure.

C'est pour remédier à ce double inconvénient, que l'écrivain plaide la cause des Réformés avec un zele vraiment éclairé, & prouve que la meilleure maniere de les ramener au sein de l'église, c'est de leur donner d'abord

(*k*) Les ministres protestants qui font de ces mariages, sont sujets à la peine de mort, suivant les loix de l'Etat.

(*l*) En France, avant de se marier, il faut apporter un billet de confession à un prêtre approuvé. Ce que ne peut faire un protestant sans imposture.

la liberté d'une existence légale, de les rapprocher des autres François dans l'ordre civil & politique. Tel est le but de ce petit ouvrage, espece de Catéchisme à la portée des plus simples, & dans lequel on résout cependant les objections les plus fortes & les plus délicates des rigoristes. Je fus enchanté de l'esprit de sagesse, de douceur & d'humanité du Curé, car vous vous doutez bien que c'est lui qui joue le plus beau rôle. Je trouvai ses raisonnements méthodiques, quoique verbeux cependant, trop remaniés sous différentes formes, dans l'espoir sans doute de les mieux inculquer dans la tête du Prélat, fort dure sur cet article, comme celle de tous ses confreres.

Deux l'étoient beaucoup moins, celles des Archevêques de Narbonne & de Toulouse. Ces Prélats étoient absolument dans les intérêts de la cour. L'un, n'ayant d'autre fanatisme que celui de lui plaire, ne reconnoissoit de loi que la volonté souveraine ; de Dieu, que le Roi. L'autre, plus décidé dans ses principes, ne tenoit au Clergé que par sa robe, & avoit la noble ambition de se distinguer par quelque acte patrioti-

que. Celui-ci d'ailleurs, adroit, insinuant, avoit un grand crédit dans son ordre, & depuis long-temps en étoit l'oracle pour toutes les affaires politiques. Quant au Président, uniquement occupé du faste extérieur, & de l'appareil de la représentation, sans nerf, sans zele, sans savoir, sans élocution, on pouvoit se flatter que l'autorité le subjugueroit aisément. On avoit donc tout lieu d'espérer que la négociation réussiroit. Mais on a été étrangement surpris que l'Assemblée se soit séparée sans avoir fait aucune démarche conforme aux intentions du gouvernement.

Ce qui a contribué à faire évanouir le projet, c'est d'une part le refus des Protestants de se prêter à la démarche qu'on exigeoit d'eux, en ce qu'on ne leur laissoit la liberté que de réclamer sur un point. Ils ont craint que se restreignant à un seul article, ce fût passer condamnation sur les autres; qu'en ne se plaignant que d'une seule vexation, ils ne s'avouassent coupables, ils n'approuvassent les chefs de plaintes sur lesquels a été motivé l'Edit de 1685, & ne se reconnussent justement punis & expulsés: ç'a été l'avis du plus grand nombre: lorsqu'il s'agit de signer la

requête (*m*) ; & ils ont arrêté qu'il valoit mieux ſouffrir encore, & attendre un moment favorable, où ils établiroient & recevroient une juſtification complette.

De l'autre part, c'eſt la fermentation cauſée dans les provinces où les réformés ſont les plus nombreux : ceux-ci ranimés par les heureuſes nouvelles qu'ils apprenoient, ſe livroient à la joie aſſez naturelle que reſſentent des malheureux ſortant de l'eſclavage & de l'oppreſſion. Les *Zelanti* dans l'Aſſemblée du Clergé leur en ont fait un crime. ils ont peint leur allégreſſe comme le triomphe inſolent d'une victoire anticipée ; ils ont effrayé leurs confreres des ſuites funeſtes à la foi qu'auroit une condeſcendance trop aveugle, & ils ont ainſi échauffé les eſprits refroidis ſur cet objet.

Non contents d'avoir rallumé le fana-

(*m*) Neuf des Réformés les plus accrédités conféroient avec Me. Legouvée pour rédiger la requête compoſée par cet avocat. Lorſqu'il a été queſtion de la faire ſigner des réclamants, les neuf ont alors formé un comité de ſoixante de leurs partiſans, auſſi importants & plus éclairés. Et c'eſt-là où, d'après un mûr examen, ils ont refuſé de ſigner : & le travail du rédacteur eſt devenu inutile.

tisme de cette maniere, ils ont encore appellé des théologiens séditieux & véhéments (*n*), sous prétexte de les consulter, suivant l'usage, dans les cas importants. L'un d'eux, homme subtil & éloquent, a embarrassé les Prélats partisans de la cour, peu foncés en science & dans l'art de la dialectique ; il leur a formé des objections insolubles pour le moment. Alors, par une derniere adresse que ne pouvoient guères éluder leurs adversaires, ils leur ont proposé d'avoir recours à M. de Maurepas, & d'en référer à ce ministre. Ils savoient combien il étoit éloigné des projets laborieux, des révolutions violentes ; qu'à son âge, ami du repos, on déteste les innovations ; qu'enfin il s'éloignoit des ministres, auteurs du projet, & sans avoir voulu les traverser ouvertement, il ne seroit pas fâché, sans doute, de voir échouer leur entreprise. En effet, le vieux Mentor est convenu que le Clergé,

(*n*) Entr'autres, un certain abbé Thierri, chancelier de l'église de Paris, homme très-instruit, de beaucoup d'esprit, mais grand fanatique, consulté sur le projet de légaliser civilement les mariages des protestants. Il a prétendu que le clergé ne pouvoit acquiescer à cette tournure, en ce qu'elle entraînoit nécessairement des suites funestes à la religion.

après s'être autrefois mis à genoux devant Louis XIV, pour obtenir la révocation de l'édit de Nantes, ne pouvoit, ſans inconſéquence, demander aujourd'hui à Louis XVI l'anéantiſſement de cette révocation ; que tout ce qui lui convenoit de faire, pour marquer ſa modération & ſon eſprit de paix, c'étoit de s'en rapporter à la prudence du gouvernement, ſans provoquer en rien la deſtruction de la loi, réclamée par lui-même ſi authentiquement.

C'eſt ce parti mixte qu'a pris l'aſſemblée. Et tout ce qu'ont pu gagner les défenſeurs des Proteſtants, ç'a été d'arrêter la fougue de leurs ennemis, de faire ſupprimer un mémoire (*o*), où un Prélat furieux entreprenoit de faire ſentir, au contraire, la néceſſité d'être plus

(*o*) Ce mémoire, qu'on croit être de M. l'archevêque de Vienne, écrit avec beaucoup de force & de chaleur, lu au commencement des ſéances, avoit échauffé les eſprits, & M. l'archevêque de Toulouſe, en en ſentant tout le fanatiſme, au lieu de le combattre directement, propoſa inſidieuſement d'en référer à la cour, dans l'eſpoir du mauvais effet qu'y produiroit une telle diatribe. Mais un autre prélat plus fin, qu'on dit être M. de Cicé, évêque d'Auxerre, découvrant le motif de M. de Brienne, ajouta qu'il falloit avant, le modérer & écarter tout ce qui étoit déclamation, pour ne réſumer que les bonnes & ſolides raiſons de l'auteur.

ſévere que jamais contre ces réfractaires, & de remettre en vigueur les anciennes ordonnances, pour les ramener au bercail, & en éteindre inſenſiblement la race, en enlevant les enfants, afin qu'on les inſtruisît dans la religion catholique ; ç'a été de faire retrancher de ſes cahiers de repréſentations l'article dirigé en conſéquence, où le Clergé repréſentoit à quels excès, dans l'ivreſſe de leur joie inſultante, certaines provinces du Royaume avoient vu ſe porter quelques hordes de ces hérétiques : excès que S. M. ne pouvoit arrêter efficacement qu'en leur ôtant tout eſpoir de faire corps dans l'Etat.

Le fanatiſme, qui ne pouvoit ainſi s'exercer contre les Huguenots (*p*), auroit bien voulu s'en dédommager contre les Janſéniſtes. Les *Zelanti* n'étoient pas moins ulcérés de l'allégreſſe de ceux-ci, qui, s'identifiant avec le Parlement, s'étoient livrés par-tout aux démonſtrations les plus folles de la victoire, & regardoient ſon retour comme un triomphe ſur le Clergé & ſur les Jéſuites,

(*p*) Terme de mépris dont les bons catholiques ſe ſervent en France envers les proteſtants.

artisans secrets & acharnés de la révolution. Leurs efforts furent encore doublement réprimés. Ils n'eurent point assez de prépondérance pour se venger des uns, & réclamer en faveur des autres. Tout ce qu'ils obtinrent, ce fut d'insérer dans les représentations de l'assemblée, des sollicitations puissantes auprès du Monarque, pour l'engager à jetter les yeux sur le délabrement des colleges, & la mauvaise éducation de la jeunesse. Le dessein caché de cette observation étoit de faire connoître combien on avoit perdu à cet égard depuis la destruction de la société. C'étoient des pleurs que les Prélats répandoient sur son tombeau, & des regrets qu'ils cherchoient à exciter dans le cœur du Souverain.

Du reste, excepté l'article des sépultures hors des églises, sur lequel l'archevêque de Toulouse (q), dit-on, a

(q) Dès le 13 mars dernier ce prélat avoit rendu une *ordonnance concernant les sépultures*, dont l'objet principal est, que nulle personne, de quelque qualité & condition qu'elle soit, sans aucune exception, ne soit enterrée dans l'église, & que même il soit choisi hors de la ville des Jacobins pour les cimetieres.

Le 21 mars, le parlement de Toulouse, sur un réquisitoire conforme audit mandement ou ordonnance, contenant 15 articles, a ordonné qu'il seroit

fait entendre raison à ses confrères, je ne vois dans l'ordre politique & social rien d'utile émané de cette assemblée. Depuis long-temps il étoit question à Paris d'un réglement à cet égard. Le Parlement avoit rendu, il y a quelques années, un arrêt provisoire, mais resté sans exécution, par lequel il étoit enjoint aux fabriques de chercher des emplacements éloignés de la ville pour servir de cimetieres. Mais la puissance ecclésiastique étant souvent en contradiction avec la puissance temporelle, & l'Archevêque étant brouillé avec la Magistrature, il a fallu attendre des circonstances plus favorables pour proscrire un usage aussi pernicieux à la santé des citoyens. Le croiriez-vous, Milord, que dans une capitale immense & policée comme celle-ci, on recélât sans cesse dans son enceinte des milliers de cadavres, dont l'humanité paie son tribut à la nature; que le plus vil mortel pût, à ce prix d'argent, faire placer ses infâmes reliques jusques au pied des au-

exécuté d'autorité de ladite cour, suivant sa forme & teneur; & qu'il seroit imprimé, publié & affiché, ainsi que le réquisitoire du procureur-général & l'arrêt de la cour.

tels (r); & infecter impunément de ſes miaſmes peſtilentiels les plus auguſtes perſonnages, lorſqu'ils y viennent remplir les devoirs de la religion ? C'eſt un abus contre lequel on s'élevoit juſqu'ici vainement, & que va proſcrire enfin le concours des deux autorités.

Le point qui a réuni les ſuffrages de tous les Prélats, & motivé avec plus de ſuccès leur attention, c'eſt celui concernant les moyens d'arrêter le cours des livres impies, & les progrès de l'irréligion. M. de Voltaire eſt le premier qui ait enflammé leur zele, & excité leur ſainte colere. Dès l'ouverture de leur aſſemblée on y a dénoncé un pamphlet ſcandaleux, où cet auteur, en traitant des matieres de politique & d'adminiſtration, ſe permet, ſuivant ſon uſage, des écarts contre les miniſtres de l'Egliſe, les tourne en ridicule, & les inculpe gravement à l'occaſion des émeutes du mois de mai, auxquelles il inſinue qu'ils pourroient bien avoir eu

(r) Il eſt vrai qu'on prétend que dans la nuit on enleve les bieres de la plupart de ces cadavres, & qu'on les tranſporte au cimetiere. Mais c'eſt ajouter le larcin à la ſuperſtition, & par une fourberie ſordide & ſacrilege violer l'aſile des morts.

part. Le Lieutenant de police fut bientôt obligé d'arrêter la vente publique d'une facétie (*s*) qu'il avoit tolérée juſque-là, avec une complaiſance aveugle pour un Ecrivain, mettant toujours adroitement de ſon côté les gens en place, ſoit par une adulation directe, ſoit par une adoption ouverte de leur ſyſtême & de leurs principes. Le Clergé, non content de cette ſatisfaction ſourde, obtint un arrêt du Conſeil qui ſupprimoit la brochure (*t*) comme ſcanda-

---

(*s*) Elle a pour titre : *Diatribe à l'auteur des Ephémérides du citoyen.* Elle eſt de M. de Voltaire.

(*t*) En date du 19 août. Voici cette piece remarquable :

" Le *Roi* étant informé qu'il a été imprimé chez *Valleyre*, & diſtribué ſans permiſſion une brochure, intitulée : *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, digne de toute l'animadverſion de la juſtice, & étant dans le *Mercure de France*, où les paſſages les plus répréhenſibles de ladite brochure ont été inſérés; que ces paſſages contiennent des ironies indécentes contre des eccléſiaſtiques à l'occaſion des troubles arrivés dans quelques parties du Royaume, tandis que les évêques & les curés ont donné dans ces malheureuſes circonſtances des témoignages éclatants de leur zele pour le maintien du bon ordre & de la ſoumiſſion que l'on doit à l'autorité de S. M. : que d'ailleurs la *négligence du Cenſeur* qui a laiſſé inſérer ledit extrait dans le *Mercure* du préſent mois, mérite d'être réprimée, & S. M. voulant empêcher qu'il ne ſoit donné atteinte au reſpect dû à la Religion & à ſes Miniſtres, obliger les cenſeurs à l'examen le plus rigoureux des ouvrages pour leſquels ils ſont commis, &c. "

leuſe & calomnieuſe, contraire au reſpect dû à la religion & à ſes Miniſtres, interdiſoit l'imprimeur & le Cenſeur du *Mercure* (*u*), qui l'avoit laiſſé tranſcrire dans ce Journal.

On remarqua dans cet arrêt émané d'une complaiſance aveugle pour l'ordre qui l'avoit ſollicité, pluſieurs gaucheries, comme il s'en trouve ſouvent dans les loix du Conſeil, toujours rendues précipitamment, ſans examen & ſans principes. 1°. Il partoit d'un énoncé faux, puiſqu'il avoit été accordé à l'Imprimeur une permiſſion tacite ſur l'approbation du cenſeur *Cadet de Senneville*, alors l'homme à la mode auprès du miniſtere. 2°. Par une contradiction fort ſinguliere on puniſſoit le confrere de ce *Cadet de Senneville* de ſa négligence d'avoir laiſſé inſérer dans le Mercure un ouvrage déjà publié à Paris avec permiſſion, s'y vendant publiquement, & l'on n'infligeoit aucune peine à celui-ci, le plus coupable, puiſqu'il avoit accordé la premiere approbation. 3°. Enfin, il étoit annoncé dans le Mercure que l'Extrait de la Diatribe étoit

(*u*) Le ſieur *Louvel*.

fait par M. *de la Harpe* (x), & il n'éprouvoit aucune animadverſion du Conſeil.

Ce Tribunal ayant proſcrit la brochure en queſtion, le Parlement ne put ſe diſpenſer de le faire. D'ailleurs, après avoir été long-temps oppoſé au Clergé, il ſe réuniſſoit à lui en ce moment, parce que ces deux Corps ſentoient avoir beſoin l'un de l'autre pour accélérer la chûte d'un Miniſtre qui leur déplaiſoit également. Si l'un trouvoit mauvais qu'on ſe fût égayé ſur le compte des Prêtres, l'autre n'étoit pas moins fâché de voir prodiguer des éloges à M. *Turgot*, & exalter un ſyſtême oppoſé à la routine & aux préjugés antiques, qu'il avoit toujours défendus avec une opiniâtreté invincible. Le volume du *Mercure* qui contenoit cet abominable panégyrique, fut donc dénoncé aux Chambres aſſemblées, & par un arrêté (y) il fut remis aux mains des gens du Roi, chargés d'en rendre compte. En conſéquence l'avocat-général Séguier

(x) Au bas de tous les extraits que ce *Compagnon Journaliſte* envoie au *Mercure*, il eſt toujours écrit: cet article eſt de *M. de la Harpe*.

(y) Du 18 août.

prononça un réquisitoire, où faisant sa cour au Clergé d'une façon révoltante, il annonçoit que le moment étoit arrivé de la réunion de cet ordre avec la Magistrature, qu'une précieuse harmonie alloit désormais régner entre eux, & rameneroit enfin le regne de la religion. Cette harangue capucinale fut suivie d'une flétrissure plus marquée que l'arrêt du Conseil, & le Parlement, plus conséquent, enjoignit à la Harpe (7), auteur de l'article du *Mercure* susmentionné, à Louvel, censeur, & à La Combe, Imprimeur, d'être plus circonspects à l'avenir; leur fit défenses de plus inférer dans cet ouvrage périodique, approuver ni imprimer aucunes réflexions, ni aucuns extraits d'ouvrages qui pourroient attaquer la Religion, le Gouvernement & la mémoire des Rois de France.

Après ce petit triomphe, le Clergé voulut s'en ménager un plus considérable, en se vengeant lui-même, & en

(7) Lorsque le roi lut le réquisitoire & l'arrêt du 7 septembre, en trouvant le nom de *La Harpe*, il s'écria : « Ce n'est pas le moyen d'entrer à l'académie. »

condamnant une foule d'ouvrages, dont la lecture faisoit les délices des habitants oisifs de cette capitale : il songea sérieusement à exciter la ferveur du Monarque pour leur proscription, & à établir plus que jamais une inquisition salutaire contre les auteurs de tant d'écrits scandaleux. Il fit d'abord une députation *ad hoc* auprès de S. M. Un des prélats les plus fanatiques de l'assemblée (*a*) fut chargé de la haranguer. Le Roi répondit :

" J'écouterai toujours très-volontiers „ les représentations du Clergé de mon „ Royaume, principalement sur tout ce „ qui regarde la Religion. J'emploierai „ l'autorité que Dieu m'a confiée, à la „ faire respecter, & à réprimer la li„ cence qui pourroit y donner atteinte. „ Je compte que les Evêques, par leur „ sagesse & par leur exemple, conti„ nueront de contribuer au succès de „ mes soins. „

Indépendamment de cette protection, pour réprimer à l'avenir la licence & l'audace de tant d'écrivains impies, pour briser leur plume sacrilege, il falloit,

(*a*) Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne. La députation eut lieu le 23 septembre.

ſuivant les vues & l'exhortation du Monarque, obvier au mal que pouvoit avoir cauſé la lecture d'ouvrages auſſi pernicieux & auſſi courus. La commiſſion chargée de completer la collection formidable de ces livres répandus en France depuis la grande aſſemblée de 1765 (*b*), auroit dû naturellement en faire la réfutation, fonction convenable à l'Egliſe enſeignante, la ſeule digne de ſa douceur & permiſe à ſon zele ; mais quand il fut queſtion d'entreprendre cette pénible tâche, les Prélats furent effrayés ; ils virent que des années entieres ſuffiroient à peine à leurs plus laborieux coopérateurs pour la remplir ; ils craignirent qu'au bout de ce temps, ceux-ci ne trahiſſent leur impuiſſance par des réponſes peu ſatisfaiſantes, & vraiſemblablement peu lues. Afin de ſe tirer de ce pas embarraſſant, ils imaginerent de ſubſtituer à une réfutation ſolide & complette, un écrit vague, eſpece de ſermon, de manifeſte contre les incrédules (*c*). Après l'avoir préſenté au Roi,

(*b*) Voyez la *Lettre de l'Obſervateur Hollandois, ſur le Clergé.*

(*c*) Ayant pour titre : *Avertiſſement de l'Aſſemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris par per-*

ils l'ont répandu dans le public en se séparant. Ils y ont joint une condamnation des livres les plus fameux contre la Religion, sur lesquels n'avoit pas encore frappé leur censure, & une lettre circulaire aux Archevêques & Evêques du Clergé de France (*d*).

Vous vous rappellez, milord, la façon méprisante dont les *Actes du Clergé de* 1765 (*e*) furent accueillis alors. Son explosion contre l'incrédulité n'a pas plus de force aujourd'hui, & cette Diatribe fait déjà beaucoup rire les cercles de Paris, aux dépens de Nosseigneurs qui n'entendent pas raillerie cependant. Ils traitent cruellement quatorze ou quinze ouvrages que vous & moi avions admirés jusqu'ici, & même celui d'un de nos compatriotes (*f*). Ils les condamnent *in globo*,

---

mission du Roi, en 1775, *aux Fideles de ce Royaume, sur les avantages de la religion chrétienne & les effets pernicieux de l'incrédulité.*

Il est daté du 21 septembre, & souscrit des 33 archevêques ou évêques qui composent l'assemblée. On y lit aussi les noms des députés du second ordre, presque tous futurs prélats, au nombre de 35.

(*d*) Par le ministere des agents-généraux du clergé, le 10 décembre.

(*e*) Voyez *l'Observateur Hollandois.*

(*f*) *L'examen important*, attribué dans le frontispice de cet ouvrage, au *Lord Bolingbroock* (est-il dit

comme contenant des principes reſpectivement faux, injurieux à Dieu & à ſes auguſtes attributs, favoriſant ou enſeignant l'Athéiſme, plein du poiſon du Matérialiſme, anéantiſſant la regle des mœurs, introduiſant la confuſion des vices & des vertus, capables d'altérer la paix des familles, d'éteindre les ſentiments qui les uniſſent, autoriſant toutes les paſſions & les déſordres de toute eſpece, tendant à inſpirer du mépris pour les livres ſaints, à renverſer leur autorité, à dépouiller l'Egliſe du pouvoir qu'elle a reçu de J. C. notre Sauveur; ſcandaleux, téméraires, impies, blaſphématoires, & auſſi offenſants pour la Majeſté Divine, que nuiſibles au bien des Empires & des Sociétés (*g*).

---

dans la condamnation). Les autres Ouvrages proſcrits ſont: *le Chriſtianiſme dévoilé*; *l'Antiquité dévoilée par ſes uſages*; *le Sermon des Cinquante*; la *Contagion ſacrée*; l'*Examen critique des anciens & nouveaux Apologiſtes du Chriſtianiſme*; la *lettre de Thraſibule à Leucippe*: le *Syſtême de la nature*: le *Syſtême ſocial*; les *Queſtions ſur l'Encyclopédie*; *de l'homme*; l'*Hiſtoire critique de la vie de J. C.*; *le Bon ſens*; l'*Hiſtoire Philoſophique & Politique du Commerce*; & *des Etabliſſements des Européens dans les deux Indes*, &c.

(*g*) Il eſt à obſerver que cette condamnation n'eſt

Il eſt à obſerver que l'auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique & Politique des établiſſements, & du commerce des Européens dans les deux Indes*, eſt celui qui ait le plus provoqué l'attention de Noſſeigneurs ; ils l'ont déſigné ſpécialement dans leur Avertiſſement, où ils le qualifient de *l'un des plus ſéditieux écrivains parmi les incrédules modernes*. L'acharnement contre l'abbé Raynal étoit tel, que, quoiqu'il n'eût pas mis ſon nom à ſon ouvrage, comme il s'étoit trop preſſé de l'avouer publiquement, il a eu peur, & s'eſt tenu caché pendant long-temps.

Enfin, dans la lettre circulaire (*h*), l'Aſſemblée rend compte aux Prélats de tous les efforts qu'elle a faits, de tous les moyens qu'elle a pris pour arrêter les progrès de l'irréligion, & les ſuccès trop multipliés de l'incrédulité ; qu'elle avoit commencé par recourir au Roi ; que pour donner plus de poids à ſes re-

---

ſignée que des prélats, comme ſe croyant ſeuls en droit de prononcer ſur les matieres de dogme.

(*h*) Datée le .... décembre 1775. A cette lettre étoit joint l'avertiſsement & la condamnation ; & l'on y diſoit à chaque prélat *qu'il feroit de ces deux écrits l'uſage que ſa ſageſſe lui preſcriroit.*

montrances, elle l'avoit supplié de permettre qu'elles lui fussent présentées, non par une députation ordinaire ; mais par l'Assemblée en corps ; que S. M. avoit écouté avec autant d'intérêt que d'attention le Prélat qui avoit porté la parole ; que la réponse du Roi avoit exprimé de la maniere la plus forte son attachement inviolable à la religion ; que S. M. avoit répondu depuis à ces remontrances qu'elle donnoit les ordres les plus précis, pour que les loix & réglements sur la Librairie, dont le Clergé demandoit l'exécution, ne fussent plus éludés au préjudice de la religion & des mœurs.

Le Clergé toujours triomphant sur le dogme dans ses assemblées, où aucun contradicteur n'ose s'élever contre ses décisions, où, juge & partie, il prononce en dernier ressort des arrêts que confirment & ratifient les tribunaux séculiers (*i*) par la lacération, par la brûlure de ouvra-

(*i*) Il n'est pas jusqu'au Châtelet qui, par complaisance pour le Clergé, n'ait voulu faire acte de zele en sa présence. Quoiqu'il ne se mêle pas ordinairement des condamnations de livres, par une sentence du 9 septembre il a ordonné qu'un ouvrage en six volumes, intitulé *la Philosophie de la Nature*, seroit lacéré & brûlé comme impie, blasphématoire, tendant

ges erronnés, auroit bien voulu gagner aussi un point de discipline qu'il a fort à cœur, & auquel la puissance royale a donné atteinte. Depuis quelque temps, les moines, ces troupes auxiliaires de l'ordre Ecclésiastique, cette milice nombreuse qui le rendoit si florissant autrefois, avoient demandé à être introduits dans l'assemblée des Prélats ; ils y avoient porté leurs plaintes du tort irréparable que leur causoit la déclaration provisoire de 1768 (*k*), fixant à 21 ans l'âge de l'émission des vœux. Ils avoient représenté que leurs maisons se dépeuploient visiblement, & que si le réglement subsistoit, les cloîtres ne seroient bien-tôt plus que des déserts. M. l'Archevêque de Paris, dont le zele pour la splendeur du Clergé, loin de se refroidir par l'âge, semble s'accroître & s'enflammer davantage, avoit voulu, sans être de l'assemblée, y comparoir & soutenir en personne les intérêts des ordres Religieux. Il s'étoit élevé avec

---

à soulever les peuples contre la religion & le gouvernement, à renverser tous les principes de la société & de l'honnêteté publique, & à révolter les sujets contre l'autorité du roi. Cet ouvrage est attribué à *M. de Lille*, Ex-oratorien.

(*k*) Le délai qu'elle fixe, doit expirer en 1778.

force, non-seulement contre ce vice radical qui les minoit, mais contre la fureur politique avec laquelle la commission des Prélats concernant les Réguliers, concouroit honteusement à la même destruction, en réunissant, supprimant, anéantissant, sans égard & sans pitié, des hospices, des maisons particulieres, & même des corps entiers.

Deux mémoires répandus dans le même temps, autorisoient & excitoient les réclamations du Prélat. L'ordre des *Antonins* se plaignoit qu'on voulût s'emparer de leurs biens (*l*), sous prétexte de les appliquer à des œuvres pies, à une institution sage & patriotique, mais toujours injuste, puisqu'elle ne pouvoit s'opérer que par une usurpation illégale de leur patrimoine. Menacés d'une suppression totale, ces Religieux par une vanité peu convenable sans doute dans leur état, ou plutôt très contraire à l'esprit d'humilité qui les devroit guider,

(*l*) Montant à plus de 500, 000 livres de rentes. On avoit proposé de les employer à procurer des secours aux infirmes & aux imbécilles, manquant & vivant sans retraite ni asile; & l'on avoit fourni à cet égard des mémoires très-intéressants à l'assemblée du Clergé.

pour

pour prévenir leur extinction totale, avoient d'abord demandé à être incorporés à l'ordre de *St. Lazare*, & n'ayant pas réuſſi dans cette tentative, ſouhaitent aujourd'hui d'être réunis à celui de Malthe. C'eſt ce vœu qu'ils expriment dans un détail (*m*) hiſtorique très-pompeux concernant leur fondation, faite ſous l'invocation du célebre Anachorete, leur inſtituteur, & l'énumération des titres qui ne les rendent point indignes de figurer dans l'Ordre illuſtre dont ils voudroient être adoptés, & qui ne s'y refuſeroit pas ſans doute pour recueillir les débris de leur fortune conſidérable, fruit précieux des pieuſes largeſſes de tant d'idiots grands Seigneurs, qui retourneroient ainſi à leur ſource.

L'autre mémoire (*n*) touchoit particuliérement M. l'Archevêque, puiſqu'il

(*m*) Il eſt intitulé : *Mémoire Hiſtorique ſur l'Ordre de Saint-Antoine de Viennois, & ſuivi d'une Conſultation ſur ſa réunion à l'Ordre de Malthe.*

(*n*) Il eſt intitulé : *Mémoire à conſulter, & Conſultation pour les Religieux Céleſtins, concernant la réforme de leur Congrégation.* Celle-ci eſt datée du 10 octobre 1774. Le conſultant eſt frere Edme Grenet, Sous-Prieur & Procureur des Céleſtins de Paris, chargé de la procuration de l'abbé général. Il y a apparence qu'il n'avoit oſé faire paroître ce Mémoire plutôt

concernoit les Céleſtins, religieux ſoumis plus immédiatement à ſa juriſdiction : & ſur leſquels il avoit déjà étendu ſon bras protecteur, mais vainement. Non-ſeulement il n'avoit pu arrêter l'activité deſtructive de la commiſſion, mais il avoit eu la douleur de voir le grand nombre de ces Moines apoſtats ſe livrer à la diſſolution de l'Ordre. Tel eſt le fond de l'hiſtorique intéreſſant & curieux qu'on y trouve ſur la maniere dont, ſous prétexte de réformer les monaſteres, on les détruit ; ce qui eſt bien contraire aux intentions du Monarque, énoncées dans ſon arrêt du Conſeil (*o*), qui nomme la commiſſion tyrannique, contre laquelle on s'éleve, développées encore mieux dans celui (*p*) réglant le pouvoir des Commiſſaires, qui eſt d'aſſembler les chapitres généraux des ordres Religieux, d'y conſtater l'état actuel des conſtitutions de chacun, de les comparer aux loix primitives, de connoître ſi ces loix ont éprouvé des variations ou des change-

(*o*) En date du 23 mai 1766.
(*p*) En date du 23 avril 1767.

ments : enfin, fixées irrévocablement dans un édit (*q*),

Tel étoit l'état des choſes, lorſqu'un Pere *Saint-Pierre*, Prieur des Céleſtins de Lyon, ſort de ſon couvent (*r*) pour entreprendre la deſtruction de ſon ordre. Il annonce, il publie *la liberté*, *la ſécularisation*, il préſente un traité d'affranchiſſement. Scandaliſé de tant d'audace, on s'en plaint aux Supérieurs, on leur préſente requête pour faire dépoſer, conformément aux ſaints canons, ce forcené, prêchant l'apoſtaſie. Par une révolution bizarre, par des intrigues fomentées de la part d'hommes puiſſants, l'accuſé eſt lui-même élu Provincial. Alors, ſans aucun égard pour les réglements, il ſe ménage le lieu, le temps, tous les moyens de faire réuſſir ſes pernicieux deſſeins; il fait voir l'impoſſibilité de la réforme, & conſéquemment la néceſſité de la diſſolution. Deux Prélats (*s*), plus empreſſés à ſatisfaire leur envie de dominer, qu'à chercher le bien de la religion, fu-

(*q*) Du mois de mars 1768.
(*r*) Au mois de février 1769.
(*s*) M. de Cicé, évêque de Rodès, & M. de Brienne, archevêque de Toulouſe.

rent enchantés de trouver un agent auſſi utile à leurs vues ; ils favoriſerent ſes menées dans l'Ordre ; ils ſéduiſirent les uns, ils intimiderent les autres, & formerent ainſi dans le ſein même des Céleſtins un ſchiſme (*t*), dont le réſultat fut une bulle, dont on ſe prévaut aujourd'hui pour les anéantir, pour ſéqueſtrer proviſoirement tous leurs biens, & les réduire à la penſion. C'eſt contre ces actes tyranniques que les Religieux réclament, & qu'après avoir formé oppoſition à l'enrégiſtrement de la Bulle (*u*), ils ſe mettent ſous la protection du Clergé, & demandent ſon concours.

L'Aſſemblée, ſur le point de ſe diſſoudre, ne peut diſcuter ces demandes particulieres, ni même les plaintes générales formées contre la commiſſion. Les partiſans de la cour répondirent à M. de Beaumont, que ſon agreſſion étoit d'autant plus étrange, que ç'avoit été principalement ſur ſes obſerva-

(*t*) Cependant on aſſure dans le Mémoire, que le plus grand nombre des votants fut pour la réforme ſeulement.

(*u*) Cette Bulle a été revêtue de lettres-patentes, enrégiſtrées au parlement Maupeou ſeulement.

tions & doléances portées à l'Assemblée de 1765, concernant le mauvais régime & les constitutions vicieuses des ordres Religieux, qu'on avoit songé à s'occuper de cet objet avec attention : on l'éconduisit ainsi. Du reste, on se contenta de n'acquiescer en rien à ce qu'avoit fait cette commission, & de la réprouver, du moins indirectement, par un silence absolu. Mais on voulut aller à la source du mal, & comme il étoit urgent de s'expliquer sur le réglement de l'émission des vœux, qui alloit bientôt être fixé, irrévocablement peut-être, par une loi solemnelle, après avoir entendu les raisons pour & contre, après de grands débats entre Nosseigneurs, on arrêta le jour où, par une délibération définitive, on décideroit cette grande question. Vous admirerez, Milord, les progrès de la raison humaine en France, lorsque je vous dirai que, malgré le fanatisme exaltant toutes ces têtes, il y eut presque partage, & l'avis d'arrêter des représentations au Roi, pour remettre à 16 ans l'époque où l'on peut s'engager en religion, ne passa qu'à la pluralité de 33 voix contre 32. Le Roi ne s'est point expliqué à cet égard ; mais les Philosophes espe-

rent que le gouvernement ne tiendra aucun compte du vœu de l'Assemblée, & que le terme en question sera reculé jusqu'à 25 ans, le seul âge où l'on puisse disposer civilement de ses biens. Eh ! quel bien plus cher que la *liberté !*

Vous venez d'être édifié du bon sens qui s'est trouvé en si forte dose chez les Prélats : vous allez rire d'une extravagance qui a sérieusement occupé l'Assemblée. Un des points qui l'ait le plus agitée, ç'a été la nouvelle Secte des *Cordicoles*. On appelle ainsi les partisans d'une fête instituée par les Jésuites en l'honneur du *sacré cœur de Jesus*, fête contre laquelle les Jansénistes se sont élevés comme contre une espece d'idolâtrie. Depuis l'expulsion de l'Ordre célebre, son fondateur, les partisans de ce culte particulier, parmi les Evêques & les Curés, l'ont protégé & étendu. Quelques Moliniſtes outrés ont proposé au Clergé réuni d'en faire une dévotion générale pour le Royaume. Ils ont représenté qu'il ne seroit pas plus indécent de faire la commémoration de cette partie noble du corps de l'homme Dieu, que de sa sainte face, de son nombril, de son prépuce. On leur a répondu que ces choses-là avoient passé en vénéra-

tion dans des temps d'ignorance & de bonhomie, mais qu'aujourd'hui il falloit être en garde contre la malice des plaisants, & sur-tout ne point s'exposer à la dérision des impies.

On croyoit que les *Economats* auroient occupé essentiellement l'Assemblée. Par ce mot, on entend la direction générale de tous les Bénéfices vacants, & la perception de leurs revenus, ainsi que ceux des biens des Religionaires fugitifs. Vous sentez, Milord, combien cette administration est considérable & intéressante. Elle est conduite par deux hommes seuls, dont l'un compte (*x*) & l'autre passe en dépense (*y*). Jugez quels abus peuvent résulter d'une collusion entr'eux, ou même de l'impossibilité que le Chef puisse seul veiller aux friponneries du comptable, & les réprimer. Depuis long-temps on crie contre les déprédations du Receveur actuel. On annonçoit les dispositions sinceres du ministere de s'occuper de cet objet dans un commencement de regne où

(*x*) Le Sr. *Maréchal de Sainscey*, Econome général du Clergé.

(*y*) M. *Feydeau de Marville*, conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal.

l'on parloit de mettre l'ordre & l'économie par-tout. Mais le Clergé prétendant que tout ce qui a rapport à lui eſt ſacré, que perſonne que lui n'en doit connoître, ne peut y toucher, on s'attendoit qu'il provoqueroit lui-même un examen approfondi, une meilleure régie de cette comptabilité, dont les fonds bien ménagés pourroient ſuffire à quantité d'œuvres pies, & dignes d'un Roi Très-Chrétien. Mais il n'en a été que vaguement queſtion. Je remarque que dans ce pays-ci on trouve toujours des obſtacles inſurmontables, lorſqu'il s'agit de réprimer des brigandages.

Ainſi, malgré les heureuſes diſpoſitions du jeune Monarque, malgré les inſinuations réitérées de deux Miniſtres patriotes, malgré les efforts de nombre de Prélats entrant dans les mêmes vues, & d'un ſur-tout le plus accrédité dans l'Ordre, cette Aſſemblée du Clergé s'eſt ſéparée comme les précédentes, n'ayant produit preſque rien d'utile : tant le bien eſt difficile à faire !

Vous avez vu cependant, Milord, par quelques détails, que la Philoſophie avoit commencé à pénétrer dans ce ſanctuaire de la bigoterie & du fanatiſme ; vous en jugerez encore mieux par le trait

ſuivant : il eſt d'uſage que le jour de St. Auguſtin, lorſque l'Aſſemblée exiſte, un prédicateur particulier prononce devant elle le panégyrique de ce Pere de l'Egliſe. Un abbé *Maury*, grand intriguant, a obtenu l'honneur de cette fonction. C'eſt un de ces hommes avides de renommée, & cherchant à l'acquérir, aux riſques de leur repos, de leur liberté, & même de leur exiſtence. Il a profité d'une telle occaſion de ſe ſignaler, & ma ſurpriſe a été extrême de l'entendre prêcher le Tolérantiſme devant cette multitude de Prélats, approuver le retard des vœux en religion, déſirer qu'il ſoit encore augmenté ; puis s'élevant contre la dénomination injurieuſe d'*Evêque de fortune*, la reſtituer dans ſon vrai ſens, l'attribuer à ceux qui ne parviennent que par le haſard de la naiſſance, & non par le mérite perſonnel ; enfin, leur preſcrire le devoir, en faiſant une peinture vive & directe de leur molleſſe, de leur ignorance, de la corruption de leurs mœurs, de leur foibleſſe, de leur lâcheté. Tout le monde trembloit pour cet audacieux. Dans tout autre temps il eût bien-tôt gémi ſous une punition canonique, ou plutôt il n'auroit oſé afficher ainſi l'eſ-

prit philoſophique. Quelle ſurpriſe de voir les Prélats l'applaudir ! Il eſt vrai que depuis ils l'ont regardé de mauvais œil ; que le Préſident lui a fait ſignifier de ne plus paroître devant lui : mais il en a été quitte pour cette diſgrace légere, & il n'en a pas moins prêché l'*Avent* ſuivant à Verſailles.

Au reſte, comment Noſſeigneurs du Clergé de France ſeroient-ils plus difficiles à s'éclairer, & à devenir humains & traitables que le Chef de l'Egliſe Romaine, qui vient de leur donner *un ſi* bel exemple de douceur & de charité ? Je vais finir par ce dernier trait, qu'il eſt bon d'apprendre aux intolérants, & qui n'eſt point étranger à mon objet par la leçon qu'il contient pour eux. On écrit de Rome que le Saint Pere ayant ſurpris dans l'Egliſe de St. Pierre, où ſont tant de chef-d'œuvres des arts, un jeune enfant qui peignoit, & dont l'ouvrage lui parut marquer du talent, il raſſura ſa timidité, & lui dit qu'il vouloit lui donner une place dans les éleves du college Romain. A quoi l'enfant confus répondit qu'il ne pouvoit profiter de la bonne volonté du Pontife, puiſqu'il étoit Proteſtant. " J'aimerois mieux " que vous fuſſiez Catholique, répliqua

„ Sa Sainteté ; mais la peinture n'a rien
„ de commun avec la religion, & votre
„ culte ne doit mettre aucun obſtacle à
„ ma bienfaiſance à votre égard „

VOILA ma tâche finie pour cette année. J'eſpere la mieux remplir la prochaine, ayant acquis plus de connoiſſances du local, ayant étendu mes correſpondances, & pris des points d'appui de toutes parts, afin de ne rien ignorer des événemens, & ſur-tout ne vous rien avancer que de conforme à la vérité.

Je pars pour Verſailles, où je vais voir le *Connétable de Bourbon*, cette tragédie déjà exécutée une fois au mariage de madame Clotilde, & à laquelle je ne pus aſſiſter alors.

Paris, ce 29 décembre 1775.

Fin du ſecond Volume.
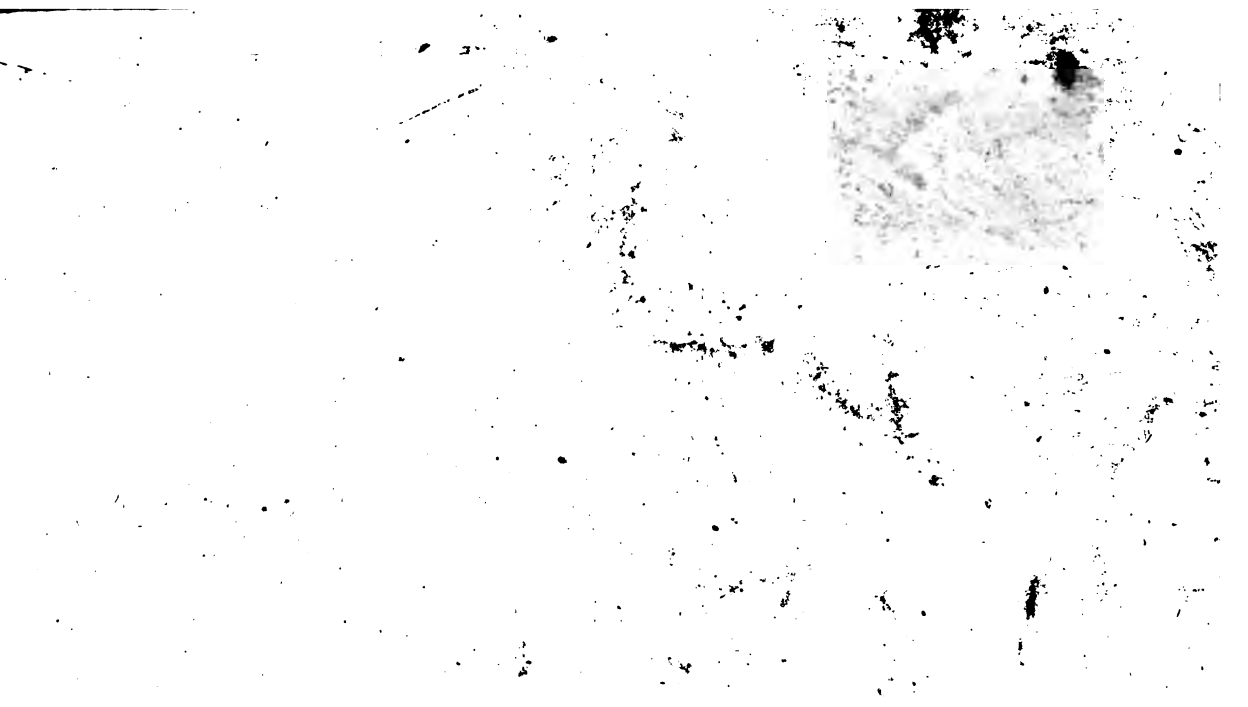
59591435